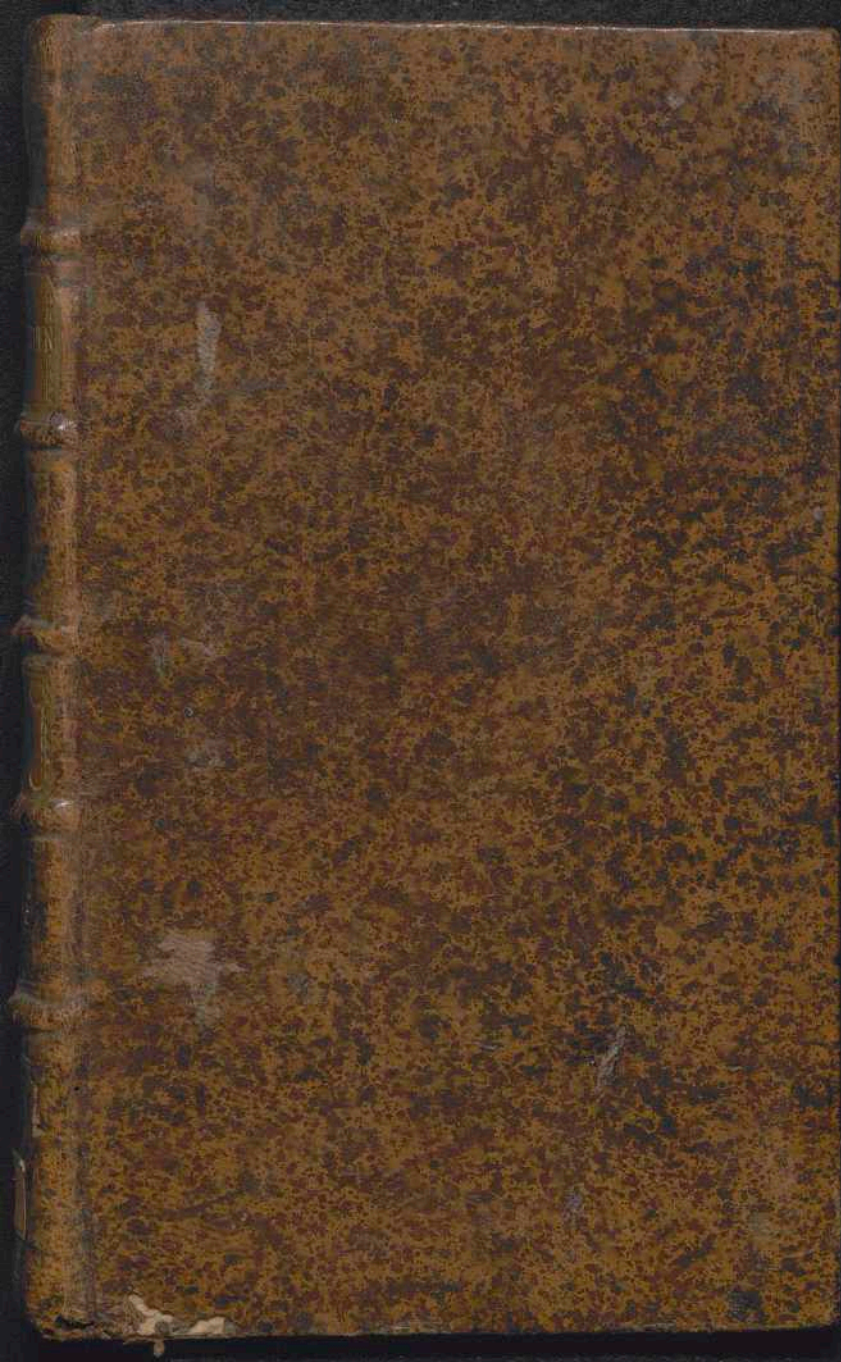
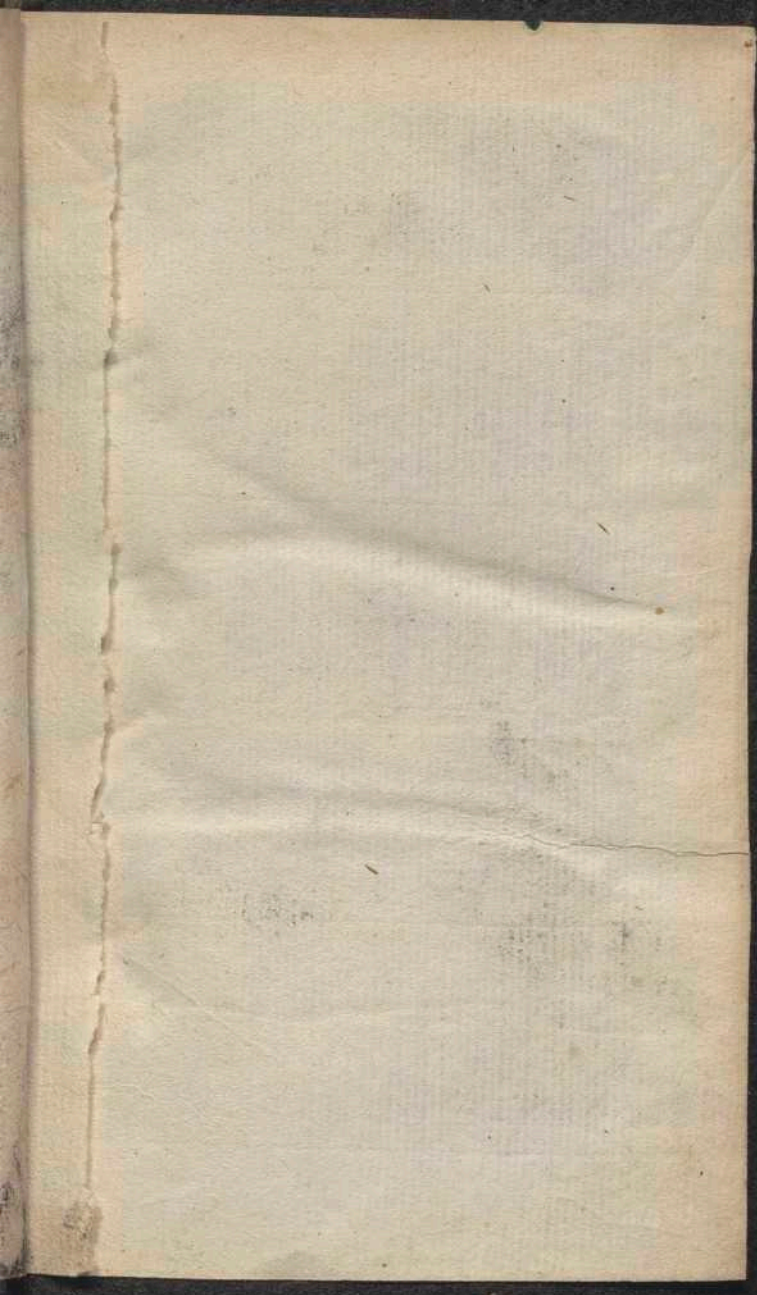


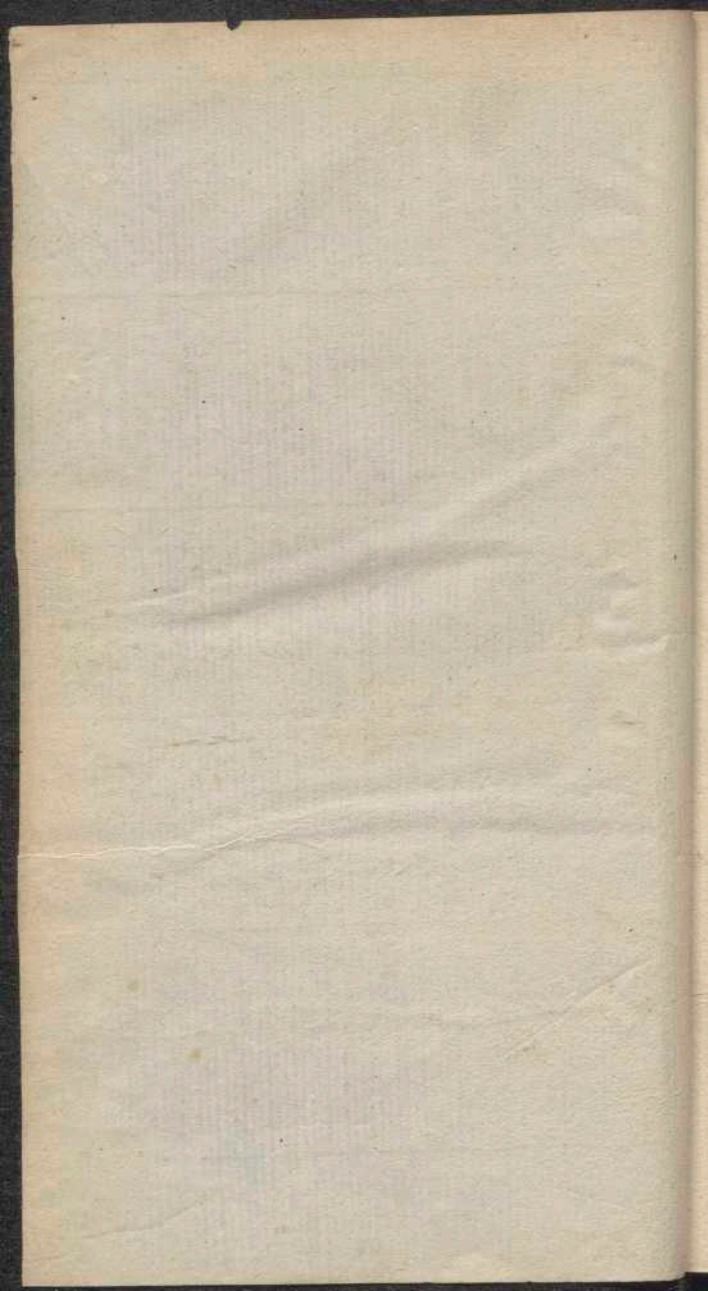












QUINTILIEN,

D E

L'INSTITUTION

DE L'ORATEUR.

T O M E I I.

EN CADIZ.

En el Almacén de Librería extranjera y del Reyno de los *HEREDE-
ROS DE BERTRAND* se hallará esta, y otras obras en todas artes y ciencias.

QUINTILIAN

DE

INSTITUTION

DE ORATORE

TOME II

QUINTILIEN,

DE

L'INSTITUTION

DE L'ORATEUR,

*Traduit par M. l'Abbé GÉDOYN,
de l'Académie Française.*

Edition faite d'après un exemplaire corrigé
par l'Auteur.

TOME II.



A PARIS,

De l'Imprimerie de J. BARBOU,
rue des Mathurins.

M D C C L X X.

QUINTILLER

DE

UNION

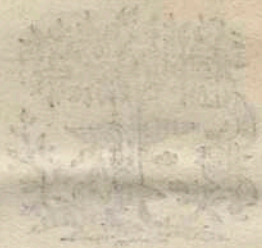
DE L'ORATEUR

PAR M. J. B. DUBOIS

DE L'UNION

DE L'UNION

TOME II



PARIS

Imprimerie de J. B. DUBOIS

de la rue de la Harpe

1800

TABLE
DES CHAPITRES

Du Tome second.

LIVRE QUATRIEME.

AVANT-PROPOS. page 1

CHAP. I.	<i>DE l'Exorde.</i>	4
II.	<i>De la Narration.</i>	35
III.	<i>De la Digression.</i>	85
IV.	<i>De la Proposition.</i>	91
V.	<i>De la Division.</i>	95

LIVRE CINQUIEME.

AVANT-PROPOS. 107

CHAP. I.	<i>D</i> ES différentes sortes de preuves.	109
II.	<i>Des Préjugés.</i>	110
III.	<i>Des Bruits & de la Renommée.</i>	113
IV.	<i>De la Question.</i>	114
V.	<i>Des Pièces.</i>	115
VI.	<i>Du Serment.</i>	116
VII.	<i>Des Témoins.</i>	118

TABLE DES CHAPITRES.

VIII.	<i>Des Preuves artificieles.</i>	133
IX.	<i>Des Signes.</i>	137
X.	<i>Des Arguments.</i>	143
XI.	<i>Des Exemples.</i>	194
XII.	<i>De l'usage des Arguments.</i>	212
XIII.	<i>De la Réfutation.</i>	223
XIV.	<i>Ce que c'est que l'Enthimeme, & combien de sortes il y en a. De combien de parties l'Epichéreme est composé, & de la maniere de le réfuter.</i>	248

LIVRE SIXIEME.

AVANT-PROPOS. 264

CHAP. I.	<i>DE la Conclusion d'un discours, ou de la Péroration.</i>	273
II.	<i>Des différentes sortes de sentimens, & coment on peut les exciter.</i>	298
III.	<i>Du Rire.</i>	315
IV.	<i>De l'Altercation.</i>	360
V.	<i>Du Jugement & du Dessenin.</i>	370

Fin de la Table des Chapitres.



DE
L'INSTITUTION
DE L'ORATEUR.

LIVRE QUATRIEME.

AVANT-PROPOS.

J'E venois d'achever mon troisieme Livre, & j'avois déjà fait peu-à-peu le quart de l'ouvrage que je vous ai consacré, Victorius, lorsqu'exposé tout-à-coup aux yeux du public, je me suis trouvé obligé à prendre encore plus de soin que je ne faisois, de perfectionner mon travail; & il ne m'a plus été permis de ne pas songer quel succès il pourroit avoir dans le monde. Car jusqu'ici j'écrivois seulement pour vous & pour moi; & renfermant ces instructions dans notre domestique, quand elles n'auroient

Tome II.

A

pas été goûtées du public, je m'estimois trop heureux qu'elles pussent être utiles à votre fils & au mien.

Mais depuis que l'Empereur (Domitien) m'a chargé de l'éducation de ses neveux (a), seroit-ce faire le cas que je dois de l'approbation des Dieux, & connoître le prix de l'honneur que je viens de recevoir, que de ne pas mesurer sur cela même, la grandeur de mon entreprise? En effet de quelque maniere que je la regarde, soit du côté des mœurs, soit du côté des sciences, que ne dois-je point faire pour mériter l'estime d'un censeur, si juste, si respectable, & d'un Prince qui n'est pas moins distingué par son éloquence, que par mille autres grandes qualités. Que si l'on n'est point surpris de voir les plus excellents poètes, non-seulement invoquer les Muses au commencement de leur ouvrage, mais implorer de nouveau leur assistance, lorsque dans la suite il se présente quelqu'endroit qui semble surpasser leurs forces; à combien plus forte raison doit-on me

(a) Ils n'étoient pas proprement ses neveux, mais ses petits neveux, petits-fils de sa sœur Domitilla, & fils de Flavia Domitilla & de Flavius Clémens. Le savant Pere Hardouin a de la peine à acorder cela avec la suite de médailles que nous avons de cet Empereur.

pardoner, si ce que je n'ai pas fait d'abord, je le fais maintenant, d'appeler à mon secours tous les Dieux, particulièrement celui, (b) sous les auspices duquel j'écris désormais, & qui plus que tous les autres, préside aux études & aux sciences. Qu'il daigne donc m'être favorable, & proportionant ses bontés à la haute idée qu'il a donnée de moi, par un choix si glorieux & si difficile à soutenir, qu'il m'inspire tout l'esprit dont j'ai besoin, & me rende tel qu'il a cru me trouver.

Ce n'est pas la seule raison qui me fait lui adresser ici mes vœux, quoiqu'il n'en faille point d'autre. C'est, de plus, que mon sujet croît en difficulté, & devient plus important, à mesure qu'il se développe. Car la suite de mon ouvrage veut présentement que j'enseigne l'ordre qu'il faut tenir dans les discours du barreau; queles sont les qualités de l'exorde; quele est la maniere de narrer; quele autorité doivent avoir nos preuves, soit qu'il s'agisse de confirmer ce que nous avons avancé, ou de réfuter

(b) Rien ne fait mieux voir le peu que c'étoit que la vertu païene. Quintilien avec toute sa vertu, honore come un Dieu, un Prince qui, au raport de tous les historiens, méritoit à peine le nom d'homme.

ce que l'on nous objecte ; enfin quelle force & quel pathétique il faut mettre dans la péroraison , tantôt en reprenant en peu de mots tout ce qui s'est dit dans une cause , pour le faire envisager come d'un coup d'œil aux Juges ; tantôt en excitant les passions , ce qui est encore incomparablement plus efficace. Aussi quelques auteurs ont mieux aimé s'attacher séparément à quelqu'une de ces parties , come s'ils avoient appréhendé de les entreprendre toutes ensemble. Il s'en trouve même qui nous ont donné plusieurs volumes sur une seule. Et moi qui ai eu la témérité de les comprendre toutes dans mon dessein , je comence à m'apercevoir que je me fais chargé d'un travail immense , dont la seule pensée m'acable. Mais puisque j'ai tant fait que de l'entreprendre , il faut continuer ; & si je manque de force , au-moins ne faut-il pas manquer de courage.



CHAPITRE PREMIER.

De l'Exorde.

CE que nous apelons le comencement ou l'exorde , les Grecs l'apelent d'un nom qui est beaucoup plus pro-

pre, * & qui caractérise mieux ce qu'ils veulent dire. Notre terme en éfet est trop général ; au-lieu que le leur désigne assez clairement l'endroit de la piece, par lequel on comence avant que d'entrer en matiere. Car soit qu'ils ayent emprunté leur mot de la Musique, & de la maniere des joueurs d'instruments, qui avant que de comencer un concert, font quelque temps à préluder pour se faire faire silence, soit qu'ils entendent seulement ce qui sert come d'entrée au discours ; suivant l'une & l'autre étymologie, leurs orateurs ont justement gardé le même terme, pour signifier cete partie du discours, où l'on s'étudie à gagner les Juges, avant même que de leur doner conoissance de l'affaire dont il est question. Ainsi c'est une faute que l'on fait aux écoles, de parler toujours dans l'exorde, come si le Juge étoit pleinement instruit de la cause. Cela vient de ce qu'avant la déclamation, sans autre préambule, on comence par exposer le fait dont il s'agit ; sorte de début qui peut avoir lieu quelquefois au bareau ; mais seulement quand une cause dure plusieurs audiences, & presque jamais

* προοιμιον ce mot peut venir d'οἶμν cantus & d'οἶμα ris.

6 DE L'INSTITUTION

autrement ; à moins que le Juge connoissant déjà le fait d'ailleurs , n'ait nullement besoin d'y être préparé.

L'exorde n'a nulle autre destination , que de disposer l'auditeur à nous écouter favorablement dans toute la suite du discours ; & la plupart des rhéteurs observent que l'on en vient à bout par trois moyens , qui consistent à le rendre bien intentionné pour nous , attentif & docile. Non qu'il ne faille avoir égard à ces trois choses durant toute l'action ; mais parce qu'elles sont sur-tout nécessaires en cet endroit , où l'on doit songer particulièrement à trouver une entrée dans l'esprit des Juges , afin de s'en rendre maîtres dans la suite.

On s'atire leur bienveillance par les réflexions qu'on leur fait faire , ou sur la nature & les circonstances de la cause , ou sur la condition des personnes qui y sont intéressées. Mais ces personnes ne doivent pas , come plusieurs ont cru , se réduire à trois , qui sont celui qui intente procès , sa partie , & le Juge ; n'étant pas extraordinaire que l'orateur y tiene son rang. En effet quoiqu'il doive parler fort peu de lui , & toujours modestement , il est pourtant d'une extrême conséquence qu'il en done bone opi-

nion, & qu'il soit réputé homme de bien; parce que quand on en aura cete idée, on le regardera moins come un avocat habile & zélé, que come un témoin fidele & irréprochable. Qu'il ait donc soin sur-tout de persuader, que s'il entreprend cete cause, ce n'est que pour satisfaire aux devoirs de la parenté, de l'amitié, & s'il se peut, aux devoirs d'un bon Citoyen, ou par quelque'autre considération non moins importante. C'est ce que les parties sont sans doute encore beaucoup plus obligées de pratiquer, en excusant toujours l'odieuse extrémité où elles en viennent, par de grandes & justes raisons, si elles ne peuvent prétexter une nécessité indispensable. Mais come rien ne donne tant d'autorité à l'orateur, que de paroître éloigné de tout motif d'avarice, de partialité, d'ambition ou de haine; aussi la maniere la plus adroite dont il se puisse servir pour s'atirer la faveur des Juges, c'est d'exagérer d'un côté la supériorité de génie de son adversaire, de l'autre sa propre foiblesse & son incapacité. Ainsi en use Messala dans la plupart de ses exordes. Car on se déclare naturellement pour les foibles & pour les opprimés. Outre qu'un Juge consciencieux

écoute volontiers un avocat qu'il regarde come incapable de surprendre sa religion , & dont il ne se défie pas. Delà le soin qu'avoient nos anciens de cacher leur talent , plutôt que d'en faire parade , si différent de la vanité des orateurs de notre siècle.

Que jamais on ne se permette ces termes injurieux que dicte un esprit de malignité , d'orgueil & de médisance ; & que l'on ne blesse ni particulier , ni aucun corps , bien moins ceux dont l'offense nous attireroit l'aversion des Juges. Car de n'être pas si mal avisé que de s'ataquer à leur propre personne , je ne dis pas ouvertement , mais de quelque manière que ce soit , ce seroit une folie à moi d'en avertir , n'étoit que cela arive.

Souvent nous prendrons le sujet de notre exorde dans l'avocat de la partie adverse ; tantôt en parlant de lui avec honneur , lorsque nous feindrons d'être alarmés de son crédit & de son éloquence , afin de les rendre suspects aux Juges ; tantôt aussi par quelque trait de mépris , mais rarement. Par exemple , Afinius plaidant contre Labiénus pour les héritiers d'Urbina , *Une preuve*, dit-il , *Messieurs* , *que la cause de notre par-*

ne adverse n'est pas fort bone, c'est que Labiénus la défend. Cornélius Celsus ne veut point recevoir tous ces exordes, parce qu'ils ne sont pas tirés du fond de la question. Pour moi je ne puis condamner tant de grands homes qui s'en sont servis, & je crois que tout ce qui a du rapport à l'orateur, fait aussi à la cause; étant naturel qu'un Juge done plus de créance à ceux qu'il écoute plus volontiers.

Quant à celui qui intente procès, sa personne peut se considérer sous bien des regards: on représente sa dignité, on expose son abandon & sa misere. Le récit de ses services peut même quelquefois trouver place; ce qui pourtant siéra toujours mieux dans la bouche d'un autre que dans la siene. Le sexe, la condition, l'âge ont aussi leurs droits dans les femmes, dans les pupiles, dans les vieillards, lorsqu'ils parlent pour leurs enfants, pour leurs proches, pour leurs maris. Car la seule pitié est capable de faire pencher le Juge le plus droit. On doit néanmoins toucher ces motifs fort légèrement dans l'exorde, & non pas les épuiser.

D'un autre côté ceux contre qui nous plaçons, pourront quelquefois nous do-

ner prise par les mêmes endroits, mais considérés d'une manière toute contraire. Puissants, on les expose à l'envie ; vils & abjects, il est aisé de les rendre méprisables ; difamés ou criminels, ils ne méritent que de la haine : trois choses infiniment capables d'aliéner les Juges. Mais il ne suffit pas de les dire ; l'ignorant le peut come le savant, puisqu'il les trouve dans son sujet : il faut les savoir exagérer ou diminuer selon qu'il est à propos, & c'est le fait de l'orateur.

On gagne encore la faveur du Juge, je ne dis pas seulement en le louant, ce qui se doit faire avec mesure, & ce qui est comun aux deux parties ; mais je dis en liant ses propres louanges avec nos intérêts. Par exemple, si nous parlons pour des personnes de considération, nous ferons valoir sa dignité ; pour des gens obscurs, sa justice ; pour des malheureux, sa compassion ; pour des opprimés, sa sévérité ; ainsi du reste. Je veux même que l'on étudie son caractère ; car selon qu'il sera d'une humeur douce ou violente, sévère ou facile, agréable ou sérieuse, il faudra tourner la cause du côté qu'elle cadre avec ses inclinations, & l'adoucir en même temps du côté qu'elle les heurte & les révolte.

Il peut ariver auffi qu'il foit ou notre ennemi, ou ami particulier de celui contre qui nous plaidons. C'est une circonfiance que les deux parties feront également obligées de traiter ; & je ne fais même fi ce n'est point à celui qu'il voudroit favoriser, à la traiter plus délicatement. Car un mauvais Juge affectera quelquefois de prononcer contre ses amis ; ou en faveur de gens à qui dans le fond il ne veut pas de bien ; & dans la crainte de paroître avoir fait une injustice, il fera réellement injuste. Mais que fera-ce, s'il est juge dans sa propre cause ? J'ai lu dans les observations de Septimius, que Cicéron s'est trouvé chargé de pareilles causes ; & moi j'ai plaidé pour la Reine Bérénice, devant elle-même. Ce dernier inconvénient ne demande pas moins de précaution que le précédent. Car l'orateur qui plaide contre, ne manque pas de vanter le bon droit & la confiance de sa partie : & celui qui plaide pour, aura la pudeur & la délicatesse de son Juge à combattre.

Les Juges ont de plus leurs opinions, leurs préjugés, qu'il faut ou fortifier ou détruire selon le besoin. Tantôt il sera nécessaire de les rassurer, come dans le jugement de Milon, où Cicéron s'é-

force de leur persuader que ces soldats en armes, ne sont-là que pour leur sûreté. Tantôt au contraire il faudra les intimider, come fait le même orateur dans ses plaidoyers contre Verrès. Mais il y a deux manieres de s'y prendre; l'une moins ofensante & plus ordinaire, c'est de leur faire appréhender que le peuple Romain ne pense mal d'eux, ou que la cause ne soit évoquée ailleurs; l'autre odieuse & plus rare, come lorsqu'on les menace de les acuser eux-mêmes, s'ils se laissent corrompre; ce qui me paroît hazardeux pour l'orateur, si ce n'est peut-être dans les grandes assemblées, où les mauvais Juges sont retenus par la crainte, & où les bons triomphent. Devant un seul Juge, je ne le conseillerois pas, à moins que tout ne manque à la fois. Si c'est une nécessité, ce n'est plus l'affaire de la rhétorique, non plus que d'appeler de leur Sentence, quoique cela puisse être utile quelquefois, ou de les acuser de prévarication, avant même qu'ils ayent prononcé. Car de pousser la menace plus loin, & de les dénoncer, tout autre que l'orateur le peut faire come lui.

Venons à la cause. Elle peut nous fournir aussi de quoi nous concilier les

Juges. Alors on prendra ce qu'elle a de plus favorable, pour le jeter dans l'exorde. Virginius se trompe quand il dit que le sentiment de Théodore, est que l'on y fasse un précis de toutes les questions qui doivent entrer dans le plaidoyer. Tout ce que ce rhéteur a voulu dire, c'est qu'il faut préparer les Juges aux principaux points que l'on a à traiter : précepte que je lui passerois, s'il ne l'avoit fait trop général ; bien qu'il soit incompatible avec certaines causes, & nullement nécessaire en d'autres. Car au moment que le demandeur entre en lice, quand le Juge ignore absolument le fait, comment doner un abrégé de toutes les questions ? Il faut bien lui doner auparavant quelque conoissance de l'affaire dont il s'agit. Que l'on touche quelques chefs, j'y consens ; la raison le veut quelquefois : mais de les parcourir tous, il vaut autant dire la cause ; cela se peut-il ? La narration se trouvera donc faite dès l'exorde ? Et que fera-ce, si come il arive, la cause est un peu fâcheuse ? Ne faudra-t-il point chercher d'autres endroits pour adoucir l'esprit de l'auditeur ; & sans se ménager, ira-t-on grossièrement exposer à découvert tout ce que le procès a d'odieux ? S'il y avoit tant

de sûreté à entamer ces questions dès le commencement du discours, l'exorde seroit dès-là fort inutile. On se contentera donc de choisir celles qui sont les plus propres à prévenir les Juges en notre faveur.

Or ce qu'il y a d'avantageux dans une cause, n'a pas besoin d'être expliqué ici. L'orateur le conoîtra assez, lorsqu'il sera instruit de la nature du fait; outre que dans une si grande diversité d'affaires que l'on apporte tous les jours au bareau, les exemples seroient infinis. Mais come c'est de la cause même que nous devons apprendre à conoître ces endroits, & à nous en prévaloir; c'est elle aussi qui bien méditée, nous indiquera ceux qui nous sont contraires, & la manière ou de les détruire entièrement, ou de les afoiblir. Elle pourra aussi quelquefois nous donner occasion d'exciter la pitié des Juges; soit que nous ayons souffert un tort considérable, ou que nous en soyons menacés. Car je ne suis point de l'opinion de ceux qui, pour distinguer l'exorde d'avec la péroraison, veulent que dans l'un on parle seulement des choses passées, & dans l'autre des choses à venir. Ils difèrent assez sans cela; & voici, selon moi, en quoi con-

fiste cete différence. C'est que dans l'exorde l'orateur est plus réservé, plus retenu; il ne fait qu'effleurer ce sentiment de compassion qu'il veut produire dans l'ame des Juges; au-lieu que dans l'épilogue ou la péroration, il ne ménage plus rien; il se livre tout entier aux grands mouvements; il introduit des personnes qui parlent, qui se plaignent par sa bouche; il ressuscite, s'il faut ainsi dire, les morts, afin qu'ils viennent eux-mêmes recomander aux Juges ce qu'ils ont le plus chéri en ce monde. Et c'est ce qui se pratique rarement dans l'exorde. Mais come on y ébauche une partie de ces choses, aussi faut-il en dissiper l'effet, au cas que notre adversaire voulût s'en servir contre nous. Au-reste par la même raison que vous faites voir le déplorable état, où vous mettroit la perte de votre procès; vous représentez aussi l'orgueil & l'insolence de l'adverse partie, si elle venoit à gagner.

L'exorde ne se tire pas seulement de la cause, & des personnes qui y ont un principal intérêt; il se tire aussi de tout ce qui a du raport & à la cause & aux personnes. Ainsi au sujet de celle-ci, on parle, je ne dis pas seulement de leurs femmes, de leurs enfants, mais des liai-

sons qu'elles peuvent avoir, soit de parenté, soit d'amitié; quelquefois même des villes & des provinces entières, qui par contre-coup souffriroient de leur malheur. A la cause on raporte le temps, le lieu, la maniere, l'opinion comune, l'atente du public & la réputation des jugemens. Delà les exordes des oraisons de Cicéron, pour Célius, pour Déjotarus, pour Milon, & contre Verres. Car tout cela est hors de la cause, & ne laisse pas d'avoir une liaison naturelle avec elle. Théophraste ajoute une autre sorte d'exorde, prise du discours qui a précédé. Tel me paroît être l'exorde de Démosthène, dans la défense de Ctésiphon, lorsqu'il demande aux Juges qu'il lui soit permis de repliquer comme il voudra, & de ne pas suivre les regles que l'accusateur lui a prescrites.

Cet air de confiance que l'on remarque en quelques orateurs, passe aisément pour arrogance. Au contraire on plaît à l'auditeur par de certaines manieres, qui quoique communes, ne sont pas à négliger, quand ce ne seroit que pour empêcher la partie adverse de s'entervir; come, par exemple, de faire des vœux & des protestations, de supplier, de témoigner sa peine & son embarras.

Le Juge en éfet sera plus attentif, s'il peut croire qu'il s'agit d'un fait nouveau, important, extraordinaire, d'une chose atroce & criante; sur-tout si on lui persuade que le public & lui-même y sont intéressés. On mettra donc tout en usage pour exciter son attention; crainte, espérance, prieres, remontrances; on le prendra même par sa vanité, si l'on croit que cela puisse être utile. Un autre moyen de s'en faire écouter, c'est de promettre que l'on ne sera pas long, & qu'on se renfermera dans son sujet.

Il est hors de doute que la seule attention le rend docile. Mais il sera plus docile encore, si l'on fait clairement & en peu de mots lui faire le précis de l'affaire dont il doit conoître. C'est ce qu'Homère & Virgile font si bien au commencement de leurs poëmes. Car ce précis doit moins tenir de l'exposition, que de la simple proposition; & consiste non à dire coment chaque chose s'est passée, mais à indiquer seulement ce dont on veut parler. Je ne vois point d'orateur qui nous en ait doné un plus bel exemple que Cicéron, dans son oraison pour Cluentius. *J'ai remarqué, Messieurs, que tout le discours de l'accusateur est divisé en deux parties. Dans l'une,*

il triomphe sur l'envie qui se déchaîne depuis si long-temps contre le jugement rendu par Junius. Dans l'autre, seulement par coutume, & sans oser rien assurer, il parle d'empoisonement, quoique ce soit proprement la question & le fait dont il s'agit. Mais il faut avouer pourtant que cete maniere est meilleure pour celui qui replique, que pour celui qui parle le premier; parce que celui-ci ne fait, pour ainsi dire, qu'avertir les Juges, & que celui-là est obligé de les instruire plus à fond.

De célèbres auteurs prétendent qu'il y a des occasions, où l'on peut se passer de rendre le Juge attentif & docile. Ce n'est pas mon sentiment; non que j'ignore la raison qu'ils en donnent, à savoir que dans une mauvaise cause, il n'est pas à propos que le Juge voie si clair; mais parce que cela même arive moins par son inaplication & sa négligence, que par l'erreur où l'on le jete à dessein. En éfet notre adversaire a déjà parlé, peut-être a-t-il déjà persuadé. Il est donc question de faire changer le Juge de sentiment. Et coment en venir à bout, qu'en le rendant attentif & docile? Je conviens qu'il y a des choses qu'il faut dissimuler, pallier, & même laisser tomber, afin de

divertir & d'éluder, s'il se peut, l'attention que fait encore le Juge aux raisons de la partie adverse. Ainsi en use Cicéron dans la défense de Ligarius. Car que prétend-il par cete agréable ironie, sinon de faire croire à César que le fait n'est point si surprenant, ni si digne de son attention? & dans l'oraison pour Célius, quel est son dessein, si ce n'est de montrer que l'affaire dont il s'agit n'est pas de la conséquence que l'on s'imagine? Mais il est clair aussi que les préceptes que je donne, doivent s'acomoder aux différentes causes que l'on traite.

Or on en distingue ordinairement de cinq sortes. * Il y en a d'honnêtes; il y en a de basses; il y en a de douteuses; il y en a d'extraordinaires, & il y en a d'obscurcs. Quelques-uns ajoutent encore une sixieme espece pour celles qui sont honteuses. Mais celles-ci se peuvent comprendre parmi les basses ou les extraordinaires; & par extraordinaire on entend ce qui est contre l'atente & la comune opinion des homes. Dans les causes douteuses, on a sur-tout besoin de trouver les Juges favorables: dociles dans les obscures; dans celles qui sont basses, aten-

(a) ἔνδοξον, εἰδοξον, ἀμφιδοξον, παράδοξον, δυσπρακολυθητόν.

tifs. Le grand & l'honête se les concilie par lui-même. Quant à ce qui est extraordinaire ou honteux, il y faut du remede.

C'est pourquoi quelques-uns distinguent deux parties de l'exorde. L'une, qui est à proprement parler un début, un comencement; l'autre à laquelle ils donent le nom d'insinuation. Dans la premiere, on prie ouvertement les Juges de nous acorder leur bienveillance & leur atention. Mais parce que ce n'est pas une demande à faire en certains cas, on s'insinue adroitement dans leur esprit, particulièrement lorsque la cause a je ne fais quoi de choquant d'abord; soit qu'il s'y agisse de quelque chose de noir & d'atroce; soit que le public en ait conçu mauvaise opinion; soit enfin que nous ayons à surmonter la haine ou la confusion que nous atire la présence d'un protecteur qui nous a rendu service, & contre qui nous sommes obligés de plaider; ou d'un pere, ou d'un vieillard pauvre & malheureux, ou d'un orphelin: tristes & pitoyables objets qui soulèvent les entrailles des Juges contre nous. Quelques rhéteurs se tourmentent pour nous enseigner les moyens de remédier à ces inconvénients. Ils se forgent eux-mêmes

des sujets qu'ils traitent à la manière des actions du barreau. Mais come ces actions naissent de véritables causes, dont il est impossible de parcourir toutes les especes; on seroit infini, si on ne les comprenoit toutes sous les mêmes préceptes. Ainsi quant au détail, on verra soi-même ce qu'il y aura à faire dans l'occasion.

Je recomanderai seulement en général de glisser sur ces endroits dangereux, pour appuyer sur ceux qui sont à notre avantage. Si c'est la cause qui nous fait de la peine, ayons recours à la personne. Si c'est la personne, ayons recours à la cause. Si tout nous abandonne, cherchons au-moins de quoi nuire à notre adversaire. Car s'il est à souhaiter de plaire plus qu'un autre; cela manquant, il reste à souhaiter de déplaire moins. S'il y a des choses que nous ne puissions nier, diminuons-en l'horreur; excusons-les; disons qu'elles ne font rien à l'état de la question: faisons voir que l'intention n'étoit pas si criminelle, ou que c'est une faute que le repentir peut effacer, ou qu'elle a déjà été assez punie.

C'est pour cela que l'avocat a des facilités que son client n'a pas lui-même. Car parlant pour autrui, il peut louer

sans se rendre odieux, & souvent même blâmer utilement. Quelquefois donc, à l'exemple de Cicéron, dans l'oraison pour Rabirius Posthumus, il fera semblant de donner le tort à sa partie, jusqu'à ce qu'il se soit insinué dans l'esprit des Juges, & qu'ils soient acoutumés à le regarder come un home vrai, afin qu'ils ayent la même idée de lui, lorsque dans la suite il justifiera les mêmes choses qu'il avoit semblé condaner d'abord, ou qu'il viendra même à les nier. Il faut donc examiner avant tout, lequel est plus convenable de parler come avocat, ou come partie, supposé que l'un & l'autre se puissent également; car autant qu'il est ordinaire aux écoles, autant est-il rare au bareau, qu'une personne plaide sa propre cause avec bienséance. Pour le declamateur, c'est à lui qu'il appartient de faire parler les parties, sur-tout dans les causes qui demandent de grands mouvements. Car c'est de quoi l'on ne se fie pas si bien à autrui, étant naturel qu'une passion qui est sentie, soit mieux exprimée que celle qui n'est que contrefaite.

L'insinuation n'est pas moins nécessaire, lorsque notre adversaire s'est emparé de l'esprit des Juges, ou que nous les trouvons déjà fatigués d'un long plaie-

doyer. Le remede à l'un, c'est de vanter la force des preuves que nous avons à leur apporter, en même temps que nous éludons celle de la partie adverse; & à l'autre, c'est de faire espérer que l'on sera court, avec les autres moyens que j'ai donés pour rendre l'auditeur attentif. Un trait agréable jeté à propos, est encore infiniment propre à délasser les esprits; & de quelque maniere que l'on sache faire du plaisir à l'auditeur, on le désennuie, on le soulage. Il ne sera pas inutile non plus de prévenir ce qui peut nous faire obstacle, à l'exemple de Cicéron, quand il dit : *Je n'ignore pas, Messieurs, que l'on trouvera étrange que moi, qui durant tant d'années ai fait profession de défendre tous ceux qui ont eu besoin de mon ministère, & qui ne me suis jamais porté pour accusateur contre personne, j'entreprene aujourd'hui d'accuser Verrès.* Ensuite il fait voir que si d'un côté il accuse Verrès, de l'autre il prend la défense des aliés du peuple Romain. Mais parce que cela peut quelquefois être utile, nos declamateurs l'emploient en toute occasion, & feroient bien fâchés de comencer autrement, que par combattre ce qu'ils s'imaginent être contre eux.

Apollodore & ceux qui l'ont suivi;

ne sont pas contents des trois genres de préparation que je viens de traiter. Et combien n'en mettent-ils point à la place ? Les mœurs du Juge ; l'opinion que l'on a du fond de la cause ; ses circonstances ; tout cet assemblage qui compose une affaire civile, les personnes, les dits, les faits, les motifs, les temps, les lieux, les occasions. Tout cela est bon, je l'avoue. Mais ne revient-il point à nos trois genres ? Car si je puis avoir mon juge favorable, attentif & docile, que me faut-il davantage ? Puisque la crainte même, qui est ce qu'il peut y avoir de plus incompatible avec l'effet que nous en attendons, ne laisse pas d'exciter l'attention du Juge, & d'empêcher qu'il ne se déclare contre nous.

Ce n'est pas assez toutefois, d'avoir montré les choses qui sont l'essence de l'exorde ; il faut enseigner aussi la manière la plus aisée de les mettre en œuvre. J'ajoute donc que l'orateur doit considérer quelle est l'affaire dont il parle ; devant qui il parle, pour qui, contre qui ; en quel temps, en quel lieu, en quelle conjoncture ; ce qu'en pense le public, ce qu'en pensent les Juges eux-mêmes avant que de nous entendre ; enfin ce que nous avons à désirer, & ce que nous
avons

avons à craindre. Quiconque fera ces réflexions, n'aura pas besoin de maître pour savoir par où il doit comencer. Mais au temps où nous sommes, on n'y prend pas garde de si près. Nos orateurs appellent exorde tout ce qui se présente à eux en premier lieu ; & croient sur-tout avoir bien rencontré, lorsqu'ils débudent par quelque pensée éclatante. Je ne dirai point qu'il entre dans l'exorde, beaucoup de choses qui se tirent des autres parties du discours, ou du-moins qui leur sont communes ; car cela est clair. Mais rien ne se dit plus à propos en chacune d'elles, que ce qui ne sauroit se dire si bien nulle autre part.

L'exorde a beaucoup de grace encore, quand il est pris de l'action même qui a précédé. Come il paroît que c'est le pur hazard, ou l'ocasion qui inspire l'orateur, cete facilité aparente augmente encore l'idée que l'on avoit de son esprit. Le Juge, frappé de cet air de simplicité qu'il n'atendoit pas, cesse d'être en garde contre lui ; & jugeant du reste, par le début qui évidemment n'a rien de médité, il n'aura pas de peine à croire que c'est un discours fait sur-le-champ, quoiqu'en éfet il soit composé avec soin.

Mais d'ordinaire rien ne siéra mieux à

l'exorde, qu'une grande modestie & dans l'air du visage & dans la voix, & dans les pensées & dans le tour de la composition; jusques-là même qu'avec le genre de cause le plus indubitable, il ne faut jamais marquer trop de confiance. La sécurité est toujours odieuse dans un plaideur, & les Juges qui connoissent l'étendue de leur pouvoir, ne sont pas fâchés au fond de l'ame, que par un respect qui tient de la crainte, on rende une sorte d'hommage à leur autorité. Evitons aussi de leur devenir suspects, & pour cela bannissons de l'exorde, tout ce qui sent l'affectation & l'étude. C'est autant de pièges que le Juge s'imagine qu'on lui tend. Il faut donc que l'art se cache sous l'apparence du naturel, & cela même est le dernier effort de l'art. Cete maxime que les maîtres nous ont tant recommandée, & sans doute avec raison, ne laisse pas de se sentir un peu du malheur des temps. Car en certaines occasions, & sur-tout dans les causes capitales qui se plaident devant les Centumvirs *, les Juges exigent eux-mêmes des

* Autrefois les Centumvirs ne connoissoient que des causes privées, & de peu de conséquence. Mais du temps de Quintilien, come ils étoient partagés en quatre chambres, peut-être que les quatre chambres

discours étudiés. Ils s'imaginent qu'on les méprise, si l'on ne plaide avec tout le soin dont on est capable. On a peu fait de les instruire, si l'on ne fait leur plaisir. J'avoue qu'il est difficile de prescrire des bornes sur ce point; tout le tempérament que j'y trouve, c'est de parler avec justesse, avec exactitude, mais sans beaucoup d'artifice.

Un autre précepte que les anciens nous donnent, c'est de ne se permettre dans l'exorde, ni métaphore trop hardie, ni mots extraordinaires, soit suranés, soit nouveaux, soit poétiques; car nous ne sommes point encore admis, & l'auditeur attentif nous observe de tous ses yeux, nous écoute de toutes ses oreilles; quand une fois il aura pris quelque estime, quelque chaleur pour nous, cete liberté sera plus pardonnable, sur-tout au milieu de quelqu'un des lieux comuns qui sont si riches par eux-mêmes. Alors un terme un peu hasardé, passera aisément à la faveur de mille beautés qui l'environnent, & qui le couvrent, pour ainsi dire, de leur éclat.

Quant au stile de l'exorde, c'est un s'assembloient pour juger des causes publiques & capitales. Peut-être aussi qu'au-lieu de *Centunvirs*, il faut lire, *Triumvirs*.

stile particulier. Différent de celui de la narration, des lieux comuns, & des arguments, il ne doit être ni trop mince, ni trop léger, ni aussi toujours nombreux & périodique. J'aime qu'un orateur commence d'un air simple & naturel, sans trop promettre, ni par sa contenance, ni par ses paroles. Un début modeste & sans ostentation s'insinue mieux dans l'esprit de l'auditeur. Tout cela néanmoins doit se régler selon les sentiments que l'on veut inspirer aux Juges. Mais il n'est nulle part moins permis de se troubler, ou de manquer de mémoire, ou de paroître interdit jusqu'à ne pouvoir articuler plusieurs mots de suite. Car un exorde qui n'est pas bien prononcé peut se comparer à ces visages malades, ou disgraciés, qui sont mal augurer de la personne; & certainement il n'y a point de plus mauvais pilote, que celui qui échoue en sortant du port.

A l'égard de son étendue, elle doit être proportionnée à la nature de l'affaire dont il s'agit. Les causes qui sont simples demandent un exorde plus court. Celles qui sont embarrassées, ou délicates, ou suspectes, en veulent un plus long. Mais je trouve ridicule de condamner tous les exordes qui ont plus de qua-

tre périodes, come font quelques auteurs. Ce qui est de certain, c'est qu'ils ne doivent pas être d'une grandeur démesurée, de crainte que ce qui est fait pour gagner l'auditeur, ne le rebute ; & que l'ouvrage ne ressemble à ces monstres, dont la tête est plus grosse que le reste du corps.

Quelques-uns blâment aussi l'apostrophe dans l'exorde, & ne peuvent souffrir que l'on adresse la parole à d'autres qu'aux Juges. Je conviens qu'ils ont quelque sorte de raison ; car il est plus naturel de commencer par entretenir ceux que nous voulons mettre dans nos intérêts. Cependant il est bon quelquefois d'animer un peu son exorde, & cete figure y est fort propre. Cela étant, de quel droit & par quelle superstition ne veut-on pas que nous nous en servions ? Les maîtres le défendent. Est-ce à dire qu'il ne soit pas permis ? Non ; mais c'est qu'ils ne l'ont pas cru utile. Si donc l'utilité s'y trouve, par la même raison pour laquelle ils le défendent, nous le devons croire très permis. En effet Démosthène n'adresse-t-il pas la parole à Eschine ? Et Cicéron n'en use-t-il pas de même dans toutes les rencontres où bon lui semble ; mais principalement dans son

oraison pour Ligarius ? Aussi, à dire vrai, tout autre tour eût rendu son exorde plus languissant. Il ne faut que se souvenir de ce bel endroit : *Vous avez donc, Tubéron, ce qui fait le comble des vœux d'un accusateur, un criminel qui confesse son crime.* Supposons qu'il adresse la parole aux Juges & qu'il dise : *Tubéron a donc, Messieurs, ce qui fait le comble des vœux d'un accusateur, &c.* Quelle différence ! Dans l'un il presse vivement son adversaire ; dans l'autre, il eût simplement indiqué la chose. Il en fera de même de l'exemple de Démosthène, si on lui donne un autre tour. Et Salluste n'apostrophe-t-il pas d'abord Cicéron, quand il dit, *Je serois vivement touché de la fureur avec laquelle vous vous déchaînez contre moi, Cicéron ? &c.* A peu près de même que Cicéron en avoit usé contre Catilina ; *Jusques à quand abuserez-vous de notre patience, Catilina ?*

Mais pourquoi désapprouver si fort cete figure, lorsque nous voyons le même orateur dans la défense de Scaurus, accusé d'avoir brigué le Consulat (je parle du plaidoyer qui s'est trouvé parmi ses écrits, car il l'a défendu deux fois,) lorsque nous voyons, dis-je, cet orateur employer dès l'entrée de son discours la prosopo-

pée; employer l'exemple dans la défense de Rabirius Posthumus, & dans celle du même Scaurus, aculé de concussion; enfin comencer par la division dans la cause de Cluentius, come je l'ai déjà fait remarquer? A la vérité il ne s'ensuit pas que cela soit toujours bon à imiter, mais seulement dans les occasions où la raison l'emporte sur le précepte. Je dis la même chose de la similitude, pourvu qu'elle soit courte; de la métaphore, & des autres figures, que l'extrême circonspection de ces auteurs ne nous permet pas davantage; à moins que cete admirable ironie que j'ai citée de l'oraison pour Ligarius, n'ait le malheur de déplaire à quelqu'un.

Mais il y a de vrais défauts, que l'on peut reprendre avec justice dans l'exorde, come de convenir à plusieurs sujets. Un exorde si trivial n'est pas ordinairement bien reçu. Cependant on s'en sert quelquefois utilement, & je vois que de grands orateurs ne se sont pas mis en peine de l'éviter. Il y a des exordes que l'on apele comuns, parce qu'ils ne sont pas tellement faits pour nous, que la partie adverse ne s'en puisse servir; d'autres, dont elle peut même tirer avantage, ce qui est encore pis. Il y en a de

détachés qui n'ont nule liaison avec la cause; d'autres que l'on va chercher ailleurs que dans son sujet, & qui sont come transplantés; d'autres qui sont trop longs, ce qui est contre les regles; défauts au-reste qui se peuvent trouver dans toutes les parties du discours, come dans le comencement.

Ce que j'ai dit jusqu'ici regarde les causes qui demandent un exorde; mais toutes n'en demandent pas. Suposons que le Juge soit suffisamment préparé, ou que l'affaire n'ait nul besoin de ménagement; l'exorde alors est superflu. Aristote croit même qu'il n'en faudroit jamais avec des Juges, sur les lumieres & l'intégrité desquels on pouroit compter. J'ajoute, moi, qu'il n'est pas toujours en notre pouvoir d'en user, come lorsque le Juge est trop occupé, ou que le temps de l'audience est limité, ou qu'enfin une puissance supérieure nous oblige de venir d'abord au fait. Quelquefois au contraire, tout autre endroit du discours tient lieu d'exorde; car assez souvent & dans la narration & dans les arguments, nous prions les Juges de nous acorder leur bienveillance & leur attention; c'est par-là que Prodicus disoit qu'il falloit les réveiller de temps en temps, & c'est ainsi qu'en

use Cicéron. Par exemple, *Ensuite C. Varenus, celui qui fut tué par les esclaves d'Ancharius. Ceci, Messieurs, mérite d'être écouté.* Si la cause est chargée d'incidents, chacun d'eux aura son avertissement. *Ecoutez, Messieurs, ce que j'ai à vous dire, ou bien, Maintenant, Messieurs, je passe à un autre point, &c.* Et de même des arguments. Les exemples en sont si comuns, qu'il n'est pas besoin d'en rapporter. Il ne faut que lire les oraisons de Cicéron pour Cluentius & pour Muréna, & voir comment il s'excuse, toutes les fois qu'il est forcé de dire quelque chose de désagréable à des personnes qu'il respecte, ou qu'il a intérêt de ménager.

Mais si nous faisons un exorde dans les formes, soit que nous passions ensuite à la narration, ou tout d'un coup aux preuves, ce que j'ai à recomander, c'est de le finir de manière que ce qui suit soit lié avec ce qui précède, sans donner néanmoins dans la froide & puérile affectation de nos déclamateurs, de passer toujours de l'un à l'autre par quelque jolie pensée qui déguise la transition, & de chercher à plaire par ces gentillesse étudiées, à peu près comme fait Ovide dans ses Métamorphoses ; avec cete di-

férence pourtant, que le poëte qui vouloit faire un tout, de quantité de pieces détachées & d'une bigarure infinie, a la nécessité pour excuse. Mais à l'égard de l'orateur, qu'est-il besoin qu'il dérobe sa marche aux Juges, & qu'il agisse mystérieusement avec eux; puisqu'au contraire il doit expressément les avertir de s'appliquer à bien remarquer l'ordre des choses? En éfet, s'ils ne savent pas que vous racontez le fait, n'est-il pas à craindre qu'ils n'en perdent au-moins le commencement? C'est pourquoi, come je ne veux point que l'on passe brusquement à la narration, aussi faut-il éviter d'y entrer si subtilement que l'auditeur ait peine à s'en apercevoir. Mais supposé qu'elle doive être longue ou embarrassée, alors on ne fera pas mal d'y préparer les Juges. C'est ce que Cicéron (*orat. pro Cluentio*) pratique en bien des rencontres, particulièrement en celle-ci : *Je reprends l'affaire d'un peu loin, & je vous prie, Messieurs, de ne le pas trouver mauvais, parce que le principe bien entendu, vous en comprendrez mieux les suites.* Voilà ce que j'avois à dire touchant l'exorde.



CHAPITRE II.

De la Narration.

LE Juge ainsi préparé, rien n'est plus naturel que d'exposer l'affaire sur laquelle il doit porter son jugement, & c'est ce qui fait la narration. Quelques auteurs, par une division trop subtile & que je n'approuve pas, en distinguent de bien des sortes, dont je dirai seulement un mot en passant, & sans dessein de m'y arrêter. Non contents donc de l'exposition de la chose qui fait le fondement du procès, ils en admettent quantité d'autres; celle de la personne, par exemple, *M. Acilius Palicanus, Picentin, home de basse naissance, grand parleur plutôt qu'éloquent, &c.* Celle du lieu, come *Lampsaque, Messieurs, est une ville sur l'Hellespont, &c.* Du temps, come quand Virgile dit : *Aux premieres aproches du printemps, lorsque les neiges comencent à fondre sur le sommet des montagnes, &c.* Des motifs & des causes; celle-ci est ordinaire aux historiens, quand ils racontent l'origine d'une sédition ou d'une calamité publique. De plus, les unes finies, les autres imparfaites. Qui ne fait

pas cela ? Ils ajoutent qu'il y a des narrations pour le passé, & dont l'usage est plus fréquent; d'autres pour le présent, come celle où Cicéron (*orat. pro Roscio Amerino*) nous représente si bien l'inquiétude, & les mouvements que se donoient les amis de Chrisogonus, pour l'avoir seulement ouï nomer : d'autres enfin qui regardent l'avenir, plus propres à ceux qui se mêlent de deviner, qu'aux orateurs; car pour l'hypotipose, c'est une figure & non une espece de narration. Mais passons à des choses plus dignes de remarques.

La plupart s'imaginent qu'il faut toujours narrer, ce qui est néanmoins faux par plus d'une raison. Premièrement, il y a des causes qui sont si courtes, qu'elles n'ont besoin que d'une simple proposition. Les deux parties sont quelquefois dans ce cas, soit qu'elles n'aient rien à exposer, ou que d'accord sur le fait, elles contestent seulement le droit; come lorsqu'on agite ces questions devant les Centumvirs : *Si c'est le fils ou le frere qui doit hériter d'un home mort sans tester; si l'âge de puberté doit se régler sur la force du corps, ou sur le nombre des années.* Secondement, il peut ariver que la narration ne soit pas hors de propos, &

néanmoins qu'on la supprime ; les Juges ayant déjà connoissance de l'affaire, soit par eux-mêmes, soit par le rapport juste & fidele qui leur en a déjà été fait.

Quelquefois aussi il n'y aura qu'une des parties qui soit dans le cas de s'en tenir à la simple proposition, & plus souvent le demandeur, ou parce que cela lui suffit, ou parce que cela lui est plus avantageux. Par exemple, il lui suffira de dire, *Je demande telle somme qui m'est due par tel contrat ; ou bien, Cette chose m'a été léguée par testament, je la demande aux héritiers.* C'est au défendeur à s'étendre davantage : & à exposer pourquoi ni cete somme, ni ce legs ne sont point dus. En d'autres occasions non seulement le demandeur pourra se contenter d'indiquer le fait, mais même il fera mieux de s'en tenir là précisément. *Je dis, Messieurs, qu'Horace a tué sa sœur.* En effet la seule proposition fait connoître tout le crime ; & c'est plutôt au défendeur à expliquer comment cete action s'est passée, & quel en a été le motif. Mais supposé au contraire que le fait ne se puisse nier ni excuser, l'accusé alors doit s'attacher uniquement à la question de droit. Un homme a volé dans un Temple une somme d'argent qui y étoit en dépôt, & qui

apartenoit à un particulier. On l'accuse de sacrilege ; il gagnera plus à confesser le fait, qu'à en faire le récit. Son Avocat pourra donc dire : *Nous ne nions pas, Messieurs, que cet argent n'ait été pris dans le Temple ; mais je soutiens que l'on n'en est pas plus en droit de nous accuser de sacrilege, puisque cet argent étant à un particulier, ne doit point se regarder come sacré. C'est à vous, Messieurs, à décider, si cela doit s'appeler sacrilege.*

Cependant come je conviens que dans ces cas, on peut quelquefois omettre la narration ; aussi ne suis-je point de l'avis de ceux qui la condamnent entièrement, toutes les fois que l'accusé prend le parti de nier. C'est le sentiment de Cornélius Celsus, qui ne conoît de narration, que celle où l'on expose le fait dont il est question ; & qui pour cela l'interdit à la plupart des causes de meurtre, & à toutes celles de péculation, & de brigues dans la poursuite des dignités ou des charges. Néanmoins il avoue lui-même que Cicéron a narré dans son oraison pour Rabirius Posthumus, bien que cet orateur nie que Rabirius ait profité des deniers dont on le rend comptable, qui est le fait dont il s'agit ; aussi la narration ne roule-t-elle point sur le crime dont Rabirius étoit accusé.

Pour moi, fondé sur l'autorité de plusieurs bons auteurs, je distingue deux sortes de narrations dans les affaires du barreau ; l'une pour le fond de la cause, l'autre pour ce qui n'en est qu'une suite & une dépendance. *Je n'ai point commis ce meurtre*, dites-vous. Voilà un désaveu qui ne demande point de narration, il est vrai ; mais peut-être ne serez-vous pas moins obligé d'en faire une, & même assez longue, sur les indices du crime ; sur la manière dont vous avez vécu jusqu'ici ; enfin sur tout ce qui peut servir à votre justification, & à marquer aux Juges qu'il n'est pas probable que vous ayiez fait une action si noire. Car l'accusateur ne dit pas seulement *vous avez fait ce meurtre*, il expose les raisons qui le peuvent rendre croyable. Ainsi dans les poètes tragiques, quand Teucer impute la mort d'Ajax à Ulysse, *On a trouvé Ulysse*, dit-il, *dans un lieu écarté, auprès du corps de son ennemi, avec son épée encore toute ensanglantée*. Que répond Ulysse ? Il ne se contente pas de nier le crime, il proteste qu'il n'y avoit point d'inimitié entre lui & Ajax ; qu'ils n'ont jamais combattu que pour la gloire : ensuite il raconte comment il est venu dans ce bois ; comment il a trouvé Ajax blessé à mort & expi-

rant ; coment il a tiré de sa plaie le fer dont on l'avoit percé : & sur-tout cela il établit ses preuves. *On vous a vu dans le lieu même où votre ennemi a été tué*, dit l'acufateur : *Je le nie*, dites-vous. Est-ce assez ? Non. Vous n'êtes pas dispensé pour cela de narrer ; car il faut dire où vous étiez. D'où je conclus que les causes de péculat & autres semblables, non-seulement souffrent une narration, mais qu'elles en souffrent même plusieurs ; par la raison qu'elles contiennent plus d'un chef d'acufation, & que de se tenir sur la négative, n'empêche point qu'il ne faille, par une exposition contraire à celle de la partie adverse, répondre tantôt en gros & tantôt en détail, à tout ce qu'elle alegue contre nous. Par exemple, un homme que l'on acuse d'être parvenu aux dignités par des brigues, fera-t-il mal de raconter les justes raisons qu'il avoit d'y prétendre par sa naissance, par sa conduite, par ses services ? De même un homme que l'on poursuit en justice, pour crime de concussion, ne sera-t-il pas reçu à faire voir combien il a toujours été éloigné de cet esprit d'avarice, & coment il a encouru la haine d'une province, ou de l'acufateur, ou des témoins qui déposent contre lui ? Cependant ce sont-là

des narrations, ou celle que nous lisons dans l'oraison pour Cluentius, je dis même la première, n'en est pas une : car il n'y fait nulle mention d'empoisonement, mais seulement des raisons pourquoi Cluentius étoit haï de sa propre mere.

Ce sont aussi des narrations qui ne sont pas essentielles à la cause, mais qui ne laissent pas d'y entrer, que celles dont on se sert ou pour citer un exemple aux Juges, ou pour disculper l'accusé par quelque circonstance étrangère, ou bien au contraire pour le rendre plus odieux; comme lorsque Cicéron décrit la marche de Verrès. Il y a encore des narrations où la fiction a plus de part que la vérité, & qui se font à dessein, tantôt d'irriter les Juges contre la partie adverse, & tantôt de les réjouir par quelque plaisanterie. Enfin il y en a qui sont de pures digressions pour servir d'ornement à la cause : telle est celle où Cicéron parle d'une statue de Proserpine, enlevée par Verrès, malgré la sainteté du lieu que Cérès avoit autrefois honoré de sa présence. Tout ce que je viens de dire fait assez voir, non-seulement qu'on peut narrer, encore qu'on nie le fait, mais que la narration peut même tomber précisément sur le fait que l'on nie.

Il ne faut pas même prendre simplement, & sans distinction ce que j'ai dit plus haut, qu'il est inutile de faire le récit d'une affaire dont le Juge a déjà connoissance. Je ne l'entends ainsi qu'au cas qu'il sache non-seulement que telle chose s'est passée; mais la manière dont elle s'est passée, selon l'opinion que nous voulons qu'il en ait; car le but de la narration n'est pas moins de persuader que d'instruire. Quand donc les Juges n'auroient nullement besoin d'instruction, si nous voulons les faire entrer dans nos sentimens, nous ne laisserons pas de narrer, mais avec certaines précautions. Nous dirons, par exemple, qu'ils savent l'affaire en gros, mais qu'il est bon qu'ils la sachent en détail; & sur cela nous les prierons de souffrir que nous la leur racontions de point en point come elle est. On pourra aussi prendre prétexte, tantôt de quelqu'un à qui l'on vient de donner séance parmi les Juges, tantôt de la nécessité de convaincre aussi toute l'assemblée, de la mauvaise foi de notre adversaire. Il est vrai que les redites & la répétition des choses que l'on fait déjà, fatiguent l'auditeur; mais on y peut remédier par des tours, & des figures qui rendent la narration plus vive & plus di-

versifiée. Par exemple, *Vous vous souvenez sans doute, Messieurs, &c.* ou bien, *Il seroit inutile de s'arrêter à vous dire, &c.* ou bien, *Qu'est-il besoin que je vous tienne plus long-temps, puisque vous avez encore présent à l'esprit, &c.* car de condaner la narration, parce que les Juges ont déjà conoissance de l'affaire, c'est vouloir condaner tout le discours, qui par la même raison sembleroit n'être pas toujours fort nécessaire.

On demande en second lieu, si la narration doit venir immédiatement après l'exorde. Ceux qui le croient ainsi, paroissent assez bien fondés. Car d'un côté l'exorde étant institué pour disposer les Juges à nous écouter avec toute la bonne volonté, la docilité & l'attention que nous pouvons souhaiter; & de l'autre les preuves ne pouvant faire impression sur leur esprit, il s'ensuit qu'il ne faut disérer à leur doner cete conoissance, que le moins qu'on peut. Cependant il faut avouer qu'il y a des causes qui demandent une autre conduite; à moins que l'on ne prétende en savoir plus que Cicéron, qui dans ce beau plaidoyer qu'il nous a laissé pour la défense de Milon, examine trois questions les unes après les autres, avant que d'en venir à la narration. Trouvera-

t-on qu'il eût mieux fait de raconter d'abord comment Clodius avoit dressé des embûches à Milon, sans s'arrêter à prouver que pour confesser que l'on a tué un homme, il ne s'ensuit pas que l'on soit indigne de vivre; sans se mettre en peine aussi de faire revenir les Juges de l'opinion où ils étoient que le Sénat avoit déjà préjugé & condamné sa partie, ni de les désabuser de la pensée qu'ils avoient que Pompée, en faisant garder toutes les avenues du Sénat par des soldats en armes, se déclaroit hautement contre Milon? On peut donc dire que ces préliminaires sont une suite de l'exorde, étant à même fin, qui est de préparer les Juges à des questions plus essentielles à la cause. Mais dans son oraison pour Varénus *, la narration est encore plus reculée, & ne vient qu'après qu'il a réfuté les objections de la partie adverse. Et l'on se servira utilement de cete méthode, toutes les fois qu'il s'agira non-seulement de détruire une accusation, mais de la rejeter sur un autre. Car alors on commence par se laver du crime dont on est accusé, & ensuite on narre pour insi-

* Il y a dans le texte, pour *Murena*; mais come cela ne convient point à cete oraison, l'on soupçonne qu'il faut lire pour *Varénus*.

nuer que c'est un tel qui l'a comis. Il en est come de faire des armes, où le soin de se mettre en défense & de parer, va devant celui d'ataquer.

Souvent ce n'est pas tant le crime dont il est question qui fait de la peine à l'Avocat, que quantité d'autres dont un homme est déjà noirci. Que faire en ce cas, si ce n'est de détruire les idées du passé, afin que les Juges conoissent de l'affaire présente avec bonté & sans prévention? Vous voulez défendre Célius aculé d'avoir empoisonné Clodia, mais si décrié d'ailleurs, qu'il passe dans le monde pour un homme qui s'est déshonoré par les débauches, & les prostitutions les plus honteuses. Détruisez ces bruits, répondez à tous les reproches qu'on lui fait. Tombez insensiblement sur ses bones qualités, vous viendrez ensuite au point capital, vous entrerez dans le fond de la cause, & vous reconoîtrez que Cicéron a pris le chemin qu'il falloit prendre. Au lieu de cela on se gouverne à la maniere de l'école, où l'on est guidé par certains points fixes qui ne varient jamais, & où il n'y a rien à réfuter que ce qui est précisément marqué. Delà vient que la narration suit toujours incontinent après l'exorde.

Et nos déclamateurs sont si amoureux de la narration, qu'ils se donnent la liberté de narrer une seconde fois pour la partie adverse. S'ils parlent pour le demandeur, ils exposent le fait, come ayant à parler les premiers; & ensuite come s'ils avoient à plaider pour le défendeur, ils narrent une seconde fois contradictoirement à la première, ce qui est très-mal. Car la déclamation étant faite pour disposer aux actions du bareau, pourquoi s'éloigner de l'usage qui est établi au bareau? Cependant peu instruits de cet usage, ils suivent toujours leur maniere, & devenus Avocats, ils n'agissent pas moins en déclamateurs. Encore sont ils quelquefois obligés, même aux écoles, de se contenter de la simple proposition, au lieu de la narration. Par exemple, ils acuseront un mari jaloux d'avoir maltraité sa femme. Ils dénonceront aux censeurs un cynique, dont les mœurs corompues sont d'une conséquence dangereuse; en tout cela qu'y a-t-il à raconter, puisque dans l'un & dans l'autre, il ne faut qu'un mot pour mettre tout le crime en évidence.

Passons maintenant à la maniere de narrer. La narration est l'exposition d'une chose faite, ou supposée faite, & une ex-

position propre à persuader ; ou come la définit Apollodore , un discours instructif qui apprend à l'auditeur le point débattu d'une cause. La plupart des rhéteurs, particulièrement ceux qui ont suivi Iſocrate , veulent que la narration soit claire , brieve , & vraisemblable. S'ils ne s'expriment dans ces termes , au-moins est-ce le même sens. J'approuve fort aussi ces trois qualités , bien qu'Aristote soit d'un autre sentiment , pour ce qui regarde la brièveté , dont il se moque ; come si la narration étoit nécessairement longue ou courte , & qu'il n'y eût point de milieu. Théodore pareillement , & ses disciples ne reçoivent que la vraisemblance parce que selon eux , les deux autres ne sont pas toujours fort utiles. C'est pourquoi nous ne ferons pas mal de distinguer les différents genres de narration , afin que l'on puisse mieux juger des conditions qu'ils demandent.

La narration est ou toute pour nous , ou toute pour notre adversaire ; ou partie favorable , & partie contraire à l'un & à l'autre. Si elle est toute à notre avantage , contentons-nous de lui doner les qualités qui font qu'un Juge comprend mieux ce que nous lui disons , qu'il le retient mieux , & qu'il se laisse plus ai-

fément persuader. Et que l'on ne s'étonne pas, si j'exige que cete sorte de narration qui est toute pour nous, & par conséquent vraie, soit aussi vraisemblable. Car il y a beaucoup de choses qui sont vraies, & qui pourtant ne sont nulement croyables; come il y en a beaucoup de fausses, qui ne laissent pas d'être vraisemblables. Ainsi le vrai come le faux a besoin de vraisemblance pour être cru. Ce n'est point à dire au-reste que les trois qualités dont je viens de parler, doivent moins régner dans les autres parties du discours. Car en quelque endroit que ce soit, il n'est jamais permis d'être obscur, ni de passer certaines bornes, ni de rien dire qui ne soit pas vraisemblable. Mais il faut se le permettre encore moins dans la narration, que partout ailleurs; parce que cete partie étant destinée à instruire les Juges, s'il arive qu'ils ne comprennent pas le fait, ou qu'ils ne le retiennent pas, ou qu'ils le trouvent hors de la vraisemblance, envain voudrons-nous réparer ces défauts dans la suite.

Or la narration sera claire & intelligible, premièrement, si l'orateur s'exprime en termes propres & significatifs, qui n'aient rien de bas, mais aussi rien de

de recherché, ni hors de l'usage comun. En second lieu, s'il distingue netement les choses, les personnes, les temps, les lieux, les motifs; enfin si conformant sa voix & son action à ce qu'il dit, il prononce de maniere qu'il se fasse entendre sans aucune peine. C'est ce que la plupart de nos orateurs ne conoissent pas. Charmés des applaudissemens d'une multitude souvent assemblée au hasard, & quelquefois même gagée pour se récrier à chaque mot, ils ne peuvent souffrir le silence judicieux d'un auditoire attentif; & ne jugent eux-mêmes de leur éloquence, que par le bruit & les clameurs qu'ils excitent. Expliquer simplement le fait leur paroît trop comun. Est-il besoin d'un orateur pour cela?

Cependant ce qu'ils méprisent come aisé, je ne fais si c'est faute de le vouloir pratiquer, ou de le pouvoir. Car plus on aura d'expérience, plus on trouvera que rien n'est si difficile que de dire ce qu'après nous avoir entendus, chacun croit qu'il eût dit aussi-bien que nous; par la raison que ce que l'auditeur regarde ainsi, ne lui paroît pas beau, mais seulement vrai. Or l'orateur ne parle jamais mieux, que lorsqu'il semble dire vrai. Mais la simplicité n'est pas du goût

d'aujourd'hui. Un orateur se propose la narration come un champ ouvert à son éloquence, & c'est-là particulièrement qu'il veut briller. La voix, le geste, les pensées, l'expression, il outre tout. Qu'arrive-t-il ensuite ? Une chose que l'on peut apeler monstrueuse. L'auditeur applaudit à l'action, & n'entend pas la cause. Mais laissons ces réflexions, de crainte qu'on ne se sente moins obligé des conseils que je donne, que désobligé des défauts que je reprends. Je reviens donc à mon sujet.

La narration aura la brièveté qui lui convient, premièrement, si on la commence par ce qu'il importe de faire connoître aux Juges ; secondement, si on se renferme dans ce qui fait la matiere du procès ; troisièmement, si l'on en retranche tout ce qui s'en peut retrancher, sans rien ôter de ce qui est utile, soit pour la conoissance des faits, soit en général pour le bien de la cause ; car il y a une certaine brièveté de parties, qui ne laisse pas de faire un tout fort long. *J'arivai sur le port. J'aperçus un navire prêt à faire voile. Je demandai combien l'on prenoit des passagers. Je fis mon marché. Aussitôt je m'embarquai ; on leva l'ancre ; on met à la voile ; nous partons. Il est di-*

ficile de faire un plus long détail en moins de paroles. Mais ne fufiroit-il pas de dire, *je m'embarquai ?* En éfet toutes les fois que par ce qui fuit, on juge affez de ce qui précède, il faut fe contenter de dire ce qui fait entendre le refte. Ainfi au-lieu de dire, *Dans l'envie d'avoir des enfans je me fuis marié ; j'ai eu un fils ; je l'ai élevé ; je l'ai conduit jufqu'à l'adolefcence ;* je dirois feulement ; *j'ai un fils qui a déjà at teint l'âge d'adolefcence.* C'est pour-quoi felon la remarque de quelques auteurs grecs, autre chofe eft une narration précife (*συνομία*), autre chofe une narration fuccinte. La premiere n'a rien d'inutile, & la feconde peut n'avoir pas tout ce qui eft néceffaire. Pour moi, quand je recomande la briéveté, (*ταπτολογίας, περιπτολογίας.*) je la fais confifter non à dire moins qu'il ne faut ; mais à dire précifément ce qu'il faut, & rien de plus. A l'égard des redites, des expreffions fynonimes, & des autres inutilités, je n'en parle point ici, parce qu'indépendamment de la briéveté, il ne faudroit pas moins les éviter.

Mais fouvent à force de vouloir être court, on devient obscur ; & je crois qu'il vaut encore mieux doner à une narration trop d'étendue, que trop peu ; car

si d'un côté ce qui est superflu ennuie les Juges, de l'autre, faute du nécessaire, la cause périlite. Je ne conseillerois donc point d'imiter la maniere de Saluste, quoiqu'elle tiene lieu de perfection en lui. Je veux croire qu'un stile si concis & si serré ne dérobe rien à des yeux appliqués ; mais il échape à l'oreille : outre que d'ordinaire un lecteur a du savoir, au-lieu que nos chevaliers Romains souvent quittent leur charue pour venir conoître des affaires ; & comment en conoîtront-ils, si elles ne leur sont clairement expliquées ? J'applique donc principalement à la narration une regle que je crois bonne partout, *autant qu'il faut, pas plus qu'il ne faut.*

Je ne veux pas dire pour cela qu'il faille se contenter d'instruire. La narration pour être courte, ne doit pas manquer de graces, autrement le défaut d'art se fait sentir ; ajoutez à cela que le plaisir est séduisant, & que plus une chose en done, moins elle semble durer. C'est ainsi qu'un chemin riant & uni, bien qu'il soit plus long, fatigue moins qu'un plus court, qui seroit escarpé ou désagréable. Je ne suis donc point amateur de la brièveté, jusqu'à ne pouvoir souffrir que l'on mêle à un récit tout ce qui peut l'em-

bélir, & le faire recevoir plus aisément. S'il est trop simple & trop coupé, c'est une confusion plutôt qu'un récit.

Il y a même des narrations qui par la nature de la cause sont nécessairement longues. J'ai déjà dit qu'il y falloit préparer les Juges dès l'exorde. Ce que l'on doit faire ensuite, c'est d'user de toute son industrie pour diminuer ou de la longueur, ou du moins de l'ennui qui en est la suite ordinaire. On diminue de la longueur, en réservant pour un autre endroit, une partie des choses que naturellement la narration devoit comprendre, ce que l'on ne fera pourtant pas sans en avertir. Par exemple, *Les raisons qu'il a eues de comettre ce meurtre ; quels ont été ses complices ; de quelle maniere il s'y est pris ? c'est, Messieurs, ce que je dirai dans la preuve.*

Souvent aussi au-lieu de raconter toute la suite d'une affaire, on passe plusieurs circonstances pour venir au point essentiel, come fait Cicéron dans son oraison pour Cécinna. *Falcinius meurt ; car je vous épargnerai, Messieurs, un plus long détail, come peu nécessaire à la cause.* On remédie à l'ennui, en partageant sa matiere. *Je dirai, Messieurs ce qui s'est passé avant la conclusion du traité ; ce qui s'est*

passé dans le temps même qu'il a été conclu, & ce qui s'est passé depuis. De cete sorte il paroît que c'est moins une longue narration, que trois d'une longueur médiocre. Il sera bon aussi quelquefois de distinguer chaque point par un mot d'avertissement. Je vous ai dit, Messieurs, par où l'affaire a comencé ; écoutez maintenant quel en a été le progrès. En effet l'auditeur verra par-là qu'il y a déjà un point de fini, & s'encouragera de lui-même à donner encore son attention à celui qui suit, come si c'étoit une nouvelle matiere. Mais si, malgré ces précautions, l'ordre des choses nous mene un peu loin, il ne sera pas inutile de finir chaque point par une sorte de récapitulation. Cicéron n'attend pas même cela pour s'en servir. Jusqu'ici, César, on ne peut rien reprocher à Ligarius. Il est parti de chez lui, je ne dis pas sans dessein de faire la guerre, mais lorsqu'il n'y avoit encore nul bruit, nul soupçon de guerre.

Le moyen de rendre la narration vraisemblable, c'est de se consulter soi-même, & d'examiner si l'on ne dit rien qui choque le bon sens. C'est en second lieu de rapporter les causes, & les motifs des principaux faits que l'on avance : c'est enfin de former des caracteres qui aient

de la convenance avec ces faits. Vous accusez un homme de larcin, d'adultère, d'homicide ? Représentez-le dominé par l'avarice, esclave de ses plaisirs, violent & prêt à tout entreprendre. Si vous le défendez, donnez-lui des mœurs toutes contraires. On prendra garde ensuite, si ces mêmes faits s'accordent avec les circonstances du temps, des lieux, &c.

Il y a de plus une certaine suite qui répand un air de vraisemblance sur tout le sujet, & qui fait que les choses paroissent amenées comme aux pièces Dramatiques. Car l'une doit naturellement conduire à l'autre; en sorte que la première bien racontée, l'auditeur devine ce qui va suivre. Il fera bon même de jeter quelquefois des naissances de preuves dans la narration. Mais on se souviendra qu'il s'agit de narrer, & non pas de prouver. On pourra néanmoins appuyer sa proposition de quelque argument, pourvu qu'il soit fort simple & fort court. Par exemple, s'il est question d'empoisonnement, on dira, *Il étoit en parfaite santé lorsqu'on lui présenta à boire; il boit, un moment après il tombe mort; son corps enfle & devient tout livide.* C'est encore une sorte de préparation qui produit le même effet, quand on représente

l'accusé avec main forte, bien armé, & soigneux de prendre ses avantages contre une personne foible, qui n'a aucune arme, & ne se défie de rien. Enfin tout ce que l'on doit approfondir dans la preuve, le caractère de la personne, le temps, le lieu, les motifs, l'occasion, les moyens, il faut l'effleurer dans la narration. Si tout cela nous manque, come il peut ariver, nous dirons que le crime dont il s'agit paroîtra peu croyable, mais qu'il n'en est pas moins vrai; que par-là même on peut juger combien il est atroce; que nous ne savons ni pourquoi, ni coment il a été comis; que nous sommes surpris de son énormité, aussi-bien que les Juges, mais que cependant nous le prouverons.

Mais de toutes les préparations, la meilleure est celle où il semble qu'il n'entre aucun dessein. Ainsi quoique Cicéron donne un tour infiniment avantageux à tout ce qu'il expose pour la défense de Milon, & pour faire conoître aux Juges que Clodius étoit l'agresseur, & non pas Milon; rien ne me paroît plus adroit que cete description si simple en aparence; *Pour Milon, après avoir été ce jour-là au Sénat, tant que dura la séance, il revint chez lui; il changea d'habit & de chauf-*

Jure ; il se reposa quelque temps , pendant que sa femme se dispoſoit à partir. Que Milon paroît tranquille ! & que cela eſt éloigné d'un home qui roule un aſſaſſinat dans ſa tête ! C'eſt la réſlexion que Ciceron fait naître , non ſeulement par la lenteur qu'il met dans le départ de Milon , mais encore par ces expreſſions les plus communes qu'il y ait , & par-là d'autant plus propres à couvrir ſon artifice. S'il en avoit employé de plus recherchées , & de plus vives , elles euſſent infailliblement fait ſortir & les Juges & l'Orateur de l'aſſiete où ils étoient. Ceci paroîtra froid à pluſieurs ; mais ſi ceux qui liſent cete expoſition n'en découvrent pas la fineſſe , à combien plus forte raiſon les Juges ſ'y ſont-ils laiſſé tromper ? Voilà donc ce qui rend un récit vraiſemblable. Car de ne rien dire dans la narration qui ſe contredife , ou ſe détruife ſoi-même , ſi quelqu'un a beſoin d'un pareil enſeignement , il eſt inutile qu'il en aprene davantage. Cependant je conois des écrivains qui s'aplaudiffent de ce précepte , come d'une découverte conſidérable.

A ces trois qualités que toute narration doit avoir , il y en a qui ajoutent la grandeur & l'élévation, (*μεγαλοπρεπεια*)

come si toutes sortes de sujets en étoient susceptibles ; come si un récit pompeux & magnifique étoit de saison dans la plupart des causes privées , lorsqu'il s'agit d'un prêt , ou d'un loyer de maison , ou d'un marché , &c. Cete pompe seroit même préjudiciable , come il est aisé de voir par l'exemple que je viens de rapporter de l'oraison pour Milon. Combien d'ocasions où il faut excuser le crime , l'avouer de bone foi , user d'adresse & de ménagement dans l'exposition du fait. Quele élévation peut-il y avoir à tout cela ? Il n'est donc pas plus essenciel à la narration d'être élevée , que d'exciter la haine ou la pitié ; que d'être énoncée d'un stile grave ou doux , ou enjoué. Tous ces caracteres sont bons , pourvu qu'ils soient à leur place ; mais de croire qu'ils sont affectés à la narration , c'est une erreur. J'en dis autant d'une autre perfection , que Théodecte lui donne encore en propre , bien qu'elle ne lui appartienne pas plus , qu'à toute autre partie du discours ; je veux dire l'agrément & la douceur. Quelques-uns ajoutent l'évidence , & je ne dissimulerai pas que Cicéron va encore plus loin ; car il veut que la narration soit non-seulement claire , brieve , & vraisemblable , mais de plus évidente ,

convenable aux mœurs & au caractère des personnes, & soutenue d'une certaine dignité. Je tiens pour moi que cete convenance de mœurs doit régner dans tout le discours ; & pour ce qui est de la dignité, qu'il en faut mettre par-tout où l'on peut. A l'égard de l'évidence, je la crois fort nécessaire, quand il s'agit de rendre sensible un fait, qui d'ailleurs est avéré ; mais n'est-elle pas comprise dans la clarté ?

D'autres au contraire rejettent l'évidence, come une chose qui peut nuire au-lieu de servir ; parce qu'en certaines causes, disent-ils, il faut déguiser la vérité, bien-loin de l'éclaircir. Sentiment ridicule à mon gré ; car celui qui déguise la vérité, met le faux à la place du vrai. Or il n'en est que plus soigneux de doner au mensonge toutes les couleurs du vrai.

Mais puisque le hazard, outre mon dessein particulier, nous a fait tomber sur le genre de narration le plus difficile, parlons-en. J'entends celui où le fait est contre nous. Quelques rhéteurs nous conseillent en ce cas d'omettre la narration. Véritablement je ne fais point de conseil plus aisé à suivre, si ce n'est d'omettre aussi toute la cause. Mais supposé

que de justes raisons nous obligent à l'entreprendre, trouve-t-on qu'il y ait bien de l'adresse à se condamner soi-même par son silence ? Car c'est avoir une merveilleuse confiance en la stupidité des Juges, que de croire qu'ils nous donneront gain de cause, sur des choses que nous n'avons pas voulu exposer à leur connoissance. Je ne disconviens pas que dans une narration, come on peut nier, ajouter, ou changer certaines circonstances, on ne puisse aussi en taire quelques-unes ; mais on ne doit taire que ce qu'il est libre de dire, ou de ne pas dire. C'est ce que l'on fait quelquefois pour éviter d'être long. Par exemple, *A cela, Messieurs, il répondit ce qu'il jugea à propos.*

Je distingue donc plusieurs genres de causes. Dans l'un, il n'est question que de la forme, & de savoir si l'action est bien intentée ; alors nous pouvons tout avouer. *Il a volé dans le Temple, mais c'étoit l'argent d'un particulier ; on ne doit pas l'accuser de sacrilège. Il a enlevé cette fille ; mais il ne s'ensuit pas que le père ait la liberté d'opter. Ce jeune homme a été deshonoré, & pour ne point survivre à sa honte, il s'est défait lui-même. Le corrupteur ne doit pas pour cela être puni de mort ; qu'il subisse seulement la peine por-*

tée par la loi. On peut même en avouant le crime, l'exposer d'une manière qui le rende plus supportable; car à qui n'est-il pas permis d'excuser ses fautes, puisque nos esclaves même sont en possession de le faire? Ainsi pour diminuer l'énormité de l'action, nous jeterons un mot come en passant. Non, Messieurs, malgré ce que l'on a voulu vous faire entendre, il n'est point venu dans le Temple avec intention d'y dérober. Ce n'étoit point un dessein prémédité; c'est l'occasion, c'est le défaut de gardes, c'est la vue de ce trésor qui lui en ont fait naître la pensée. Et que ne peut point cete tentation sur la plupart des hommes? Mais au fond, qu'importe? Il n'est pas moins vrai qu'il a dérobé; que sert-il d'excuser un crime, dont nous voulons bien subir la peine?

Tantôt come si nous étions les premiers à condaner notre partie, nous lui adresserons la parole. *Que voulez-vous que je dise? Que le vin vous a fait faire cete faute? Que les ténèbres ont été cause de votre méprise? tout cela peut être; cependant ce jeune home ne s'en trouve pas moins deshonoré. Payez donc les dix mille sesterces à quoi la loi vous condane. Tantôt avant que de raconter le fait, on prévient les Juges par une simple proposi-*

tion, mais qui rend notre cause toute favorable, come dans le cas que je vais dire. Un pere a trois enfans qui conspirent de le tuer. Ils tirent au fort à qui fera le coup. Celui sur qui le fort tombe, entre la nuit dans la chambre de son pere, avec un poignard, & en fort sans avoir eu la force d'en venir à l'exécution. Le second & le troisieme en font autant. Le pere s'éveille, ils confessent leur attentat. Tout est contre eux; en vertu de la loi ils sont déchus de leurs droits, & privés du bien de leur pere. Si néanmoins le pere, qui n'a pas encore partagé sa succession, veut les défendre, il pourra comencer ainsi. *On accuse de parricide, qui, Messieurs? des enfans, dont le pere est plein de vie, des enfans qui n'ont aujourd'hui que leur pere pour défenseur. On se prévaut donc contre eux d'une loi qui ne les regarde pas? Mais si vous attendez que je reconnoisse ma faute devant vous, j'avouerai ingénument que j'en ai mal usé à leur égard, & que j'ai été de ces peres qui ne peuvent se détacher de leur bien.* Ensuite il dira qu'ils n'ont pas formé ce dessein d'eux-mêmes, qu'ils y ont été poussés par des jeunes-gens, dont les peres avoient plus d'indulgence; que cependant l'événement a bien

montré qu'ils n'étoient pas capables d'une action si dénaturée. En éfet pourquoi cete précaution de s'y obliger par ferment, s'ils n'y avoient senti une extrême répugnance? Pourquoi tirer au sort, si ce n'est parce que chacun d'eux refusoit de se noircir d'un tel crime? Les raisons bonnes ou mauvaises pourront passer à la faveur de la premiere proposition, qui aura déjà calmé les esprits.

Dans l'autre genre de causes, on examine si le fait est, ou de quelle nature il est; & alors quand tout nous seroit contraire, je ne vois pas coment on peut soustraire la narration, sans que la cause en souffre; car notre adversaire a exposé le fait come il a voulu; il nous a chargés autant qu'il a pu; il a envenimé tout ce qu'il a dit; ensuite il a prouvé. A la preuve a succédé la péroration, qui a achevé d'enflamer les Juges, & les a laissés pleins de colere & d'indignation. Il est naturel qu'ils veuillent nous entendre à notre tour. Ils attendent que nous les instruisions; si nous ne le faisons pas, il faut bien qu'ils s'en tiennent à ce qu'on leur a dit. Quoi donc, faudra-t-il exposer les mêmes choses? Je réponds que s'il est question de la qualité du crime, come il arive toutes les

fois que le fait est avéré ; je réponds, dis-je, qu'il faudra exposer les mêmes choses, mais non de la même manière. On donnera d'autres raisons, d'autres motifs ; il sera permis d'adoucir quelques endroits, & d'excuser certaines fautes. La gaieté, par exemple, passera pour jeunesse, l'avarice pour prévoyance, la négligence pour simplicité. Nous metrons en usage le ton de la voix, l'air, le geste ; enfin tout pour mériter la faveur des Juges, ou du-moins leur compassion. Un humble aveu excitera même naturellement ce dernier sentiment dans leur ame.

Je demanderois volontiers à ceux qui sont d'une opinion contraire, s'ils prétendent défendre, ou non, ce qu'ils ne veulent point narrer ; car s'ils ne veulent ni narrer ni défendre, ils trahissent leur propre cause ; mais s'ils ont dessein de défendre, il me semble que l'on doit au moins proposer ce que l'on entreprend de soutenir. Pourquoi donc n'exposeroit-on pas ce que l'on peut réfuter ? car pour en venir à bout il est naturel de commencer par l'indiquer. En effet, quelle différence y a-t-il entre la preuve & la narration, si ce n'est que la narration annonce continuellement la preuve, & que la preuve réciproquement vérifie la narration ?

Du reste, c'est à l'orateur de voir si cete exposition ne doit pas être un peu plus diffuse qu'à l'ordinaire, à cause de la préparation & des arguments qu'il est bon quelquefois d'y mêler. Je ne dis pas des raisonnements, je dis des arguments; & on les pourra soutenir d'un certain ton affirmatif qui a coutume d'imposer aux Juges. Par exemple, on leur dira qu'à une premiere exposition, il n'est pas possible de satisfaire à tout; qu'ils aient la bonté d'attendre, de suspendre leur jugement, & qu'assurément ils seront contents. Enfin il faut narrer tout ce qui se peut narrer, différemment de ce qui a été exposé par la partie adverse; ou bien il faut retrancher aussi l'exorde, qui particulièrement dans ces sortes de causes ne sert qu'à disposer les Jugés à prendre connoissance du fait dont il est question. Cependant on convient que l'exorde n'est jamais si nécessaire, que lorsqu'il s'agit de faire revenir les Juges, des préjugés qu'ils ont pu prendre contre nous.

A l'égard des causes dont l'état est de conjecture, c'est-à-dire, où le fait est douteux, la narration ne roule pas tant sur le point contesté, que sur les choses qui servent à l'éclaircir. Or come d'un côté, l'accusateur donne à ces choses un

tour artificieux & malin, & que de l'autre, l'accusé doit se mettre à couvert du soupçon, il s'ensuit qu'ils doivent narrer tout différemment l'un de l'autre. Mais dira-t-on, il y a des arguments qui n'ont de force, qu'autant qu'ils sont soutenus d'une foule d'autres, & qui détachés, comme ils sont dans la narration, deviennent si foibles, qu'ils ne peuvent faire aucune impression sur l'esprit des Juges. Je réponds que cela regarde la manière de narrer, & non la question que nous examinons présentement, s'il faut narrer. En éfet, qui empêche d'entasser arguments sur arguments dans l'exposition, si on le juge nécessaire? Qui empêche que du-moins on ne promette de dire ailleurs, ce que l'on ne trouve pas à propos de dire ici? Qui empêche enfin de partager la narration en plusieurs parties; de prouver chacune d'elles à mesure qu'on la propose, & de passer ainsi de l'une à l'autre? car je ne suis point de l'avis de ceux qui croient qu'il faut toujours raconter les faits dans le même ordre qu'ils sont arrivés. La bonne manière, selon moi, est celle qui convient le mieux au sujet que l'on traite. On y peut même employer plusieurs figures. Tantôt nous feignons qu'une chose nous est échappée,

pour avoir lieu de la dire plus à propos. Nous assurons en même-temps les Juges que nous reprendrons le fil de notre discours ; & que la cause en sera plus intelligible ; tantôt après avoir exposé toute l'affaire, nous revenons aux motifs qui en ont été le principe. Car encore une fois il ne faut pas croire que l'art de se défendre, soit renfermé dans une règle invariable & unique. Il faut s'acomoder à la nature de la cause & aux circonstances. Il en est come d'une plaie, dont on hâte plus ou moins la cure, selon l'état & l'exigence du mal.

Je ne désapprouve pas même que l'on narre plusieurs fois. Cicéron l'a pratiqué dans l'oraison pour Cluentius, & je le crois non-seulement permis, mais quelquefois même nécessaire ; par exemple, dans les causes de péculat, & dans toutes celles qui sont composées. Car de pousser le scrupule jusqu'à vouloir s'assujétir aux préceptes contre le bien de la cause, c'est une folie. En effet, pourquoi la narration va-t-elle devant la preuve ? N'est-ce pas afin que les Juges sachent de quoi il est question ? Supposé donc que chaque point mérite d'être prouvé ou réfuté, pourquoi ne l'exposera-t-on pas auparavant ? Si l'on compte mon expé-

rience pour quelque chose, je fais pour moi que j'en ufois ainsi au bareau, & qu'en cela j'avois l'aprobation non-seulement des Juges, mais de toutes les personnes éclairées. On fait même que lorsque nous travaillions plusieurs à une même cause, j'étois celui que l'on chargeoit ordinairement du soin d'établir l'état de la cause *. Ceux de mon temps en peuvent rendre témoignage. Je ne disconviens pas néanmoins qu'il est souvent mieux de suivre l'ordre des faits. Il seroit quelquefois même ridicule de le changer, come si en parlant d'un testament nous disions qu'il fut ouvert, & ensuite qu'il fut signé. C'est pourquoi en ces sortes de détails, si l'on a oublié ce qui doit aler devant, il n'y faut plus revenir.

Il y a aussi de certaines expositions qui sont fausses, & j'en remarque de deux sortes au bareau. Les unes sont appuyées sur des preuves que nous apelons extrinseques. Ainsi Clodius à la faveur des témoins qu'il avoit subornés, soutenoit qu'il étoit à Intéramne, la même nuit qu'on l'acusoit d'avoir comis un inceste à Rome. Les autres doivent leur vraisemblance à l'esprit & à l'industrie de l'ora-

* Et par conséquent de la narration.

teur qui s'en sert tantôt pour colorer seulement certaines actions dont il est obligé de parler, tantôt aussi pour doner un tour favorable à l'affaire dont il s'agit; c'est pourquoi elles ont le nom de couleurs. Quelque usage que l'on en fasse, il faut avoir soin sur-tout que ce que l'on invente, soit de nature à pouvoir être en effet: secondement, qu'il convienne à la personne, au temps, & au lieu; enfin qu'il impose par un certain enchaînement, & qu'il soit même lié à quelque chose de vrai, s'il est possible, ou du-moins soutenu par des preuves tirées du fond de la cause. Car celles qui sont purement étrangères se trahissent elles-mêmes, parce qu'il est aisé de supposer tout ce que l'on veut.

Il y a encore deux écueils à éviter; & contre lesquels on échoue souvent, quand on se permet de feindre quelques circonstances. L'un de se contredire soi-même; car il arrive que telle circonstance quadre parfaitement avec une partie du discours, laquelle ne quadre point du tout avec le discours entier. L'autre d'en alléguer quelqu'une de contraire à ce qu'il y a de plus incontestable dans la cause. Aux écoles je ne voudrois pas que l'on cherchât jamais ces couleurs ailleurs que

dans son sujet ; mais soit dans les déclamations, soit au bareau, ce que l'orateur a pris une fois la liberté de supposer, qu'il s'en souviene durant toute l'action ; car rien n'échape si aisément, & le proverbe est vrai, qui dit qu'un menteur doit avoir bone mémoire. Observez aussi que si c'est votre propre cause que vous défendez, il faut vous atacher à une seule supposition, pour la soutenir jusqu'au bout ; au-lieu que si c'est la cause d'un autre, vous pouvez jeter plusieurs soupçons dans l'esprit des Juges.

Mais n'alons pas dire de ces faussetés qui nous fassent pâlir à la vue d'un témoin. Quele sorte de choses peut-on donc supposer ? Celles que nous prenons en nous-mêmes, & dont il n'y a que nous qui sentions le faux ; celles qui sont fondées sur le témoignage des morts, car ils ne sortiront pas de leurs tombeaux pour nous démentir ; celles encore qui ne sont conues que des gens qui ont les mêmes intérêts que nous ; car ils ne nous déceleront pas ; ou qui ont des intérêts opposés, come notre adversaire ; car en vain nous acuseront-ils d'imposture, car ils ne les en croira pas.

A l'égard de ces arguments que l'on tire des songes, & des superstitions sem-

blables, ils ont perdu toute créance, par la facilité qu'il y a de recourir à de pareilles fraudes. Mais je le répète, que l'on ne donne point de fausses couleurs à la narration, si on ne veut les autoriser durant tout le cours de l'action. Cet avis est d'autant plus important, que l'on ne persuade certaines choses qu'à force de les opiniâtrer. Par exemple, ce parasite, qui voyant un jeune homme trois fois déshérité par un grand Seigneur, & toujours absous, s'avise de le réclamer comme son propre fils : il peut bien alléguer que la pauvreté l'a obligé d'exposer son fils ; qu'ensuite pour avoir la commodité de le voir, il a fait le personnage de parasite chez ce grand Seigneur ; que le jeune homme a été déshérité trois fois quoiqu'innocent, parce qu'en effet il n'est point fils de celui qui le déshérite. Tout cela est fort spécieux ; cependant si toutes ses paroles n'expriment l'amour paternel le plus tendre & le plus vif ; si elles ne font sentir aux Juges la haine du grand Seigneur pour ce jeune homme, & le danger auquel il est exposé, dans une maison étrangère où il est si fort en aversion, il a beau faire, il sera toujours suspect de fourberie.

Il arrive quelquefois que les deux par-

ties usent du même artifice, & qu'elles le soutiennent ensuite différemment; ce qui toutefois est plus ordinaire dans les déclamations qu'au barreau, où je doute même que cela se puisse rencontrer. Par exemple, une femme déclare à son mari que son beau-fils a voulu la séduire, & qu'il lui a donné rendez-vous en un tel lieu, à une telle heure. Le fils de son côté accuse sa belle-mère, sans autre différence que du temps & du lieu. Le père trouve son fils au rendez-vous que sa femme a marqué. Il trouve aussi sa femme dans le lieu dont son fils l'a averti. Il la répudie, elle le souffre sans rien dire; il déshérite son fils. On ne peut rien alléguer en faveur du fils, qui ne serve aussi pour la belle-mère. Cependant tout ce qui est commun pour l'un & pour l'autre, l'orateur le dira. Mais ensuite la comparaison de la belle-mère avec le fils; l'ordre qu'ils ont gardé en s'entr'accusant; le silence de celle-là quand son mari l'a répudiée, ces considérations fourniront autant de preuves particulières. Enfin il y a des choses qui ne peuvent recevoir aucune bonne couleur, & qu'il ne faut pas laisser de défendre; comme l'action de ce riche qui fit fustiger la statue d'un pauvre qu'il ne pouvoit souffrir. On ne peut
nier

nier que ce pauvre n'ait été outragé, & qu'il n'ait action contre le riche. Cependant celui-ci pourra échaper à la peine.

Venons maintenant à la troisieme sorte de narration, celle dont une partie est pour nous, & une partie contre. Je ne saurois dire s'il est à propos de mêler ces deux parties ensemble, ou de les séparer. C'est à la cause que nous avons entre les mains à nous l'apprendre. En éfet, s'il y a plus de circonstances contre nous, qu'il n'y en a pour, celles-ci confondues avec les autres, en seront comme acablées. Je crois donc qu'en ce cas il sera mieux de les distinguer, d'exposer d'abord ce qui est à notre avantage, de l'appuyer de bones preuves; & pour le reste de recourir aux remedes dont il a été parlé. Si au-contraire il y a plus de choses pour nous qu'il n'y en a contre, on pourra les joindre, afin que les dernieres étant placées au milieu come troupes auxiliaires, elles en soient moins à craindre. Encore ne faudra-t-il pas les exposer toutes nues, ni les unes ni les autres; mais de maniere que nous confirmons par quelque preuve celles qui sont à notre avantage, & que nous ôtions toute vraisemblance à celles qui nous sont contraires; parce que si nous ne les dis-

tinguions pas, la contagion des unes pourroit nuire aux autres.

Voici quelques préceptes que l'on donne encore touchant la narration; de ne se permettre jamais aucune digression; de n'user ni d'apostrophe ni de ces figures remarquables come la prosopopée, ni de ces raisonnements en forme, qui ont lieu dans la preuve; quelques-uns ajoutent, ni de grands mouvements: préceptes qu'il faut ordinairement garder, & dont même on ne se doit jamais écarter sans une raison de nécessité, afin que la narration soit & plus claire & plus brieve.

Pour la digression, rarement se souffret-elle; encore doit-elle toujours être fort courte, & telle qu'il paroisse à l'auditeur que c'est la force de la passion qui nous emporte, & nous jete, pour ainsi dire, hors du droit chemin. Telle est en effet celle que nous lisons dans l'oraison pour Cluentius, où Cicéron parlant de Salsia, qui contre toutes les loix divines & humaines, avoit porté son gendre à répudier sa femme, pour l'épouser ensuite elle-même, s'écrie de la sorte: *O crime jusqu'ici sans exemple, & que l'on ne pourroit jamais croire dans une femme, si on ne le voyoit! Quelle incontinence, quelle*

fureur ! Mais quele audace, de n'avoir pas appréhendé, sinon la colere des Dieux & l'indignation des homes, du-moins cete nuit même & ces flambeaux de l'hymen témoins de son impudicité ! de n'avoir pas rougi à la vue de cete chambre, de ce lit, de ces murs mêmes qui lui rapeloient le souvenir des chastes amours de sa fille !

L'apostrophe est fort propre pour indiquer une chose en peu de paroles, & pour reprendre une persone avec vivacité. Ce que j'ai donc dit de cete figure au sujet de l'exorde, il faut l'apliquer à la narration, & de même ce que j'ai dit de la prosopopée. Non-seulement Servius Sulpitius s'est servi de celle-ci dans la cause d'Aufidia, *Est-ce assoupissement ou léthargie*, mais encore Cicéron dans un de ses plaidoyers contre Verrès. Car c'est aussi une exposition que cet entretien qu'il fait tenir à un officier de Verrès, avec la mere d'un malheureux qui étoit injustement détenu en prison : *Voulez-vous avoir la liberté de voir votre fils ? vous me donerez tant, &c.* Dans la défense de Cluentius ne fait-il pas discourir Stalénus avec Bulbus ; & ne sentons-nous pas que cete conversation done un air de vérité à tout ce qu'il raconte ? De crainte même qu'on ne l'acuse d'en avoir

usé ainsi sans beaucoup de réflexion, ce qui pourtant n'est pas croyable d'un homme comme lui, voici comme il s'explique dans ses partitions. *Que la narration, dit-il, ait de la douceur; qu'elle cause de la surprise; qu'elle tienne l'esprit en suspens; qu'elle soit mêlée de dialogues, & remplie de sentiments.*

Je l'ai déjà dit, nous n'argumenterons jamais en faisant un récit, mais nous ne laisserons pas d'y insérer quelque argument; comme lorsque le même orateur parlant pour Ligarius, dit qu'il s'étoit comporté dans sa province, de manière que la paix lui devoit être avantageuse. On pourra aussi à mesure que l'on expose un fait, en rendre raison; & le justifier en peu de mots; car il ne faut pas raconter en témoin, mais en orateur. *Quintus Ligarius partit avec C. Considius pour l'Afrique.* Voilà simplement le fait. Comment Cicéron le tourne-t-il? *Q. Ligarius, lorsqu'il n'y avoit encore nul soupçon de guerre, partit pour l'Afrique.* Et dans un autre endroit: *Q. Ligarius partit de Rome, je ne dis pas seulement sans dessein de faire la guerre, mais dans un temps où il n'y avoit pas le moindre bruit, pas la moindre apparence de guerre.* Un autre se seroit contenté de dire; *Lig*

garius ne voulut jamais entrer dans aucune intrigue. Cicéron dit : Ligarius soupirant après sa maison , & plein d'impatience de revoir les siens , ne voulut jamais , &c. De cete sorte il rend plausible tout ce qu'il raconte , par les raisons qu'il en donne , & il touche en même-temps par le sentiment qu'il y met.

C'est pourquoy j'admire ceux qui excluent de la narration toute passion , tout mouvement. Veulent-ils dire qu'il en faut user avec retenue , & tout autrement que dans la péroraison ? S'ils ne prétendent que cela , je suis de leur avis ; car il faut éviter les longueurs. Mais du-reste je ne vois pas pourquoy en instruisant les Juges , je ne songerai pas à les toucher ; ni pourquoy si je veux emporter quelque chose à la fin du discours , je n'essaierai pas d'en venir à bout dès le commencement ; vu principalement que les Juges étant une fois imbus de mes sentiments , je leur persuaderai plus aisément ce que je voudrai dans la preuve. Cicéron décrit le supplice d'un citoyen Romain que Verrès avoit eu la témérité de condamner au fouet. Sans être long , quels sentiments n'excite-t-il pas dans l'ame des Juges , lorsqu'il expose d'un côté le genre de supplice ; de l'autre la circonstance du

lieu, la condition, le courage même du patient, qui au milieu des coups, n'a recours ni aux prieres ni aux larmes, & ne fait entendre autre chose sinon qu'il est citoyen Romain : parole qui redouble la rage de Verrès, en même-temps qu'elle lui fait sentir son injustice ? De quels traits ne peint-il point encore la cruauté que Verrès exerça sur Philodamus ? Quel pathétique dans tout ce récit ! Et ne tire-t-il pas les larmes des yeux, quand il fait voir aux Juges, car on n'entend pas seulement, on voit ; quand il fait voir, dis-je, un pere & un fils immolés en présence l'un de l'autre à la fureur de ce monstre ; le pere déplorant le malheur de son fils, le fils celui de son pere ? Y a-t-il péroration qui ait rien de plus touchant ? Véritablement d'attendre à la fin d'un discours, pour attirer la compassion sur des choses que l'on vous aura vu raconter d'un œuil sec, c'est s'y prendre un peu tard. Le Juge qui n'a point été attendri au récit que vous en avez fait, n'en sera guere plus touché dans la péroration. L'esprit s'y acoutume, & quand une fois il est tourné d'une manière, on n'en change pas aisément la disposition.

Pour moi, car je dirai librement mon

sentiment, bien qu'il soit plutôt fondé sur des exemples que sur aucun précepte; pour moi, dis-je, je crois que de toutes les parties du discours la narration est celle qui veut le plus de graces & de beauté. Mais il importe beaucoup de voir quele est la nature des faits que l'on raconte. Car dans les causes de peu de conséquence, come sont la plupart des causes privées, il faut des graces légères & proportionées à la médiocrité du sujet. Les expressions qui dans un lieu comun coulent avec rapidité, & sont come étouffées par leur propre abondance, ici doivent être extrêmement choisies. Pas un mot qui ne soit propre, & qui, come dit Zénon, ne porte la teinture & le caractère de la chose dont on parle. Un stile simple en aparence, mais plein d'élégance; des figures qui n'aient rien de poétique, qui ne tiennent point de ces hardiesses qui choquent l'usage ordinaire, & qui ne se sauvent que par l'autorité de quelques anciens. Une diction aussi pure qu'il est possible, de plus infiniment variée, afin d'obvier à l'ennui, & de récréer l'esprit. Il faut éviter ces même chûtes, ces terminaisons semblables, ces membres compassés & d'un égal nombre de sylabes, pour s'en tenir

uniquement à l'élégance & à la variété; car dans ces petits sujets, la narration n'a nule autre parure à espérer, & si elle n'est relevée par cet agrément, il faut qu'elle rampe. Cependant un Juge n'est nule part plus attentif, & rien de ce qui est bien dit ne lui échape. Il arive même, je ne fais par quel mystere de l'amour-propre, que le plaisir entraîne la persuasion, & que ce que l'auditeur a trouvé agréable, d'ordinaire il le trouve vrai.

Mais lorsqu'il s'agira d'un crime ou d'un fait plus important, il sera permis aussi de doner plus de force au tableau. On excitera la colere, l'indignation, ou la pitié des Juges, selon que le sujet le demandera, non pour finir ces grands mouvements, mais pour les crayoner, s'il faut ainsi dire, & pour tracer d'abord une image de la chose. Je ne blâme pas même que de temps en temps, on réveille l'attention des Juges par quelque pensée ingénieuse, mais courte, come est celle-ci dans l'oraison pour Milon, *Les esclaves de Milon firent alors, Messieurs, ce que chacun de nous voudroit que les siens fissent en pareille occasion.* Quelquefois aussi par un trait un peu plus hardi, *On voit une bele-mere épou-*

fer son gendre sans nuls auspices, sans assemblée de parents ; malédictions ! présages funestes de tous côtés !

Si l'on en usoit ainsi dans ces temps mêmes, où les jugemens tenoient encore quelque chose de leur première austérité, & où l'art oratoire avoit en vue le bien de la cause, beaucoup plus que l'ostentation ; à combien plus forte raison cela se doit-il pratiquer aujourd'hui, que l'amour du plaisir s'est débordé jusques dans les causes les plus sérieuses, où il ne s'agit de rien moins que de la vie & de la fortune des homes. Je dirai ailleurs jusqu'à quel point on doit ménager le goût de notre siècle. Cependant ayons pour lui quelque indulgence ; c'est mon sentiment.

Il sert encore infiniment de savoir aider ce qu'il y a de vrai dans un récit, par quelque image sensible qui mette la chose devant les yeux, & semble en faire plutôt un spectacle, qu'une narration. Telle est cette peinture que Célius fait d'Antoine : *Ils le trouverent, oserai-je dire en quel état ? Figurez-vous, Messieurs, un home ivre, plongé dans un profond sommeil, qui par de sales soupirs exhale les vapeurs du vin dont il est susoqué ; des femmes livrées à ses débauches, les unes*

couchées sur des lits avec la modestie qu'on peut penser, les autres étendues çà & là, come le vin & le hazard ont voulu. Au bruit & à l'aproche des ennemis ces femmes se réveillent, la peur les saisit, elles sont plus mortes que vives. Toutes vont chercher du secours auprès de leur héros. L'une l'apele par son nom, l'autre le tire du lit; celle-ci le flate, celle-là lui fait de la douleur. Enfin il s'éveille, il jete les yeux sur ces femmes; lui qui les devoit si bien conoitre, n'en distingue pas une; la plus proche reçoit ses embrassements & ses caresses: on ne sait s'il dort ou s'il veille. En cet état, Messieurs, il est porté entre les mains des Centurions & de ses concubines. Voilà des traits aussi naturels, aussi marqués, aussi forts qu'il y en ait.

Je ne dois pas omettre que rien ne done tant de créance à un récit, que l'autorité de celui qui le fait; & cete autorité nous la devons mériter certainement par des mœurs irréprochables, mais aussi par notre maniere de narrer. Plus elle sera grave & sérieuse, plus elle aura de poids. Evitons donc tout ce qui sent la duplicité. Les Juges toujours défiants, le sont particulièrement ici. Qu'il ne paroisse rien d'inventé, rien d'affecté: que

tout semble naître de la cause, plutôt que de notre artifice. Mais c'est à quoi l'on pense peu aujourd'hui; on s'imagine que l'art manque, s'il ne faute aux yeux. Pour moi au-contrain, je tiens qu'il cesse, au moment qu'il devient si remarquable. Nous ne songeons le plus souvent qu'à satisfaire notre vanité, & tout se rapporte là; d'où il arive qu'en voulant plaire à l'auditeur, nous devenons suspects aux Juges.

Il y a une exposition réitérée plus connue des déclamateurs, qu'elle ne l'est au barreau. C'est une seconde narration dont on se sert, pour conserver à la première sa brièveté, & cependant pour doner aux choses l'ornement & l'étendue qu'elles demandent, soit qu'on les veuille rendre plus lamentables ou plus odieuses. Je crois qu'il en faut user rarement, & qu'il n'est jamais à propos de redoner toute la suite d'une affaire: il suffit d'en reprendre quelques endroits; encore faut-il que l'orateur n'ait fait que la proposer en gros, avec promesse de la raconter ailleurs plus au long.

Quelques rhéteurs conseillent de commencer la narration par un portrait de la personne; si nous sommes dans ses intérêts, de l'embélir; & si nous sommes contre,

de le charger. J'avoue que cete maniere est très ordinaire, parce qu'une affaire civile ou criminele, ne peut être qu'entre des perſones. Mais pourquoi ne pas s'attacher aux circonſtances & aux accidens, ſi on le juge à propos? *A. Cluentius, Meſſieurs, étoit pere de celui pour qui je plaide. On ſait aſſez que c'étoit un home, le plus conſidérable non-ſeulement de la ville de Larinum, mais de tout le pays & des environs, en naiſſance, en réputation, & en vertu. Pourquoi ne pas comencer tout ſimplement? Q. Ligarius, dans un temps où il n'y avoit encore nule diſpoſition à la guerre, partit pour l'Afrique. Ou bien par le fait, M. Tullius, a dans le canton de Tigur une terre qui a été poſſédée par ſes peres, &c. Ou par la circonſtance du temps; la guerre s'étant allumée contre les Phocéens, &c.*

On demande où doit finir la narration, & c'eſt un ſujet de diſpute avec ceux qui veulent, qu'on la conduiſe juſqu'au point conteſté entre les parties; come ici, *Les choſes en cet état, Meſſieurs, le Préteur Dolabella défendit les voies de fait à tous gens armés; l'Arêt portoit en général & ſans nule exception. Quiconque aura uſé de violence pour chaffer quelqu'un du lieu où il étoit, qu'il ait premièrement*

à l'y rétablir. *Cecinna a souffert cete violence ; Ebutius dit l'avoir rétabli : l'un & l'autre ont consigné. Voilà, Messieurs, sur quoi vous devez porter votre jugement.* Je crois pour moi, que le demandeur peut toujours suivre cete méthode, mais non le défendeur.



CHAPITRE III.

De la Digression.

LA confirmation se présente d'elle-même après la narration, car on n'avance un fait que pour le prouver ; cependant je vois que beaucoup d'orateurs en usent autrement. Ont-ils exposé l'ordre des choses, ils se jetent aussi tôt dans un lieu comun, qu'ils traitent avec le plus de pompe & d'éloquence qu'il leur est possible : coutume qui a passé de la déclamation au bareau, depuis que nos orateurs se sont avisés de préférer leur propre gloire à l'intérêt des parties. Ils craignent, je m'imagine, que l'apreté des preuves, succédant au stile modeste & séré de la narration, ne difere trop longtemps ce qui peut causer du plaisir à l'auditeur, & ne fasse languir le discours.

Le défaut que j'y trouve, c'est d'observer cete pratique, indiférament en toute sorte de causes, come s'il étoit toujours expédient ou même nécessaire. En éfet pour entasser ici pensées sur pensées, ils en détachent des autres endroits, au hazard de se copier ailleurs, ou de ne point dire les choses à leur place. J'avoue que ces digressions, quand le sujet les demande ou qu'il les souffre, ne viennent pas mal à la suite non-seulement de la narration, mais aussi des questions soit générales, soit particulières. J'y veux seulement une condition, qu'elles naissent du sujet, qu'on ne les y fasse pas entrer de force, & que loin de rompre la liaison qu'il doit y avoir entre deux parties qui se suivent, elles en soient elles-mêmes le nœud. Rien en éfet ne suit si bien que la preuve après la narration, à moins que ce petit écart ne puisse être regardé, come la fin de l'un & le commencement de l'autre. Il pourra donc avoir lieu quelquefois; par exemple, lorsque le récit d'un crime redoublant d'horreur sur la fin, nous efforçons par un mouvement d'indignation, qui nous échape come malgré nous; encore faut-il que le crime ne souffre aucun doute. Car avant que de le faire trou-

ver énorme, il faut comencer par le faire trouver vrai ; autrement son énormité même favorise le coupable, par la raison que tout crime extraordinaire fonde une présomption en faveur de l'aculé. Par exemple encore, si à l'ocasion des services que vous avez rendus à votre adversaire, & dont vous n'avez pu vous dispenser de toucher quelque chose dans la narration, vous vous déchaînez contre son ingratitude ; ou lorsqu'après avoir exposé quantité de mauvaises actions, vous faites voir combien les conséquences en sont dangereuses. Mais il faut revenir incontinent à son sujet ; car le Juge si-tôt qu'il est instruit du fait, cherche la preuve, & brûle de savoir à quoi s'en tenir. Il est même à craindre, qu'occupé d'un nouvel objet, & fatigué par des longueurs inutiles, il ne perde l'affaire de vue, & n'ait de la peine à se la rapeler.

Mais come la digression n'est pas toujours nécessaire après la narration, aussi est-il ordinairement très utile de préparer les esprits, avant que d'entrer dans le fond d'une question ; sur-tout si elle est de nature à les révolter d'abord contre nous ; come lorsque nous demandons le sang & la mort de quelqu'un, ou que

nous soutenons une loi trop rigoureuse. Cete précaution est une espece de second exorde, qui sert à faire agréer nos preuves, & que l'on pourra pousser avec d'autant plus de véhémence & de liberté, que l'on parle à des personnes qui sont déjà instruites. Nous userons donc de cete précaution come d'un lénitif, pour rendre plus suportable ce que nous avons à dire aux Juges, de crainte qu'ils ne se soulevent intérieurement contre la rigueur de notre droit; car nous avons beau faire, nous ne les persuaderons pas malgré qu'ils en aient. Mais on examinera auparavant quel est leur génie; s'ils sont amis de l'équité naturele, ou rigides observateurs de la loi; parce que selon cete différence nous les ménagerons plus ou moins. La même chose au-reste pourra servir aussi d'épilogue après chaque question.

Il y a, come j'ai dit, plusieurs sortes de digressions qui peuvent être différemment répandues dans une même piece; par exemple, la louange des personnes, ou de certains lieux devenus célèbres; la description d'un pays; le récit d'une aventure, soit vraie, soit fabuleuse. Tels sont dans les Verrines, cete agréable peinture de la Sicile, & l'enlèvement de Proserpine. Tel encore dans la défense de

L. Cornelius, ce bel éloge de Pompée, si capable de lui gagner les cœurs; éloge où Cicéron, come entraîné par le nom du grand Pompée, & forcé de suspendre son discours, va se perdre si heureusement, come s'il eût plaidé non pour Cornelius, mais pour Pompée même.

La digression, pour la définir, est, autant que j'en puis juger, une partie ajoutée contre l'ordre naturel du discours, laquelle traite un point étranger, mais néanmoins utile à la cause. C'est pourquoy je ne vois pas qu'il y ait plus de raison à lui assigner sa place immédiatement après la narration, qu'à vouloir déterminer son objet; vu qu'il y a tant de manieres de s'écarter du droit chemin. En effet tout ce qui se dit hors des cinq parties qui composent un plaidoyer, est à proprement parler digression. Exciter la haine, l'indignation, la pitié; s'excuser, flater, s'insinuer, faire des reproches, ou répondre à ceux que l'on nous fait: tout ce qui sort de la question, exagérer, diminuer, toucher par quelque mouvement que ce soit, tout cela, dis-je, est digression. Et beaucoup plus encore, ces lieux comuns, qui sont souvent le plus bel ornement d'une piece d'éloquence, lorsque nous discourons sur

l'avarice, sur la débauche, sur la religion, sur les devoirs de la société; bien que ces lieux par le rapport & la juste liaison qu'ils ont avec nos preuves, ne semblent pas sortir du sujet.

Mais combien de choses y infere-t-on, qui en sont entièrement détachées, & dont la fin est de délasser, d'avertir, de flater, de gagner les Juges? Il y en a une infinité de cete nature; les unes sont méditées, & le hazard fait naître les autres, quand il arive quelque accident inopiné durant l'action, ou que l'on interrompt l'orateur, ou que l'audience est troublée par quelque désordre. C'est ainsi que dans la cause de Milon, Cicéron fut obligé de s'écarter dès l'exorde, come il paroît par le plaidoyer qu'il prononça. Au-reste la digression pourra durer plus long-temps, si on s'en sert à l'entrée d'une question, ou à la fin d'une preuve, pour lui doner plus de force & d'autorité. Mais si l'on s'échape au milieu de l'une ou de l'autre, il faut revenir aussi-tôt.



CHAPITRE IV.

De la Proposition.

IL y en a qui mettent la proposition après la narration, come une partie du genre judiciaire, & c'est un sentiment que nous avons déjà réfuté. Si l'on veut savoir quel est le mien, je crois que la proposition est ce qui fait le commencement de chaque preuve, non-seulement quand on établit la question principale, mais assez souvent dans chaque argument, & sur-tout dans ceux que les Grecs appellent épichéremes ou syllogismes. Nous parlons présentement de celle qui ouvre la question, je ne la crois pas toujours nécessaire; car il y a des causes où indépendamment de son secours, l'auditeur voit si clairement ce qui est à prouver, qu'il n'est pas besoin qu'on le lui fasse remarquer; sur-tout si la narration finit où comence la question. Nous voyons même que la narration est quelquefois suivie d'une petite récapitulation, qui ramasse tout l'exposé en peu de mots; come il se pratique à la fin des preuves. *L'affaire s'est passée, come je vous l'ai dit, Messieurs; celui qui avoit tendu le*

piege, y a péri; la force a été repoussée par la force, ou plutôt la valeur a triomphé de la témérité.

Mais si la proposition n'est pas toujours nécessaire, il faut avouer qu'elle est quelquefois très utile, particulièrement lorsque le fait ne peut s'excuser, & que l'on prend le parti de défendre le Droit. Par exemple, si vous plaidez pour un homme qui ait volé le dépôt d'un particulier dans un temple, vous direz, *On nous accuse de sacrilege; c'est à vous, Messieurs, de voir si nous sommes dans le cas.* Par-là vous faites comprendre aux Juges qu'il s'agit de savoir si l'on est bien fondé à vous accuser de sacrilege, & que c'est le seul point qu'ils aient à examiner. On en usera de même dans les causes obscures ou chargées d'incidents; non-seulement pour rendre l'affaire plus claire, mais pour déterminer les Juges. Et vous les déterminerez, si vous appuyez votre proposition de quelque chose de convainquant. La loi porte en termes exprès, *que tout étranger qui monte sur les murs de la Ville, est digne de mort.* Il est certain que vous êtes étranger. Or que vous ayez monté sur le mur de la Ville, le fait est si notoire, qu'il ne tombe seulement pas en question. Que reste-t-il donc qu'à vous faire votre

procès ? En éfet cete maniere ôte tout faux-fuyant à l'acufé. Elle presse les Juges & décide la question en même temps qu'elle la propose.

Come il y a des propositions qui sont simples, il y en a de composées, & même de bien des fortes. Tantôt on propose plusieurs chefs d'acufation ensemble, come lorsque Socrate fut acufé de corrompre la jeunesse, & d'introduire de nouvelles superstitions. Tantôt en détaillant une même acufation, on la multiplie. Ainsi Eschine, à qui l'on reprochoit d'avoir prévariqué dans son ambassade, est acufé par Démosthenes de mensonge & d'imposture ; de n'avoir rien fait de ce qui lui étoit prescrit ; d'avoir diféré son retour contre les ordres de la République ; enfin de s'être laissé corrompre par Philippe. Le défendeur de son côté pourra suivre aussi la même méthode. Par exemple, à un home qui le poursuivra en Justice pour une dete, il dira, *C'est à tort que vous me demandez cete some ; car premièrement vous n'avez pu recevoir procuration de ma partie, ni elle n'a pu vous la donner. En second lieu, vous n'êtes point héritier de celui de qui vous dites que j'ai emprunté. Troisièmement, je ne lui devois rien.* On peut multiplier ces propositions

tant que l'on veut, mais il fust de celles qui expliquent le fait. Si chacune d'elles est énoncée séparément, & que la preuve suive aussitôt, ce seront plusieurs propositions ; & si on les rassemble, ce sera une division qui partagera le plaider en autant de points.

Il y a des propositions qui sont pour ainsi dire toutes nues. Elles ont lieu principalement dans les affaires de conjectures. *J'accuse un tel de meurtre, de larcin, &c.* Il y en a d'autres qui joignent la preuve au fait : par exemple, *Je dis, Messieurs, que Cornelius a blessé la majesté de sa charge, en ce qu'étant Tribun du peuple, lui-même * a lu en pleine assemblée, la loi qu'il vouloit établir.* Tantôt la proposition se fait en notre nom ; *Je dis, Messieurs, qu'un tel est coupable d'adultère* : tantôt au nom de la partie adverse, *On m'accuse d'adultère* ; & tantôt au nom des deux, *Nous plaignons un tel & moi au sujet d'une succession : il s'agit qui de nous deux étoit plus proche parent d'un tel qui est mort sans tester.* Quelquefois aussi on oppose l'un à l'autre : *L'adverse partie dit que, &c. & moi je soutiens que, &c.* Enfin il y a une sorte de proposition

* C'étoit au Crieur public à lire la loi, & non au Tribun.

que l'on peut apeler tacite , parce que ce n'est pas une proposition dans les formes , & qu'elle a néanmoins la même force ; come , lorsqu'après avoir exposé une affaire , on finit de la sorte ; *Sur quoi , vous avez à prononcer*. Car ces mots sont come un trait qui frappe le Juge , qui le réveille , & lui fait sentir que l'orateur étant sur le point d'entrer dans le fond des preuves , a besoin d'un renouvellement d'attention.

CHAPITRE V.

De la Division.

LA division est un assemblage de propositions disposées avec méthode , soit les nôtres , soit celles de la partie adverse , soit les unes & les autres ensemble. Quelques-uns croient qu'il s'en faut toujours servir , parce que la cause en est plus claire , & le Juge non-seulement plus attentif , mais plus docile , lorsqu'il fait & de quoi on lui parle , & de quoi on lui doit parler ensuite. D'autres au contraire soutiennent que l'usage en est dangereux pour deux raisons ; la première que l'on ne se souvient pas toujours des

choses que l'on a promis de traiter ; la seconde qu'il s'en peut présenter d'autres auxquelles on n'a pas pensé dans la division. Pour moi je crois que cela ne peut arriver qu'à un homme, ou qui est entièrement dépourvu d'esprit, ou qui a la témérité de plaider sur-le-champ, & sans aucune préparation. Pour tout autre, je ne vois rien qui éclaircisse une matière comme une division bien juste. C'est un moyen que la nature nous suggère elle-même ; en sorte que rien n'aide tant la mémoire que de ne point quitter la route que l'on s'est proposé de tenir en parlant. C'est pourquoi je ne puis approuver ceux qui trouvent à redire que l'on partage un discours en plus de trois points. Il est vrai que quand on les multiplie trop, ils échappent à la mémoire des Juges, & troublent leur attention. Mais aussi ne faut-il pas nous assujétir au nombre de trois, comme si c'étoit une règle inviolable, sans considérer que la cause en demande quelquefois davantage.

Cependant il y a des raisons encore plus fortes pour ne pas toujours user de la division ; car un discours qui paroît ne rien avoir d'étudié, fait souvent plus de plaisir à l'auditeur ; & c'est ce que n'a point la division, qui sent toujours l'étude

tude & le cabinet. De-là vient que ces figures sont si bien reçues. *J'oubliois, Messieurs, à vous dire, &c. Je ne songeois pas que, &c. Vous m'avertissez fort à propos, &c.* Au-contraire si vous anoncez vos preuves, vous leur ôtez toute la grace de la nouveauté. En second lieu, la ruse est quelquefois nécessaire. Nous sommes obligés de tromper les Juges, & de leur mettre un bandeau sur les yeux pour empêcher qu'ils ne découvrent notre dessein; car il y a des propositions qui leur semblent dures. D'aussi loin qu'ils les voient venir, ils s'alarment & souffrent à peu-près come un malade à qui l'on doit faire une opération, & qui aperçoit le fer dont on se va servir; au-lieu que si vous ne leur donez pas le temps de se reconnoître, vous emportez leurs suffrages d'emblée, s'il faut ainsi dire. Troisiéme-ment, il y a des occasions où l'on doit éviter non-seulement de distinguer les questions, mais même de les traiter; alors un beau désordre est préférable à l'arrangement. Il faut jeter le trouble dans l'ame de l'auditeur par le moyen des passions, & distraire les Juges de leur attention.

Ne fait-on pas en éfet que si le devoir de l'orateur est d'instruire, le dernier éfort de l'éloquence est de toucher? Or

il n'est rien qui y soit si contraire, que cete exacte & scrupuleuse anatomie des parties d'un discours, dans le temps qu'il faut come aveugler les Juges, & leur ôter toute présence d'esprit. Ajoutez que bien des choses sont foibles d'elles mêmes, qui deviennent considérables par le nombre & la multitude. Ainsi loin de les diviser, il faut les ramasser à l'exemple d'un Général qui fait irruption avec toutes ses troupes : maniere toutefois dont il se faut servir rarement & seulement dans la nécessité, lorsque par raison nous sommes obligés d'agir en quelque façon contre la raison. Enfin dans une division il y a toujours un point qui est plus fort & plus digne de considération que les autres. Le Juge l'a-t-il entendu ? A peine daigne t-il écouter le reste. Et c'est encore un inconvénient à quoi il faut prendre garde.

Pour conclusion, quand nous aurons plusieurs crimes à objecter ou à réfuter, la division sera non-seulement utile, mais agréable ; parce que l'auditeur est bien aisé alors de voir l'ordre que nous devons tenir. Mais où il ne s'agit que d'un seul chef, bien qu'il y ait différentes manieres de le traiter, je crois la division inutile ; par exemple, celle-ci, *Je vous*

montreraï, Messieurs, premièrement, que celui pour qui je parle n'est pas capable d'avoir tué un home; secondement, qu'il n'a eu nule raison de le tuer: troisièmement, je vous ferai voir que dans le temps que ce meurtre est arivé, ma partie étoit de-là la mer. En éfet tout ce que vous direz avant le troisieme point doit paroître inutile. Le Juge pressé de vous voir venir à ce qu'il y a de plus important, s'il est honête & patient, se contentera de murmurer intérieurement contre vous, come si vous ne teniez pas ce que vous lui avez promis; & s'il n'a pas de temps à perdre, ou que sa dignité le mette au-dessus des ménagements, ou qu'il soit d'une humeur chagrine, il vous obligera de venir à la difficulté, & vous y obligera d'une maniere désagréable.

C'est pourquoi on a critiqué cete division de Cicéron dans l'oraison pour Cluentius: Je me propose, Messieurs, de vous montrer en premier lieu, que jamais home n'a été acusé de crimes si énormes qu'Oppianicus, ni par des témoins si dignes de foi: secondement, que les préjugés que l'on a contre lui, sont de tele nature qu'il n'y a point de juges qui le puissent absoudre: troisièmement enfin, que si les Juges ont été sollicités de se laisser

corrompre, ce n'a point été par *Cluentius*; mais contre *Cluentius*. Aussi à dire le vrai, il n'étoit pas besoin des deux premières propositions, si l'orateur avoit des preuves de la troisième. Mais si cete division n'est pas bone, il faut avouer que celle dont il se sert dans la cause de *Muréna* est parfaitement juste, lorsqu'il partage ainsi son discours: *Il me paroît, Messieurs, que tout ce que l'on vous a dit contre ma partie, se réduit à trois chefs: On a attaqué Muréna, premièrement sur ses mœurs; secondement, sur la charge qu'il a été obligé de disputer avec ses concurrents: troisièmement, sur la brigue qu'on l'accuse d'avoir faite pour obtenir cete charge. C'est Messieurs, à quoi je vais répondre.* De cete maniere l'orateur explique nettement toute la cause, & on ne peut pas dire qu'un point soit rendu inutile par l'autre.

Voici une autre sorte de division qui n'est pas du goût de bien des gens. *Si je l'ai tué, je n'ai rien fait que je n'aie pu faire; mais je ne l'ai pas tué.* A quoi sert, disent-ils, la première proposition, si la seconde est vraie? Ne se nuisent-elles pas l'une à l'autre? Et qui les avance toutes deux ne mérite-t-il pas de n'être cru ni en l'une ni en l'autre? Ils ont quelque

raison; & supposé que la dernière proposition soit indubitable, il faut s'en contenter. Mais si la plus sûre ne l'est pas tellement que nous n'ayons lieu de craindre pour elle, on ne fera pas mal de les employer toutes deux. Celle qui n'aura pas touché un Juge, pourra toucher l'autre. Tel croira le fait, qui nous excusera sur le droit; & tel nous condamnera sur le droit, qui peut-être nous fera grâce sur le fait. Ainsi à un homme qui a la main bone, un seul trait suffit pour frapper le but; & qui ne l'a pas sûre, aura besoin d'en jeter plusieurs, afin que le hazard s'en mêle. Cicéron s'y prend encore mieux dans la défense de Milon, lorsqu'il établit en premier lieu que Clodius a été l'agresseur; & ensuite que quand même cela ne seroit pas, il ne pourroit être que glorieux à Milon d'avoir délivré Rome d'un si méchant citoyen; ce qu'il ajoute come par surabondance de droit.

Ce n'est pas que je blâme la première de ces deux manières. En présentant d'abord ce qu'il y a de plus difficile à persuader, au-moins sert-elle à faire passer plus aisément ce qui suit. Et ce n'est pas sans raison que l'on dit communément, qu'il faut demander plus

que justice, pour avoir ce qui est de justice.

Que l'on ne s'imagine pas néanmoins qu'il soit permis de tout entreprendre. Les rhéteurs Grecs nous donnent un précepte fort sage, de ne jamais tenter l'impossible. Mais toutes les fois que l'on emploiera la sorte de division dont je parle, il faut se conduire de manière, que la première partie dispose l'auditeur à la seconde, & que celle-ci soit rendue plus croyable par celle-là. Ainsi qui pourroit confesser un crime en toute sûreté, ne fera pas soupçonné de mensonge en le niant. Mais si l'orateur s'aperçoit que les Juges desireront une autre preuve que celle qu'il traite, il ne doit pas manquer de les assurer qu'ils seront bientôt pleinement satisfaits, sur-tout s'il s'agit de ces choses dont naturellement on a honte de parler. Car souvent une cause est toute juste, qui n'en est pas moins odieuse. Les Juges alors ne prêtent leur attention qu'à regret. Il faut donc les avertir sans cesse que l'on répondra à tout; que l'accusé n'a rien fait ni contre la justice ni contre l'honneur; qu'ils se donnent un moment de patience, & qu'ils en seront eux-mêmes convaincus.

Tantôt l'orateur feindra que s'il dit cer-

taines choses, c'est contre la volonté des personnes pour qui il parle, à l'exemple de Cicéron dans l'oraison pour Cluentius. Tantôt come si elles-mêmes l'interrompoient, il s'arrêtera & changera de discours. Quelquefois il leur adressera la parole, & les priera de trouver bon qu'il dise tout ce qu'il jugera à propos pour leur défense. Par-là il s'insinuera dans l'esprit des Juges, & l'espérance qu'ils auront que l'on métra à couvert l'honneur de l'accusé, les rendra plus traitables sur le point essentiel. Ce point une fois emporté, ce qui regarde l'honneur passera aussi plus aisément. De la sorte ces deux parties s'aideront mutuellement l'une l'autre. Le Juge rassuré sur le point d'honneur, sera plus attentif à la question de droit; & le droit bien établi, le disposera à penser mieux du fait, qu'il croyoit du-moins peu honorable à l'accusé.

Come donc la division n'est pas toujours nécessaire, & qu'elle est même quelquefois très inutile, aussi en tire-t-on de grands avantages, quand on s'en sert à propos. Non-seulement elle contribue à la clarté du discours, par le secret qu'elle a de démêler les principales questions, pour en faire tout l'objet de l'attention des Juges; mais elle délasse encore l'au-

diteur par la fin déterminée de chacune de ses parties. C'est ainsi qu'un voyageur respire & se sent soulagé à mesure qu'il trouve sur sa route ces bornes * qui servent à marquer nos lieues. Car il n'y a personne qui ne prene un secret plaisir à mesurer la fatigue qu'il a essuyée, & qui ne soit animé d'un nouveau courage, lorsqu'il fait au juste celle qui lui reste encore à essuyer ; par la raison que rien de tout ce qui a une fin certaine, ne doit paroître excessivement long. C'est donc avec justice que l'on a su gré à Hortensius d'être fort soigneux de la division ; bien que sa maniere de compter les points de son discours par ses doigts, ait plus d'une fois donné matière de rire à Cicéron. En effet il faut tenir un milieu, & l'on doit sur-tout éviter ces divisions qui coupent un discours en tant d'articles ; ce n'est plus en distinguer les parties, c'est le mettre en pieces & l'affoiblir. Un orateur qui cherche à plaire par-là, pour faire paroître plus d'esprit & de subtilité, a souvent recours à des distinctions frivoles, & divise ce qui de soi est un & indivisible. Il ne multiplie

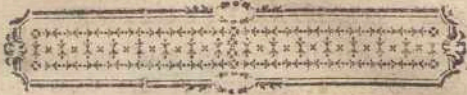
* C'est pour cela que nous lisons dans les Historiens *ad primum ab urbe lapidem ; ad secundum, ad tertium, &c.*

pas tant les objets qu'il les apétisse ; & à force de diviser sa matiere , il retombe dans la même obscurité dont la division le devoit garantir.

Toute division , quand on jugera à propos de s'en servir , doit premièrement être claire & intelligible. Car je ne vois rien de moins pardonable que d'être obscur dans la partie même du discours , destinée à répandre du jour & de la clarté sur le reste de l'ouvrage. En second lieu , il faut qu'elle soit courte , & qu'elle ne soit chargée d'aucun mot inutile. Il ne s'agit pas ici d'entrer dans le fond des choses , mais seulement de les indiquer. Il faut enfin que la division n'ait ni plus ni moins d'étendue qu'elle n'en doit avoir. Elle peche par en avoir trop , lorsqu'elle embrasse l'espece , pouvant se borner au genre ; ou lorsqu'ayant désigné le genre , elle vient ensuite à l'espece : Par exemple , *Je vous parlerai , Messieurs , de la Vertu , de la Justice , & de la Tempérance.* Je dis que cete division est vicieuse , parce que la Justice & la Tempérance sont des especes , par raport à la vertu qui est le genre. La division la plus naturelle est celle-ci , *ce qu'il y a de certain & ce qu'il y a de douteux dans la cause.* Sur le premier chef , *ce qui est avoué de*

nous , & ce qui est avoué de la partie adverse. Sur le second , queles sont nos raisons , & queles sont celles de l'adversaire ? Mais je dois faire observer que c'est une faute des plus lourdes , que de ne pas exécuter son dessein dans le même ordre qu'il a été proposé.





LIVRE CINQUIEME.

AVANT-PROPOS.

DE célèbres auteurs ont cru que le seul devoir de l'orateur étoit d'instruire, & que tout ce qui s'apele sentiment & passion devoit lui être interdit pour deux raisons : la premiere, parce que tout ce qui trouble l'ame est vice & désordre ; la seconde, parce qu'il n'est pas permis de jeter les Juges hors des voies de la justice & de la vérité, par l'impression de la crainte, de la pitié, de la colere, ou de mouvements semblables ; & que c'est une chose non-seulement inutile, mais même indigne de l'homme, que de s'embarasser du soin de plaire, où il n'est question que d'avoir gain de cause. D'autres, & en plus grand nombre sans doute, bien éloignés de vouloir ôter à l'orateur ces deux avantages, ont néanmoins regardé come son principal devoir, de bien établir ce qu'il avance, & de réfuter les raisons contraires.

Quoi qu'il en soit de ces deux senti-

ments, car il ne s'agit pas maintenant d'en décider, ce livre-ci sera dans l'un & dans l'autre, jugé infailliblement très nécessaire, puisqu'il est uniquement destiné à traiter de la preuve & de la réfutation. A quoi même se doit rapporter tout ce que j'ai dit des actions du bareau dans les livres précédents. Car ni l'exorde ni la narration n'ont d'autre usage, que de préparer les Juges à la preuve. En vain aussi aura-t-on fait ses réflexions sur l'état de la cause & sur les autres points dont j'ai parlé, si ce n'est en vûe de prouver solidement sa proposition. En un mot, des cinq parties que j'ai dit qui composent un plaidoyer, nule autre n'est tellement essentielle, que l'on ne s'en puisse quelquefois passer. Celle-ci seule tient indispensablement sa place, parce que tout procès a besoin de preuves. Parlons donc de cete importante partie, & pour le faire avec ordre, començons par les préceptes généraux : nous viendrons ensuite à ceux qui regardent chaque genre de causes en particulier.





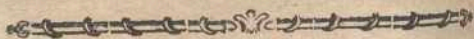
CHAPITRE I.

Des différentes sortes de Preuves.

ARISTOTE distingue en premier lieu deux sortes de preuves, en quoi il a été suivi presque généralement de tous ceux qui ont écrit après lui. Il dit donc qu'il y a des preuves que l'orateur prend hors de son sujet, & même hors de la rhétorique; d'autres qu'il tire de son sujet, ou pour mieux dire de son propre fond; c'est pourquoi il apele celles-ci des preuves artificielles, & celles-là des preuves sans art ou indépendantes de l'art. Du nombre de ces dernières sont les préjugés, les bruits, la question que l'on donne aux criminels, les pièces, le serment, & les témoins; (*ἐντέχνης, ἀντέχνης.*) toutes choses qui font la matière de la plupart des procès.

Mais quoique ces preuves par elles-mêmes ne tiennent rien de l'art, souvent pourtant on est obligé de les combattre, ou de les soutenir avec toutes les forces de l'éloquence. D'où l'on peut juger si l'on a raison de dire qu'elles n'ont pas besoin de préceptes. Ce n'est pas que j'aie

dessein d'embrasser ici tout ce que l'on peut aléguer pour & contre ces preuves. Ce sont des lieux comuns dont je n'ai pas prétendu grossir mon ouvrage. Je ne veux qu'enseigner la maniere de les traiter, afin que chacun travaille ensuite de lui-même, non-seulement en suivant dans l'exécution les regles que je propose; mais en tâchant de s'en faire d'autres sur le même modele, selon que la qualité des affaires le demandera; car il n'est pas possible de faire mention de toutes les causes, même de celles dont nous avons conoissance, pour ne rien dire de tant d'autres qui se peuvent encore présenter.



CHAPITRE II.

Des Préjugés.

IL y a trois sortes de Préjugés: les uns sont fondés sur des choses qui ont déjà été réglées en des cas tout pareils, come des testaments de peres contre les enfans, lesquels testaments ont été confirmés ou cassés; & alors j'aimerois mieux les apeler des exemples que des préjugés: les autres sur des jugemens qui ont précédé, & qui ont du raport à la cause

présente, d'où vient proprement le mot de préjugé. Tels étoient les préjugés contre Oppianicus, desquels il est parlé dans l'oraison de Cicéron pour Cluentius : tels encore ceux dont les ennemis de Milon se prévalaient contre lui, en disant que le Sénat l'avoit déjà condamné. Les troisièmes viennent d'une sentence qui aura été rendue sur la même affaire, comme dans les causes qui se jugent par appel.

L'orateur donera du poids aux préjugés, en faisant considérer particulièrement deux choses : l'autorité de ceux qui ont prononcé, & la conformité de l'affaire qui est à juger, avec celle sur laquelle ils ont prononcé. De même il les combattra par des réflexions contraires ; mais rarement par des invectives contre les Juges, à moins qu'ils ne soient manifestement en faute. Car il est naturel qu'un Juge confirme ce qu'un autre a jugé avant lui, & qu'il ne donne pas volontiers un exemple qui pourroit retomber sur lui-même. C'est pourquoi il vaut mieux recourir à la différence qu'il peut y avoir entre l'une & l'autre cause. Et véritablement il est difficile d'en trouver deux qui soient parfaitement semblables. Que si c'est même question, même exemple, alors on prétextera la négligence des avocats ;

la foiblesse des perſones qui ont été condanées; le crédit de la partie adverſe qui a ſuborné les témoins; la paſſion, l'ignorance & l'erreur qui ont tant de part à toutes les affaires humaines; enfin quelque circonſtance qui ſera ſurvenue depuis, & qui aura changé l'état de la cauſe. Si rien de tout cela ne peut ſ'aléguer, il ſera du-moins permis de repréſenter que de tout temps on a rendu de mauvais Jugemens. D'un côté (a) Rutilius condamné, de l'autre (b) Catilina & (c) Clodius absous, en ſont des preuves. On priera auſſi les Juges d'examiner l'affaire par eux-mêmes, plutôt que d'en juger ſur la foi d'autrui.

Pour ce qui eſt des Décrets du Sénat,

(a) Rutilius étoit un des plus grands perſonages de ſon temps. Il gouverna l'Asie avec toute l'intégrité poſſible; mais pour n'avoir pu ſouffrir les rapines & les concuſſions des gens d'affaires, il s'atira leur haine, & fut enſuite ſacrifié à leur reſſentiment par les Chevaliers Romains, qui furent Juges dans ſa cauſe.

(b) Catilina après avoir été Préteur en Afrique, fut acué de concuſſion. Son crédit & ſes amis qui étoient puiffants le tirèrent d'affaire.

(c) Clodius ennemi juré de Cicéron, après avoir traversé inutilement ſon retour, ſe porta à beaucoup de violences contre lui. C'étoit un juſte ſujet d'accuſation. Milon ami de Cicéron & ami chaud, ne manqua pas l'ocafion; mais Clodius ayant été fait Edile par la faction opoſée à celle de Cicéron, ſa charge le mit à couvert des pourſuites de Milon.

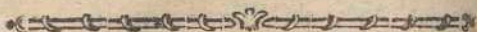
ou des Arêts du Prince, & des Juges Souverains, je n'y vois point de remède, si ce n'est de prouver que le cas est différent, ou qu'il y a eu un Décret postérieur & de même force, qui déroge au premier; sans quoi il faut se résoudre à passer condamnation.



CHAPITRE III.

Des bruits & de la renommée.

C'est une preuve dont on exagere, ou l'on diminue le prix come on veut; car l'un dira que la renommée est le consentement universel, & come le témoignage public de toute une ville, de tout un royaume; l'autre au-contraire dira que c'est toujours un bruit incertain, & souvent répandu sans fondement, qui doit sa naissance à la malignité des uns, & son progrès à la crédulité des autres; que l'homme le plus sage est exposé tous les jours à ces mauvais bruits, par l'artifice de ses ennemis, ou de ses envieux à qui le mensonge ne coûte rien; & les exemples ne manqueront pas de part & d'autre.



CHAPITRE IV.

De la question.

IL en est de même de la question, s'il y a des raisons qui l'appuient, il y en a bien aussi qui la combattent. Vous dites que c'est un moyen sûr pour tirer la vérité de la bouche des criminels; & moi je dis que c'est souvent un moyen de les faire accuser faux; en ce qu'aux uns la patience rend le mensonge aisé, & qu'aux autres la foiblesse le rend comme nécessaire. Je ne m'étendrai pas davantage là-dessus. C'est un lieu commun que les anciens & les modernes ont traité à fond. Il y a néanmoins quelques réflexions particulières que l'on pourra faire selon l'occasion; car s'il s'agit de donner la question, il sera de conséquence d'examiner qui l'exige, contre qui, pour quel sujet, & quel est le criminel que l'on offre ou que l'on demande. Et si la question a déjà été donnée au coupable, on examinera quel il est, & quel genre de supplice on lui a fait souffrir; si ce qu'il a déclaré est vraisemblable; s'il ne s'est point contredit; s'il a toujours persisté dans sa première déclaration, ou si la force du mal l'a fait

changer ; si c'est au commencement de la question qu'il a avoué quelque chose, ou bien à mesure que les tourments ont augmenté ; enfin quel est le Juge qui a présidé à cete épreuve : circonstances qui sont aussi diverses que la nature des choses mêmes & des affaires.



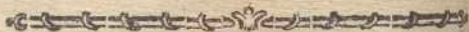
CHAPITRE V.

Des pieces.

LES pieces sont une autre source de contestation : non-seulement on peut les combattre, mais même les acuser de faux. Come il peut y avoir de l'ignorance, ou de la mauvaise foi de la part de ceux qui ont signé, * il vaut mieux n'y supposer que de l'ignorance, parce qu'il y a moins de gens envelopés dans l'accusation ; mais cela même dépend de la nature de la cause, & des pieces que l'on a en main. Il faut donc examiner si ce qu'elles contiennent n'est point contre toute vraisemblance, ou s'il ne se peut pas détruire

* Par le mot de *pieces*, *tabula*, on entend les Contrats, les billets, les obligations, les testaments, &c. Ces pieces devoient être faites en présence de plusieurs témoins qui les atestoient par leur signature. Un testament devoit être signé de sept personnes.

par quelque autre preuve de même espèce, come il arive souvent ; si l'une des personnes que l'on dit avoir signé, ou celui contre qui elles ont signé, n'étoit point mort ou absent ; si les temps & les dates se raportent ; si ce qui est articulé dans ces piécès n'est point démenti par les événements qui ont précédé ou suivi. Souvent même la seule inspection suffit pour y faire découvrir un caractère de supposition & de fausseté.



CHAPITRE VI.

Du serment.

LES personnes qui plaident peuvent offrir leur serment, ou ne pas recevoir celui d'autrui qui leur est offert, ou exiger celui de leur partie, ou refuser le leur propre. Offrir le sien sans exiger celui de la partie adverse, est presque toujours odieux. Quiconque cependant le voudra faire, doit au-moins se couvrir du manteau de la Religion, ou de sa réputation, qui fasse présumer qu'il n'est pas capable de se parjurer. Mais il se rendra bien plus digne de foi, s'il ne témoigne ni empressement ni répugnance à donner son serment ; ou si la cause est telle que l'on

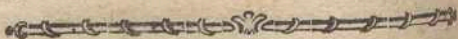
ne puisse pas croire que pour un si léger intérêt, il voulût attirer sur lui la colère des Dieux : ou enfin si pouvant gagner sa cause par beaucoup d'autres moyens, il ajoute encore celui-là, come le témoignage éclatant d'une bone conscience.

Celui qui ne voudra pas recevoir un home à serment, dira que bien des gens ne font pas une affaire de se parjurer : Ne s'est-il pas trouvé des philosophes qui nioient la Providence ? Il ajoutera que d'offrir légèrement & sans nécessité d'affirmer une chose en Justice, doit paroître fort suspect ; que c'est montrer combien on fait peu de cas d'une action si religieuse, & vouloir en même temps se rendre Juge dans sa propre cause.

Il semble donc qu'il vaudroit mieux déferer le serment à la partie adverse. En effet on ne peut guères en user plus généreusement, que de la faire arbitre du différent que l'on a avec elle. On fait aussi plaisir aux juges, qui par là sont afranchis de la crainte de se tromper. C'est pour cela même que le refus en devient d'autant plus difficile à l'adversaire, à moins que ce ne soit une chose dont il est à croire qu'il n'a pas lui-même connoissance. Si cete excuse lui manque, il n'a qu'une ressource, qui est de dire que sa

partie cherche à lui attirer la haine des juges, & que ne pouvant gagner son procès, elle veut au-moins avoir lieu de se plaindre : que pour lui, s'il n'étoit aussi homme d'honneur qu'il l'est, il accepteroit sans peine le parti qu'on lui offre ; mais qu'il aime beaucoup mieux prouver ce qu'il avance, que de donner occasion à qui que ce soit, de le soupçonner de parjure.

Toutefois je me souviens que dans ma jeunesse, quand nous comencions à fréquenter le barreau, nos anciens nous recommandoient cete maxime, de ne jamais déferer le serment à la partie adverse ; de même qu'il ne falloit jamais lui abandonner le choix des juges, ni en prendre du nombre de ses avocats. Et véritablement, si un avocat n'a pas bone grace de rien dire qui puisse préjudicier à sa partie, à plus forte raison doit-on croire qu'il ne prononcera pas contre elle.



CHAPITRE VII.

Des Témoins.

RIEN n'embarasse tant un avocat que les dépositions des témoins. Les unes se font de vive voix, les autres par écrit, & celles-ci sont les plus aisées à comba-

tre ; car on peut croire qu'un home a eu moins de peine à trahir la vérité, quand il n'a été retenu que par la présence d'un petit nombre de gens qui étoient là pour signer avec lui. * On peut dire aussi qu'il a ses raisons pour ne pas comparoître en justice, & que c'est qu'il se défie de lui-même. Que si sa personne est à couvert du blâme, au-moins peut-on décrier ceux qui ont appuyé son témoignage par leur signature. Certainement une chose parle contre eux tous, en ce que personne ne donne jamais son témoignage par écrit, si ce n'est de son propre mouvement. Et quiconque le donne, ne déclare-t-il pas par-là qu'il ne veut pas de bien à celui qu'il a chargé par sa déposition ?

Mais d'un autre côté l'accusateur ne se rendra pas à ces raisons ; il soutiendra que l'ami qui parle pour son ami, & l'ennemi qui dépose contre son ennemi, peuvent dire vrai l'un & l'autre, s'ils sont de bone foi. Et ceci deviendra un lieu commun que l'on pourra traiter pour & contre.

A l'égard des témoins qui asserment de vive voix, l'embaras est plus grand. C'est

* Ceux qui donnoient leur témoignage par écrit, le donnoient en présence de plusieurs personnes qui signoient au bas de leur déposition.

pourquoi on dresse, s'il faut ainsi dire, deux batteries, soit pour les combattre, soit pour les soutenir. Je veux dire qu'on s'y prend de deux manieres, par un discours suivi, ou par un interrogatoire. Si c'est un discours suivi, tantôt on parle en général, ou pour ou contre les témoins; ce qui devient encore un lieu commun, l'une des parties s'efforçant de montrer qu'il n'y a point de preuve plus solide, que celle qui est fondée sur la certitude des homes; & l'autre faisant voir au-contraire combien cete prétendue certitude est sujete à erreur. Tantôt on s'attache à l'espece de témoins qui se présente, & un avocat ne fait pas difficulté d'en attaquer plusieurs à la fois; car ne fait-on pas que de célèbres orateurs se sont moqués du témoignage d'une nation entiere, & de tout un genre de témoins; je parle de ceux qui déposent sur un simple *oui dire*. En effet on peut aléguer qu'ils ne sont pas témoins par eux-mêmes, & qu'ils ne sont que rapporter ce qu'ils ont appris de gens qui n'avoient pas fait serment de dire la vérité. Ainsi dans les causes de péculat, quiconque témoigne qu'il a compté de l'argent à l'aculé, on dira qu'il se rend partie & non pas témoin. Quelquefois aussi on réfute chaque témoin

moins en particulier, & alors c'est une invective qui, dans les plaidoyers, se trouve mêlée avec la défense des parties, ou qui fait un discours à part, comme celui que Cicéron prononça contre Vatinius.

Traisons ce point plus exactement, puisque j'ai entrepris d'instruire l'orateur à fond; car autrement il suffiroit de lire les deux livres qu'en a écrits Domitius Afer, que j'ai connu dans ma première jeunesse, & à qui je m'étois attaché, comme le méritoit un homme de son âge & de sa réputation. Non-seulement j'ai lu ce qu'il a écrit sur cette matière, mais j'en ai appris de lui-même une bonne partie. Il a raison de dire qu'ici le premier devoir d'un avocat, est de connaître ce qu'il y a de plus secret dans la cause dont il est chargé. Cela est sans doute d'une extrême conséquence pour tout, & j'en ferai un chapitre exprès, au douzième livre de mon ouvrage. C'est en effet cette connaissance qui donne matière aux interrogations; qui nous met des armes à la main pour combattre ou pour défendre un témoin, & qui nous apprend dans quelle disposition d'esprit il faut que nous mettions les juges à son égard. Car l'orateur doit par son discours lui attirer l'estime

ou le mépris des juges ; parce que nous déferons au témoignage d'autrui , selon que nous sommes disposés à croire ou à ne croire pas. Mais come il y a deux sortes de témoins, les uns volontaires, dont les deux parties se servent également ; les autres forcés que l'on cite en justice dans les causes publiques, & qui ne s'accordent qu'à l'accusateur ; distinguons les uns d'avec les autres, & celui qui produit un témoin d'avec celui qui le réfute.

Si vous produisez un témoin qui dépose volontairement, vous pouvez savoir ce qu'il dira, & par conséquent il vous est aisé de l'interroger. Cependant cela même a besoin d'adresse & de prévoyance ; car ce témoin peut être imprudent, timide, incertain. L'avocat de la partie adverse fera tout ce qu'il pourra pour le troubler ; il lui tendra des pièges, & s'il y tombe, son indiscretion & sa timidité vous nuiront plus que toute la prudence & la fermeté d'un autre ne vous eussent servi. Il faut donc bien l'éprouver auparavant, & lui faire mille questions come feroit l'adversaire même. De la sorte il fera ferme & constant dans ses dépositions, ou s'il vient à chanceler d'un mot, vous le remettrez.

Mais de la part même de ceux qui pa-

roissent plus assurés, il y a des pièges dont il faut se doner de garde; car souvent ce sont des témoins supposés, qui après avoir tout promis, disent tout le contraire; d'autant plus dangereux qu'ils ont toute l'autorité que donne un aveu sincere. Il faut donc bien examiner quel motif les porte à se déclarer contre la partie adverse. Il ne suffit pas qu'ils aient été ses ennemis, il faut voir s'ils n'ont point cessé de l'être, & s'ils ne cherchent point à se réconcilier à vos dépens; s'ils se sont laissé corrompre, & si le repentir ne les a point fait changer. Voilà les réflexions qu'il faut faire, lors même qu'il s'agit de choses que les témoins savent être vraies; à plus forte raison quand ils s'engagent à parler contre la vérité. Car en ce dernier cas ils sont encore plus sujets au repentir, plus perfides dans leurs promesses; ou s'ils tiennent parole, plus exposés à se trahir eux-mêmes & à se déconcerter.

A l'égard des témoins qui comparoissent en justice, ils sont ou favorables à l'accusé ou contraires. Et l'accusateur peut savoir leurs dispositions come il peut les ignorer. Supposons qu'il les sache, quoiqu'en l'un & en l'autre cas, il faille également user de précaution. En effet si vous

intéroguez un témoin qui soit porté de mauvaise volonté contre l'accusé, il est à craindre qu'il ne témoigne trop ses sentimens; ce qu'il ne manquera pas de faire, si vous le mettez d'abord sur le point dont on veut être éclairci. Il faut donc l'y conduire pas-à-pas, & prendre même un chemin détourné, afin que les choses qu'il a le plus envie de dire, semblent lui être arachées. Evitez aussi de lui faire question sur question, de crainte que l'empressement qu'il auroit de répondre à tout, ne le rende suspect aux Juges. Mais contentez-vous de savoir de lui, ce que l'on peut raisonnablement espérer d'un seul témoin.

Que si au-contraire, il est dans les intérêts de la partie adverse, le plus grand bonheur qu'il vous puisse arriver, c'est de lui faire dire ce qu'il ne vouloit pas dire. Et pour cela il faudra prendre l'interrogatoire de loin; car il vous donnera des réponses qu'il croira indifférentes. Mais à force de le questionner, vous tirerez enfin quelque chose dont vous pourrez vous prévaloir contre lui. Come dans un plaidoyer nous rassemblons plusieurs arguments, qui détachés les uns des autres ont peu de force, & qui joints ensemble conspirent à déterminer l'esprit;

de même en intérogeant ce témoin sur quantité de circonstances du temps, du lieu, de la personne, sur ce qui a précédé, sur ce qui a suivi, &c. vous arracherez enfin quelque réponse qui le mettra dans la nécessité, ou de déclarer ce que vous vouliez savoir, ou de se contredire lui-même. S'il est tellement sur ses gardes, que ni l'un ni l'autre n'arrive, il fera manifeste qu'il ne veut rien avouer. Alors ce qui vous reste à faire, c'est de le transporter hors de la cause, pour voir si par des détours dont il ignore la fin, il ne se laissera point surprendre. Et vous le tiendrez le plus long-temps que vous pourrez, afin que par son affectation à justifier l'accusé, il s'ôte lui-même toute créance. Car il ne lui fera pas moins de tort par-là, que s'il avoit dit de bone foi, ce qu'il en fait.

Supposons maintenant que l'accusateur ne conoisse pas la disposition des témoins; suivant la remarque que nous avons faite en second lieu, il tâchera de s'en assurer, & par diverses intérogations comme par degrés, il les menera insensiblement à son but. Mais parce qu'ils ont quelquefois cet artifice, de répondre d'abord conformément à ce que l'on souhaite, pour dire ensuite avec plus d'autorité tout ce

qu'il leur plaît; si l'orateur s'en défie; il sera de son habileté de profiter du moment, & de ne leur pas doner le temps de nuire.

Quant à l'avocat qui défend, l'interrogation est pour lui d'un côté plus aisée, d'un autre côté aussi plus difficile: plus aisée, en ce qu'il fait les dépositions des témoins, quand ce vient à lui à les interroger: plus difficile, en ce qu'avant que de plaider la cause, rarement peut-il savoir ce qu'ils déposeront. C'est pourquoi il doit soigneusement examiner quel est leur caractère, & quel sujet ils ont de vouloir du mal à sa partie: réflexions sur lesquelles il insistera dans son plaidoyer, afin que les Juges connoissant ces témoins pour gens que la haine ou l'envie, la complaisance ou l'intérêt gouvernent, ils les regardent come suspects. Si l'adverse partie n'a pas le nombre de témoins suffisant, il s'en prévaudra; si elle en a plus qu'il ne faut, cete foule sera traitée de cabale. Produit-elle des gens obscurs? l'argent leur fait tout faire: des gens puissants? c'est que notre partie veut nous opprimer par son crédit. Cependant il fera mieux de s'en tenir aux raisons que ces témoins ont de perdre l'accusé; & ces raisons sont différentes, selon la nature des

affaires & la condition des personnes. Car il ne faut pas croire que votre adversaire soit fort en peine de répondre aux reproches vagues que vous lui faites sur le nombre, ou sur la qualité de ses témoins. Il en produit peu ? c'est qu'il se contente de ceux qui savent le fait. Il prend des gens obscurs ? il les prend come ils sont, en cela triomphe sa bone foi ; & s'ils sont en grand nombre, ou que ce soient des personnes de considération, il lui sera d'autant plus aisé de doner du poids à leur témoignage.

Mais come on fait quelquefois l'éloge des témoins, à mesure qu'on les apele, ou qu'on lit leurs dépositions, de même on peut les noircir & les décrier. Ce qui étoit encore plus facile & plus ordinaire autrefois, lorsque la coutume étoit de ne les interoger qu'après que la cause avoit été plaidée de part & d'autre. Quant à ce que l'on peut dire contre chacun d'eux en particulier, c'est de leur propre personne qu'il le faut tirer, & non d'ailleurs.

Venons enfin à l'interrogatoire, qui est l'autre maniere de s'y prendre. Pour y réussir, le principal est de bien conoitre les témoins : car l'un est craintif, il faut l'intimider ; l'autre de peu d'esprit, il faut le faire doner dans le piege ; celui-

ci vif & emporté, il faut l'iriter; celui-là préfumptueux & vain, il faut le louer. Mais fi vous avez à faire à un home fage, & qui fe poffede, paffez incontinent à un autre; traitez-le d'opiniâtre ou d'ennemi déclaré de votre partie. Ne vous amufez point à l'intérogger dans les formes, contentez-vous de le réfuter en deux mots. Si vous avez l'ocafion de le tourner en ridicule par quelque bon mot, ne la manquez pas; ou s'il vous done prise du côté de fes mœurs, attaquez-le par-là, & couvrez-le d'infamie. Il y a des témoins qui font naturellement honêtes gens, & qui craignent de faire de la peine, il faut les traiter doucement; car fouvent tel fe cabre contre des manieres dures & hautaines, que la douceur & l'honêteté défarment.

Tout intérogatoire fe renferme dans la caufe, ou il s'étend au-delà. Si vous le renfermez dans la caufe, prenez-le d'un peu loin, auffi-bien que l'accufateur, afin de mieux couvrir votre marche; fuyez les réponfes que l'on vous done, voyez fi elles s'accordent entr'elles; il en échapera peut-être quelqu'une, dont vous pourrez tirer avantage. C'est une de ces chofes qui ne s'apprenent point aux écoles, & qui dépendent plus de l'efprit &

de l'expérience d'un orateur, que de tous les préceptes. Si pourtant on veut que j'en apporte un exemple qui serve de modèle, je proposerai particulièrement celui des dialogues de Platon, & des autres philosophes qui ont imité la manière de Socrate. Dans ces dialogues, les interrogations sont si détournées & si subtiles, qu'un homme en satisfaisant à la plupart, se voit néanmoins forcé de conclure tout le contraire de ce qu'il vouloit. Il peut ariver par bone fortune, qu'un témoin ne s'acorde pas avec lui-même, plus souvent encore, qu'il ne s'acorde pas avec les autres témoins. Mais si vous savez l'interroger adroitement, l'art vous aidera aussi, & vous conduira presque infailliblement, à ce qui autrement ne seroit qu'un pur éfet du hazard.

Hors de la cause, il y a pareillement bien des questions à faire, qui vous peuvent beaucoup servir. On interroge un témoin sur ses vie & mœurs, sur la conduite de ceux qui déposent avec lui; on examine si ce ne sont point des gens difamés, ou de trop basse condition; s'ils sont liés d'amitié avec l'accusateur, ou s'ils ont des inimitiés avec l'accusé. Vous presserez ces témoins sur tous ces chefs, pour leur faire dire quelque chose dont vous

puissiez profiter, ou pour les surprendre en mensonge, ou enfin pour leur donner lieu de faire éclater l'envie qu'ils ont de nuire à votre partie.

Mais soyez sur-tout fort circonspect dans votre maniere d'interroger. Car un témoin plaisante quelquefois agréablement un avocat, & pour l'ordinaire ses plaisanteries sont bien reçues. Servez-vous des termes les plus simples & les plus communs, afin que celui que vous questionnez, qui souvent est un ignorant, vous entende sans peine; ou de crainte qu'il ne fasse semblant de ne vous pas entendre, ce qui vous tourneroit en ridicule.

Quant à ces mauvaises finesse, de surborner un témoin & de le faire passer du côté de la partie adverse, à dessein qu'il lui fasse plus de tort; soit qu'en venant à se lever tout-à-coup, il dépose contre elle, après avoir paru assis à ses côtés; soit qu'il parle en sa faveur, & qu'ensuite il fasse paroître une joie puérile & immodérée, qui détruise & son propre témoignage & celui des autres; je n'en dois parler que pour recommander qu'on les évite.

Souvent les informations & les témoins ne s'accordent pas, & de cete opposition

naît un autre lieu comun qui se traite aussi pour & contre : car les témoins s'appuient de leur serment, & les informations se soutiennent par le consentement unanime de ceux qui les ont signées.

Même dispute arive encore au sujet des témoins & des arguments. D'un côté l'orateur vantera dans les témoins la certitude de leurs dépositions, la religion des serments, & fera voir que les arguments ne sont qu'un ouvrage de l'esprit humain. Mais de l'autre on lui répondra que ces témoins sont sujets à se laisser corrompre ; que souvent la faveur, ou la crainte, ou l'avarice, ou l'amitié, ou la haine, ou l'ambition les fait parler, au lieu que les arguments se tirent de la nature des choses ; qu'un juge qui s'en fie aux témoins, croit sur la foi d'autrui ; au-lieu que celui qui se détermine sur de bones preuves, n'en croit qu'à lui-même. Ces questions sont comunes à un grand nombre de causes ; de tout temps on les a agitées, & on les agitera toujours.

Il n'est pas extraordinaire non plus que chacune des Parties ait ses témoins. Et alors il y a trois réflexions à faire ; l'une prise des témoins-mêmes, lesquels d'entr'eux sont plus gens de bien ; l'autre de leurs dépositions, lesquels ont dit des

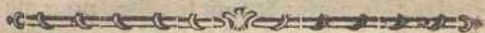
choses plus vraisemblables ; & la troisième des parties , laquelle des deux a plus de crédit & de faveur.

A tout ce que j'ai dit dans ce chapitre , on peut ajouter encore ce que nous apelons des témoignages du ciel. J'entends les réponses qui ont quelque chose de surnaturel , les oracles , les présages. Mais il faut savoir qu'il y a deux manières de les traiter. L'une générale , sur laquelle il y a un combat éternel entre les Epicuriens & les Stoïciens , ceux-ci voulant que le monde soit gouverné par une Providence , ceux-là non. L'autre particulière , qui s'attache à chaque espèce de témoignage du ciel , ou de divination , selon qu'elle tombe en question. Car on n'établit ni on ne renverse point la foi des oracles , comme on feroit celle des augures , ou des aruspices , ou des interpretes de songes , ou des astrologues , parce que ce sont autant d'espèces différentes.

Ajoutons enfin à tout ceci les paroles qui échappent dans le vin , dans la démence , ou durant le sommeil , & les indices qui sont fondés sur la révélation des enfants : sorte de témoignage qui fournit une nouvelle matière de contestation aux deux avocats , lorsque l'un montre

que dans l'innocence de ces témoins, il n'entre ni fraude ni artifice ; & que l'autre opose à cela qu'il n'entre non plus ni raison, ni discernement.

Au-reste tout ce genre de preuves qui se tire de l'autorité des témoins, est si important, que non-seulement nous nous en servons avec avantage, mais que nous pouvons même l'exiger, quand il manque à la partie adverse. *Vous avez payé ? qui a reçu votre argent ? en présence de qui l'avez-vous compté ? d'où l'avez-vous eu ? J'ai, dites-vous, empoisonné un tel : qui m'a donné du poison ? où l'ai-je pris ? de qui me suis-je servi ? qui sont mes complices ?* toutes circonstances que Cicéron ne manque pas de discuter, lorsqu'il plaide pour Cluentius accusé d'empoisonnement. Que cela fusse pour les preuves qui subsistent indépendamment de l'art.



CHAPITRE VIII.

Des preuves artificielles.

CET autre genre de preuves, qui est purement artificiel, & n'est composé que de ce qui sert à convaincre l'esprit & à persuader, est d'ordinaire ou tout-à-fait négligé, ou fort superficiellement traité

par ceux qui, fuyant les arguments come des endroits épineux & âpres, font leurs délices des lieux comuns, qui leur semblent bien plus agréables & plus rians. On peut comparer ces orateurs à ces malheureux compagnons d'Ulyffe, qui, à ce que nous disent les poëtes (a), charmés du chant des Sirenes, & de la douceur d'un certain fruit, dont ils avoient goûté au pays des Lotophages (b), aimèrent mieux périr, que de renoncer à ces funestes plaisirs. Aussi ce qui leur arive, c'est qu'en courant après de vaines louanges, ils se laissent ravir la victoire, qui est pourtant l'objet & le but de leurs travaux.

En éfet ces lieux comuns qui entrent dans un discours, sont faits pour servir de parure, ou même d'appui aux arguments; mais les arguments en sont, à proprement parler, les nerfs; & tout le reste, pour me servir d'une comparaison tirée du corps humain, ne doit faire qu'ajouter de la couleur & de l'embonpoint. Par exemple, si l'orateur dit qu'une action s'est faite par co-

(a) Homere en parle au neuvieme Livre de l'Odyssée.

(b) Peuple ainsi nommé, parce qu'il se nourrissoit de Lotos, espece de fruit fort agréable qui, suivant le témoignage de Polybe rapporté par Athénée, avoit le goût de la Figue & des Dates.

lere, par crainte ou par avarice, il peut s'étendre un peu sur la nature & sur les effets de cete passion. Il en use de même, quand son sujet lui donne occasion de louer ou de blâmer quelqu'un; de grossir un objet, ou de le diminuer; de faire une description, de plaindre, de consoler, d'exhorter; mais il faut que tous ces traits tombent sur des choses dont nous ayons prouvé la certitude & la vérité. Je ne disconviens pas qu'il ne faille s'étudier à plaire, & encore plus à toucher; mais on fera l'un & l'autre avec bien plus de succès, lorsque l'on aura instruit & convaincu les juges; à quoi on ne peut parvenir que par la force du raisonnement, & des autres moyens qui servent à établir la créance.

Or avant que de donner toutes les especes de preuves artificieles en détail, je crois devoir faire observer ce qu'elles ont de commun entr'elles. Car il n'y a point de question qui ne concerne ou une chose ou une persone; & les lieux qui fournissent aux arguments, ne sauroient être que dans ce qui survient à l'une ou à l'autre. Les arguments se peuvent considérer ou en eux mêmes, ou par rapport à quelque autre chose. Et il ne peut y avoir de preuve qui ne se prene ou de ce qui

précède, ou de ce qui suit, ou des contraires; & toutes ces choses se tirent nécessairement ou du passé, ou du présent, ou de l'avenir.

On remarquera aussi qu'une chose ne se peut prouver que par une autre; & cete autre, il faut qu'elle soit ou plus grande, ou moindre, ou égale. A l'égard des arguments, ils naissent ou des questions prises en général, & sans rapport ni aux personnes ni aux choses; ou de la cause même, lorsqu'elle nous fournit quelque raison particuliere, & tirée de l'affaire dont il s'agit. On peut dire aussi que toutes les preuves sont ou certaines, ou vraisemblables; ou seulement de nature à n'avoir rien qui répugne. J'ajoute enfin qu'elles reviennent toutes à l'une des quatre fortes qui suivent. De ce qu'une chose est, on conclut qu'une autre n'est pas. *Il est jour, donc il n'est pas nuit*; ou de ce qu'une chose est, on conclut qu'une autre est aussi, *Le Soleil est sur l'horison, donc il fait jour*; ou de ce qu'une chose n'est pas, on infere qu'une autre est, *Il n'est pas nuit, donc il est jour*; ou enfin de ce qu'une chose n'est pas, on infere qu'une autre n'est pas non plus, *Il n'y a point d'animal raisonnable, donc il n'y a point d'homme*. Ceci dit en général, je passe à un plus grand détail.



CHAPITRE IX.

Des signes.

TOUTE preuve artificielle est composée de signes, ou d'arguments, ou d'exemples. Je fais que bien des gens confondent les signes avec les arguments. Pour moi je les distingue pour deux raisons. La première est, que les signes ressemblent assez aux preuves qui ne dépendent point de l'art; car un habit enflant, des cris, des meurtrissures sont, à-peu-près, de la même nature que des pièces d'écriture, que les testaments, les bruits publics & les témoins: ils ne sont point de l'invention de l'orateur; mais ils passent à lui avec la Cause qu'on lui met entre les mains. La seconde est, que les signes, s'ils sont certains, ne sauroient être des arguments, puisque où est cette sorte de signes, il n'y a plus de contestation, & que l'argument pourtant tombe toujours sur quelque contestation; & s'ils sont douteux, ils ne peuvent pas non plus avoir le nom d'arguments, ayant besoin d'arguments eux-mêmes.

Ils se divisent donc premièrement en ces deux espèces; les uns étant, come

j'ai dit, nécessaires ou certains; les autres non nécessaires ou douteux. Quant aux premiers, come ils ont une liaison nécessaire avec ce qu'ils signifient, il me semble qu'ils n'ont pas besoin de précepte. Car par-tout où il se trouve un signe infailible, il ne peut y avoir de dispute; ce qui arive lorsqu'il est absolument nécessaire qu'une chose soit, ou qu'elle ait été; ou bien au-contraire qu'elle ne soit pas; & qu'elle n'ait pas été. Suposé donc un tel signe, il ne sauroit plus y avoir de dispute que sur le fait; & cela se doit examiner par tous les temps. Car, par exemple, il faut nécessairement qu'une femme qui a acouché, ait eu comerce avec un home, ce qui est du temps passé; & qu'il y ait des flots sur la mer, quand il fait un grand vent, ce qui est du temps présent; & que celui-là meure, qui a le cœur blessé, ce qui est du temps futur. De même il est impossible que l'on fasse la moisson où l'on n'a pas semé; & qu'une persone soit à Rome, dans le temps qu'elle est à Athenes; & qu'un home ait été dangereusement blessé d'un coup d'épée, s'il n'en a ni marque ni cicatrice.

Il y a des choses qui sont des signes réciproques l'une de l'autre, come, vivre

& respirer ; d'autres qui ne sont point signes réciproques , come , être en mouvement & marcher. Ainsi , parce qu'une femme a eu comerce avec un home , il ne s'ensuit pas qu'elle ait acouché ; ni qu'il fasse du vent sur la mer , parce qu'il y a des flots ; ni qu'une personne ait le cœur blessé , parce qu'elle expire. Pareillement il peut ariver que l'on ait semé , où l'on n'a point recoeuilli ; qu'un home ait été à Rome & à Athenes ; qu'il ait une cicatrice , sans qu'il ait reçu de coup d'épée.

Les signes de la seconde espece étant , come j'ai dit , simplement probables , ou non nécessaires , ils ne suffisent pas pour ôter le doute ; mais joints à d'autres preuves , ils ne laissent pas d'avoir beaucoup de force. Ces signes , que l'on nome autrement des marques , des indices , consistent en une certaine chose qui sert à en désigner une autre ; par exemple , du sang répandu qui fait découvrir un meurtre. Cependant come ce sang peut venir d'une victime que l'on aura égorgée en ce lieu , ou d'un saignement de nez , on ne conclura pas qu'un home a fait un meurtre , parce qu'il a son habit ensanglanté. Mais cet indice , tout foible qu'il est par lui-même , portera un puissant

témoignage contre l'acufé, s'il peut être apuyé de certaines circonftances. Par exemple, fi l'on prouve qu'il étoit ennemi de celui qui a été tué; qu'il l'avoit menacé, qu'il s'eft trouvé dans l'endroit où le meurtre a été comis. Car ce fang répandu, joint à toutes ces circonftances, fait que ce qui de foi étoit douteux, paroît convaincant & certain.

Parmi ces fignes il y en a dont les deux parties fe peuvent également prévaloir; par exemple, l'enflure & des taches fur le corps. Car on peut les regarder come des marques de poison, & auffi come des marques de crudité & d'indigestion. Il en eft de même d'un coup de poignard dans le fein. L'un dira que c'eft une marque que cet home a été affaffiné, & l'autre pourra dire que c'eft une marque qu'il s'eft défait lui-même. Ces preuves font égales pour tous les deux, & ne déterminent qu'autant qu'elles fe trouvent fortement apuyées d'ailleurs.

Hermagore met encore au nombre des fignes non néceffaires l'exemple fuivant, qu'Atalante n'avoit pas fa virginité, parce qu'elle fe plaifoit à courir fans cefse dans les bois avec des jeunes-gens. Mais s'il faut recevoir cela pour un figne, je crains que nous n'aliions trop loin, & qu'il ne

faillie aussi doner ce nom à toutes les conséquences que l'on tire d'un fait; &, à dire vrai, l'orateur les traite de la même façon. Car les Juges de l'Aréopage, quand ils condanèrent à mort un enfant qui faisoit son divertissement d'arracher les yeux à des cailles, que jugèrent-ils, sinon que c'étoit le signe d'un très méchant naturel, & dont il y avoit tout à craindre, si on laissoit croître cet enfant? Et les largeesses extraordinaires de Sp. Melius & de M. Manlius, ne furent-elles pas regardées come un signe d'une ambition démesurée, qui les faisoit aspirer à la Royauté?

Mais encore une fois, ce raisonnement nous mèneroit trop loin, & multiplieroit les signes à l'infini. Car si c'est un signe d'adultere dans une femme que de se baigner avec des homes, c'en sera un aussi en elle, de manger souvent avec des jeunes-gens. C'en sera un autre d'être liée d'une étroite amitié avec quelqu'un. Et par la même raison on pourra dire qu'une propreté trop recherchée, une démarche mole, des habits traînants come ceux d'une femme, sont dans un home des signes d'un eféminé. Mais il reste à examiner si tout cela désigne la dépravation des mœurs, de la même manière que

du sang répandu désigne un meurtre qui a été comis; le signe étant, pour le bien définir, une chose qui par la conexité qu'elle a avec une autre, la découvre & la met, pour ainsi dire, sous les yeux.

Il y a encore des choses auxquelles on donne le nom de signes, parce que de tout temps on a observé qu'elles en présageoient d'autres. * Ainsi quand la Lune est rouge, c'est, selon Virgile, un pronostic de vent; & selon le même poëte, le croacement de la Corneille nous annonce la pluie. Je consens pour moi que ces pronostics soient apelés des signes; pourvu qu'ils tirent leur cause de quelque secrete disposition du ciel. Car s'il est vrai que la Lune soit rouge, toutes les fois qu'il doit faire du vent; cete rougeur sera un signe de vent. Et si, come veut le même poëte, l'air condensé ou raréfié est ce qui fait dans les oiseaux la diversité de leur gazouillement & de leur chant, cete qualité de l'air deviendra un signe pour nous. Sur quoi il est à remarquer que les plus petites choses présagent quelquefois des événements considérables, come cete même

* ——— *vento semper rubet aurea Phæbe...
Tum cornix plena pluviam vocat improba vox*
I. Georg.

Corneille de Virgile. A l'égard des grandes, il n'est pas étonnant que l'on en tire des signes & des conséquences pour les petites.



CHAPITRE X.

Des arguments.

VENONS présentement aux arguments. Sous ce nom je comprends tout ce qui s'apele enthymême, épichérème, & démonstration; différents noms dont la signification n'est pas fort différente.

L'enthymême, pour me servir du terme Grec, puisque nous n'en avons point, qui l'exprime netement en notre Langue, peut signifier trois choses. Premièrement, toute conception de l'esprit, auquel sens il ne se prend point ici: secondement, toute proposition avec la raison que l'on en donne: troisièmement enfin, une certaine conclusion, tirée ou de ce qui suit nécessairement ou des contraires. Car les rhéteurs ne sont pas d'accord là-dessus; plusieurs ne reconnoissant pour véritable enthymême, que celui qui est fondé sur une opposition, & à cause de cela Cornificius l'apele par excellence, l'argument des contraires. On le no-

me encore le sylogisme de la rhétorique, ou le sylogisme imparfait, parce qu'il n'a ni autant de parties, ni des parties aussi distinctes que le sylogisme des philosophes, come en éfet on ne l'exige pas de l'Orateur.

L'épichérème est, selon Valgius, une raison que l'on apporte pour preuve. Et au sentiment de Celsus, c'est moins un éfet de notre invention, que la matiere même que nous saisissons, dans le dessein de nous en servir à prouver une chose; bien que l'expression ne la développe point encore, & que nous ne l'ayons que dans l'idée. Les autres au-contreaire veulent que ce soit non un argument médité, mais un argument en forme, & qui a toute sa perfection. C'est pourquoi dans l'usage ordinaire, il se prend pour une preuve renfermée en trois propositions, come en trois parties, qui la composent. Quelques-uns pourtant ont simplement nommé l'épichérème une raison. Cicéron l'a pele un raisonnement; & je crois que c'est mieux dit, bien que ce nom convienne au sylogisme; car il a pele lui-même la forme du sylogisme une maniere de raisonner, & il s'explique par des exemples qui sentent plus la philosophie que la rhétorique. Cependant
come

come il y a quelque ressemblance entre le filogisme & l'épichérème, il est excusable de n'avoir pas fort distingué l'un d'avec l'autre.

La démonstration est une preuve évidente. Delà les démonstrations géométriques qui se font par le moyen des lettres. Cécilius croit que la démonstration ne difere de l'épichérème, que par la maniere de conclure. Quoi qu'il en soit, du-moins s'acorde-t-on à définir l'un & l'autre, une maniere de prouver les choses douteuses par le moyen de celles qui sont claires & certaines; ce qui est commun à tout argument. Car il n'est pas possible qu'une chose soit rendue certaine, par une autre qui ne l'est pas elle-même. Les Grecs comprennent tous ces différents arguments dans un terme général, *πίστις*, qui ne peut guere être exprimé en notre Langue, que par celui de motif de crédibilité.

Mais le mot d'argument a encore d'autres significations; car on l'emploie pour dire une fable, ou une fiction *acomodée* au théâtre: & Pédianus expliquant le sujet des oraisons de Cicéron, *l'argument*, dit-il, *est tel*. Ce qui fait voir que toute matiere dont on fait choix pour écrire, peut être ainsi apelée. Mais ici j'entends

par argument ce que Celfus entend par preuve, par indice, par motif de persuasion. Car il confond tous ces noms qu'il faut pourtant distinguer, si je ne me trompe. En éfet, la preuve & la persuasion ne viennent pas seulement du raisonnement, mais elles viennent aussi des signes, qui ne dépendent point de l'art oratoire; & j'ai déjà montré que ces signes ne devoient pas être mis au nombre des arguments.

L'argument étant donc une maniere de prouver l'un par l'autre, & qui assure ce qui est douteux par ce qui ne l'est pas, il faut nécessairement que dans chaque cause, il y ait un point fixe, qui n'ait pas besoin de preuve: car s'il n'y avoit rien de certain, ni qui fût tenu pour certain, l'orateur seroit dans l'impossibilité de prouver quoi que ce soit. Or les choses qui passent pour certaines, les voici: premièrement celles qui tombent sous les sens, come; *Ce que nous voyons, ce que nous entendons.* En second lieu, les choses dont la plupart des homes conviennent; par exemple, *Qu'il y a des dieux; qu'il faut honorer ses pères.* Troisièmement, celles qui sont prescrites par les loix, ou que l'usage & le sentiment autorise. C'est ainsi que dans

le droit, la coutume a force de loi en bien des rencontres. Enfin, s'il y a quelque point dont les deux parties demeurent d'accord, ou qui ait déjà été prouvé, ou qui ne soit point contredit par la partie adverse, on le doit tenir aussi pour certain : voici donc, par exemple, comme on peut argumenter. *Puisque les dieux-mêmes prennent soin du gouvernement du monde, pourquoi ne seroit-il pas permis au sage de se mêler des affaires de la République ?* Car de ce que le monde est gouverné par la Providence, on infère avec raison, qu'il est juste de prendre soin de la République.

Mais pour bien manier les arguments, il faut de plus que l'orateur ait étudié la nature de chaque chose, & les effets qu'elle a coutume de produire. Delà naît la connoissance du vraisemblable, que je divise en trois espèces, selon les trois degrés de certitude qu'il peut avoir. Le premier est fort sûr, & trouve créance dans tous les esprits ; par exemple, *qu'un pere aime ses enfants*. Le second est moins sûr, mais néanmoins fort croyable, par exemple, *qu'un home qui se porte bien aujourd'hui, sera demain en vie*. Le troisième est le plus foible de tous, & se contente de n'avoir rien qui répugne ; par

exemple, *Qu'un vol fait dans une maison, s'est fait par quelqu'un de la maison.*

C'est pour cela qu'Aristote, dans le second livre de sa rhétorique, a été si soigneux d'observer ce qui affecte d'ordinaire & les personnes & les choses : quelle convenance ou quelle opposition la nature a mise elle-même entre certaines & entre certaines personnes : qui sont ceux que l'avarice domine, ou la superstition : quel est le caractère d'un homme de bien, & quel est celui d'un méchant homme : quelles sont les inclinations d'un homme de guerre, & quelles sont celles d'un homme qui vit à la campagne : enfin par quel moyen on recherche, ou l'on évite ce que l'on regarde comme un bien ou comme un mal. Pour moi, je laisse ces réflexions, parce qu'elles sont infinies, outre qu'il n'y a personne qui ne les puisse faire de soi-même. Si pourtant on les trouve à dire ici, on peut consulter l'ouvrage que j'ai cité.

Mais pour donner une idée générale du vraisemblable, qui certainement fait la plus grande partie des arguments, en voici encore quelques exemples, qui sont comme la source des autres : *S'il est croyable qu'un fils ait tué son père, ou qu'un père ait commis un inceste avec sa fille.* Et au contraire, *si ce n'est pas avec raison que*

l'on soupçonne une marâtre d'empoisonnement, & un débauché d'adultère. S'il est probable qu'un tel ait comis un crime énorme à la vue de tout le monde, ou qu'il ait porté faux témoignage pour une récompense. La raison du plus ou du moins de probabilité qui se trouve en tous ces exemples, c'est que chaque personne dont il y est parlé, a son caractère & ses mœurs, selon lesquels elle agit; je dis ordinairement, non pas toujours, car autrement ce seroient choses indubitables, & non plus des arguments.

Voyons maintenant quels sont les lieux d'où l'on tire les arguments; bien que ces exemples mêmes paroissent tels à quelques-uns, je n'entends point ici par *Lieux*, ce que l'on entend d'ordinaire, c'est-à-dire, ces lieux comuns dont j'ai parlé, & qui roulent, par exemple, sur la débauche, sur l'adultère, &c. j'entends certains fonds qui sont come des magasins d'où l'on tire les arguments. Car de même que toutes les terres ne sont pas propres à porter toutes sortes de fruits; qu'envain nous chercherions certaines espèces d'oiseaux & d'animaux en certains pays, & qu'il ne se trouve pas toutes sortes de poissons dans nos mers; aussi il n'y a pas d'apparence qu'une même

me matiere fournisse toute sorte d'arguments. C'est pourquoi il ne les faut pas chercher indifféramment par-tout. Ce seroit s'exposer à de continuelles méprises; & quelque peine que l'orateur se donne, il n'y aura que le hazard qui lui puisse faire rencontrer ce qu'il cherchera en aveugle, sans ordre & sans règle. Au lieu que s'il conoît la source d'où coule chaque argument, lorsqu'il tombera sur quelqu'un de ces lieux, d'un coup d'œil il verra tout ce qu'il en peut tirer.

Or les questions ne pouvant concerner, come j'ai dit, que les personnes ou les choses; & tout le reste, je veux dire, les motifs, le temps, le lieu, l'occasion, les moyens, la maniere, étant seulement des accidents qui surviennent aux choses, il s'ensuit que les arguments naissent principalement de la considération de la personne. Je ne détaillerai point ici, à l'exemple de plusieurs auteurs qui ont traité la même matiere, tout ce qui se peut dire sur la personne.

Je me contenterai d'indiquer quelques endroits, qui sont fertiles en arguments. Ces endroits sont *la naissance*, parce qu'ordinairement les enfants sont censés ressembler à leurs ancêtres & à leurs pères; & qu'assez souvent par des causes

secretes, leurs mœurs bones ou mauvaises, se ressentent du sang dont ils sont fortis. *La nation* ; car chaque nation a ses mœurs, & vous ne persuaderez point la même chose d'un Romain, d'un Grec & d'un Barbare. *La patrie* ; car les républiques & les villes ont aussi leurs coutumes, & leurs opinions. *Le sexe* ; ainsi le vol & le brigandage sont plus croyables dans un home, & l'empoisonement plus croyable dans une femme. *L'âge* ; qui ne fait en éfet qu'une chose convient à un âge, autre chose à un autre. *L'éducation* ; car il importe beaucoup comment & par qui on a été élevé. *La forme du corps & la constitution* ; car la beauté va rarement avec la sagesse, & la force est aisément soupçonnée de violence & d'emportement ; come les qualités contraires forment des préjugés tout contraires. *La fortune* ; parce que tele chose est probable dans un home riche, ou qui a nombre de parents, d'amis, & de clients, laquelle ne l'est pas dans un home pauvre & dénué de tout secours. *La condition* ; car la différence est grande entre un home connu & un home obscur ; entre un magistrat & un particulier ; entre un pere & un fils ; un citoyen & un étranger ; une persone libre & un esclav-

ve; entre un home marié & un home qui vit dans le célibat; entre un pere de famille & un pere qui a perdu tous ses enfans. *Le naturel & les inclinations*; car l'avarice, la colere, la bonté d'ame, la cruauté, la sévérité, & les habitudes semblables nous déterminent souvent à croire certaines choses, ou à ne les pas croire. Il en est de même de *la maniere de vivre*, selon qu'elle est somptueuse, ou sordide, ou réglée. *La profession*; car celui qui vit à la campagne, & celui qui fréquente le bāreau; & le marchand, & l'home de guerre, & le medecin & les gens de mer, toutes ces personnes pensent & agissent différament.

Il faut examiner aussi dans chaque personne, non-seulement ce qu'elle est, mais ce qu'elle affecte de *paraître*. Car l'un veut être tenu pour riche, l'autre pour éloquent; celui-ci pour acrédité, celui-là pour vertueux. On examine encore *les actions & les discours* qui ont précédé, parce qu'en fait de mœurs, on juge fort bien du présent par le passé. Enfin on peut ajouter à tout cela ces mouvements involontaires & soudains qui s'emparent de nous malgré nous, come la colere & la peur. A l'égard des desseins, ils embrassent tous les temps, le passé, le pré-

sent & l'avenir ; & quoiqu'ils regardent véritablement la personne, je crois qu'il vaut mieux les ranger sous cete espèce d'argument, qui se tire des motifs ; de même que cete disposition d'esprit qui rend un home ami ou ennemi de notre partie.

Quelques-uns considerent encore dans la personne le nom qu'elle porte. Je conviens que c'est une différence qui survient nécessairement ; mais rarement en tire-t-on des arguments : si ce n'est que ce nom ait été imposé pour quelque raison particuliere, come le nom de sage, de grand, &c. ou qu'il ait doné occasion à quelque entreprise ; come on dit que Lentulus trempa dans la conjuration de Catilina, parce que les livres des Sybiles & les réponses des Aruspices prométoient la domination à trois Cornélius ; & qu'il crut être le troisieme que cete prédiction regardoit après Sylla & Cinna, ayant nom Cornélius aussi-bien qu'eux. Nous voyons de même dans Euripide qu'Étéocle tire avantage du nom de son frere Polynice, come d'un nom qui marquoit le caractère de son esprit, ce qui me paroît froid, & peu digne d'un si grand poëte. Il faut avouer pourtant que les noms donent lieu à quantité de bons

mots, & nous en avons plus d'un exemple dans les oraisons de Cicéron contre Verrès. Teles & autres semblables réflexions pourront se faire sur la personne. Car, encore une fois, je ne prétends pas tout dire ni sur ce point ni sur les autres, & je me contente de montrer le chemin, afin qu'on le suive.

Je passe donc aux choses; & come les actions ont un raport plus immédiat à la personne, c'est par elles que je comence. Or toute action souffre naturellement ces questions : pourquoi on l'a faite, où, quand, coment, & par quel moyen on l'a faite. D'où il s'ensuit que les arguments se tirent, en premier lieu, des causes d'une action, soit qu'elle soit faite, ou à faire : & parce que les choses qui se présentent à nous sont bones ou mauvaises, que l'on recherche les premières, & que l'on évite les secondes, nous pouvons fort bien les comprendre toutes sous ces deux genres; & nous diviserons chaque genre en quatre espèces. Car la raison de faire une action ne sauroit être que l'une de ces quatre, ou pour acquérir un bien, ou pour l'augmenter, ou pour le conserver, ou pour en jouir; ou bien l'une de ces quatre autres, ou pour éviter un mal, ou pour s'en délivrer,

ou pour le diminuer, ou pour le changer en bien; come en éfet ces motifs entrent dans toutes nos délibérations. Mais ce font les bones actions qui naissent de ces causes; les mauvaises au-contraire viennent des fausses idées que nous nous faisons; car l'origine de ces dernières, est qu'une chose nous paroît bone ou mauvaise, qui ne l'est pas en éfet. Delà nos erreurs & nos mouvements déréglés, come la haine, la colere, l'envie, la cupidité, l'ambition, l'audace, la crainte, &c.

A toutes ces causes il faut ajouter celles que nous apelons fortuites, come, l'ignorance & l'ivresse, parce qu'elles donnent aussi quelquefois matiere aux arguments; & l'on s'en sert tantôt pour excuser un crime, & tantôt pour l'aggraver; par exemple, si je disois qu'un homme, en dressant des embûches à son ennemi, a tué un autre homme. On n'examine donc pas seulement les causes d'une action pour prouver un crime, mais aussi pour justifier celui qui en est aculé; come lorsqu'on soutient qu'un tel a eu raison de faire telle action, & qu'il l'a faite par un bon motif. C'est ce qui a été plus amplement expliqué dans le troisieme livre. Souvent même l'action se définit

par raport au motif qui nous l'a fait entreprendre. Ainsi le motif a grande part à la décision des causes, dont l'état roule sur la définition; come, quand on agite, s'il faut traiter de sacrilege un home qui, pour repousser les ennemis, a pris des armes que l'on gardoit dans un Temple.

Les arguments se tirent aussi de la considération du lieu. Car une action est plus ou moins probable, suivant la situation des lieux où l'on prétend qu'elle s'est faite. On examinera donc si c'est un terrain plat, ou montagneux; un endroit maritime ou avancé dans les terres; cultivé ou inculte; fréquenté ou désert; proche ou éloigné; favorable à un dessein ou contraire. Nous voyons que Cicéron insiste avec beaucoup de force sur ces réflexions dans son oraison pour Milon; & la circonstance du lieu est si importante, que non-seulement elle détermine dans les causes dont l'état est de conjecture, mais qu'elle peut même en changer l'espèce, & former une question de droit; come lorsqu'on examine si c'est un lieu public, ou particulier, profane ou sacré; un bien qui nous appartiene, ou qui soit à autrui. Il en est come de la qualité de magistrat, de pere, d'étranger à l'égard de la persone. Car de-

là naissent ces questions, *Vous avez dérobé l'argent d'un particulier, mais vous l'avez dérobé dans un Temple; ce n'est point un larcin, c'est un sacrilege. Vous avez tué un adultere, & la loi vous le permet; mais vous l'avez tué dans un mauvais lieu, vous êtes coupable de meurtre.* Lesquelles sont toutes semblables à celles-ci, *Vous m'avez outragé, moi magistrat, c'est un crime de lèse-majesté.* Ou bien au-contraindre, *j'ai fait cela, & je l'ai pu faire, parce que je suis pere, parce que je suis magistrat, &c.*

Il faut donc remarquer que les mêmes arguments, dont on se sert pour établir la nature d'un fait, sont la matière des questions dans les affaires de droit. Le lieu est encore d'un grand poids, dans les causes dont l'état se prend de la qualité du fait; car les mêmes choses ne sont ni permises, ni bien-séantes également par-tout. Il importe même beaucoup d'examiner quele est la ville, ou la république où se doit décider la question, parce que chaque pays a ses loix, ses coutumes, & ses mœurs. Quelquefois aussi la circonstance du lieu suffit, pour rendre une personne ou plus recommandable, ou plus odieuse. Ainsi dans Ovide, Ajax s'écrie :

Grands dieux, quelle injustice !

*C'est devant nos vaisseaux qu'on me compare
Ulysse !*

Ainsi on rendoit le crime de Milon plus atroce, en lui imputant d'avoir fait assassiner Clodius, sur la sépulture même de ses peres. Enfin, le lieu est d'une extrême conséquence dans les délibérations, aussi-bien que le temps, dont l'ordre veut que je parle présentement.

Le temps, come j'ai déjà dit ailleurs, se considere en deux manieres. L'une générale, qui comprend le passé, le présent & l'avenir ; & qui s'exprime par ces façons de parler, *à présent, autrefois, sous Alexandre le Grand, durant le siège de Troie, &c.* L'autre particuliere qui se marque par certaines différences, prises de la nature ou du hazard ; come lorsque nous disons, *En été, en hiver, de jour, de nuit ; ou bien, pendant la peste, durant la guerre, dans un festin, &c.* Quelques-uns de nos rhéteurs ont cru que c'étoit assez distinguer ces deux manieres, que d'apeler la premiere en général *le temps*, & la seconde, *les temps*. Quoi qu'il en soit, il est certain que l'une & l'autre méritent une attention particuliere, soit dans le genre démonstra-

ris, soit dans les délibérations ; mais encore plus dans le genre judiciaire. Car outre que la circonstance du temps donne matière à plusieurs questions de droit ; qu'elle sert à distinguer la qualité du fait, & qu'elle entre naturellement dans la discussion des causes, dont l'état est conjectural ; on en tire quelquefois des preuves qui sont incontestables ; come, par exemple, si l'on produisoit une piece dont la date fût postérieure à la mort d'une des personnes que l'on dit y avoir signé ; ou si l'on vous acusoit d'un crime, & que dans le temps qu'on suppose que vous l'avez comis, vous fissiez voir que vous n'étiez qu'un enfant, ou même que vous n'étiez pas encore né.

Ce lieu est d'une si grande étendue, qu'il est aisé d'y rapporter la plupart des arguments ; puisqu'ils naissent presque tous ou de ce qui précède, ou de ce qui accompagne, ou de ce qui suit : de ce qui précède, par exemple ; *Vous l'aviez menacé ; vous êtes sorti pendant la nuit, & vous avez pris les devants pour l'aler attendre sur le chemin.* De ce qui accompagne, *On a entendu du bruit, des clameurs & des cris.* De ce qui suit, *Vous vous êtes tenu caché, vous avez pris la fuite, son corps est devenu tout livide & enflé.*

Les causes mêmes pourquoi une action s'est faite, se rapportent assez naturellement au passé. Il y a d'autres divisions auxquelles je ne m'arête pas, parce qu'elles sont plus subtiles que nécessaires. Je ferai seulement observer que le défendeur de son côté, approfondit aussi la circonstance du temps, pour détruire ce qui lui est objecté. En effet, ce lieu renferme toute la suite des dits & des faits qui entrent dans un procès.

Mais ces dits & ces faits s'examinent par rapport au passé ou à l'avenir : car il y a des choses que l'on fait, parce que l'on en doit faire d'autres ensuite; & il y en a qui se font, parce qu'il s'en est déjà fait d'autres auparavant. Par exemple, le mari d'une bele femme est aculé de la prostituer, & entre autres preuves on en donne celle-ci, qu'il a épousé cete femme quoiqu'elle eût été convaincue d'adultere. Un jeune débauché dit à son pere qui lui remontre son devoir : *De votre vie vous ne me ferez de ces réprimandes.* Le pere est trouvé mort, on accuse le fils de ce paricide. Dans le premier de ces deux exemples, cet homme ne prostitue pas sa femme, parce qu'il l'a épousée; mais il l'a épousée, parce qu'il la vouloit prostituer. Et dans le second, ce fils ne

tue pas son pere pour lui avoir ainsi parlé ; mais il lui a parlé ainsi , parce qu'il avoit un dessein formé de le tuer.

Quant aux événements qui sont l'ésfet du hazard , desquels on tire aussi des arguments , sans doute ils se raportent encore à ce qui a suivi ; & d'ordinaire on les relève par quelque qualité particulière à la persone de qui l'on parle : *Scipion étoit meilleur capitaine qu'Annibal ; il a vaincu Annibal. C'est un habile pilote , il n'a jamais fait naufrage. C'est un bon laboureur , il a fait une riche moisson.* Ou de cete autre maniere : *Il a toujours été home de dépense , il s'est ruiné. Il a mené une vie honteuse , il est méprisé de tout le monde.*

Après les circonstances du temps , on examine les facilités & le pouvoir , & principalement dans les causes dont l'état est de pure conjecture ; car il est à croire que le plus grand nombre l'a emporté sur le plus petit , la force sur la foiblesse , la vigilance & la précaution sur la négligence & l'inaction : come il est probable au-contraire , que le plus foible a été vaincu par le plus fort , &c. Ce lieu est d'une grande importance dans les matieres délibératives. Au Bareau il roule ordinairement sur deux points , *sc*

on l'a voulu, si on l'a pu; car l'espérance de réussir engage souvent la volonté. De là ce point de conjecture que Cicéron traite si bien dans l'oraison pour Milon; *D'un côté Clodius à cheval, bien accompagné, prêt à tout entreprendre, & sans rien qui l'embarasse; de l'autre Milon en chaise avec des femmes, envelopé dans son manteau. Qui des deux, Messieurs, penserons-nous qui ait eu dessein d'attaquer l'autre? Aux facultés il faut joindre les moyens, ou les instruments que l'on a mis en usage pour exécuter une action; d'où naissent quelquefois les signes, comme seroit la pointe d'une épée que l'on auroit trouvée dans le corps d'un homme ou mort ou blessé.*

Enfin il y a la maniere qui donne lieu d'examiner comment une action s'est passée; autre source d'arguments qui est d'un fort grand secours, soit pour juger de la qualité du fait, & dans les questions de droit; par exemple, si je soutenois qu'on n'a pas dû faire mourir un adulateur par le poison, mais par le fer; soit dans les faits qui se décident par voie de conjecture, come si je disois que telle chose s'est faite à bone intention, & que c'est pour cela qu'on l'a faite à la vue de tout le monde; ou au-contraire, qu'elle s'est

faite à mauvais dessein; c'est pourquoi on a pris le temps de la nuit, on s'est caché.

De plus, dans toutes les choses que l'on considère en elles-mêmes, & indépendamment du rapport qu'elles peuvent avoir aux personnes, & à cet assemblage de circonstances qui fait la matière des procès. Il y a trois questions à examiner : *si une chose est, ce qu'elle est, quelle elle est.* L'ordre voudroit que j'assignasse à chacune ses lieux propres : mais comme elles en ont plusieurs de communs entr'elles, il n'est pas aisé d'y procéder par une division bien juste ; & je crois qu'il vaut mieux les ranger elles-mêmes sous ces lieux, selon qu'elles pourront s'y rapporter.

Premièrement donc, on tire des arguments de la définition ; & cela se fait en deux manières. Car on peut demander simplement ce que c'est, par exemple, que la vertu ; & l'on peut aussi faire cette question, si telle chose est une vertu. Auquel cas on commence par définir, & ensuite on applique la définition à son sujet. Cette définition est tantôt générale, comme celle-ci, *La rhétorique est l'art de bien parler* ; tantôt plus particulière, plus détaillée, comme si je disois, *La rhétorique est l'art de bien inventer, bien*

arranger & bien exprimer tout ce qui peut tomber dans le discours ; non-seulement avec une mémoire sûre, mais avec toutes les graces & toute la dignité de l'action. Tantôt c'est la nature de la chose que l'on définit, come dans cet exemple ; & tantôt c'est seulement le nom dont on donne l'étymologie ou l'explication, *paressieux, qui est adonné à la paresse*. A la définition se raportent naturellement le genre, l'espèce, les propriétés, & les différences, tous lieux où l'on puise une infinité d'arguments.

Le genre ne sert de rien pour prouver l'espèce, mais il sert beaucoup pour l'exclure. Ainsi de ce que c'est un arbre, il ne s'ensuit pas que ce soit un plane ; mais ce qui n'est point un arbre ne peut jamais être un plane ; come ce qui n'est point vertu ne sauroit jamais être justice. Pour faire donc une bone définition, il faut descendre du genre jusqu'à la dernière espèce. Par exemple, *l'home est un animal* : ce n'est pas assez ; car *animal* est le genre : *un animal mortel* : ce n'est pas encore assez ; car *mortel* est bien une espèce ; mais cela n'empêche pas que la définition ne soit comune aux autres animaux. *L'home est un animal mortel raisonnable*. La définition est juste, & l'on

n'a plus rien à desirer. Au-contraire, l'espèce prouve nécessairement le genre, & l'on n'en tire pas grand avantage pour l'exclure. Car ce qui est justice est nécessairement vertu ; & ce qui n'est pas justice peut néanmoins être vertu ; comme force & tempérance. C'est pourquoi vous ne retrancherez jamais le genre de l'espèce, à moins que vous ne retranchiez de ce genre toutes les espèces qui en dépendent, par exemple, de cete façon : *Ce qui n'est ni mortel, ni immortel n'est point animal.*

Au genre & à l'espèce on ajoute les propriétés & les différences. Par les premières on confirme la définition, & par les secondes on la détruit. On apele propriété un accident qui convient au seul sujet que l'on définit, come à l'homme de rire & de parler ; ou qui lui convient, mais non pas seulement à lui, come au feu d'échauffer. Et une même chose peut avoir plusieurs propriétés ; ainsi le feu a celle d'échauffer, & d'éclairer : d'où il s'ensuit que les propriétés qui ne s'accorderont pas avec la définition, la rendront vicieuse ; & que teles pourront s'accorder avec elle, qui ne la rendront pas meilleure. Ce lieu donc occasion à plusieurs questions, quand on examine quel est le

propre de chaque chose. Par exemple, si l'on disoit que le propre d'un destructeur de Tyrans, est de tuer les Tyrans, & que nous le niaffions. En éfet, un boureau qui les exécuteroit, ou un home qui les tueroit par mégarde ou malgré lui, ne mériteroit pas ce nom.

Ce qui ne sera point propre, sera différent. Ainsi autre chose est de servir, autre chose d'être serf. D'où naît cete question, si un home qui est insolvable, & que la loi condane à servir ses créanciers, est esclave. On dira que non, parce qu'un esclave, quand il obtient la liberté, devient afranchi, & qu'il n'en est pas de même de celui que la loi livre à ses créanciers. On apele encore différences, certaines qualités qui, après que le genre a été divisé en espèces, distinguent l'espèce même. *Animal*, c'est le genre. *Mortel*, c'est l'espèce. *Terrestre*, ou à deux pieds, c'est la différence. Car ce n'est pas encore une propriété; mais cependant l'espèce difere déjà d'un animal aquatique, ou à quatre pieds. Cete observation pourtant regarde moins les arguments, que la maniere de définir exactement les choses.

Cicéron ne lie (a) pas tellement à la

(a) Cet endroit est tiré des Topiques de Cicéron.

définition le genre & l'espèce, ou la forme, come il l'apele, qu'il ne les subordone encore à la relation. Par exemple, dit-il, si un home à qui un ami legue en mourant, ce qui se trouvera d'argent chez lui, demandoit aussi la vaisselle d'argent, ce seroit une raison tirée du genre. Mais si un mari faisoit un legs à celle de ses femmes qui a la qualité de mere de famille, & que l'on refusât la délivrance de ce legs à celle qui n'a pas cete qualité, ce seroit une raison tirée de l'espèce, parce qu'il y a deux sortes de mariages parmi nous (a).

Le même auteur observe que la division est d'un grand secours pour bien définir; & il met de la différence entre la division & la partition. Celle-ci, selon lui, divise le tout en ses parties, & celle-là divise le genre en ses espèces. Or le nombre des parties d'un tout est incertain; par exemple, de combien de particuliers une République est composée;

J'ai changé quelque chose à l'exemple qu'il raporte, & il l'a falu faire pour en conserver le sens.

(a) Ils avoient deux sortes de femmes. Les premières avoient la qualité de meres de famille, *matres familias*. On les épousoit pour en avoir des enfants en légitime mariage. Les secondes n'avoient point la qualité de meres de famille, & s'acquéroient non par une célébration de mariage, mais seulement par l'usage & la cohabitation,

au-lieu que le nombre des espèces est fixe, par exemple, combien il y a de sortes d'Etats. Car nous savons qu'il y en a trois, l'une dont l'autorité réside dans un seul chef; l'autre qui est gouvernée par un certain nombre de chefs; & la troisieme, dont le gouvernement est entre les mains du peuple. Cicéron qui adresse son ouvrage à un habile jurisconsulte, a mieux aimé se servir d'exemples tirés du droit; & moi j'en ai substitué d'autres qui m'ont paru plus clairs, & plus à la portée de tout le monde.

Je reviens aux propriétés, & j'ajoute qu'elles sont d'une grande considération, dans des causes dont l'état est de conjecture. Ainsi, il est croyable qu'un tel qui est honête homme, s'est bien conduit en telle occasion, & qu'un autre qui est prompt & colere, s'est laissé emporter. Au-contre, & cependant par la même raison, il est à croire que certaines personnes ne sont nullement capables de certaines choses.

La division sert également à prouver, & à réfuter. Si vous prouvez, il suffira de vous atacher à l'une de ses parties. Vous voulez montrer qu'un homme est citoyen romain. Vous dites : *On est citoyen romain ou de naissance ou par grace. Mon-*
trez

trez que cet home l'est en l'une ou en l'autre maniere, il n'en faut pas davantage. Mais si vous réfutez, il faut détruire les deux propositions, *il ne l'est ni de naissance ni par grace*. Et côme la division peut avoir beaucoup plus de membres; de la réfutation de chacun d'eux, naît un argument que l'on emploie tantôt à montrer que le tout est faux, tantôt à faire voir qu'il n'y a qu'une proposition de vraie, qui est justement celle que l'on veut prouver. Le tout devient faux de cete maniere : *Vous avez prêté de l'argent, dites-vous ? Cet argent, ou vous l'aviez à vous, ou vous l'avez reçu de quelqu'un, ou vous l'avez trouvé, ou vous l'avez dérobé. Vous ne l'aviez point, vous ne l'avez ni reçu, ni trouvé, ni dérobé; vous n'en avez donc point prêté*. Une seule proposition reste vraie, de cete sorte : *Cet esclave que vous revendiquez, est né chez vous, ou vous l'avez acheté, ou bien on vous l'a donné, ou il vous a été légué par testament, ou vous l'avez pris sur les ennemis, ou il est à un autre. Il n'est point né chez vous, on ne vous l'a point donné, &c. donc cet esclave est à un autre*.

Mais dans ces divisions le genre est à craindre, & doit être bien considéré. Car s'il vous échape une seule espece,

non seulement votre argument tombe, mais vous vous exposez à la risée des auditeurs. Le plus sûr est de faire come fait Cicéron dans l'oraison pour Cécinna, lorsqu'intérogéant son adversaire, *S'il n'est pas question ici de violence*, dit-il, *de quoi est-il donc question ?* car par-là, sans entrer dans un détail dangereux, il éloigne toutes les autres especes; ou bien de proposer deux choses qui soient contraires, & dont il suffit que l'une des deux soit vraie. Par exemple, *Il n'y a personne si injuste envers Cluentius, qui ne convienne avec moi, Messieurs, que si les Juges ont été corrompus, c'est par Avitus, ou par Oppianicus. Si je fais voir que ce n'est point par Avitus, il s'ensuit que c'est par Oppianicus; & si je convaincs celui-ci, je justifie insensiblement celui-là.*

C'est un argument qui est encore à peu près de même sorte, lorsque de deux propositions on oblige l'adverse partie d'en admettre une, quoique toutes deux soient également contre elle. Cicéron en use ainsi dans la défense d'Oppius. *On lui a arraché l'épée des mains. Est-ce après qu'il en eût frappé Cotta, ou lorsqu'il s'en vouloit servir à se tuer lui-même ?* Et dans l'oraison pour Varénus; *Voulez-vous, Messieurs, que Varénus ait tenu ce che-*

min par hazard , ou à l'insligation de , &c. on vous permet de croire lequel des deux il vous plaira. Ensuite il tourne l'un & l'autre contre l'accusateur. Quelquefois on propose deux choses de tele maniere , que laquelle des deux que l'on choisisse , c'est toujours la même conséquence. Par exemple , *Pourquoi vous servir de figure , si l'on vous entend ? Pourquoi vous en servir , si l'on ne vous entend pas ? Et celui qui peut suporter la douleur mentira à la question , & celui qui ne la peut suporter.*

Come nous avons distingué trois temps , aussi faut-il remarquer que l'ordre des faits est renfermé dans ces trois temps. Car il n'y a point d'affaire qui n'ait un comencement , un progrès & une fin. On se querele , on se bat , on se tue. C'est donc encore ici un lieu qui fournit aux arguments , & que nous pourons apeler *lieu des choses qui se confirment réciproquement les unes les autres.* En éfet le comencement nous fait souvent juger de la fin ; & c'est ce que veulent dire ces paroles : (a) *Coment pourois-je espérer d'obtenir les honeurs & les charges de la république , lorsque j'en fais la demande sous des auspices si malheureux ?* Et la fin , à son tour ,

(a) Cet endroit est corompu dans le texte. J'en ai tiré le sens que j'ai pu.

peut nous donner une idée du commencement. Ainsi l'action que fit Sylla de se démettre de la dictature, est une preuve que ce n'étoit pas l'envie de régner, qui lui avoit mis les armes à la main. De même du progrès d'une affaire, on tire des conséquences pour son origine & pour sa fin, non-seulement en fait de conjecture, mais en matière de droit naturel; come, lorsqu'on demande si l'issue d'une action doit être rapportée à ce qui en a été le principe; c'est-à-dire, par exemple, s'il faut imputer le meurtre à celui par qui la querelle a commencé.

Voici encore d'autres lieux d'où l'on peut tirer des arguments. Les semblables : *Si la continence est une vertu, l'abstinence en est une aussi. Si un tuteur doit donner caution, de même celui qui agit come procureur.* C'est ce que Cicéron apele induction, à l'exemple des rhéteurs grecs. Les dissemblables : *La joie est un bien, non pas la volupté. Parce qu'il est permis de payer entre les mains d'une femme, il ne s'ensuit pas qu'il soit permis de payer entre les mains d'un pupile?* Les contraires : *La frugalité est bone, car le luxe est mauvais. Si la guerre est la cause de nos maux, la paix en sera le remede. Si celui-là est digne de pardon qui a fait tort sans*

y penser ; celui-là ne mérite pas récompense, qui a rendu service sans le vouloir. Les choses qui impliquent contradiction. Par exemple, Quiconque est sage, n'est pas fou. Les conséquents ou les adjoints. Si la Justice est un bien, il faut juger équitablement. Si la perfidie est un mal, il ne faut pas tromper ; ou bien en retournant la proposition, car elle se retourne. Les exemples suivans ne sont pas fort différens, & je ne fais pas difficulté de les mettre au même rang. Vous ne sauriez avoir perdu ce que vous n'aviez point. On n'offense point volontairement une personne que l'on aime. Il faut chérir bien particulièrement un home, quand on le choisit pour en faire son héritier. Cependant ses arguments étant indubitables ; ils approchent fort des signes que nous avons apelés nécessaires.

Mais quoique je paroisse confondre les premiers exemples avec les derniers, je me servirois volontiers de deux mots Grecs, (*ἀκόλυθα καὶ ἐπ'αγόμενα.*) pour marquer la différence délicate qui est entre les uns & les autres. Car la bonté suit la sagesse différament des autres adjoints que j'ai raportés, qui comprennent seulement ce qui a été, ou ce qui doit être. Après tout, qu'on les apele come on

voudra ; je ne suis pas en peine du nom, pourvu que le fonds des choses nous soit connu, & que nous sachions que les uns résultent du temps, & les autres de la nature même de la chose.

Cela supoté, je ne doute pas qu'il ne faille assigner au même lieu certains arguments, où ce qui doit suivre est inféré de ce qui a précédé. Quelques rhéteurs, pour plus d'exactitude, en distinguent de deux sortes. Les uns se tirent d'une action, come dans l'oraison pour Oppius : *Des gens qu'il n'a pu faire aller en province malgré eux, comment auroit-il pu les retenir malgré eux ?* Les autres de la circonstance du temps : *Si les édits du préteur n'ont force de loix, que jusqu'aux calendes de Janvier, pourquoi n'auront-ils pas force de loix à comencer aux mêmes calendes de Janvier ?* Et ces deux exemples sont de telle nature, qu'en renversant les propositions, on en tire une conséquence toute contraire. Car si l'on n'a pu retenir ces gens malgré eux, il s'en suivra que l'on n'a pu aussi les faire marcher malgré eux.

Pareillement, ces arguments dont les parties, par le raport qu'elles ont entr'elles, sont la preuve l'une de l'autre, quoique quelques-uns en fassent un genre

à part, je tiens pour moi qu'il faut les mettre au nombre de ce que nous apelons conséquents (ἐκ τῶν πρὸς ἀλλήλας) ou adjoints. Par exemple : *Si les Rhodiens peuvent honêtement asfermer leur douane, Hermacréon en peut honêtement être le fermier. Un art qui peut s'apprendre avec honneur, peut bien être enseigné sans honte.* A quoi je raporte cete pensée de Domitius Afer, laquelle, pour être tournée d'une autre façon, ne laisse pas d'être de même espee; *Je l'ai acusé, Messieurs, & vous l'avez condané.* Tels sont encore les arguments dont on peut tirer plusieurs conséquences oposées & corrélatives; ainsi qui prouve que le monde a eu un comencement, prouve en même-temps qu'il aura une fin, parce que tout ce qui a comencé doit finir.

Tels enfin, ou semblables sont les arguments qui prouvent les éfets par leur cause, ou la cause par ses éfets; bien que les rhéteurs leur donent un lieu particulier, qu'ils apelent *Lieu des causes*. Mais dans cete maniere d'argumenter, la conséquence est tantôt nécessaire, tantôt seulement probable. Nécessaire, par exemple : *Un corps à la lumiere fait de l'ombre, & par-tout où il y a de l'ombre, il y a nécessairement un corps.* Probable & non

nécessaire, soit que cela vienne de la cause, ou de l'effet, ou de tous les deux ensemble. Par exemple : *Le Soleil colore les objets, mais tout ce qui est coloré n'est pas par le Soleil. Le chemin rend poudreux, mais tout chemin ne fait pas de la poudre ; & l'on peut être poudreux, sans que cela soit causé par le chemin.*

Il en est à-peu-près de même des choses qui ont une véritable cause efficiente. Voici donc come on peut raisonner : *Si la sagesse fait l'home de bien, le sage est certainement home de bien. Par conséquent il est de l'home de bien de se comporter sagement, & d'un méchant home de se comporter mal. Et ceux qui se comportent sagement sont avec justice réputés gens de bien, come ceux qui se comportent mal, sont réputés méchants. Au-contraire, l'exercice rend d'ordinaire le corps robuste ; mais il ne s'ensuit pas que quiconque est robuste, fasse beaucoup d'exercice ; ni que celui-là soit robuste, qui fait beaucoup d'exercice. La valeur fait qu'on ne craint point la mort ; mais ce n'est pas à dire que tous ceux qui ne craignent point la mort, aient de la valeur.*

Cete sorte d'arguments convient surtout au genre délibératif. *La vertu attire l'estime, il faut donc la pratiquer. La vo-*

lupté traîne ordinairement après elle la honte & l'infamie, il faut donc la fuir.

Sur quoi les maîtres nous donent un avis fort sage, de ne pas reprendre les causes de trop loin, ni dès la premiere origine. Par exemple, dans Euripide, la nourrice de Médée dit : *Plût aux Dieux que jamais dans les Forêts du Pélion, &c.* come si les arbres qu'on avoit coupés dans cete forêt pour la construction de quelques vaisseaux, étoient ce qui faisoit le crime & le malheur de Médée. Et Philoctète dit à Pâris : *Si vous aviez su comander à vos passions, je ne serois pas dans l'état où je suis.* En remontant à un principe si éloigné on amenera les choses d'où l'on voudra, & où l'on voudra.

Je croirois qu'il seroit ridicule d'ajouter à tous ces lieux, celui qu'ils apelent des mots *conjugués* (a), si ce n'étoit que Ciceron s'en sert. Par exemple, quand on dit que ceux-là agissent avec justice qui font une chose juste ; que les comunes doivent être en communauté, &c. ce qui est si clair, si évident, que je doute qu'il puisse avoir le nom d'argument.

(a) *συζυγία*. On apele en terme de Grammaire, des mots *conjugués*, ceux qui ont de la liaison, de l'asinité, de la ressemblance entre eux, & qui n'ont que la terminaison, ou quelques lettres différentes, come, *justice, juste, justement.*

Il y a aussi le lieu des comparatifs ou de comparaison, par le moyen duquel en comparant le petit au grand, ou le grand au petit, ou le pareil avec son pareil, on confirme l'un par l'autre. Ainsi, en fait de conjecture, on tire cete conséquence du grand au petit : *Un home qui est capable de faire un sacrilege, fera bien un larcin.* Du petit au grand : *Qui ment hardiment & sans peine, pourra bien se parjurer.* De pareil à pareil. *Quiconque a reçu de l'argent pour juger une affaire contre la justice, en recevra bien aussi pour servir de faux témoin.* De même dans les questions de Droit : *S'il est permis d'ôter la vie à un adultere, à plus forte raison de le châtier.* Si l'on peut tuer un voleur qui entre dans nos maisons pour nous voler, que ne peut-on pas faire à celui qui vient pour nous égorger ? *Un suplice que la loi ordonne contre celui qui a tué son pere, n'est-il pas sensé ordonné contre celui qui a tué sa mere.*

Ces arguments sont sur-tout d'usage dans les causes, où l'on procede par voies de filogifines. Les exemples suivants sont plus pour celles dont l'état se prend ou de la définition, ou de la qualité du fait. *Si la force est un avantage du corps, la santé en est un aussi. Si le larcin est un*

crime, à plus forte raison le sacrilege. Si l'abstinence est une vertu, de même la continence. Si le monde est gouverné par la Providence, il faut prendre soin des affaires de la république.

Je ne juge pas qu'il soit nécessaire de diviser ce lieu en plusieurs especes ; cependant on le divise. Car de la comparaison d'un seul à plusieurs, & de plusieurs à un seul ; du genre à l'espece ; de la partie au tout ; de ce qui contient à ce qui est contenu ; du plus difficile au plus facile ; de ce qui est plus proche à ce qui est plus éloigné, &c. on tire des conséquences de la même maniere. Ainsi, quand nous disons que ce qui nous arive une fois, peut bien nous ariver plusieurs fois, c'est un argument fondé là-dessus. A la vérité, toutes ces choses sont en quelque façon plus grandes ou plus petites, ou du-moins ont une proportion semblable. Mais si nous avons égard à cela, il faudra multiplier les especes à l'infini. Car la comparaison n'a point de fin, puisqu'il y aura toujours des choses plus agréables, plus importantes, plus nécessaires, plus honêtes, plus utiles les unes que les autres.

Je n'en dirai donc pas davantage, pour ne pas tomber moi-même dans la prolixité

que je blâme. J'apporterai seulement quelques exemples, entre un très-grand nombre que l'on en pourroit doner. Du plus grand au moindre : *Trouverez-vous donc étrange, Messieurs, qu'une chose, qui est capable d'étonner des armées entieres, jete l'épouvante parmi des gens de robe ?* Du plus facile au plus difficile : *Voyez, Clodius, s'il vous étoit facile d'obtenir cete charge, puisque celui qui, de votre propre ayeu, devoit l'emporter sur vous, ne l'a pas obtenue.* Du plus difficile au plus facile. *Remarquez, je vous prie, Tubéron, que moi qui ne fais pas difficulté d'avouer mon crime, je suis bien plus retenu sur le fait de Ligarius.* Et au même endroit, *Ligarius n'a-t-il pas sujet de tout espérer de votre bonté, César, quand il voit que je suis bien reçu à vous demander grace pour autrui ?* Du plus petit au plus grand : *Quoi donc ? de savoir qu'il y avoit là des gens armés, c'est une preuve de violence pour vous ; & de tomber entre les mains de ces mêmes gens, d'en être maltraités, ce n'en sera pas une pour nous ?*

Pour comprendre donc tout en peu de mots, la persone, les actions, les motifs, le lieu, le temps qui renferme le présent, le passé & l'avenir ; les facilités & le pouvoir ; les instruments & les

moyens, la maniere, la définition & ses dépendances; je veux dire, le genre, l'espece, les différences & les propriétés, la division & la réfutation de ses parties, le commencement, le progrès & la fin de chaque chose; les semblables, les dissemblables, les contraires, les choses qui impliquent contradiction, les conséquents & les adjoints, les causes, les effets, les mots *conjugués*, la comparaison dont on distingue plusieurs sortes; voilà les lieux & les sources d'où l'on tire les arguments.

Enfin, car il faut encore ajouter cela, on n'argumente pas seulement sur des principes réels, mais aussi par supposition, ou come parlent les Grecs, par hypothese. Et come on peut feindre autant d'especes, qu'il y en a de vraies, il s'ensuit que les mêmes sources d'arguments, qui servent à celles-ci, peuvent servir également à celles-là. Car ici par hypothese je n'entends autre chose que de supposer une proposition, qui, si elle est véritable, décide la question, ou du-moins aide beaucoup à la décider; & ensuite de montrer la conformité qu'il y a entre le point dont il s'agit, & le point supposé.

Pour me faire mieux entendre, je me

fervirai des exemples les plus clairs & les plus familiers. Nous avons une loi qui porte, *Quiconque n'assiste pas son pere & sa mere dans le besoin, qu'il soit mis aux fers*. Un home a manqué de les assister, & se défend néanmoins de subir le châtiment. Que dira-t-il pour sa défense ? Il aura recours à l'hypothese. *Il est vrai, Messieurs, que la loi est formele contre moi. Mais si alors j'étois un enfant, si j'étois à l'armée, si j'étois dans les pays étrangers pour le service de l'Etat, en ces cas, Messieurs, suis-je censé condamné par la loi ?* Un citoyen qui délivre sa patrie du joug de la tyranie, a par nos loix le privilege de choisir tele récompense qu'il lui plaît. Mais s'il a eu pour but d'affecter lui-même la tyranie, de piller, de renverser les temples, est-il dans le cas de la loi ?

Cete sorte d'arguments est d'une grande force, sur-tout contre les termes de la loi. Cicéron s'en sert avantageusement dans la défense de Cécinna. *Si c'étoit seulement votre fermier qui m'eût fait violence, on ne devroit pas, je crois, dire que vous auriez armé une troupe de domestiques contre moi ; aux termes de l'Edit vous ne seriez donc pas condamné. Mais si pour tout domestique vous n'avez que ce fermier, élu-*

derez-vous l'ordonnance pour cela ? Ces suppositions ne réussissent pas moins, quand il s'agit de prononcer sur la qualité du fait. Si Catilina, Messieurs, avec tous ces scélérats qui l'ont suivi, avoit à juger de cete affaire, oui, Messieurs, Catilina lui-même condaneroit L. Muréna. Mais on s'en fert admirablement encore pour amplifier. Si cela vous étoit arrivé à table, dans la chaleur du vin & de la débauche, &c. si la République, Messieurs, pouvoit parler, &c.

Voilà un sommaire des lieux d'où l'orateur tire ses preuves, & dont il est parlé dans les livres de rhétorique. D'en traiter ainsi en général, ce n'est pas beaucoup faire, chaque lieu étant lui-même un fonds inépuisable d'arguments. Mais aussi de détailler toutes les especes, c'est ce qui n'est guere possible ; & ceux qui l'ont tenté, n'ont pu éviter deux autres inconvénients, qui sont d'en dire beaucoup trop, & cependant de ne pas tout dire. D'où il arive que nos jeunes gens, quand ils tombent sur ces lieux, s'y embarassent come dans un labyrinthe. Leur esprit enchaîné dans cete multitude de regles & de préceptes, ne fait plus aucun effort ; & pour s'affujétir en esclaves à leurs maîtres, ils cessent de travailler de gé-

nie, & de suivre la nature qui feroit un meilleur guide.

En éfet, come il ne fufit pas de favoir en général, que toutes les preuves fe prennent des perſones ou des choſes, parce que ces deux chefs ſe diviſent en une infinité d'autres; auffi de favoir que les arguments ſe doivent tirer de ce qui précède, de ce qui acompagne, & de ce qui ſuit, n'avance pas de beaucoup, ſi cela même ne nous aide à trouver tout ce qu'il y a à dire en chaque cauſe. Car il n'en eſt point qui ne fourniſſe de ſon propre fonds pluſieurs preuves, qui ne ſauroient convenir à nule autre. Ces preuves même ſont les plus fortes & les moins communes; & les préceptes généraux ne ſont faits que pour nous y conduire.

Nous pouvons apeler ce dernier genre, un genre d'arguments tirés des circonſtances d'une affaire, ou de ce qu'elle a de plus propre & de plus particulier. Car on ne peut exprimer autrement le terme dont uſent les Grecs. (*ἐπισημν*) Par exemple, *Un Prêtre adultere, en vertu de la Loi qui lui permet de ſauver un criminel, veut ſe ſauver lui-même & ſe dérober au ſuplice.* Si l'on veut bien prendre cete affaire, il faut dire, *Vous ne ſau-*

riez vous apliquer le bénéfice de la loi ; car si l'on vous sauvoit , il faudroit sauver aussi la femme qui a comis le crime avec vous. La raison en est claire , puisque nous avons une autre loi , qui défend qu'on fasse mourir une femme convaincue d'adultere , sans faire mourir en même-temps le complice de son crime.

Il étoit ordonné aux banquiers de payer la moitié de ce qu'ils devoient , & d'exiger tout ce qui leur étoit dû. Un banquier redemande à un autre banquier tout son prêt. Ici encore l'argument décisif se prendra du sujet même. On dira donc en faveur du créancier , que ce n'est pas envain qu'il est porté expressement par l'ordonnance , que les banquiers aient à exiger tout ce qui leur est dû ; qu'en effet ils n'avoient pas besoin de loi , pour se faire payer des autres , n'y ayant personne qui ne soit en droit d'exiger tout ce qui lui est dû , si ce n'est d'un banquier.

Voilà come il se présente des causes nouvelles & singulieres en tout genre d'affaires , mais particulièrement en celles qui roulent sur un écrit ; parce que les termes en sont souvent équivoques , & le sens encore plus. C'est même une nécessité que les affaires changent d'espèce , par la multiplicité des lois & des au-

tre écrits, que l'on produit pour & contre; lorsqu'une chose devient en quelque façon l'indice & la preuve d'une autre chose, ou que l'on cite un point de droit pour faire entendre un autre point de droit. Une de nos loix porte qu'un pere qui est aculé de crime de trahison, & qui ne fera point défendu par son fils, pourra le deshérer. Est ce à dire qu'un fils qui n'a point défendu son pere en tel cas, doive toujours être deshérité? Non, à moins que le pere n'ait été renvoyé absous. Quelle en est la preuve? Une autre loi qui veut que quiconque a été condamné pour crime de trahison, soit banni avec son avocat.

Mais ce n'est pas tout que de bien prouver sa proposition. Il ne faut pas moins prendre garde à ce que l'on propose. Et l'on peut dire même qu'en cela consiste une partie de l'invention : si ce n'est la plus considérable, c'est du moins la premiere. Come un trait devient inutile à qui le jete au hazard, & sans savoir où il doit fraper; il en fera de même des arguments, si l'on n'a prévu l'usage qu'on en doit faire. C'est encore ce que l'art n'enseigne point. Et c'est ce qui fait que de deux orateurs qui seront instruits des mêmes préceptes, & qui useront des

mêmes sortes d'arguments , l'un néanmoins trouvera plus de moyens que l'autre. Voici , par exemple , une cause qui est pleine de questions singulieres & peu communes.

Alexandre ayant pris & ruiné la ville de Thebes , trouva un contrat qui faisoit foi que les Thébains avoient prêté cent talents aux Thessaliens. Et parce que les Thessaliens lui avoient aidé à faire la guerre , il leur remit volontairement ce contrat. Quelque temps après , la ville de Thebes est rétablie par Cassandre , & les Thébains redemandent leurs cent talents aux Thessaliens. La cause se plaide devant les Amphictions *. Les Thébains ont prêté cent talents , & n'en ont point été remboursés. Le fait est certain. Tout le procès consiste en ce qu'Alexandre a remis , come on suppose , cete somme aux Thessaliens. Il est certain de plus que ce Prince ne leur a point donné d'argent. Il faut donc examiner si ce qu'il a fait est la même chose que s'il leur eût donné de l'argent. De quels lieux tirerai-je des arguments , si auparavant je n'ai fait ces ré-

* Les Amphictions étoient Juges en dernier ressort de toutes les grandes affaires de la Grece. Ils rendoient leurs jugemens aux Thermopyles , où les peuples acouroient de toutes parts , pour s'en rapporter à leurs décisions.

flexions; que la donation d'Alexandre est nulle, qu'il ne l'a pu faire, qu'il ne l'a pas même faite.

Il faut convenir que tout paroît favorable aux Thébains, en ce qu'ils redemandent un bien qui leur appartenoit, & qu'on leur a ravi. Mais delà naît une question fort grande & fort difficile touchant le droit de la guerre. Car les Thésaliens ne manqueront pas de le faire valoir, & diront que c'est ce droit qui maintient les royaumes, les peuples, les villes, les nations entières dans leurs possessions. Il faut leur opposer quelque raison qui fasse, du fait des Thébains, un fait particulier, & qui montre que leur contrat est tout différent des autres choses, qui viennent en la puissance du vainqueur. La difficulté n'est pas tant en la preuve, qu'en la proposition.

Disons donc avant tout, que dans les affaires qui se jugent en Justice réglée, le droit de la guerre n'a point de lieu, & que ce que l'on a ôté à autrui par les armes, ne se peut retenir que par les armes. Qu'ainsi où la Justice préside, la force & la violence perdent leurs droits; come la Justice perd les siens, où la force & la violence se font sentir. Voilà ce qu'il faut trouver, avant que de chercher des

arguments, par exemple, celui-ci; qu'en éfet les prifonniers faits à la guerre, s'ils peuvent s'échaper & retourner en leur patrie, deviennent libres à l'inftant; par la raifon que tout ce qui eft conquis par la voie des armes, ne fe conferve que par la même voie. C'eft encore un avantage pour la caufe des Thébains, que les Amphictions en conoiffent. Car autre eft la maniere de juger des Centumvirs (a), autre eft celle d'un Juge fubalterne & particulier.

Quant au fecond chef, on dira qu'un conquérant ne peut jamais donner à qui que ce foit, le droit qu'avoient les vaincus; parce que le droit eft effenciélement à celui qui le poffede, & que n'étant point une chofe corporele, on ne peut le faifir. Il étoit plus difficile de trouver cete propofition, qu'il ne l'eft de l'appuyer de preuves & de raifons, come de celle ci; que la condition de l'héritier eft différente de celle du vainqueur, en ce que les biens feulemment paffent à l'un, & que les biens & le droit paffent à l'autre.

(a) Du temps de Cicéron les Centumvirs ne conoiffent que des caufes privées & de peu de conféquence. Mais dans la fuite leur juridiction s'acrut de telle forte, qu'au temps de Quintilien, ils conoiffent des caufes principales, & étoient Juges en dernier reffort.

tre en même-temps. Ensuite on dira que le droit des Thébains pouvoit encore moins passer au vainqueur ; parce qu'il s'agit d'une somme d'argent prêtée par tout un peuple , par conséquent due à tout ce peuple , due à tous ceux d'entre ce peuple , que la guerre a épargnés , qui sont réputés créanciers de toute la somme ; or il est certain qu'il y en a bon nombre , & que tous les Thébains ne sont pas tombés entre les mains d'Alexandre. Le fait est clair & n'a pas besoin de preuve.

Dans la troisième partie on fera voir que le droit des Thébains , ne consiste pas dans ce contrat qu'Alexandre a remis aux Thessaliens , & cela est aisé à prouver. On pourra même rendre suspecte la volonté de ce Prince , en disant qu'il est incertain s'il a prétendu faire plaisir aux Thessaliens, ou les tromper. Enfin , ce qu'il y a de particulier à notre cause , & qui donnera lieu à une nouvelle contestation , c'est que si les Thébains avoient perdu leur droit, ils l'ont recouvré au moment qu'ils ont été rétablis. Ici on examinera quelle a été l'intention de Cassandre. Mais come ce sont les Amphictions qui doivent prononcer , rien ne fera plus à propos qu'une éloquente digression sur l'équité naturelle , à laquelle

ils s'attachent, bien plutôt qu'à la précision des loix, & qui même est ordinairement la seule regle de leurs jugements.

Au-reste, ce n'est pas que je croie que la conoissance des lieux d'où l'on tire des arguments, soit inutile. Si cela étoit, je ne me serois pas étendu come j'ai fait, sur cete matiere. Mais j'ai voulu montrer que pour avoir cete conoissance, il ne se faut pas croire un orateur consoimé, si l'on ne possède aussi les autres parties. Dans la suite même j'ajouterai beaucoup de choses qui ne sont pas moins nécessaires, & sans lesquelles on ne parviendra tout au plus, qu'à une science imparfaite, fort éloignée de ce que j'entends par éloquence. En éfet, il ne faut pas s'imaginer que les arguments n'aient été trouvés qu'après les regles & les préceptes. Au-contraire, on a employé toutes sortes d'arguments, avant qu'il y eût des regles. Ensuite sont venus les écrivains qui nous ont doné leurs observations, & ces observations ont servi de regles. Une preuve de ce que je dis, c'est que les exemples qu'ils raportent, sont tous pris des anciens orateurs. Ils n'en produisent aucun de nouveau, & qui n'ait été mis en usage long-temps avant eux.

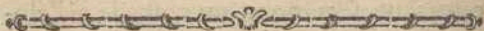
Ainsi, à le bien prendre, la rhétorique doit sa naissance aux orateurs; mais nous devons pourtant savoir gré, à ceux qui nous ont aplani les difficultés; car ce que les premiers orateurs ont inventé par la force de leur génie, nous le trouvons, pour ainsi dire, sous notre main, grace aux rhéteurs qui ont travaillé après eux. Cependant cela n'est pas encore suffisant. De même, qu'il ne l'est pas pour être un athlete, d'avoir appris la gymnastique, si en même temps on n'a pris soin de se fortifier le corps par l'exercice, par la continence, & sur-tout par une bone nourriture; come aussi ces avantages ne suffisent pas, sans le secours de l'art & des maîtres.

Mais, come j'écris particulièrement pour ceux qui s'appliquent à l'éloquence, je dois les avertir que toutes les choses dont j'ai fait mention dans ce chapitre, ne peuvent pas trouver place en toute sorte de sujets; & qu'il ne faut pas en composant, se faire une loi de passer en revue les uns après les autres, tous les lieux que j'ai marqués, pour voir si par hazard, il n'y en auroit point qui pût fournir les preuves dont on a besoin. Cela est bon quand on comence, & qu'on n'a encore ni facilité ni expérience. Mais
hors

hors delà, ce seroit une peine & une longueur infinie, s'il falloit toujours tâtoner de la sorte.

Je ne fais si cete multitude de préceptes ne sera point un obstacle à l'éloquence, plutôt qu'un moyen d'y parvenir; à moins qu'un bon sens naturel & une heureuse facilité, acquise & châtiée par le travail & par l'étude, ne nous portent droit à tout ce qu'il convient de dire sur chaque sujet. Il en est come d'une bele voix qui plaît infiniment davantage, quand on fait l'unir aux sons de quelque instrument; mais qu'il vaut mieux entendre toute seule, pour peu que la main soit encore novice dans l'art d'accompagner, & qu'elle hésite ou se refuse. Les préceptes que nous donnons, semblables à cet instrument harmonieux, doivent guider & soutenir toutes les pièces d'éloquence. Mais c'est à condition qu'à force de les mettre en pratique, on parviendra au degré d'habileté de ces grands maîtres, qui sans y regarder, sans y penser même, trouvent la basse, le dessus, enfin tous les tons qu'ils veulent. Car il faut de même que cete foule, & cete variété prodigieuse d'arguments dont j'ai parlé, bien loin d'arrêter & de distraire l'esprit de l'orateur, se présente

d'elle-même, & que les raisons suivent sans peine & sans embarras, come font les lettres & les filabes sous la main de ceux qui écrivent.



CHAPITRE XI.

Des Exemples.

C'EST la troisieme sorte de preuves que l'art est obligé d'emprunter, pour l'appliquer à son sujet. Les Grecs lui donnent un nom (*παράδειγμα*) qui comprend généralement tout ce qui est fondé sur la comparaison des semblables, & spécialement sur l'autorité des faits historiques. Les Latins ont mieux aimé distinguer l'un d'avec l'autre; apelant le premier, *similitude*, & le second, *exemple*; quoiqu'à dire vrai, la similitude tiene de l'exemple, & l'exemple de la similitude. Pour moi, qui ne veux que me faire entendre, je les comprendrai tous deux sous le nom d'exemple. Et je ne crains point que l'on m'accuse de m'éloigner du sentiment de Cicéron, qui distingue l'exemple de la comparaison. Car ailleurs le même auteur divise toute la maniere d'argumenter en deux parties, qui sont le *silogisme* & l'*induction*, come font la

plupart des rhéteurs Grecs, qui n'appellent point l'exemple autrement, que l'induction de la rhétorique.

En effet, la maniere la plus ordinaire de Socrate, qui consistoit à questionner un homme sur plusieurs choses dont il étoit obligé de convenir, pour en conclure une toute semblable, à laquelle il ne s'attendoit pas, est proprement l'induction. Mais cela ne sauroit se pratiquer dans un discours suivi. C'est pourquoi les mêmes choses sur lesquelles vous questionneriez une personne, vous les supposez pour principes. Par exemple, dans une induction parfaite vous diriez : *Quel est le fruit le plus noble, n'est-ce pas celui qui a le meilleur goût ?* on l'accorderoit. *Et parmi les chevaux, le plus noble n'est-ce pas le meilleur ?* On l'accorderoit de même. Vous feriez encore plusieurs questions semblables ; puis vous viendriez au véritable point, *Et parmi les hommes, qui dira-t-on qui est le plus noble ? ne sera-ce pas celui qui est le meilleur ?* on sera obligé d'en convenir. Quand on interroge des témoins, on se sert fort bien de cette maniere. Mais, comme j'ai dit, dans le fil d'un discours, on est obligé d'en user autrement. Car l'orateur se répond à lui-même. *Quel est le fruit le plus noble ? sans doute c'est le*

meilleur. Quel est le cheval le plus estimable ? certainement celui qui est le plus léger à la course. L'homme donc sera-t-il le seul qui tirera sa noblesse plutôt de ses ancêtres , que de sa vertu ?

Or toutes les choses comprises en ce genre sont nécessairement ou semblables, ou dissemblables, ou contraires. La similitude n'est quelquefois qu'un ornement de la diction. Mais il y en a une autre qui sert de preuve , & c'est de celle-là que je parle présentement. Entre les similitudes de cete dernière espece , la plus efficace est celle que j'apele exemple , & que je définis , *Une citation d'un fait historique ou comunément reçu , faite à dessein de persuader*. D'où il s'ensuit qu'il faut prendre garde si ce fait est entièrement semblable , ou s'il ne l'est qu'en partie , afin de l'emprunter tout entier , ou de n'en prendre que ce qui convient. Semblable , come , *C'est avec justice que Saturninus a été tué ; ainsi le furent les Gracques*. Dissemblable , come , *Brutus tua ses propres enfants , parce qu'ils étoient traîtres à la patrie. Manlius ne respecta pas même la valeur & la victoire dans son fils*. Contraire , come , *Ces tableaux , ces statues que Marcellus rendoit à nos ennemis , Verrès , Messieurs , les enlevoit à*

nos aliés. Voilà pour le genre Judiciaire.

Il en est de même dans le Démonstratif, à l'égard des actions qui sont à louer ou à blâmer. Car elles se prennent de la même façon, & par les mêmes degrés. Et dans le genre délibératif qui regarde l'avenir, rien ne persuade tant que de citer des exemples de choses semblables qui sont déjà arrivées; come si je disois que Denis demande des gardes, non pour la sûreté de sa personne, mais pour s'en servir à mettre ses peuples sous le joug de la tyrannie; & que j'aléguasse cet exemple, que Pisistrate, par même moyen, usurpa la suprême puissance.

Il y a donc des exemples tout pareils, come le dernier que je viens de citer. Mais il y en a d'autres qui sont du plus au moins, tels sont les suivans; *Si la profanation des mariages a causé la ruine des Villes & des Etats, quel châtiement, Messieurs, ne mérite point un adultère? Nos Musiciens ayant fait complot de sortir de Rome, ils furent honorablement rapelés par un Décret du Sénat. A combien plus forte raison doit-on rapeler les grands homes de la République, lorsque dans des temps malheureux, ils ont été obligés de céder à l'envie, & de s'éloigner.*

Il faut remarquer que les exemples qui ne sont pas tout-à-fait pareils, sont les meilleurs pour exhorter. Car le courage, par exemple, donne plus d'admiration dans une femme que dans un homme. C'est pourquoi si vous exhortez quelqu'un à faire une action courageuse, le nom d'Horace ou de Torquatus aura moins de pouvoir sur son esprit, que l'exemple de cete femme qui tua Pyrrhus de sa main. Et si je veux m'encourager à ne pas craindre la mort, je serai plus touché de la fermeté de Lucrece, que je ne le serai de celle de Scipion, ni de Caton : ce qui revient aux exemples dont j'ai parlé qui sont du moins au plus.

Mais pour doner une idée nete de ces différentes espèces, en voici quelques modeles que j'ai pris de Cicéron ; car où en trouverois-je de plus achevés ? Muréna étoit acusé d'être monté par brigue au Consulat. Cicéron le défend par son propre exemple. *Ne m'est-il pas arrivé à moi, Messieurs, de me trouver en concurrence avec deux homes des plus qualifiés de Rome, Catilina & Galba, connus l'un par son audace, l'autre par sa probité & sa modestie ! Et néanmoins, Messieurs, je l'ai emporté sur tous deux, non par brigue, mais en crédit & en dignité.*

Dans la défense de Milon, il cite un bel exemple du plus au moins. *Nos ennemis soutiennent que tout home qui confesse avoir fait un meurtre, est indigne de vivre. Ces ignorants songent-ils bien dans quele ville ils parlent ? Dans Rome, où le premier procès criminel qu'on ait vu, est celui de ce citoyen romain M. Horace, qui avoit tué sa propre sœur, & qui ne laissa pas d'être absous dans l'assemblée du peuple, lors même que la ville ne jouissoit pas encore de la liberté dont elle jouit à présent.* Ensuite, un exemple du moins au plus, par ces paroles qu'il met dans la bouche de Milon. *J'ai tué, oui, Messieurs, j'ai tué non pas un Spurius Melius, qui pour avoir dépensé tout son bien à faire des largesses au peuple, fut soupçonné de vouloir se rendre trop puissant ; non pas, &c. mais Clodius, (car il pouroit l'avouer, puisqu'il auroit par cete action préservé sa patrie du péril dont elle étoit menacée,) mais un infâme, qui a voulu profaner nos saintes cérémonies par un adultere.*

Quant aux exemples qui sont dissimilaires, ils le peuvent être en plusieurs façons. Car beaucoup de choses y contribuent, le genre, la maniere, le temps, le lieu, plusieurs autres circonstances, de la plupart desquelles Cicéron se sert si

bien pour détruire les préjugés que l'on avoit contre Cluentius. Dans cete oraison pour Cluentius, par un exemple des contraires, il blâme la conduite des Censeurs, en louant Scipion l'Africain, qui étant Censeur lui-même, en avoit tenu une toute différente, laissant passer en revue un chevalier romain, qui s'étoit parjuré dans les formes; parce que lui seul en avoit connoissance, & qu'il ne s'étoit trouvé personne qui portât témoignage contre le coupable. Je ne raporte pas ces derniers exemples dans les mêmes termes, pour éviter d'être trop long. Mais Virgile nous en fournit un fort court dans le même genre des contraires. (En. l. 2.)

*Et cet Achile enfin dont avec assurance,
Tu te vantes, cruel, de tenir la naissance,
Me reçut dans son camp avec humanité;
Priam, quoiqu'ennemi, fut de lui respecté.*

Quelquefois donc on racontera les faits tels qu'ils sont dans l'Histoire: par exemple, *Un Tribun de l'armée de Marius, & parent de ce général, épris de la beauté d'un jeune Soldat, vouloit le forcer de condescendre à ses desirs. Le soldat aimant mieux s'exposer à un danger manifeste, que de souffrir une action honteuse, tua le Tribun. Qu'en arriva-t-il, Messieurs? Marius fit grace au meurtrier,*

Et ne crut pas devoir ôter la vie à un jeune homme, qui avoit méprisé la mort pour se défendre d'un crime. Quelquefois aussi on se contente de les indiquer : par exemple, S'il n'est pas permis de purger la terre de scélérats, il faut donc, Messieurs, que nous condanions & Ahala Servilius, & P. Nasicus, & L. Opimius, & tout le Sénat, qui durant mon consulat ne les a pas épargnés. Enfin on s'étendra plus ou moins sur ces faits, selon qu'ils seront plus ou moins connus, ou selon que l'utilité & la bienfaisance le demanderont.

Il en est de même des fictions des Poètes, avec cette différence que celles-ci ayant moins d'autorité, trouvent aussi moins de créance dans les esprits. Cicéron qui est un grand maître en tout, nous montre encore quel usage on en peut faire. Car voici comment il s'en sert dans la défense de Milon. *C'est pourquoi, Messieurs, ce n'est pas sans raison que de s'avants hommes nous ont appris par d'agréables fictions, qu'autrefois Oreste ayant tué sa propre mère, pour venger la mort de son père, & les juges étant partagés sur un fait si extraordinaire, le coupable fut enfin absous par sentence, non pas seulement des hommes, mais même d'une divinité que nous honorons particulièrement pour sa sagesse.*

Ces fables mêmes que l'on attribue communément à Esope, quoiqu'elles ne soient pas de lui, car je croirois qu'Hésiode en est le premier inventeur; ces fables, dis-je, peuvent aussi servir de preuve & d'exemple, sur-tout auprès des personnes ignorantes & grossières, qui reçoivent avec simplicité ce qui leur est présenté, & qui, du plaisir qu'elles y ont, passent aisément à la persuasion. Aussi, dit-on, que Ménénus Agrippa réconcilia le peuple avec le Sénat, par cette fable que tout le monde fait, des membres du corps humain qui s'étoient révoltés contre l'estomac. C'est ce que nous apelons Apologue, & nous voyons qu'Horace n'en a pas dédaigné l'usage dans ses poésies (a). A cette sorte d'exemple il en faut ajouter une qui est assez semblable. Je veux dire les Proverbes allégoriques, qui valent un Apologue en abrégé, come, *Est-ce à faire au bœuf à porter le bât?*

Après l'exemple, l'espèce de similitude qui a le plus de force, est celle qui se tire des choses presque pareilles, & qui n'est mêlée d'aucune métaphore. Telle est celle-ci: *Come dans les élections, ceux*

(a) *Olim quod Vulpes agrote cauta Leoni, &c.*
ep. 1. l. 1.

qui ont acoutumé de vendre leurs suffrages, ne pardonnent pas volontiers aux prétendants qui ne daignent pas les acheter; de même, Messieurs, ces juges iniques étoient venus avec un dessein formé de perdre l'accusé. Car pour la comparaison, elle prend les choses de plus loin, & ne se borne pas seulement aux actions de la vie humaine, qui ont quelques rapports entre elles, come celle-ci que nous lisons dans l'oraison pour Murena. En effet, si les gens de mer, au retour d'un voyage de long cours, ont cete bonté pour ceux qui s'embarquent de les avertir de la tempête, des pirates & des écœuils qu'ils ont à craindre, par la seule inclination que nous avons à secourir ceux qui courent même fortune que nous : moi, Messieurs, qui après avoir été tant de fois battu de la tempête, me vois enfin sur le point de surgir heureusement au port, quel sentiment dois-je avoir pour un home qui va s'exposer à tant de dangers, en courant une mer aussi orageuse que l'est aujourd'hui notre république? Mais elle s'étend quelquefois jusqu'aux animaux, & aux choses même inanimées.

Come on peut faire différents usages des semblables, selon les différents regards sous lesquels on les envisage, on remar-

quera qu'il y en a un qui convient rarement à l'Orateur ; c'est de peindre trop au naturel les personnes ou les choses, ce que les Grecs apelent faire des images (*E'ikôna*). Il vaut donc mieux n'employer que les similitudes qui sont propres à persuader. Vous voulez prouver qu'il faut cultiver son esprit ? Dites qu'il en est come d'une terre, qui négligée ne porte que des ronces & des épines, & cultivée nous donne des fleurs & des fruits. Voulez vous exhorter quelqu'un à prendre soin de la république ? Montrez que les abeilles & les fourmis, qui sont non-seulement des animaux, mais de si petits animaux, nous donnent un bel exemple de la nécessité de travailler pour le bien public. Cicéron use d'une comparaison qui est dans ce genre, quand il dit qu'une ville sans loix, ne peut pas plus se servir de ses citoyens, qu'un corps sans ame se sert du sang, des nerfs, & de toutes les autres parties qui le composent. Et come il tire cete comparaison du corps humain, il en tire de mille autres choses. Il y en a de si communes que je ne m'y arrête pas ; par exemple, si on disoit qu'une armée sans chef est come un vaisseau sans pilote.

Je dirai seulement que ces similitudes

sont quelquefois trompeuses , & qu'il y faut apporter du discernement. Car si un navire neuf est meilleur qu'un vieux , on n'en doit pas conclure qu'une amitié nouvelle est préférable à une ancienne. Et si une femme est louable qui partage son bien à plusieurs , il ne s'ensuit pas que celle-là le soit , qui partage sa tendresse & ses faveurs. Dans ces exemples les termes sont semblables , mais l'application est différente.

Il faut donc examiner si ce que vous inférez est parfaitement semblable ; autrement ces inductions , dont je parlois tantôt , sont dangereuses. Témoin la femme de Xénophon , qu'Aspasie fit tomber dans le piège , au rapport d'Eschine , qui dans ce dialogue a imité la manière de Socrate. Voici come Cicéron nous l'a rendu : *Illustre épouse de Xénophon , dites-moi , je vous prie , si votre voisine avoit de l'or meilleur que le vôtre , lequel aimeriez-vous le mieux du vôtre ou du sien ? Le sien , répondit-elle. Et si ses habits & ses bijoux étoient plus précieux que les vôtres , lesquels aimeriez-vous le mieux ? Les siens sans doute. Mais si son mari valoit mieux que le vôtre , lequel choisiriez-vous des deux , du vôtre ou du sien ?* A ces mots la femme de Xénophon rou-

git, & avec raison. C'étoit mal répondre, de dire qu'elle aimeroit mieux l'or d'autrui que le sien, car cela n'est pas vertueux. Mais si elle eût dit, qu'elle aimoit mieux son or que celui d'autrui, elle eût pu répondre à la dernière question, come doit faire une honête femme, *Mon mari, tel qu'il est, m'est plus cher que celui d'une autre.*

Je fais que des rhéteurs par une vaine subtilité, ont beaucoup plus subdivisé cete matiere que je ne fais. Non-seulement ils admettent *un moins semblable*, ainsi, disent-ils, le singe ressemble à l'home, & une statue de marbre qui n'est qu'ébauchée ressemble à l'original. *Un plus semblable*, d'où vient ce que l'on dit, *un œuf n'est pas plus semblable à un œuf*. Mais dans les dissemblables même, ils trouvent une sorte de ressemblance; par exemple, dans la fourmi & l'éléphant, car ils se ressemblent du côté du genre, puisqu'ils sont animaux l'un & l'autre; & dans les semblables une sorte de dissemblance, come dans les agneaux, & dans les chevreuils à l'égard de leurs meres; car ils diferent d'âge. Ils distinguent de même plusieurs especes de contraires : les *oposés*, come, le jour & la nuit : les *nuisibles*, come, un bain d'eau

froide à un fébricitant : les incompatibles, come, le vrai & le faux, &c. Mais je ne vois pas que tout cela fasse beaucoup à notre sujet.

Une remarque plus utile à faire, c'est que dans les questions de Droit, les semblables, les dissemblables, & les contraires fournissent grand nombre d'arguments. Ainsi, par une raison tirée des semblables, Cicéron prouve que si on laisse à quelqu'un l'usufruit d'une maison, & qu'elle vienne à tomber, l'héritier n'est point tenu de la rebâtir, parce que si on lui avoit laissé un esclave, & qu'il vînt à mourir, on ne seroit pas tenu de lui en donner un autre. Par la raison des contraires vous prouverez que le consentement des parties suffit, pour rendre un mariage bon & valide, quand même il n'y auroit point de contrat; parce que le contrat devient inutile, si d'ailleurs il y a preuve que les parties n'ont pas donné leur consentement. Enfin c'est une raison prise des dissemblables, que celle dont Cicéron se sert dans l'oraison pour Cécinna, quand il dit : (a) *De sorte, Messieurs, que si quelqu'un avoit employé la force & la violence pour me chasser de chez moi, j'aurois action contre lui ; &*

(a) Cela est dit ironiquement.

s'il m'avoit seulement empêché d'y entrer, je ne l'aurois pas.

Quelques-uns ont séparé l'analogie du genre des semblables. Pour moi, je crois qu'elle s'y peut rapporter. Car la même proportion qu'il y a d'un à dix, se trouve de dix à cent. Or cete proportion est une ressemblance : come il y a tout à la fois de la proportion & de la ressemblance entre un ennemi de la république & un mauvais citoyen. Ces sortes d'arguments se poussent même encore plus loin. On dira, par exemple, *S'il est honteux à une femme de s'abandonner à son esclave, il n'est pas moins honteux à un maître d'avoir un mauvais comerce avec sa servante. Si la volupté est la fin des bêtes, pourquoi ne seroit-elle pas celle de l'homme?* Mais aussi la réponse est aisée, & se prend de la dissemblance. Car on pourra dire avec plus de justice, qu'il n'en est pas d'une femme come d'un homme, & que si la volupté est la fin des bêtes, il ne s'ensuit pas que ce soit la nôtre. Même par la raison des contraires, on dira, *parce que la volupté est la fin des bêtes, ce ne peut être celle de l'homme.*

A toutes les preuves extrinseques dont j'ai parlé dans ce chapitre, on ajoute encore l'autorité. C'est ce que d'autres, à

l'imitation des Grecs, apelent (*παράδειγμα*), les jugemens des homes. Je ne veux pas dire un jugement que l'on auroit doné sur une afaire semblable, car alors cela s'apéleroit exemple. Mais j'entends l'usage, l'opinion ou le sentiment d'une nation, d'un peuple, ou bien des sages, des grands poëtes, en un mot, des homes illustres. Je n'exclus pas même certains dits qui sont reçus de tout le monde, & qui trouvent une créance établie. Car toutes ces choses se peuvent aléguer avec d'autant plus d'autorité, qu'elles ne sont point ajustées au sujet, & qu'elles partent d'un esprit libre de toute passion. Aussi ne les a-t-on adoptées, qu'à cause du caractere de vertu ou de vérité qui leur est propre, & qui les perpétue dans la mémoire des homes. Par exemple, si je parle des miseres de la vie, ne ferai-je pas impression sur les esprits, en aléguant la pratique de ces nations qui versent des larmes quand un home vient au monde, & qui se réjouissent quand il en sort? Si je veux atendre les Juges, sera-t-il hors de propos de dire qu'Athenes, cete république si sage, a regardé la compassion, non seulement come un sentiment d'humanité, mais come un objet de religion.

Et ces maximes, ou ces préceptes des sept Sages, ne sont-ce pas autant de règles de notre conduite ? Qu'une femme convaincue d'adultère soit encore aculée d'empoisonement, ne semble-t-elle pas être déjà condanée par le jugement de Caton, qui a dit qu'il n'y avoit point de crime à quoi une femme adultère ne fût capable de se porter ? Aussi voyons-nous non-seulement que les orateurs sèment leur discours de sentences des poëtes ; mais que les philosophes mêmes, eux qui méprisent si fort tout autre genre d'étude que le leur, daignent pourtant bien quelquefois emprunter l'autorité d'un vers cité à propos. En veut-on un plus bel exemple que ce fameux différent des Athéniens avec ceux de Mégare, au sujet de Salamine qu'ils se disputoient les uns les autres, & qui fut adjugée aux premiers sur un vers (a) d'Homere qui témoigne qu'Ajax joignit ses vaisseaux à ceux des Athéniens ; bien que ce vers manque dans beaucoup d'exemplaires. Il y a des mots sentencieux & des proverbes qui sont dans la bouche de tout

(a) Αἶας δ' ἐκ Σαλαμῖν ἄγεν δυοκαίδεκα νῆας
 Στῆσε δ' ἄγων, ἱν' Ἀθηναίων ἱσαντο φάλαγγες.

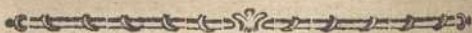
↳ Solon, au raport de Plutarque, inséra lui-même ce dernier vers dans Homere, & par-là eut gain de cause.

le monde, sans que l'on sache qui en est l'auteur; & c'est pour cela même que tout le monde s'en sert; come, *Un ami vaut un trésor. La conscience est plus que mille témoins. Chacun cherche son semblable.* En effet, ces dits ne se sont conservés parmi les homes, que parce que de tout temps on les a trouvés très véritables.

Quelques-uns ajoutent l'autorité divine, ou pour mieux dire, la mettent au premier rang. Par autorité divine j'entends les réponses des oracles, come celle qui déclara Socrate le plus sage de tous les homes. On en fait rarement usage. Mais Cicéron n'a pas laissé de s'en servir en plusieurs endroits, sur-tout dans une de ses harangues contre Catilina, lorsqu'il attribue le salut de l'Etat à une statue de Jupiter, que l'on avoit placée dans un lieu éminent. Il en est de même de ce qu'il dit dans son oraison pour Ligarius, qu'on ne peut plus douter que la cause de César ne fût la meilleure, puisque les Dieux l'avoient jugée ainsi. Ces preuves, si le sujet les fournit, s'appellent des témoignages divins; & si on les tire d'ailleurs, ce ne sont que des arguments.

Il arrive quelquefois que l'on se prévaut d'une parole ou d'une action qui

sera échappée, soit au juge, soit à la partie adverse, soit à son Avocat, come d'un témoignage qui nous est favorable. Ce qui a doné lieu à quelques auteurs de mettre les exemples & les autorités, au nombre des preuves qui sont indépendantes de l'art; par la raison que l'orateur ne les invente point, & qu'il ne fait que les employer come il les trouve. Mais ils se trompent; car les témoins, la question, les pieces, &c. ont une liaison naturele avec la cause, de laquelle même elles décident en quelque façon: au lieu que les preuves dont je viens de traiter ne peuvent rien par elles-mêmes, & ne deviennent utiles à l'orateur que par l'aplication qu'il en fait faire à son sujet.



CHAPITRE XII.

De l'usage des arguments.

JE n'ignore pas qu'avant moi, les maîtres & l'expérience avoient appris les règles que j'ai donées touchant la preuve. Je n'ai pas même la présomption de croire que ce soient les seules. Au contraire, je veux que l'on en cherche encore d'autres, & je conviens qu'il s'en peut trouver. Mais aussi je suis persuadé

que si l'on en trouve, elles ne s'éloigneront pas beaucoup des nôtres. Maintenant je vais dire en peu de mots de quelle maniere il s'en faut servir.

On pose ordinairement pour principe, que tout argument doit avoir une certitude reconue. Car une chose douteuse, come je l'ai déjà dit, ne sauroit se prouver par une autre qui est aussi douteuse. Cependant on alégué quelquefois des raisons pour prouver un fait, lesquelles ont besoin de preuves elles-mêmes. Par exemple, si je dis à une femme, *C'est vous qui avez tué votre mari, car vous êtes une adultere*; ne faut-il pas la convaincre d'adultere, afin que ce crime étant avéré, il puisse devenir la preuve de l'autre. *Vous avez tué cet home; on a trouvé la pointe de votre épée dans son corps. Je nie que ce soit la pointe de mon épée.* Il faudra donc le prouver, pour en conclure que c'est moi qui ai tué cet home. Sur quoi il est à remarquer que de tous les arguments, les plus forts sont ceux qui d'abord ont paru douteux, & que la preuve a rendus certains. On dit à un home, *Vous avez comis ce meurtre, car votre habit étoit ensanglanté.* S'il convient que son habit étoit ensanglanté, cete raison fera beaucoup plus

foible que s'il l'avoit nié, & qu'ensuite on l'en eût convaincu. En effet, son habit a pu être ensanglanté en bien des manieres. Mais s'il nie, il fait de cet indice un puissant moyen, dont la conviction entraîne infailliblement sa perte. Car il n'est pas à croire qu'il eût pris le parti de nier faussement, s'il n'avoit désespéré de se pouvoir défendre en avouant.

Si nos preuves sont fortes, nous les proposerons séparément, & nous insisterons sur chacune. Si au-contraire elles sont foibles, nous les acumulerons. Car dans le premier cas, étant persuasives par elles-mêmes, il est mieux de ne les pas mêler avec d'autres qui pourroient les obscurcir, afin qu'elles paroissent dans tout leur jour. Et dans le second, étant foibles, elles se soutiennent par le secours mutuel qu'elles se prêtent. C'est pourquoi si ces dernieres ne font pas d'effet par leur qualité, elles en feront par leur nombre, & parce qu'elles concourent toutes à prouver une même chose. Par exemple, si l'on accuse un home d'avoir assassiné un de ses proches, on dira : *Vous espériez sa succession, & une riche succession : vous en aviez besoin ; vos créanciers vous inquiétoient plus que jamais : vous aviez même offensé votre parent, & vous*

saviez qu'il songeoit à faire un autre testament. Ces preuves prises séparément sont légères & communes ; cependant, jointes ensemble elles ébranlent fort. Ce n'est point un coup de foudre qui renverse, mais c'est une grêle dont les coups redoublés se font sentir.

Il y a des raisons qu'il ne suffit pas d'avancer, il faut savoir les appuyer. Si vous dites que c'est l'avarice qui a fait comettre ce crime ; faites voir en peu de mots quelle est sa tyrannie. L'imputez-vous à la colere ? Montrez à quel excès cete passion porte les homes. Par-là votre argument aquerra une nouvelle force, & aura même beaucoup plus de grace, que si dénué de ce soutien, il ne présentoit, pour ainsi dire, aux Juges qu'un vrai squelete. Vous attribuez une action à la haine. Il importera fort d'examiner si cete haine est invétérée ou récente ; causée par l'envie, par une offense, ou par l'ambition ; contre un inférieur, ou contre un égal, ou contre un supérieur ; contre un parent ou contre un étranger. Car toutes ces circonstances se traitent différemment, & doivent toujours se rapporter à l'avantage de celui pour qui l'on parle. Cependant il ne faut pas acabler la mémoire des juges de tous les argu-

ments imaginables. Vous les fatigueriez, & même vous éloigneriez leur confiance. Car un juge ne sera pas disposé à croire vos preuves fort bones, quand vous marquerez vous en défier vous-même, par le soin que vous prenez de les entasser les unes sur les autres. Mais si la chose est évidente, alors de vouloir apporter des arguments, c'est come qui voudroit en plein jour mêler une foible lumiere à la clarté du Soleil.

Quelques rhéteurs nous recomandent les preuves morales, c'est-à-dire, qui se tirent des mœurs. Et la plus puissante, au sentiment d'Aristote, est celle qui naît de la persone même de l'orateur, lorsqu'il est parfaitement home de bien. La seconde qui suit de fort loin la premiere, mais pourtant la seconde, lorsqu'il fait du-moins le paroître. Delà en éfet cete noble confiance de Scaurus, qui, acufé d'un crime capital, réduisit toute sa défense à ces mots, *Quintus Varius, Messieurs, soutient qu'Emilius Scaurus a trahi la république romaine; Emilius Scaurus le nie.* Iphicrate en usa de même dans une cause semblable. Car ayant demandé à Aristophon qui étoit son acufateur, si pour de l'argent il trahiroit l'Etat, & Aristophon ayant répondu que non: Hé
quoi,

quoi, dit-il, ce que tu ne ferois pas, tu veux que je l'aie fait? Mais il faut sur-tout considérer quel est celui devant qui l'on parle, afin de chercher ce qui est le plus capable de faire impression sur son esprit. C'est un précepte que je n'ai pas oublié parmi les qualités de l'exorde, & des discours que l'on fait, quand il s'agit de doner conseil.

Come on nie avec assurance, on affirme du même ton. *Oui, Messieurs, j'ai fait cela. Vous-mêmes me l'avez dit, oui, vous-mêmes. O! crime inouï, &c.* Ces manieres ne doivent pas manquer dans un plaidoyer; autrement la cause en souffre. Mais il ne faut pas néanmoins compter beaucoup sur cete assurance, les deux parties pouvant également s'en servir. Je fais plus de cas des preuves que chacun tire de sa propre personne, & qui renferment une raison plausible. Ainsi un home qui aura été ataqué & blessé, ou dont on aura empoisoné le fils, peut fort bien dire qu'il n'est pas à croire qu'il en accuse d'autre que le coupable; parce que s'il s'en prenoit à un innocent, ce seroit disculper celui qui a fait le crime. C'est sur un raisonnement semblable, que se fondent les peres qui sont obligés de plaider contre leurs enfans, & quicon-

que entreprend un procès contre ses proches.

On demande s'il faut placer les meilleures preuves au commencement, pour s'emparer tout d'un coup de l'esprit des juges; ou à la fin, dans la vue qu'ils en aient une idée plus nette & plus récente; ou bien partie au commencement, partie à la fin, selon l'ordre de bataille que nous voyons dans Homere: ou bien, s'il n'est point mieux de commencer par les plus foibles, afin qu'elles aillent toujours en augmentant. Pour moi je crois que la disposition qu'il en faut faire, dépend de la nature & du besoin de la cause; pourvu néanmoins que le discours ne décline jamais, & que de fort & solide qu'il étoit au commencement, il ne devienne pas frivole, & misérable à la fin.

Voilà ce que j'avois à dire touchant les arguments. Je me suis contenté de mettre devant les yeux, le plus clairement que j'ai pu, les lieux & les genres d'où on les peut tirer. Quelques auteurs ont été plus diffus, ayant pris plaisir à traiter des lieux comuns, & à montrer comment on peut tourner chaque chose. Pour moi j'ai cru que c'étoit une longueur inutile; car on voit assez ce qu'il y a à dire, par exemple, contre l'ava-

rice, contre un témoin passionné, ou contre une cabale; & l'on ne finiroit point, si l'on vouloit épuiser tous ces lieux. C'est come si j'entreprendois de mettre ici toutes les questions, les preuves, & les pensées qui peuvent entrer dans les causes qui se plaident tous les jours au bareau, & qui se plaideront à l'avenir.

Pour les lieux des arguments, si je ne les ai pas tous expliqués, je crois qu'il s'en faut peu. Je m'y suis même ataché avec d'autant plus de soin, que les déclamations qui servoient autrefois de prélude & de préparation aux exercices du bareau, dont elles étoient la vraie image, ne leur ressembloit aujourd'hui en rien; & que ne se proposant autre chose que de plaire à l'auditeur, elles manquent de nerfs, & n'ont ni solidité ni force. Aussi peut-on comparer présentement nos déclamateurs à ces vils marchands d'esclaves, qui pour rendre de jeunes enfants plus propres à l'infâme trafic qu'ils en font, osent bien entretenir leur beauté aux dépens de leur virilité. Car come la force des muscles & des bras, le poil & la barbe, ces ornements du sexe le plus noble, sont pour eux sans grace, & que ce qui seroit vigueur, s'ils laissoient faire au temps,

leur paroît une rudesse insupportable qu'il faut adoucir ; de même cete éloquence mâle , cete maniere de plaider pressante & vigoureuse , se trouvent énervées par une fausse délicatesse. Nous substituons à sa place je ne fais quele fleur d'élocution ; & pourvu qu'un discours soit élégant & poli , nous nous mettons peu en peine de ce qu'il vaut d'ailleurs.

Mais , pour moi , quand je considere la nature , je trouve qu'il n'y a point d'home , pour peu qu'il soit mâle , qui ne soit plus beau que le plus bel eunuque. Je ne croirai jamais la Providence si ennemie de son propre ouvrage , qu'il faille mettre la débilité au rang des perfections de la nature humaine ; & l'on ne me persuadera point qu'une main impie puisse faire un bel objet , de ce qui feroit regardé come un monstre , s'il étoit né dans l'état où le fer l'a réduit. Que l'imposture d'un sexe équivoque serve donc à la débauche tant que l'on voudra ; la dépravation des mœurs ne régnera pourtant jamais avec assez d'empire , pour nous faire estimer bon & honête , ce qu'un caprice extravagant a rendu cher & précieux. Ainsi , que des auditeurs corrompus approuvent , s'ils veulent , cete éloquence éféminée , car c'est le

nom qu'elle mérite ; pour moi , je ne crois pas qu'il y ait de l'éloquence , où l'on ne découvre aucune marque d'un esprit mâle & austere , pour ne pas dire d'un grave & vertueux personnage.

En éfet ces Peintres & ces Sculteurs fameux de l'antiquité , lorsqu'ils ont voulu ou peindre ou représenter un beau corps d'home , sont-ils jamais tombés dans la ridicule erreur , de prendre pour modele un Bagoas (a) ou un Mégabyze (b) ? n'ont-ils pas choisi bien plutôt ou quelque jeune guerrier d'une taille & d'une mine avantageuse , ou quelque athlete (c) ferme & robuste , également propre aux exercices de la lute , & aux fatigues de la guerre ? N'est-ce pas dans ces homes-là qu'ils ont reconu de vraies beautés ? Et moi dont le dessein est de former un orateur , j'irois doner à son éloquence , s'il faut ainsi dire , des sonetes & des cymbales , au-lieu de véritables armes ?

(a) Bagoas signifie eunuque en langue Persane. Et plusieurs chez les Perses ont été apelés de ce nom. Témoin celui qui tua Ochus.

(b) Mégabyze étoit un eunuque qui fut fort chéri de Darius , & ensuite d'Alexandre.

(c) J'ai exprimé en termes généraux la pensée de l'Auteur. Car il cite en particulier le Doryphore de Polyclète. C'étoit la statue d'un satellite , qui fut regardée come un des chefs-d'œuvre de ce grand Statuaire , & que Lyssippe prit depuis pour son modele.

Que les jeunes gens pour qui j'écris ici, s'acoutument donc, tant qu'ils pourront, à copier la nature & la vérité. Et puisqu'ils se destinent à disputer le prix dans les contestations du bareau, que dès leur jeunesse ils aient la victoire devant les yeux ; qu'ils aprenent à porter des coups mortels, & à s'en défendre. Que leurs maîtres exigent cela d'eux particulièrement, & qu'ils ne les approuvent qu'autant qu'ils y auront réussi. Car si leurs disciples aiment la louange, jusqu'à la chercher dans leurs défauts, il faut convenir qu'ils aimeront encore mieux celle qui est due au mérite & à la perfection. Mais le mal est présentement, que les choses nécessaires sont passées sous silence, & que ce qui seroit utile dans un discours, est justement ce que l'on compte pour rien. C'est un vice que j'ai ataqué dans un autre ouvrage, & que je ne puis assez combattre dans celui-ci. Mais je reviens à mon sujet & à l'ordre que je me suis prescrit.





CHAPITRE XIII.

De la réfutation.

LA réfutation peut s'entendre en deux manieres; ou de l'action de celui qui défend, laquelle se passe toute entiere à réfuter, ou de la réponse aux objections qui se font de part & d'autre; & c'est proprement celle-ci qui ocupe le quatrième rang dans un plaidoyer. Mais en quelque sens qu'on la prene, elle se traite toujours de la même maniere. Car les arguments que l'on y emploie, ne se tirent pas d'autres sources, que ceux dont on se sert dans la confirmation. Pensées, stile, figures, tout est égal en l'une & en l'autre. La seule différence qu'il y a, c'est que d'ordinaire la réfutation a des mouvements plus doux.

Cependant c'est avec justice que l'on a toujours cru, come Cicéron le témoigne, qu'il étoit plus difficile de défendre que d'acuser. En éfet l'acusation est beaucoup plus simple. Il n'y a qu'une maniere de la proposer, & il y en a cent pour y répondre. Il suffit à l'acusateur, que ce qu'il avance soit vrai. Au contraire celui qui défend est obligé de met-

tre en usage une infinité de moyens pour le détruire. Nier le fait, ou le soutenir juste & légitime ; le pallier, l'excuser, détourner l'accusation, l'éluder, faire semblant de la mépriser, prouver que le procès est mal intenté, railler, prier, supplier, il faut qu'il joue tous ces personnages. Ainsi de sa part, c'est une action qui est presque toujours indirecte, bruyante & tumultueuse, qui a besoin de mille détours, & de tout l'art possible.

Celui qui accuse dit des choses qu'il a eu tout le loisir de méditer pour la plupart ; celui qui défend donne souvent des réponses imprévues. Celui qui accuse produit des témoins ; celui qui défend les réfute sur-le-champ. L'accusateur trouve une ample matière de parler dans l'énormité des crimes qu'il poursuit, bien qu'ils soient faux, come, lorsqu'il accuse un homme de paricide, de sacrilège, de lèse-Majesté ; celui qui défend n'a bien souvent pour lui que la négative. C'est pourquoi des orateurs médiocres ont été suffisants pour accuser, & nul n'a su défendre qu'il n'ait été très éloquent. Car pour achever de dire en peu de mots ce que j'en pense, il est plus aisé d'accuser que de défendre ; tout come il est plus aisé de faire une blessure que de la guérir.

Or pour défendre, il importe infiniment de prendre garde non-seulement à ce que l'accusateur a avancé, mais aux termes dans lesquels il l'a avancé. On examinera donc premièrement, si ce que l'on veut réfuter est essentiel ou étranger à la cause. S'il est essentiel, il faut ou le nier, ou le justifier, ou prouver le manque de formalité. Il n'y a guere que ces trois moyens de sortir d'un procès. Car la voie de supplication toute seule & sans défense est fort rare, & ne peut avoir lieu qu'auprès des juges qui sont au-dessus des loix. Encore même ces causes qui ont été plaidées devant César, ou devant les Triumvirs, pour des personnes qui avoient suivi un parti contraire au leur, ne sont-elles pas dépourvues de preuves & de raisons. A moins qu'on ne veuille dire que Cicéron ne défendoit pas fortement Ligarius, quand il parloit ainsi : *Avouons le vrai, Tubéron, que cherchions-nous autre chose que de pouvoir nous-mêmes, ce que peut aujourd'hui César?*

Que si l'affaire est devant un Prince, ou un Juge qui soit libre dans ses jugements, nous pourons lui représenter que plus le coupable a mérité la mort, plus il est un objet digne de sa clémence. Mais alors, outre que nous aurons à faire au

Juge, & non à l'accusateur, notre discours tiendra plus de la délibération, que d'une cause judiciaire. Car nous n'aurons d'autre pensée que de porter ce Prince à préférer la gloire & le mérite de l'humanité, au plaisir de la vengeance. A l'égard des juges qui doivent prononcer selon les loix, il est clair qu'un crime avoué est un crime condamné. Ainsi il seroit ridicule de donner des préceptes pour les faits dont on convient.

Ceux donc qui ne se peuvent nier, & où l'action est bien intentée, il faut les défendre tels qu'ils sont, ou se résoudre à perdre sa cause. Si on nie, on le peut faire en deux manières. Car on soutient que le fait n'est point, ou qu'il n'est pas de la sorte. Or tout crime qui ne se peut défendre, & dont il n'y a pas moyen d'éviter le jugement, il faut le nier. Je ne dis pas seulement, lorsqu'en le définissant on peut en changer la nature; mais lors même que nous n'avons d'autre ressource que de nier. On produira des témoins, il est vrai; mais que ne peut-on pas dire contre des témoins? Une signature? Ce genre de preuve ne porte pas conviction, l'écriture peut avoir été contrefaite. Enfin rien n'est pire que d'avouer. Que si le fait ne sauroit être

nié ni défendu, il y a un dernier retranchement, c'est de montrer que l'action est mal intentée, & que l'on a manqué dans la forme.

Mais, dira-t-on, il y a des occasions où nul de ces moyens n'est praticable. Une femme acouche après un an de veuvage, on l'accuse d'adultère. En ce cas il n'y a point de procès. C'est pourquoi j'admire que l'on nous fasse un précepte de dissimuler, & d'omettre ce qui ne peut recevoir de défense ni d'excuse; come si ce n'étoit pas cela même sur quoi les juges ont à prononcer. Mais si c'est un fait qui soit étranger à la cause, quelque rapport qu'il y ait, on fera fort bien de dire qu'il n'a rien de commun avec la question, qu'il n'est d'aucune conséquence, & qu'il n'est pas besoin de s'y arrêter. Car alors cete négligence affectée sera très pardonnable, & un bon avocat ne doit jamais craindre d'en encourir le blâme, quand il s'agit de sauver sa partie.

Ensuite on verra s'il est à propos de réfuter les preuves de l'accusateur toutes à la fois, ou les unes après les autres. On les réfute toutes ensemble, lorsqu'elles sont si foibles que d'un même effort elles peuvent toutes tomber, ou si délicates & si dangereuses, qu'il n'y a

pas de fureté à faire ferme à chacune en particulier. Car en ces occasions il faut ramasser toutes ses forces, & marcher contre l'ennemi tête baissée, s'il faut ainsi dire. Mais si de quelque façon que nous nous y prenions, les preuves de l'adverse partie sont trop difficiles à réfuter, nous pourons du-moins comparer les nôtres avec les siennes, & nous ferons en sorte que dans cete comparaison l'avantage semble être de notre côté. Nous désunirons celles qui se soutiennent par le nombre & par le secours qu'elles se prêtent l'une l'autre, come dans l'exemple que j'ai rapporté. *Vous héritiez de lui, vous étiez dans le besoin, tourmenté par vos créanciers, & vous saviez qu'il songeoit à changer son testament.* Ces circonstances jointes ensemble sont assez pressantes. Séparez-les, ce n'est plus rien; come la flâme, qui quand elle s'atache à une matiere combustible menace d'un grand embrasement, & qui, si vous lui ôtez son aliment, s'évanouit aussi-tôt; ou come ces grands fleuves qui, tant qu'ils conservent leur lit, ne sont guéables en nul endroit; partagés en plusieurs bras, offrent par-tout un passage aisé.

Nous vèrons donc laquelle des deux manieres est la plus utile, & nous y con-

formerons aussi notre proposition, qui pour cela sera tantôt générale, & tantôt particulière, selon que nous le jugerons plus à propos. Car quelquefois il suffira de rassembler en une seule proposition, tout ce que l'adversaire aura détaillé en plusieurs. Par exemple, s'il a fait une longue énumération des motifs qui ont pu porter l'accusé à commettre le crime dont il s'agit : sans reprendre tous ces motifs, nous dirons en général, que parce qu'un homme a eu plusieurs raisons de faire une action, il ne s'ensuit pas qu'il l'ait faite. Cependant pour l'ordinaire, il sera expédient à celui qui accuse d'accumuler ses preuves, & à celui qui réfute de les prendre séparément.

Mais il faut encore examiner comment on doit réfuter ce qui a été avancé. Car si c'est un fait visiblement faux, il suffira de le nier. Ainsi dans l'oraison pour Cluentius, celui que l'accusateur avoit dit être mort, incontinent après avoir bu dans la coupe qu'on lui avoit présentée, Cicéron nie formellement qu'il soit mort le même jour. Quant aux choses qui se contredisent, qui sont inutiles, ou dépourvues de sens, il n'y a pas grand art à les relever; c'est pourquoi je n'en donnerai ni préceptes ni exemples. Je mets

au même rang ce genre de preuves que l'on nome obscure, & qui consiste en des faits si secrets, qu'il ne s'en trouve ni témoin ni indice. Car tout ce que l'accusateur avance & qu'il ne prouve point, n'est d'aucun poids; enfin toutes les choses qui sortent de la question. Mais il est de l'adresse d'un orateur de tourner les objections, de maniere qu'elles paroissent ou incroyables, ou frivoles, ou se contredire, ou s'éloigner de l'état de la question, ou faire même pour l'accusé. On reprochoit à Oppius de s'être enrichi aux dépens des Soldats, en prenant sur leur subsistance. C'est un crime odieux. Mais Cicéron fait voir que dans ce reproche il y a une contradiction manifeste, en ce que les mêmes personnes accusoient Oppius d'avoir voulu corrompre l'armée par ses largesses. L'accusateur de Cornélius s'engageoit à produire des témoins qui le convaincroient du fait qu'il lui imputoit. Cicéron rend cela inutile, en disant que Cornélius en convient lui-même. Cécilius demandoit la commission d'accuser Verrès, fondé sur ce qu'il avoit été son Questeur; & Cicéron qui la demandoit aussi, fait de cete raison même, un moyen pour l'obtenir.

Les objections qui ne pourront se ra-

porter à quelqu'un de ces exemples, tiendront à des lieux comuns. A la conjecture, on examinera si elles sont vraies. A la définition, si elles sont effencieles au sujet. A la qualité, si elles ne sont point contre la bienséance & l'honêteté, injustes, malignes, crueles. Ce qui doit s'observer non-seulement dans les propositions & les raisons que l'accusateur avance, mais dans tout le cours de l'accusation. Ainsi Labiénus est taxé de cruauté par Cicéron, en ce qu'il poursuivoit Rabirius dans toute la rigueur de la Loi portée contre les rebeles à la république; Tubéron d'inhumanité, en ce que non content de voir Ligarius exilé, il veut empêcher que César ne lui pardonne; l'accusateur d'Oppius, d'orgueil & de témérité, en ce que sur une simple lettre de Cotta, il se croit permis de dénoncer Oppius.

D'autres accusations auront d'autres défauts. Car il y en a qui sont pleines de mauvaise foi, de passion, d'animosité. Mais si l'accusateur a dit quelque chose qui soit contre la sûreté publique ou contre l'intérêt des juges, c'est sur-tout ce qu'il faut relever. Cicéron nous donne un exemple de l'un & de l'autre. *Quelle étrange maxime*, dit-il, dans la défense de Tul-

lius ! & où en sommes-nous, Messieurs, si on l'admet, que l'on est en droit de tuer un homme, quand on a cete excuse à alléguer, qu'on craignoit d'en être tué, si on ne l'eût prévenu ? Et parlant pour Oppius, il avertit les juges de ne pas recevoir un genre d'accusation, dont la conséquence retomberoit sur tout le corps des chevaliers & sur eux-mêmes. Mais il y a des objections qu'il est bon de mépriser ou come frivoles, ou come n'ayant rien de comun avec la cause ; & cet air de mépris s'étend quelquefois jusqu'à des arguments, que dans le fonds nous serions fort en peine de réfuter.

Cependant come la plupart de ces arguments sont tirés du lieu des semblables, il faut faire tous ses efforts pour y découvrir quelque dissemblance. Et cela n'est pas difficile dans les questions de droit. Car les loix roulant toutes sur différentes matieres, il n'est guere possible de raisonner de l'une par l'autre, sans que le raisonnement pêche par le défaut d'une exacte comparaison. Quant aux similitudes que l'on emprunte des animaux, ou des choses inanimées, il est aisé de les éluder. Et à l'égard des exemples qu'on alléque contre nous, on y peut répondre en plusieurs manieres. Si ce sont

des exemples fort anciens, on les traitera de fabuleux ; s'il n'y a pas moyen de les révoquer en doute, on aura du moins recours à la disparité ; car il est difficile que deux exemples soient parfaitement semblables. On veut justifier Nafica le meurtrier de Gracchus, & l'on apporte l'exemple d'Ahala, qui tua Mélius. Dites que la comparaison n'est pas juste ; que Mélius vouloit opprimer sa patrie, & que Gracchus au-contraire venoit de porter des loix toutes favorables au peuple ; qu'Ahala étoit Général de la Cavalerie, & que Nafica est un simple particulier. Enfin si ces ressources nous manquent, on verra si l'on ne peut point dire que le fait cité pour exemple, est à la vérité autorisé d'un grand nom, mais qu'au fond il n'en est pas plus légitime. Et ce que je dis des exemples, je le dis aussi des sentences, des arrêts, en un mot de tous les préjugés dont on peut tirer avantage contre le Défendeur.

J'ai ajouté pour second précepte, qu'il importoit extrêmement de prendre garde, comment l'accusateur avoit énoncé chaque chef d'accusation. En effet s'il l'a exprimé foiblement, nous répéterons ses propres mots ; & s'il s'est expliqué avec force, & d'une manière qui rende le cri-

me plus atroce, nous l'exposerons en des termes plus doux. Cicéron en use ainsi dans la défense de Cornélius. S'agit-il d'un débauché ? Nous dirons, on vous a représenté ma partie, Messieurs, come un home un peu trop adonné à ses plaisirs. Un avare odieux par des épargnes fordides, nous le ferons passer pour un home naturellement attentif & ménager ; un médisant qui déchire tout le monde, pour un home franc qui dit quelquefois trop librement ce qu'il pense.

Mais une chose dont il se faut bien garder, c'est de rapporter les faits avec leurs preuves, ou avec les couleurs dont l'accusateur les a peints : si ce n'est qu'il y ait un ridicule qui saute aux yeux. *Comment l'entendez-vous, Muréna ? Vous aurez toujours été à l'armée, si long-temps absent de Rome, & après cela vous viendrez disputer les honneurs & les charges de la République avec des gens qui ne sont pas sortis de la Ville ?* Parce que ce raisonnement est risible, Cicéron le rapporte tout entier & dans les mêmes termes. Si l'accusateur avance des faits qui se contredisent, en ce cas on peut encore exposer le crime sans crainte : & Cicéron n'en fait pas difficulté dans la défense de Scaurus, où nous voyons qu'il

parlé come d'après l'acufateur-même. Quelquefois on joindra plusieurs propositions ensemble, teles que l'adverfaire les a énoncées, fur-tout quand l'ordre des faits qu'elles contiennent, paroît incroyable, ou qu'il fufit de la fimple expofition pour leur ôter toute vraifemblance. Que fi ces propositions fe foutiennent les unes les autres, on les reprendra féparément & en détail. C'eft même ordinairement le plus sûr. Il peut ariver auffi qu'une feule proposition renferme des contradictions.

Il y a, come j'ai dit, des preuves qui font comunes, c'est-à-dire, qui font également pour les deux parties. Si l'acufateur s'en eft fervi, l'acufé s'en servira encore mieux; non-feulement parce qu'elles font comunes, mais parce qu'elles font plus favorables à celui-ci. Car quiconque emploie le premier un argument comun, de comun qu'il étoit, fe le rend contraire; puiſque l'argument contraire n'eſt autre choſe que celui, dont la partie adverſe peut uſer avec avantage. *Non, Meſſieurs, il n'eſt pas vraifemblable que Marcus Cotta ait imaginé une action ſi noire. Hé quoi, Meſſieurs, eſt-il plus vraifemblable qu'Op-pius s'y ſoit porté, à cete action ſi noire?*

Mais ces contradictions dont j'ai par-

lé, soit aparentes ou réeles, se doivent chercher tantôt dans les faits; come, lorsque d'un côté Clodia dit qu'elle a prêté de l'argent à Célius, ce qui marque une grande familiarité entr'eux; & que de l'autre elle prétend que Célius a voulu l'empoisonner, ce qui suppose une haine mortele; ou, lorsque Tubéron fait un crime à Ligarius d'avoir été en Afrique, & qu'en même-temps il se plaint de ce qu'il lui en a fermé l'entrée: tantôt dans les paroles de l'accusateur, qui par inconsideration dit quelquefois bien des choses dont il ne voit pas la consequence. Ce qui arive particulièrement à ceux qui, trop amateurs de ce qu'on apele des pensées ingénieuses, ne songent qu'à avoir de l'esprit, & se laissent aler à toutes les occasions d'en faire paroître, s'occupant bien plus de l'endroit qu'ils touchent, que de la cause entiere, avec laquelle il n'a bien souvent aucun rapport. Que pouvoit-il y avoir de plus fort en apparence contre Cluentius, que d'avoir été noté d'infamie par les Censeurs? que de voir un pere déshériter son fils, parce que ce fils, de concert avec Cluentius, avoit corrompu les Juges pour faire condamner Oppianicus? Cependant Cicéron fait voir que ces deux préjugés s'entre-détruisent.

Les défauts qui suivent sont si grossiers, qu'il ne faut pas être fort clairvoyant pour les remarquer. Donner un argument qui est douteux pour certain ; un fait contesté pour un dont on convient ; une preuve commune pour une qui soit propre & particulière à la cause ; une raison triviale, ou frivole, ou suspecte, pour une bonne. Car les Orateurs, peu circonspects, tombent dans toutes ces fautes & dans bien d'autres ; come d'exagérer le crime quand il s'agit de le prouver ; de discourir sur le fait, quand il en faut chercher l'Auteur ; de vouloir prouver l'impossible ; de parler de la personne beaucoup plus que de la cause ; de croire avoir poussé à bout ce qui n'est qu'ébauché ; d'imputer aux choses des fautes qui sont personnelles, come si l'on blâmoit le Décemvirat à cause d'Appius qui a abusé de son autorité ; de contrarier des preuves qui sont évidentes ; de s'exprimer d'une manière ambiguë ; de perdre de vue la question principale ; de ne pas répondre aux chefs d'accusation proposés : ce qui est pourtant excusable dans un cas, lorsque la cause est si mauvaise qu'elle ne se peut soutenir que par des secours étrangers. Par exemple, Verrès est déclaré coupable de péculat ; on ne fera pas mal de se jeter à

l'écart, de louer le zele & la valeur qu'il a fait paroître, en défendant la Sicile contre les Pirates.

Ces préceptes ne regardent pas moins les objections que nous avons à combattre. Et je dois être d'autant plus soigneux d'en avertir, qu'ordinairement on comet ici deux fautes considérables. Car les uns, je dis même au Bareau, craignant ces objections come quelque chose d'embarassant, les passent sous silence; & contents de débiter les preuves qu'ils ont méditées à loisir, ils parlent come s'ils n'avoient point d'adversaire : abus qui est encore plus ordinaire aux écoles, où bien loin de détruire les raisons qui sont contre, on travaille sur des sujets tellement faits à plaisir, qu'ils ne semblent pas pouvoir souffrir de contradiction. Les autres exacts jusqu'au scrupule, s'imaginent qu'il faut répondre à tout, à chaque pensée, à chaque mot; ce qui est infini & fort inutile. Car ce n'est pas attaquer la cause, mais l'orateur, à qui pour moi je n'envierai jamais la gloire de passer pour disert, quand il l'acquerra aux dépens de sa cause; en sorte que ce qu'il y a de bon dans son plaidoyer, soit regardé come une marque de son esprit, non de la justice de sa cause; ce qu'il

▼ a de mauvais, soit imputé à la cause, & non à lui.

Quand Cicéron reprochoit à Rullus son obscurité affectée, à Pison sa stupidité, à Marc-Antoine son ignorance & sa bêtise, il suivoit en cela son juste ressentiment, outre que ces invectives pouvoient inspirer aux juges la haine dont il étoit animé. Mais à l'égard d'un avocat qui défend une cause, il faut lui répondre autrement que par des injures. Non pourtant qu'il ne soit quelquefois permis de blâmer, je ne dis pas seulement son discours, mais ses mœurs, sa contenance, son habillement & tout l'air de sa personne. Nous voyons, par exemple, que Cicéron se déchaîne contre cete robe traînante, & bordée de pourpre, que Quintus portoit. Mais il faut dire le vrai. Cicéron étoit piqué au jeu, parce que Quintus avoit soulevé le peuple contre Cluentius, dont Cicéron avoit pris la défense. Il y a des occasions où l'accusation se peut tourner en plaisanterie; & c'est un fort bon moyen pour en émousser les traits. Triarius faisoit un crime à Scaurus d'avoir fait venir avec beaucoup de dépense des colones de marbre, que l'on avoit vu passer sur des chariots par la Ville. *Vous avez raison*, lui dit Cicéron, *car*

pour moi qui ai tiré les mienes du mont d'Albe, je les ai fait apporter sur un bât.

Cete maniere de doner du ridicule se permet plus volontiers contre l'accusateur; & le zele que doit avoir un avocat pour l'innocence opprimée, autorise même quelquefois les invectives. Mais un sujet de plainte fort juste & fort raisonnable, c'est lorsque l'un ou l'autre orateur a la mauvaise foi de taire quelque chose d'essentiel, ou de l'embrouiller, ou d'en supprimer une partie, ou de le dire trop tard & à contretemps. Une chose qui se peut blâmer encore en celui qui défend, c'est de doner le change, je veux dire, de vouloir défendre sa partie par un moyen qui ne répond point à l'action intentée contre elle. Ainsi Eschine qui prévoyoit que Démosthenes ne parleroit point de la loi, en vertu de laquelle il accusoit Ctésiphon, & Accius qui au-contraire se doutoit que Cicéron ne défendrait Cluentius que par la loi qui le mettoit à couvert, ne manquent pas d'en avertir les juges & de s'en plaindre.

Pour ce qui est de nos déclamateurs; je leur donnerai un avis important, dont ils ont sur-tout besoin. C'est de ne se pas faire des objections chimériques qui se réfutent sans peine; & de ne pas croire
qu'un

qu'un avocat soit assez sot pour en faire de semblables. C'est une faute où ils tombent par l'envie de traiter des lieux communs, sur lesquels on ne tarit point, & de s'atirer des applaudissements du public. Car au-lieu de se renfermer dans leur sujet, ils y font entrer tout ce qui leur plaît. De sorte qu'un orateur qui auroit à repliquer à leur plaidoyer, pourroit dire : Si ma réponse est foible, ce n'est pas ma faute.

Que l'on m'attaque bien, je me défendrai mieux.

Si l'on s'acoutume à ce badinage, on sera fort trompé au bareau, où il faut répondre, non aux difficultés qu'on se fait soi-même, mais à celles d'un orateur qui conoît le fort & le foible d'une cause. On dit que le Poëte Accius, interrogé pourquoi il ne plaidoit pas des causes, lui qui mettoit tant de force & d'éloquence dans ses pieces, répondit, que dans une tragédie il faisoit parler ses personages come il vouloit, au-lieu que dans la profession d'orateur, il auroit à faire à gens qui ne diroient rien moins que ce qu'il voudroit.

Il est donc ridicule qu'un discours qui est fait pour nous exercer à la plaidoierie, s'en éloigne au point que l'on y songe à répondre, avant que de savoir quele

fera l'objection. Et un bon maître doit applaudir à son disciple, lorsque sa pénétration lui fait découvrir les raisons qui sont pour la partie adverse, come lorsqu'il voit celles qui sont pour lui. Cependant aux écoles il est toujours permis de s'écarter un peu de cete regle; mais rarement au bareau. Car supposé que vous soyez demandeur, & que vous ayez à parler le premier, coment pourrez-vous contredire le défendeur qui n'a pas encore été ouï?

C'est néanmoins ce que font la plupart de nos orateurs, soit par l'habitude qu'ils ont prise chez les déclamateurs, soit par l'envie de grossir leurs plaidoyers; sans faire réflexion qu'un adversaire prend delà ocaſion de se moquer d'eux, & de les railler fort agréablement. Car tantôt il les priera de ne se point mêler de deviner sa pensée, puisqu'ils y réussissent si mal; tantôt il les remerciera de lui avoir appris ce qu'il devoit dire, & les louera de leur générosité. Mais, ce qui portera coup le plus souvent, il ne manquera pas de dire que s'ils ont répondu à tele difficulté, sans attendre qu'on la proposât, c'est qu'ils ont bien senti que l'on avoit raison de la faire, & qu'ils n'ont pu étouffer la voix de leur conscience. Cis

céron n'a pas manqué ce tour-là dans l'oraison pour Cluentius. *Vous savez de bone part, dites-vous, que mon dessein est de défendre cete cause à la faveur de la Loi. Est-il possible ? Assurément on nous trahit. Nous nous fions indiscrettement à nos amis, & quelqu'un d'eux va révéler notre secret. Mais qui vous a donc si bien instruit ? Quel est ce perfide ? Personne sur mon honneur ne vous l'a dit. C'est la Loi elle-même qui vous l'a appris.*

Quelques uns, non-contents de se faire l'objection, l'exposent toute entiere, come feroit l'adversaire même. Ils savent, disent-ils, qu'on leur objectera cela, & qu'on le prouvera par tele & tele raison. Vibius Crispus que nous avons connu pour un home d'un esprit agréable & enjoué, se moqua un jour fort plaisamment d'un orateur qui s'étoit ainsi mêlé de le faire parler. Quand ce fut à lui à répondre : *J'avois, dit-il, Messieurs, beaucoup de choses à vous dire ; mais on les a dites pour moi. Il n'est pas besoin de vous ennuier deux fois.*

Si néanmoins ensuite d'une enquête, la partie adverse a produit quelque mémoire, on peut en ce cas la réfuter. Car alors c'est répondre à ce qu'elle avance, & non à ce que nous avons imaginé.

On le peut encore , lorsque la cause est de tele espece , que les objections que nous nous faisons , sont les seules qui se puissent faire. Par exemple , une chose dérobée se retrouve dans une maison ; il faut nécessairement que l'accusé dise que cete chose a été portée chez lui à son insu , ou qu'elle y a été mise en dépôt , ou bien qu'on la lui a donnée. Ainsi on peut attaquer ces trois moyens , sans attendre que le défendeur les propose. Mais aux écoles , soit que l'on parle come demandeur ou come défendeur , on peut toujours réfuter les objections , parce que cela nous exerce à jouer tout à la fois les deux rôles. Hors de ce cas on ne le doit jamais faire. Autrement c'est répondre à qui n'a pas encore parlé.

Il y a un autre vice qu'il ne faut pas moins éviter dans la réfutation , c'est de paroître embarrassé de la difficulté que l'on a à combattre. Un juge en prend occasion de se défier de notre cause ; & souvent des raisons qui feroient beaucoup d'impression sur son esprit , si elles étoient avancées hardiment , lui deviennent suspectes par la précaution même & les détours dont on les acompagne. Car il sera porté à croire que l'avocat ne les a pris , ces détours & cete précaution , que parce

qu'il en a senti le besoin. Que l'orateur se rassure donc lui-même, afin de rassurer les autres, & qu'il témoigne toujours avoir bone opinion de sa cause. C'est en quoi Cicéron réussit admirablement come en tout. Il parle avec une confiance & une autorité qui tient presque lieu de preuve, & qui impose à tel point, que l'on n'ose douter de ce qu'il met en avant.

Au-reste quiconque possédera bien sa cause, & saura quel est son principal moyen, quel est celui de la partie adverse, ne pourra pas manquer de savoir aussi & les endroits sur lesquels il doit insister, & ceux qu'il doit combattre. A l'égard de l'ordre qu'il faut tenir ici, on n'en sera nule part moins en peine. Car si nous sommes demandeurs, nous commencerons par établir nos preuves, & nous viendrons ensuite à la réfutation des raisons contraires. Si nous sommes défenseurs, nous commencerons par la réfutation. Mais de la solution d'une difficulté, naît souvent une autre difficulté, & de celle-là une troisieme qu'il faut aussi résoudre. Car il en est come de ces combats de gladiateurs, qui deviennent plus opiniâtres par la force & par l'adresse de ceux qui les soutiennent.

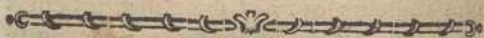
Dans le chapitre précédent, j'ai parlé d'une preuve qui n'est que l'expression du témoignage de la conscience, & qui consiste à affirmer simplement ou à nier, come fit Scaurus dont j'ai rapporté l'exemple. Cete sorte de preuve convient aussi à la réfutation. Je ne fais même si sa place la plus naturelle n'est point lorsqu'il s'agit de nier. Mais ce que je conseille sur-tout aux deux parties, c'est de bien examiner quel est le point essentiel de leur contestation. Car souvent on fait entrer une infinité de choses dans un procès, & le jugement tombe néanmoins sur peu de chefs.

Tele est la maniere de prouver & de réfuter; mais il faut que l'éloquence l'orne & la soutienne. Car quelque bones que soient nos raisons, elles paroîtront toujours foibles, si l'orateur n'enfle, pour ainsi dire, ses poumons, & ne fait donner du poids & de la dignité à ses paroles. Delà vient que les juges sont frappés de ces lieux comuns qui traitent de l'autorité des témoins, des contrats, des indices & des autres choses de cete nature, come aussi de ces lieux propres dont on se sert pour louer ou pour blâmer une action, pour en montrer la justice ou l'iniquité; en un mot pour la peindre en beau ou en laid.

Parmi ces lieux, les uns influent sur un argument en particulier ; les autres sur plusieurs ensemble , & les autres généralement sur toute la cause, dont ils déterminent l'événement. Il y en a aussi qui servent à préparer l'esprit des juges, & d'autres qui servent à les confirmer dans le sentiment où l'on veut qu'ils persistent. Mais à l'égard de la préparation & de la confirmation, tantôt elles règnent dans tout le discours, & tantôt elles se renferment dans une de ses parties. L'Orateur les dispense come il juge à propos.

C'est pourquoi j'admire que de célèbres rhéteurs qui ont été come les chefs de deux sectes différentes, aient agité sérieusement, s'il faut traiter ces lieux à la suite de chaque question, come veut Théodore ; ou s'il vaut mieux les réserver pour la fin, & instruire pleinement les juges, avant que de songer à les toucher, selon le sentiment d'Apollodore. Come si on ne pouvoit pas tenir le milieu dont je parle, & qu'on ne dût jamais prendre conseil de son sujet. Ceux qui nous donnent ces préceptes, ne sont point gens qui fréquentent le barreau ; semblables à ces spéculatifs, qui tranquilles chez eux, & sans jamais avoir vu

l'ennemi , tracent un bel ordre de bataille. Rien n'est mieux imaginé. Mais cet ordre est souvent troublé par les circonstances du combat. En effet , presque tous ceux qui ont fait de l'art oratoire une chose si mystérieuse , nous y ont assujétis non-seulement à de certains lieux , où ils veulent que l'on aille chercher les arguments , mais à une infinité de regles touchant la forme qu'il leur faut donner. J'ai rapporté leur sentiment le plus succinctement que j'ai pu ; mais dans la suite je dirai naturellement le mien , qui sera fondé sur la maniere dont je vois que les plus grands orateurs en ont usé.



CHAPITRE XIV.

Ce que c'est que l'Enthymeme , & combien de sortes il y en a. De combien de parties l'Epichérème est composé , & de la maniere de le réfuter.

ON apele enthymeme , non-seulement l'argument , ou la chose dont on se sert pour en prouver une autre ; mais aussi la diction qui met l'argument dans son jour. J'ai déjà dit qu'il y en avoit de deux sortes. L'un qui se tire des suites de

la chose même, & qui consiste en une proposition jointe immédiatement à sa preuve, come celui-ci : (*in orat. pro Ligario*) *La cause des uns & des autres étoit douteuse alors, parce que l'on pouvoit suivre honêtement l'un & l'autre parti. Mais aujourd'hui on ne peut douter que le parti le meilleur n'ait été celui pour qui les Dieux se sont si hautement déclarés.* Car ce raisonnement contient une proposition avec sa preuve, & n'a point de conclusion. Ainsi c'est un syllogisme imparfait.

Mais l'enthymème qui se tire des contraires a beaucoup plus de force, & quelques rhéteurs même n'en admettent point d'autre. Tel est celui-ci : (*in orat. pro Milone*) *On veut donc, Messieurs, que vous soyez assemblés ici pour venger la mort d'un homme, à qui vous ne rendriez pas la vie, s'il étoit en votre pouvoir de la lui rendre.* A quoi l'on ajoute quelquefois un détail de circonstances, qui rend l'argument encore plus fort, come fait Cicéron au même endroit. *Ainsi, Messieurs, Milon qui a épargné Clodius, lorsque sa mort eût fait plaisir à tout le monde; qui n'a pas osé le tuer, lorsqu'il le pouvoit impunément & avec justice, lorsque le temps, le lieu, l'occasion, tout lui étoit favorable; Milon, aura indignement assassiné*

le même Clodius, lorsque le temps, le lieu, la conjoncture, tout lui étoit contraire, & qu'il ne le pouvoit sans être blâmé de plusieurs, sans s'exposer même à perdre la vie.

Cependant il me semble que la meilleure sorte d'enthymeme est celle, qui roule sur une chose dissemblable ou contraire, ou que l'on apuie d'une bone raison, come en cet exemple de Démofthene: *Si d'autres avant vous ont impunément violé les loix, il ne s'ensuit pas que vous, qui avez imité leur conduite, deviez échapper au châtiment. Au-contraire, il est d'autant plus nécessaire de vous punir. Car come vous n'auriez pas suivi leur exemple, si on les eût châtiés, de même si l'on vous châtie, un autre ne le suivra pas à l'avenir.*

L'épichéreme est composé de quatre parties selon quelques-uns: de cinq & même de six selon d'autres. Cicéron en admet cinq, à savoir la proposition, autrement dite la majeure; la raison de la majeure; la mineure; la preuve de la mineure, & la conséquence. Mais come la majeure n'a pas toujours besoin de raison, ni la mineure de preuve, & que la conséquence même n'est pas toujours nécessaire, Cicéron croit que l'épichéreme

peut quelquefois n'avoir que quatre, trois, ou deux parties.

Pour moi je tiens avec plusieurs auteurs, qu'il n'en a que trois au plus. Car l'ordre naturel veut qu'il y ait une premiere proposition, qui explique le sujet dont il s'agit; ensuite une seconde qui serve à prouver la premiere, & enfin une troisieme qui soit une suite des deux. Ainsi il y aura la premiere proposition ou la majeure; la seconde ou la mineure, & la troisieme ou la conséquence. En effet ce qu'ils apelent la raison de la proposition, & la preuve de la mineure ou l'amplification, come d'autres la nomment, on peut, ce me semble, les comprendre dans les parties auxquelles elles se raportent.

Prenons dans Cicéron un exemple d'épichéreme composé de cinq parties. *Les choses qui sont gouvernées avec prudence, sont bien mieux conduites que celles où la prudence ne se trouve pas.* Voilà, disent-ils, la proposition, & cete proposition, selon eux, doit-être soutenue de raisons & d'expressions. Mais je crois, pour moi, que tout cela ne peut jamais faire qu'une même proposition. Autrement, si la raison dont on l'apuie, fait une partie séparée, come il peut y avoir diver-

ses raisons, il y aura donc aussi diverses propositions. Venons à la mineure. Or *il n'y a rien qui soit mieux gouverné que le monde.* Cete mineure doit encore avoir sa preuve qui tient le quatrieme rang; & j'en dis la même chose que de la majeure. Enfin, pour cinquieme partie, ils mettent la conséquence, qui tantôt infere simplement ce qui résulte de toutes les autres, & tantôt rassemble en peu de mots ce qui est contenu dans la majeure & dans la mineure, en y ajoutant la conclusion qui s'ensuit naturellement. *S'il est donc vrai que les choses qui sont conduites avec sagesse, sont mieux gouvernées que celles où la sagesse n'a point de part; le monde étant de toutes les choses, celle qui est gouvernée le plus sagement, ne faut-il pas conclure que c'est la sagesse qui préside au gouvernement du monde?*

Mais ces trois parties que je donne à l'épichéreme, reçoivent plus d'une forme. Car quelquefois on conclut la même chose que ce qui est dans la proposition. Par exemple, *L'ame est immortele; car tout ce qui se meut de soi-même est immortel. Or est-il que l'ame se meut d'elle-même. Donc l'ame est immortele.* Cete maniere a son usage non-seulement dans les arguments, mais aussi dans toutes les cau-

ses qui sont simples, & dans les questions. Et en effet ces causes & ces questions ont premièrement une proposition, qui dans ce genre d'épichérème est toujours douteuse, puisque c'est la chose même qui est en contestation. *Vous avez comis un sacrilege; vous avez fait ce meurtre. Quiconque a tué un home, n'est pas censé pour cela coupable de meurtre.* Ensuite vient la preuve qui est beaucoup plus diffuse, & plus ornée que dans les arguments. Après quoi suit la conclusion ou dernière proposition, qui infere directement ce qui résulte des deux premières; ou qui par une énumération plus détaillée, ramasse tout ce qu'elles comprennent.

Quelquefois on conclut différament de ce que l'on a proposé dans la majeure, je dis quant aux paroles, mais en effet de même quant au sens. Par exemple, *La mort n'est point un mal: car ce qui est dissous, n'a plus de sentiment; & où il n'y a point de sentiment, il ne sauroit y avoir de mal.* Enfin quelquefois la conséquence est toute différente de la proposition, come ici: *Tous les animaux sont plus parfaits que les choses inanimées. Or il n'y a rien de si parfait que le monde. Donc le monde est un animal.* Et

dans cete sorte d'épichéreme, il peut y avoir de la difficulté à l'égard de la chose en question, que l'on peut aussi renfermer dans la proposition en cete maniere, *Le monde est un animal, car les animaux sont plus parfaits que les choses inanimées.* Ainsi la proposition est tantôt évidente, come dans le premier de ces deux exemples; & tantôt douteuse, come dans celui-ci : *Quiconque veut mener une vie heureuse, doit être philosophe.* Car tout le monde n'en convient pas. Je dis la même chose de la mineure. Or tous les hommes veulent être heureux. Cete mineure est claire. Mais, ce qui est dissous n'a plus de sentiment, celle-ci a besoin de preuve. Car il y a sujet de douter si l'ame séparée du corps, est immortelle, ou si elle est détruite après un certain temps*.

L'épichéreme ne difere du sylogisme qu'en ce que le sylogisme se divise en beaucoup plus d'especes, & qu'il a la vérité pour objet; au-lieu que l'épichéreme n'a d'ordinaire que la vraisemblance. Car s'il falloit toujours prouver ce qui est contesté, par ce qui est certainement vrai, il seroit aisé de se passer d'orateur. En effet, qu'est-il besoin d'esprit & d'éloquence pour dire, *Ces biens m'appartiennent*

* C'étoit l'opinion des Stoïciens.

nent ; car je suis fils unique d'un tel qui est mort. Ou bien, je suis son seul héritier. Or est-il que les biens doivent aller à celui qui est institué héritier. Donc ces biens-là m'appartiennent.

Mais lorsque la raison même tombe en question, il faut que ce que nous avons à prouver, d'incertain qu'il est, devienne certain par le moyen de la preuve. Par exemple, si l'on soutient quelqueune de ces propositions, *Vous n'êtes point son fils, vous n'êtes pas légitime, ou bien, vous n'êtes pas son héritier ; le testament ne vaut rien ; vous ne pouvez pas recueillir cete succession ; vous avez des cohéritiers ;* il faut bien que le demandeur établisse son droit, & prouve la justice de ses prétentions.

Et come une preuve de cete nature ne se déduit pas sans beaucoup de paroles, c'est une nécessité alors de finir l'épichéreme, en tirant la conséquence de tout le raisonnement que l'on a fait. Car en d'autres occasions, la simple proposition suffit avec sa raison, come ici : *Les loix se taisent parmi les armes, & nous dispensent de reclamer leur secours, lorsqu'elles ne sont pas en état elles-mêmes de nous garantir de l'opression.* C'est pourquoi quelques rhéteurs ont dit que

cete sorte d'enthymeme , qui se tire des suites d'une chose , est toute semblable à la raison que l'on rend d'une proposition.

Quelquefois même on se contente de la proposition toute seule , come , *Les loix se taisent parmi les armes.* Quelquefois aussi on comence par la seconde partie , qui est la raison de la proposition , & ensuite on conclut : par exemple : *Si les douze tables nous permettent de tuer un voleur qui vole de nuit , en quelque état qu'on le trouve , & celui qui vole de jour , quand il se défend avec des armes ; qui peut s'imaginer , Messieurs , qu'un home soit digne de mort , parce qu'il en a tué un autre , de quelque maniere qu'il l'ait tué ?* Cicéron non content de cela , ajoute encore une raison après la conclusion. *Qui peut s'imaginer , Messieurs , &c. surtout lorsqu'il voit qu'en certaines occasions , les loix mêmes nous mettent les armes à la main , pour donner la mort à notre ennemi ?*

Voici un autre épichéreme où il a suivi l'ordre naturel. *Un scélérat capable de tout entreprendre ; un assassin qui nous dresse des embûches pour nous y faire périr ; un home de ce caractère , Messieurs , peut-il être tué injustement ?* C'est la proposition. Que signifie donc ces escortes avec lesquelles nous

marchons, ces épées, ces armes que nous portons? C'est la raison. Certainement les loix ne souffriroient pas que nous fussions munis d'un tel secours, s'il ne nous étoit jamais permis de nous en servir. C'est la conséquence. Voilà come on emploie ce genre d'argument : voyons maintenant coment on le réfute.

On peut l'ataquer en trois manieres, c'est-à-dire, par toutes les parties qui le composent. Car c'est ou la proposition que l'on combat, ou la mineure, ou la conséquence, ou ce sont toutes les trois ensemble. La proposition, par exemple : *J'ai eu raison de tuer Clodius, parce qu'il me dressoit des embûches & qu'il m'auroit tué lui-même, si je ne l'eusse prévenu.* Car la premiere question qui se présente dans l'oraison pour Milon, est celle-ci. *S'il est permis de laisser vivre un home qui confesse avoir fait un meurtre.*

A l'égard de la mineure, on la combat par tous les moyens que j'ai enseignés au chapitre de la réfutation. Quant à la raison, elle est quelquefois vraie, quoique la proposition soit fausse ; & quelquefois fausse, quoique la proposition soit vraie. *La vertu est un bien.* Cete proposition est vraie. Mais si l'on ajoutoit,

*car c'est la vertu qui nous enrichit, on don-
neroit une fausse raison d'une proposition
qui est très véritable.*

Il y a deux manieres de réfuter la consé-
quence, soit en la niant, lorsqu'elle
conclut autre chose que ce qui suit des
propositions précédentes; soit en disant,
qu'elle ne fait rien à la question. *Tout
home qui atente à notre vie, nous sommes
en droit de le tuer. Car quiconque se mon-
tre notre ennemi, nous pouvons le repous-
ser come ennemi. Donc Clodius a juste-
ment été tué come ennemi.* Cete consé-
quence est fausse. Car il n'est point dit
que Clodius ait atenté à la vie de per-
sone. *Donc tout home qui atente à notre
vie, nous pouvons le tuer come ennemi.*
Alors la conséquence est vraie; mais elle
ne fait rien à la question: car ce raiso-
nement ne prouve point que Clodius ait
atenté à la vie de Milon. Il peut ariver
que la conséquence soit vraie, quoique
la proposition & la raison de la propo-
sition soient fausses. Mais toutes les fois
que ces deux-ci sont vraies, la consé-
quence n'est jamais fausse.

L'enthymeme est apelé par quelques-
uns le sylogisme des orateurs, & par d'au-
tres le sylogisme abrégé, parce que le

véritable sylogisme a toujours toutes ses parties, qui conspirent à prouver une même chose; au-lieu que l'enthymeme se contente de faire entendre sa proposition. Voici, par exemple, un sylogisme : *La vertu est le seul bien véritable; car le seul bien véritable est celui dont on ne sauroit mal user; or personne ne peut mal user de la vertu: donc la vertu est le seul bien véritable.* Et voilà un enthymeme tiré des suites de la chose. *Le seul bien véritable est la vertu dont on ne sauroit jamais mal user.* Par un sylogisme tout contraire je dirai : *L'argent n'est point un bien; car une chose dont on peut faire un mauvais usage n'est point un bien en soi: or on peut faire un mauvais usage de l'argent: donc l'argent n'est point un bien.* Et par un enthymeme tiré des contraires on dira : *L'argent dont il n'y a personne qui ne puisse faire un mauvais usage, peut-il être regardé come un bien?*

J'ai enfin, ce me semble, rempli l'obligation que je m'étois faite, de découvrir les mysteres les plus cachés des rhéteurs. Il ne reste plus que de savoir en faire un bon usage. Et c'est l'effet du discernement de l'orateur. Car come je ne crois pas qu'il soit défendu d'employer

quelquefois le syllogisme dans une oraison, aussi je n'approuve pas qu'elle soit toute farcie d'épichéremes & d'enthymemes. Cela convient mieux aux dialogues & aux disputes des dialecticiens, qu'à une piece d'éloquence, qui est une chose fort différente. En effet, ces doctes qui cherchent la vérité entr'eux, examinent tout, épluchent tout avec la dernière précision, & n'admettent rien qui ne soit démontré. Aussi s'attribuent-ils l'art de trouver & de discerner le vrai : art qu'ils divisent en deux parties, auxquelles ils donnent le nom de topique & de critique.

Mais nous autres orateurs, nous avons à faire à d'autres homes, au caractère & au goût desquels nous sommes obligés de nous conformer. Le plus souvent nous parlons à des ignorants, ou du moins à des gens qui ne connoissent que l'éloquence pour tout genre de lettres. Si nous ne savons les attirer par le plaisir, les entraîner par une douce violence, les toucher & les remuer par le moyen des passions, la vérité, la justice leur échape, & nous perdons les meilleures causes.

L'éloquence de sa nature est riche &

pompeuse. Or elle ne sera ni l'un ni l'autre, si nous l'enchaînons dans une multitude de syllogismes, d'épichéremes & d'enthymemes qui aient toujours même forme & même chute. Rampante, elle tombera dans le mépris; contrainte, loin de plaire elle déplaira; trop uniforme & fatigante par la longueur & la sécheresse de ses raisonnements, elle causera de l'ennui & du dégoût. Qu'elle prene donc son cours, non par des sentiers étroits, mais, s'il faut ainsi dire, à travers champ: non point comme ces eaux souterraines que l'on renferme en des canaux; mais comme un grand fleuve dont le cours est toujours rapide. Et si les passages lui sont fermés, qu'elle sache se les ouvrir. Car qu'y a-t-il de plus pitoyable que de s'attacher servilement aux règles, comme un enfant qui, d'une main tremblante, copie un exemple sous les yeux de son maître; ou qui pour exprimer le proverbe grec, est idolâtre du premier habit que sa mère lui a donné?

Cette proposition, ou cette conclusion que l'on tire tantôt des contraires, & tantôt des suites d'une chose, ne peut-elle point s'exprimer noblement, s'am-

plifier, s'orner, se déguiser, & se varier par une infinité de tours & de figures; en sorte qu'elle ait un air libre & naturel, qu'elle semble couler de source, & n'ait rien qui sente la contrainte de l'art? Quel orateur a jamais parlé le langage de la dialectique? Si l'on en trouve des traits dans Démosthène, dont le stile est si concis & si ferré, il faut avouer du-moins qu'on en trouve fort peu. Cependant aujourd'hui plusieurs orateurs, & particulièrement les Grecs, (car en cela seuls ils font plus mal que nous) chargent leurs discours de syllogismes & d'enthymemes, qu'ils coustent si près les uns des autres, qu'à peine en peut-on suivre le fil. On les voit se fatiguer à prouver les choses qui ont le moins besoin de preuves, & à tirer des conséquences dans les raisonnements les plus clairs; & par-là ils croient ressembler aux anciens. Mais si on leur demandoit quels sont ces anciens qu'ils prétendent imiter, ils seroient bien embarrassés de répondre.

Je parlerai ailleurs des figures. Quant à présent, j'ajouterai seulement que je ne suis pas même de l'avis de ceux qui tiennent que les arguments se doivent

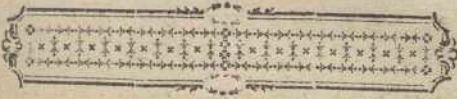
traiter d'un stile pur, & clair, mais ni diffus ni orné. Je conviens qu'il y faut principalement de la clarté, & que dans les petits sujets, on doit choisir les termes les plus propres, & qui sont le plus dans l'usage ordinaire. Mais lorsque la matière est importante, je crois qu'il ne leur faut refuser aucun ornement, pourvu que la netteté du sens n'en souffre pas. Souvent une métaphore met les choses dans un plus beau jour.

Cela est si vrai, que les jurisconsultes, qui étudient sur-tout la propriété des termes, daignent bien quelquefois admettre cete figure dans leurs définitions *. Plus un endroit est naturellement dénué de graces, plus il faut tâcher de lui en donner. L'orateur qui veut que sa maniere d'argumenter ne soit pas suspecte, doit cacher le piège sous les fleurs, & se souvenir qu'un auditeur ou un juge qui prend plaisir à ce qu'il entend, est à demi gagné. Si ce n'est peut-être, que nous voulions blâmer Cicéron d'avoir dit au fort de ses preuves, par une figure assez hardie, que les loix se tai-

* Par exemple, *Littus est quâ fluctus alludit*. C'est une définition d'Aquilius, célèbre Jurisconsulte. Cicéron la raporte dans ses Topiques.

sont dans le tumulte des armes, & que les mêmes loix nous mettent aussi quelquefois le fer à la main, pour en percer notre ennemi. Mais il faut user sagement de ces figures; en sorte qu'elles embélessent le discours, & que jamais elles ne l'embarassent.





LIVRE SIXIEME.

AVANT-PROPOS.

APRÈS avoir entrepris cet ouvrage *, plus par déférence pour vous, Victorius, que par toute autre raison ; mais aussi pourtant dans la vue d'aider, autant que je pouvois, les jeunes gens qui ont envie de bien faire ; m'y étant trouvé dans la suite encore plus fortement engagé, par le devoir de mon emploi, j'avois redoublé mes soins & mon application. Cependant il faut dire le vrai, je me sentoïis aussi exciter par la considération de mon fils, dont l'heureux naturel méritoit déjà toute l'attention d'un pere. Et regardant cet ouvrage come la meilleure partie de son patrimoine, j'espérois que, si les Dieux m'ôtoient de ce monde,

* Le premier chapitre de ce livre est de la péroraison. Come Quintilien à mesure qu'il donne des préceptes, les pratique lui-même autant qu'il peut, je suis persuadé qu'il a voulu nous donner dans cet avant-propos une idée & un modele de péroraison. Si on le lit dans cet esprit, on le trouvera incomparablement plus beau. Autrement il y auroit peut-être je ne sais quoi de déclamateur, qui en diminueroit le prix.

Tome II.

M

come il eût été plus juste & plus à souhaiter pour moi que cela fût arivé, il ne laisseroit pas d'avoir encore son pere pour conducteur & pour maître.

Mais dans le temps qu'occupé nuit & jour de mon dessein, je travaillois sans relâche, afin de le pouvoir exécuter avant ma mort, que j'avois toujours présente devant les yeux, la Fortune m'a tout-à-coup tellement acablé, que le fruit de mon travail me regarde à l'avenir moins que persone. Car toujours en bute à ses traits, je viens de perdre ce fils qui promettoit tant, & en qui je mettois toute l'espérance de ma vieillesse. Que ferai-je donc maintenant, & à quoi puis-je désormais employer de malheureux talents que les Dieux semblent réprouver?

En éfet, lorsque je composois le livre que j'ai donné au public, des causes de la corruption de l'éloquence, il m'arriva d'être frappé d'un coup tout semblable. Que n'ai-je alors jeté au feu le maudit ouvrage que je faisois? Les flâmes de ce bûcher, alumé si prématurément pour consumer mes entrailles, que n'ont-elles aussi consumé le peu de malheureuse littérature que je puis avoir? J'y eusse bien plus gagné qu'à fatiguer par de nouveaux soins un reste de vie, qu'il

me semble que je ne puis plus conserver sans crime. Car quel est le pere qui puisse souffrir que j'aye le courage de m'occuper encore à l'étude, & qui ne déteste mon insensibilité, si je fais autre chose que me plaindre de l'injustice des Dieux, qui m'ont fait survivre à tout ce que j'avois de plus cher au monde, & si je ne publie hautement qu'il n'y a point de Providence qui veille sur les choses d'ici-bas. Certainement j'en suis une preuve bien sensible, si ce n'est par mon propre malheur, que je ne puis pourtant imputer qu'à la lâcheté de traîner encore une languissante vie, du-moins par le malheur de mes fils si dignes d'une meilleure destinée, & qu'une mort cruele m'a impitoyablement ravis.

Cete perte avoit été précédée de celle de leur mere, qui n'avoit pas dix-neuf ans accomplis, lorsqu'elle finit ses jours; heureuse néanmoins de n'avoir pas vu moissonner en leur premiere fleur, des enfants qu'elle avoit mis au monde. J'avoue pour moi qu'après la mort de leur mere, quand cete disgrâce n'auroit été suivie d'aucune autre, jamais rien ne me pouvoit rendre heureux. Ornée de toutes les vertus qu'on peut desirer dans une femme, je l'eusse pleurée inconsolable-

ment toute ma vie. Mais si l'on considère son extrême jeunesse, sur-tout en comparaison de mon âge, on conviendra qu'il falloit que je fusse bien destiné à être privé de ce que je chérissois avec le plus de justice.

Cependant elle laissoit après elle des enfants qui fesoient ma consolation; outre qu'elle regardoit come une faveur de mourir avant moi; cruele en cela véritablement, mais enfin elle le demandoit au Ciel, qui lui épargna bien des peines en abrégeant ses jours. Le plus jeune de mes fils suivit de près sa mere. A peine avoit-il atteint l'âge de cinq ans que je le perdis; & je crus en faisant cete perte, avoir perdu la moitié de moi-même.

Je ne tire point vanité de mes larmes, & ne songe à rien moins qu'à exagérer ma douleur. Plût aux Dieux que je pusse l'adoucir! Mais coment puis-je me cacher à moi même les sujets que j'avois de chérir un si aimable enfant, les graces & la beauté de son visage, la gentillesse de ses paroles, la vivacité de son esprit qui commençoit à briller à travers les voiles de l'enfance, les marques qu'il donoit déjà d'une ame tranquile; & si je l'ose dire, car cela n'est pas croya-

ble à cet âge, d'une ame qui a de l'élevation? Quand il n'eût pas été mon fils, je l'aurois trouvé infiniment digne d'amour.

Mais où je reconois les cruels jeux de la Fortune, c'est qu'il étoit plus caressant pour moi que pour tout autre. Je ne fais quel penchant le portoit à me doner la préférence sur ses nourices, sur une grand'mere qui prenoit soin de lui, & sur toutes les personnes qui réussissent le mieux auprès des enfans. Je pardonne donc aux destins de m'avoir enlevé la mere peu auparavant. Car après tout, s'il faut me plaindre de mon sort, il faut encore plus la féliciter du sien, qui l'a exemptée de la plus sensible affliction qu'une mere puisse recevoir.

Il me restoit après cela mon fils Quintilien, qui étoit tout mon plaisir, toute mon espérance. Et à la vérité il pouvoit suffire pour ma consolation. Car entré déjà dans sa dixieme année, ce n'étoient plus des fleurs qu'il montrait, come son jeune frere; mais des fruits, & des fruits bien formés, dont la moisson ne pouvoit manquer. J'ai bien de l'expérience; mais je jure par mes malheurs, par le douloureux témoignage de ma conscience, par les manes de mon cher fils, sacrés

auteurs de mes larmes ; je jure que je n'ai vu dans aucun enfant , je ne dis pas seulement tant de belles dispositions pour les sciences , ni tant de goût & d'inclination pour l'étude , (ses maîtres le savent !) mais tant de probité , de naturel , de bonté d'ame , de douceur , & d'honnêteté que j'en ai connu en lui.

Certainement un coup de foudre comme celui-là , doit faire craindre avec raison , ce que l'on a remarqué de tout temps , que tout ce qui vient si-tôt à maturité n'est pas de durée ; & qu'il regne une secrete malignité jalouse de notre bonheur , qui se plaît à détruire nos espérances , pour empêcher , si je ne me trompe , que les homes ne s'élèvent trop au-dessus des bornes qui leur sont prescrites. Car si jamais enfant a promis de grandes choses , c'est celui-là. Il avoit même tous les avantages que donne le hazard , un son de voix charmant , une physionomie aimable , une facilité surprenante à bien prononcer les deux langues , come s'il eût été également né pour l'une & pour l'autre.

Mais ce n'étoit encore là que des préparations pour l'avenir ; & je fais bien plus de cas de ses vertus , de l'égalité , de la fermeté de son ame , de la force

avec laquelle il se roidissoit contre les craintes & les douleurs. Car avec quel étonnement des médecins, a-t-il supporté une maladie de huit mois ! Sur le point de mourir, il me consolait lui-même, & me défendoit de le pleurer. Son esprit s'égaroit-il quelquefois ? ses rêveries n'étoient occupées que de sciences & d'études. O vaines & trompeuses espérances ! ô mon cher fils, ai-je donc pu voir vos yeux se fermer pour toujours à la lumière, votre ame fugitive se dérober à moi, recevoir vos derniers soupirs ; tenir entre mes bras votre corps glacé sans mouvement & sans vie, & ne pas mourir de douleur avec vous ! En vérité je mérite bien les tourments que j'endure, & les tristes réflexions auxquelles je suis livré. Mon cher fils, vous qu'un consul venoit d'adopter ; qu'un préteur votre oncle maternel s'étoit déjà destiné pour gendre ; vous qui deviez succéder à tous les honneurs de votre pere, après les avoir partagés avec lui de son vivant ; vous en qui tout le monde croyoit déjà voir reflourir l'éloquence des meilleurs siècles, je ne vous verrai donc plus, & pere sans enfans, je suis condamné à vivre seulement pour souffrir ! Du-moins vous serez vengé ; non que je ne souffre

le jour à regret, mais d'en jouir est peut-être un crime qui vous offense, & si ma vie fait mon crime, elle fera aussi mon supplice. Car en vain nous imputons tous nos maux à la Fortune ; personne n'est longtemps malheureux si ce n'est par sa faute.

Mais enfin nous vivons. Puisque cela est, il faut bien chercher à se faire une occupation, & en croire les sages, qui ont regardé les lettres come l'unique soulagement qu'il y eût dans l'adversité.

Que si la douleur qui m'acable aujourd'hui, se calme un peu avec le temps, & qu'elle puisse compatir avec d'autres idées, je crois que le public me pardonnera sans peine de lui avoir fait attendre cet ouvrage, beaucoup plus que je n'eusse voulu. En effet, s'étonnera-t-on qu'il ait été différé, avec tant de sujets de s'étonner bien plutôt, qu'il n'ait pas été entièrement abandonné ? Et si les livres suivants se ressentent un peu du trouble où je suis, que l'on s'en prene à ma mauvaise fortune, qui a dû pour le moins afoiblir le peu d'esprit & de lumières que j'avois. Faisons ferme pourtant contre elle, avec d'autant plus de fierté, que s'il est difficile de la supporter présentement, il nous est du-moins aisé de la mépriser à l'avenir. Car je la puis

braver, elle a mis le comble à mes disgraces, & en cela même je trouve une fâcheuse, mais juste sécurité.

Au-reste, il me semble que l'on doit me savoir encore plus de gré de mon travail, depuis qu'il n'est animé d'aucun intérêt particulier; & que l'utilité qui s'en peut tirer, s'il s'en peut tirer quelque-une, est toute pour autrui. Car tel est mon malheur, que mes biens & mes écrits, le fruit d'une longue vie, tout ira à des étrangers, tout sera pour des étrangers.



CHAPITRE PREMIER.

*De la conclusion du discours, ou
de la péroration.*

NOUS en étions demeurés à la péroration, que quelques-uns nomment le couronnement, & les autres la conclusion du discours. Il y en a de deux sortes. L'une consiste en choses, l'autre en sentiments. La première est une répétition, ou un ramas des principales choses qui se sont dites. C'est pourquoi les Grecs lui donnent le nom de récapitulation, (*ἀνακεφαλαίωσις*), & quelques Latins celui d'énumération. Son usage est de rafraîchir la mémoire

des Juges ; de leur mettre en même-temps toute la cause devant les yeux ; & de faire valoir en gros plusieurs preuves , qui en détail & séparées les unes des autres , n'avoient produit qu'un éfet médiocre. Il est clair que cete répétition doit être courte , & le terme grec marque assez qu'il faut seulement parcourir les principaux chefs. En effet , si l'orateur s'y arête trop , ce ne sera plus une énumération , mais un second discours qu'il fera à la suite du premier. Les choses qui se répéteront doivent se dire avec poids. Il faut les ranimer par des sentences convenables au sujet , & en varier les tours par le moyen des figures ; rien n'étant plus odieux qu'une simple répétition , qui fait sentir aux juges qu'on se défie de leur mémoire. Or il y a une infinité de tours & de figures dont on se peut également bien servir. Cicéron nous en a donné d'excellents modeles , come , lorsqu'adressant la parole à Verrès , il lui dit : *Si votre pere lui-même étoit votre juge , que diroit-il quand on lui prouveroit que , &c.* & qu'ensuite il reprend tous les faits dont il avoit parlé. Et dans un autre endroit , lorsqu'il invoque toutes les divinités dont Verrès avoit enlevé les statues , & profané les temples durant sa préture.

Tantôt l'orateur feindra de douter s'il ne lui est rien échappé, afin d'avoir lieu de revenir aux mêmes choses. Tantôt il demandera à l'adverse partie ce qu'elle peut répondre à teles & teles raisons. Tantôt apostrophant l'accusateur: *Quel est votre dessein, lui dira-t-il, & que pouvez-vous prétendre, à présent que les juges voient votre accusation détruite dans tous ses chefs, à présent qu'ils voient, &c.*

Mais de tous les tours, le plus heureux est celui qui naît du plaidoyer de l'adversaire. Par exemple, *Il a passé cet endroit sous silence, ou bien, il a mieux aimé tâcher de nous rendre odieux; ou bien, il a eu recours à votre clémence, Messieurs, & ce n'est pas sans raison; car il savoit bien que, &c.* C'est-là qu'une énumération est bien placée. Je ne m'arrêterai pas davantage aux différentes manières d'entrer dans ces répétitions, de peur qu'on ne s'imagine que celles que je rapporterois soient les seules qu'il y ait; quoique la nature des causes, le plaidoyer de la partie adverse, & certaines circonstances qui dépendent du hazard, en fournissent un nombre infini.

Mais ce n'est pas assez de reprendre les raisons qui nous sont les plus avantageuses, il faut défier notre adversaire

d'y répondre , à condition néanmoins qu'il ne soit pas possible de les réfuter. Car sans cete précaution, d'engager notre énnemi à nous combattre mieux qu'il ne fesoit , ce n'est pas lui faire tort , c'est lui doner un avis qui tourne contre nous-mêmes.

A Athenes la plupart des rhéteurs, & presque tous les philosophes qui ont écrit de l'art oratoire, n'ont guere connu d'autre genre de péroration, que celui-ci. A l'égard des rhéteurs, il y en a une raison ; c'est que dans l'Aréopage, il n'étoit pas permis à l'orateur de songer à toucher les juges, jusques là que lorsqu'il s'écartoit de cete regle, un huissier préposé pour cela, lui imposoit silence aussi-tôt. Et pour les philosophes, je m'en étone encore moins. Car persuadés que les passions sont des vices, ils ne croient pas qu'il soit des bones mœurs de les exciter dans l'ame des juges ; ni qu'il convienne à un home de bien d'employer de mauvais moyens pour ariver à la fin qu'il se propose. Mais il faut pourtant avouer que ces mouvements de l'ame sont nécessaires, si le bien public, la justice & la vérité ne peuvent triompher que par leur secours.

On remarquera que, même dans les

autres parties du plaidoyer, la récapitulation se fait fort utilement, lorsque la cause est, ou embarrassée, ou chargée d'une grande quantité d'arguments. Mais la cause est quelquefois si simple, qu'il n'est besoin de récapitulation en pas un endroit. Lorsqu'elle est nécessaire, & l'accusateur, & celui qui défend s'en servent l'un comme l'autre. Ils emploient aussi à-peu-près mêmes sentiments, mêmes passions, l'un néanmoins avec plus de ménagement & de retenue que l'autre. Car c'est à l'accusateur à irriter les juges, & c'est à celui qui défend à les fléchir. Cependant leur rôle change quelquefois. L'accusateur émet la pitié en déplorant le malheur des personnes dont il poursuit la vengeance; & l'accusé excite la colère & l'indignation des juges, en se plaignant avec véhémence, de la persécution qui lui est suscitée, par l'artifice & par la cabale de ses ennemis.

Il faut donc premièrement distinguer ces différents intérêts, qui régissent d'ordinaire dans la péroraison, comme dans l'exorde; mais avec plus de force & de liberté dans la péroraison. Car en commençant on s'insinue modestement dans l'esprit de l'auditeur, parce qu'il suffit d'avoir, pour ainsi dire, sa première entrée, & qu'on a tout le temps de faire de plus grands progrès.

Mais dans la péroration, il s'agit de mettre les juges dans l'affiète & la disposition d'esprit, où l'on veut qu'ils soient en prononçant. C'est la fin du discours, & il n'y a plus rien à réserver pour un autre endroit. Il est donc commun à l'une & à l'autre partie de se concilier les juges, de leur donner de l'éloignement pour son adversaire, de soulever leurs passions, ou de les calmer.

On peut en général recommander aux deux avocats une pratique qui est très utile & très courte. C'est de se mettre toute la cause devant les yeux; de voir ce qu'elle renferme de favorable ou d'odieux, de pitoyable ou d'atroce; & cela bien examiné, de choisir les choses qui feroient le plus d'impression sur eux-mêmes, s'ils étoient du nombre des juges. Cependant je ferai encore mieux de traiter chaque point en particulier.

J'ai déjà dit au chapitre de l'exorde, comment l'accusateur peut se rendre agréable aux juges. Mais il y a des mouvements que l'on se contente d'ébaucher dans l'exorde, & qu'on ne peut trop pousser dans la péroration; sur-tout si l'on plaide contre un homme universellement haï, reconnu pour dangereux, ou pour emporté; si de condamner le coupable doit être ex-

trêmement glorieux aux juges, & au contraire extrêmement honteux de l'absoudre. Ainsi Calvus dans son plaidoyer contre Vatinius, s'y prit admirablement bien, quand il dit : *Vous savez, Messieurs, que Vatinius est coupable, & personne n'ignore que vous le savez.* De même Cicéron ne manque pas de dire aux juges, que si quelque chose est capable de rétablir la réputation de leurs jugements, c'est la condanation de Verrès.

S'il faut inspirer de la crainte, come Cicéron s'y est encore trouvé obligé quelquefois, on le fera aussi avec plus de force à la fin. J'ai dit ailleurs ce que je pense de ce sentiment. Enfin s'il faut exciter la haine, la colere, l'indignation des juges, c'est plutôt dans la péroraison, qu'en nul autre endroit. Le crédit de l'accusé excite naturellement leur envie ; l'infamie de ses crimes attire leur haine ; son peu de respect pour leur personne allume leur colere. On le peindra donc insolent, rebelle, fier & présomptueux. Ce qui ne paroît pas seulement par ses actions, mais aussi par son habillement, son air & sa contenance. A ce sujet je rapporterai le trait d'un orateur qui accusa Cossutianus Capiton devant l'Empereur, dans le temps que je commençois à fréquenter le bareau. Il plaidoit en

Grec, mais voici le sens de ses paroles. *Ne diriez-vous pas, Messieurs, que cet homme a honte de respecter César ?* Cependant le vrai moyen de toucher les juges pour l'accusateur, c'est de leur représenter le fait qu'il poursuit, avec de telles couleurs, qu'il leur paroisse la chose du monde la plus horrible, ou la plus digne de compassion.

L'horreur d'une action s'augmente par les réflexions suivantes. *Qu'est-ce qui s'est fait ? Par qui ? Contre qui ? A quel dessein ? En quel temps ? En quel lieu ? De quelle manière ?* Ces circonstances sont inépuisables à qui veut un peu les approfondir. Plaignons-nous quelqu'un d'avoir été maltraité ? Nous parlerons en premier lieu du mauvais traitement qu'il a reçu. Ensuite nous examinerons si c'est un vieillard, un enfant, un homme respectable par les services qu'il a rendus à l'Etat. Si celui qui a fait l'injure est un homme vil & méprisable; ou si c'est une personne puissante en biens, & enivrée de sa fortune, ou de qui l'on devoit le moins attendre un tel affront.

On verra encore si cela n'est point arrivé durant un jour solennel, ou bien à l'heure même qu'on faisoit justice d'un attentat tout pareil, ou bien dans un temps de calamité publique. Le fait sera encore plus

atroce s'il s'est passé au théâtre, dans un temple, dans l'assemblée du peuple; si ce n'est point une méprise, ni un simple mouvement de colere: ou si c'est un mouvement de colere qui marque une méchante âme; parce que l'offensé prenoit le parti de son pere, de ses amis; parce qu'il étoit en concurrence avec l'agresseur pour les charges & les dignités de la République; ou s'il semble que l'agresseur ait voulu faire encore pis qu'il n'a fait.

La maniere ne contribue pas moins à l'énormité de l'action; par exemple, si le coup a été considérable ou fort outrageux. C'est ainsi que Démostène irritoit les juges contre Midias, en leur représentant l'indignité de l'afront qu'il en avoit reçu*, & le mépris dont cet insolent l'avoit accompagné. Un home a perdu la vie. Mais est-ce par le fer, par le feu, par le poison, d'un coup, ou de plusieurs? L'a-t-on tué sur-le-champ, ou si on l'a fait languir dans les tourments? Voilà ce qu'il faut examiner.

Souvent aussi l'accusateur met en usage la pitié, soit en plaignant l'infortune de ceux dont il plaide la cause, soit en exposant la ruine & la désolation de leurs enfants ou de leurs proches. Il intéressera

* C'étoit un soufflet.

les juges en leur traçant une image de l'avenir, & leur faisant considérer les suites & les conséquences d'un tel crime, s'ils le laissent impuni. *Il faudra donc désertier la ville, abandonner ses biens, & se résoudre à souffrir tout ce que la violence & l'injustice voudront entreprendre.*

Mais plus souvent encore il sera obligé de les prémunir contre les sentiments de compassion que le coupable voudroit leur inspirer, & il les exhortera à juger courageusement selon leur conscience. Et là il ne manquera pas de les prévenir sur tout ce qu'il sent que l'adverse partie pourroit ou dire ou faire. De cete sorte, les juges seront moins en danger de se laisser surprendre; & la réponse au plaidoyer, perdant la grace de la nouveauté, en toutes les choses que l'accusateur aura relevées par avance, perdra aussi beaucoup de son avantage, & de sa force. En quoi nous avons l'exemple de Servius Sulpitius, qui plaidant contre Aufidia, eut grand soin d'éloigner l'objection qu'on lui pouvoit faire, sur le danger où étoient envelopés tous ceux qui avoient donné leur signature: & celui d'Eschine qui prévint les juges sur le genre de défense que Démostène vouloit employer. Quelquefois aussi, on instruira les juges, de ce qu'ils doivent

répondre à ceux qui leur demanderont compte de leur jugement; & cela revient encore à l'une des sortes de récapitulation dont j'ai parlé.

A l'égard de l'aculé on le rend recommandable par les liaisons qu'il a entretenues avec de grands homes, par les blessures qu'il a reçues à la guerre, par sa noblesse, par les services de ses ancêtres, &c. Cicéron & Afinius ont fait valoir, ce semble, à l'envi, ces deux dernières considérations, lorsqu'ils ont défendu, l'un Scaurus le pere, l'autre Scaurus le fils. On tire aussi avantage du motif qui a donné lieu à l'aculation. Si c'est, par exemple, quelque action vertueuse qui attire à l'aculé la haine des mauvais citoyens, & les fait conspirer contre lui. Sur-tout on n'oubliera pas sa bonté, son humanité, sa compassion pour les malheureux. Car il semble qu'on peut raisonablement attendre pour soi, les mêmes sentimens qu'on a témoignés pour autrui. Et l'on encouragera aussi les juges par la vue du bien public, de leur gloire particuliere, de l'exemple, & du souvenir de la postérité.

Mais c'est la pitié qui doit avoir la meilleure part à la défense de l'aculé. C'est elle qui non-seulement oblige les juges à se laisser fléchir; mais qui souvent même

les force de marquer par des larmes le changement subit qui se fait en eux. Or nous exciterons cete pitié & ces larmes, en faisant aux juges une vive & douloureuse peinture de tout ce que la persone, en faveur de qui nous leur parlons, a souffert, ou de ce qu'elle souffre actuellement, ou des malheurs qui la doivent acabler, s'ils la condamnent. Ces réflexions les toucheront encore plus, si on leur fait envisager de quel degré d'élévation, dans quel abîme elle va tomber. L'horreur de ses miseres redoublera encore par la considération de son âge, de son sexe, & des personnes à qui elle tient par des nœuds indissolubles & sacrés, je veux dire ses enfants, ses parents & ses proches, victimes innocentes qui vont être immolées du même coup.

L'orateur pourra traiter chacune de ces réflexions différemment & à part. Quelquefois il se mettra lui-même au nombre de ces personnes, come l'a pratiqué Cicéron en parlant pour Milon. *Malheureux que je suis ! quoi, Milon, vous avez pu, par le moyen de ceux qui sont aujourd'hui vos juges, me rapeler à Rome ; & moi par le moyen de ces mêmes juges je ne pourrai vous y retenir !* Sur-tout, si come en cet exemple, les prieres ne sont pas bien-

féantes dans la bouche de l'accusé. Car qui pourroit souffrir que Milon, pour détourner le péril dont sa tête étoit menacée, descendît à d'humbles & basses supplications, dans le temps qu'il confessoit avoir tué un homme de la première qualité, & qu'il soutenoit l'avoir tué justement. C'est pourquoi Cicéron lui attire de l'estime par cette grandeur-là même de courage, & prend l'air suppliant & touché qu'il ne pouvoit pas lui donner.

C'est particulièrement alors, que les prosopopées sont utiles ; j'entends les discours que nous mettons dans la bouche d'autrui, tels qu'ils conviennent à l'avocat ou à sa partie. Les choses inanimées peuvent même toucher, soit que nous leur parlions, ou que nous les fassions parler. Mais les personnes dont nous empruntons la voix, sont un objet bien plus propre à remuer les cœurs. Car alors un juge ne croit pas simplement entendre un homme qui déplore le malheur d'autrui ; mais il s'imagine ouïr la voix & les cris de ces misérables, dont souvent la vue seule suffit pour lui arracher des larmes. Et come il seroit encore plus attendri, s'ils parloient véritablement eux-mêmes ; de même faisons-nous plus d'impression sur lui, quand ce que nous disons, semble être dit par

leur organe. C'est ainsi qu'au théâtre l'action est plus intéressante, sous le masque, qui représente les personnes que l'on met sur la scène. Et c'est pour cela que Cicéron, bien-qu'il ne donne pas un ton de suppliant à Milon, & qu'au-contraindre il loue la fermeté d'ame qui paroît en lui, ne laisse pas néanmoins de lui prêter des paroles, & des plaintes qui n'ont rien d'indigne d'un homme de cœur. *Vains travaux, qui m'avez tant & si long-temps occupé ! trompeuses espérances, inutiles projets !*

Cependant la plainte ne doit jamais être longue, & ce n'est pas sans raison qu'on a dit que rien ne sèche si aisément que les larmes. En effet, s'il n'y a point de douleur, pour juste qu'elle soit, que le temps n'adoucisse & ne dissipe, à combien plus forte raison cette douleur empruntée que nos paroles produisent dans l'ame de nos juges, doit-elle plutôt s'évanouir ? Si nous nous y arrêtons trop, l'auditeur s'en trouve fatigué ; il reprend sa tranquillité ; & libre de ce mouvement de pitié qui l'avoit saisi comme malgré lui, il revient incontinent à la raison. Ne laissons donc pas refroidir ce sentiment ; & quand nous l'aurons poussé jusqu'où il doit aller, quittons-le aussi-tôt, & n'espérons pas que personne soit long-temps sensible aux maux

d'autrui. Ainsi en ces endroits, plus qu'en nuls autres, il faut non-seulement que le discours se soutienne, mais qu'il aille même toujours en augmentant ; parce que ce tout qui n'ajoute pas à ce qui s'est déjà dit, semble le diminuer, & qu'une passion qui languit, est bientôt éteinte.

Mais ce n'est pas seulement par la parole que l'on touche le cœur des juges. C'est aussi par les objets qu'on expose à leurs yeux. Delà vient que les personnes dont ils ont le sort entre les mains, paroissent ordinairement devant eux dans l'état le plus propre à les attendrir, suivies d'une multitude d'enfants & de parents qui ont la tristesse peinte sur le visage & dans tout leur extérieur ; tandis que de son côté, l'accusateur anime les juges à la vengeance, en leur montrant tantôt un poignard encore teint de sang, tantôt des habits ensanglantés ; tantôt même des plaies & des meurtrissures. Car d'ordinaire nous sommes tellement frappés de ces objets, que nous croyons voir le meurtre ou l'assassinat se comettre à nos yeux. N'est-ce pas ainsi que Marc-Antoine alluma la fureur du peuple, en lui faisant voir la robe de César encore toute dégoûtante de son sang ? Tout le monde savoit qu'il avoit été tué, son corps étoit même déjà

sur le lit que l'on avoit dressé pour sa pompe funebre. Cependant la vue de cete robe trempée de sang, retraça si vivement l'image du crime dans l'esprit du peuple, qu'il courut aussi-tôt à la vengeance, come si l'on eût poignardé César à l'heure même.

Mais je n'approuve pas pour cela le puérile stratagème que j'ai vu pratiquer, de mettre au dessus de la statue de Jupiter *, un tableau qui représente l'action dont on veut doner de l'horreur aux juges. Ne faut-il pas qu'un orateur soit bien convaincu de son insuffisance, pour croire que cete peinture froide & inanimée fera plus d'effet que ses paroles ? Mais un extérieur négligé, un habit modeste & conforme au malheur où l'on est, un air abatu, & dans l'accusé, & dans ceux qui l'accompagnent, je sais que ces choses ont servi à plusieurs, aussi-bien que les prieres humbles & touchantes que l'on fesoit en leur faveur. C'est pourquoi il sera bon d'implorer la miséricorde des juges, & de les conjurer au nom de tant de misérables, qui se trouveroient envelopés dans la même disgrâce, de ces parents, de cete femme, de ces enfants qui leur tendent les bras. On

* Il y avoit au Sénat & au bareau un tableau ou une statue de Jupiter, come pour avertir les juges que Dieu même étoit témoin de leurs jugements.

peut aussi invoquer les Dieux , & cela est pris ordinairement pour le témoignage d'une bone conscience. Je ne blâme pas même une posture supliante , come de se jeter aux pieds des juges & d'embrasser leurs genoux , pourvu que la condition & le caractère de l'accusé ne s'y opposent pas. Car il y a des actions qui sont faites avec courage , & qu'il faut défendre de même. Mais aussi en voulant conserver sa dignité , il faut prendre garde de ne pas tomber dans un excès de confiance & de sécurité qui déplaît aux juges.

Cicéron nous fournit un exemple mémorable de la maniere dont on peut sauver un criminel , par la considération de son caractère & de sa dignité. Car ayant entrepris la défense de Lucius Muréna , & voyant qu'il avoit pour parties des personnes puissantes , il laissa l'accusation à part , & persuada à l'assemblée que , dans le pressant danger dont la République étoit menacée , il n'y avoit qu'un moyen de la soutenir sur le penchant de sa ruine , qui étoit que les consuls désignés (& Muréna en étoit un) prissent possession du consulat dès la veille des calendes de Janvier. Mais aujourd'hui que la sagesse de l'Empereur préside seule au gouvernement de l'Etat , & qu'il n'y a point de cause

dont l'événement puisse troubler le bonheur public, ce genre de défense est presque entièrement banni.

Je n'ai parlé jusqu'ici que des causes crimineles, parce que c'est principalement dans celles-là que regnent les grands mouvements & les passions. Mais il y en a de moindre conséquence, qui ne laissent pas d'être susceptibles des deux sortes de péroraison que j'ai marquées. Et en général on peut s'en servir toutes les fois qu'il s'agit de la fortune ou de la réputation des parties. Car pour ce qui regarde ces petits procès, qui naissent tous les jours entre les particuliers, de vouloir exciter de grands mouvements, & jeter le trouble & le désordre dans l'ame des juges, c'est come qui doneroit le rôle & les brodequins d'Hercule à un enfant.

Mais je crois devoir avertir que le succès de la péroraison dépend fort de la maniere dont les parties sauront se conformer aux mouvements & à l'action de leur avocat. Car si elles jouent leur personnage grossièrement & sans graces, si elles paroissent insensibles, inappliquées ou distraites, cela fera un mauvais effet. Ainsi l'orateur ne sauroit assez les instruire. Pour moi je vois quelquefois des personnes qui semblent faire tout en dépit de leur avocat,

qui demeurent froids tandis qu'on plaide leur cause avec le plus de chaleur, qui rient sotement à contre temps, ou qui font rire les autres par leurs actions & par leurs mines, sur-tout lorsqu'il arive quelque chose qui tient un peu du spectacle.

Mais il y a des accidents que l'orateur lui-même doit prévoir. Par exemple, il me souvient qu'un jour on plaidoit la cause d'une petite fille, que l'on disoit sœur d'un home qui ne la vouloit point reconôître, & c'étoit ce qui faisoit le procès. L'avocat fit passer la petite fille dans le banc de son prétendu frere, afin qu'elle se jetât entre ses bras à l'endroit de la péroration. Mais lui, que nous avions averti de ce dessein, s'étoit retiré secrètement de l'audience; & le pauvre avocat qui ne s'en étoit point aperçu, home d'ailleurs fort éloquent, fut si surpris de cete évasion, qu'il demeura muet, & fut obligé d'aler reprendre sa petite fille, tout honteux du mauvais succès de son artifice.

Un autre parlant pour une jeune femme qui avoit perdu son mari, crut faire merveille en exposant le portrait de ce mari misérablement assassiné; mais on se moqua de lui & de son portrait. Car ceux qui avoient ordre de le montrer, ne sachant ce que c'étoit qu'épilogue ni péroration,

toutes les fois que l'orateur jetoit les yeux de leur côté, ne manquoient pas d'avancer le portrait. Et enfin quand on vint à le considérer, on vit que celui que la jeune veuve pleuroit tant, étoit un vieillard décrépité. L'assemblée en rit fort, & l'on ne pensa plus au plaidoyer. On fait aussi ce qui arriva à Glycon. Il avoit amené à l'audience un jeune enfant, dans la pensée que ses cris & ses larmes pourroient attendrir les juges, & son précepteur étoit auprès de lui pour l'avertir quand il faudroit pleurer. Glycon venant tout-à-coup à lui adresser la parole, & à lui demander pourquoi il pleuroit, l'enfant répondit ingénument, *c'est que mon précepteur me pince*. Enfin on peut se souvenir du conte que fait Cicéron dans l'oraison pour Cluentius, & qui est un exemple encore plus sensible du danger qu'il y a pour l'orateur, de se laisser ainsi emporter à son imagination & à son feu.

Cependant ces accidents sont supportables à ceux qui peuvent ajuster sur-le-champ leur discours aux choses inopinées qui arrivent. Mais ceux qui sont esclaves de leur papier, se troublent & demeurent interdits, ou disent des faussetés qui sont visibles. Delà ces traits, *Voyez, Messieurs, ce misérable qui se jete à vos genoux*.

noux, & qui vous conjure, les larmes aux yeux, &c. N'aurez-vous pas pitié de ce pere infortuné, qui embrasse peut-être pour la dernière fois ses enfants, & croit trouver un asyle entre leurs bras, &c. J'aperçois un tel qui m'avertit & me fait signe, &c. bien qu'il n'y ait rien de tout cela.

Nous apportons ces défauts de chez les déclamateurs, où nous avons la liberté de feindre & de supposer tout ce qu'il nous plaît. Mais le sérieux du bareau demande plus de vérité. Et c'est avec raison qu'on loue Cassius Sévérus du tour qu'il joua à un jeune orateur qui, l'ayant apostrophé, lui demanda brusquement pourquoi il le regardoit de travers. *Moi*, répondit Cassius, *je n'y pensois seulement pas. Mais vous l'avez dit parce que votre papier le porte ainsi. Ho bien ! c'est à cete heure que je vous regarde.* Et en même temps il lui jeta un regard terrible.

J'ajouterai un avis qui me paroît fort important. Que personne n'entreprene de faire verser des larmes, s'il n'a une force extraordinaire d'éloquence & de génie. A la vérité c'est un sentiment infiniment puissant, quand il se rend maître du cœur. Mais s'il reste en chemin, il devient froid, & on languit. Tout orateur médiocre fera mieux de laisser les juges prendre d'eux-

mêmes la pitié que son sujet peut naturellement leur inspirer. Car l'air de son visage, le ton de sa voix, & même cete tristesse étudiée qui paroît dans l'aculé, deviennent souvent un sujet de risée pour ceux qui n'en sont pas touchés. Que l'orateur mesure donc ses forces, & qu'il considere bien jusqu'où elles peuvent aler. Il n'y a point ici de milieu. S'il ne fait pleurer l'auditeur, il le fera rire à ses dépens.

Mais le propre de la péroration n'est pas seulement d'exciter la compassion. C'est aussi de la détourner, & même de l'étouffer entièrement, soit par des raisonnements suivis qui calment l'esprit des juges & les ramènent à la justice, soit par d'agréables railleries qui les réjouissent, come celle-ci. *Qu'on donne du pain à cet enfant, qu'il ne pleure point.* Et cete autre d'un avocat qui plaidoit pour un homme fort gros & fort puissant. *Que ferai-je? Car je ne saurois vous porter sur mes épaules; parce que la partie adverse étoit un enfant que son avocat avoit porté lui-même à l'audience.*

Mais ces traits ne doivent pas dégénérer en boufoneries. C'est pourquoi je ne puis approuver celui (c'étoit pourtant un des plus grands orateurs de son siècle) qui voyant de pauvres enfants qu'un mal-

heureux pere avoit amenés avec lui, & craignant que leurs cris n'émussent les juges, leur jeta une poignée d'osselets qu'ils se mirent aussi-tôt à ramasser à l'envi les uns des autres; car cete ignorance-là même du péril où ils étoient, pouvoit sembler bien digne de compassion. Ni cet autre qui, voyant que l'accusateur montrait aux juges une épée toute ensanglantée, come une preuve du meurtre dont il demandoit justice, fit semblant de craindre qu'il n'en voulût à lui, prit la fuite, & s'alla cacher dans la foule: puis avançant tout doucement la tête come un home qui ne veut pas être aperçu, demanda si l'épée étoit remise dans le fourreau. Car véritablement il fit rire, mais il se rendit ridicule en même temps. Cependant il faut détruire toutes ces scenes, par le moyen desquelles notre adversaire tâche de frapper les juges; mais il faut les détruire en imitant Cicéron, qui entreprit si fortement Labiénus sur un portrait de Saturninus qu'il donnoit ainsi en spectacle; & qui plaidant pour Varénus, se moqua si agréablement d'un jeune home, dont on débandoit la plaie de temps en temps.

Enfin il y a des péroraisons qui n'ont rien que de doux & de modeste, dont nous nous servons lorsque nous avons a-

faire à des personnes qui demandent du respect, ou que nous voulons avertir avec bonté, ou lorsqu'il nous faut exhorter les parties à la paix & à l'union. Passienus traita parfaitement bien ce genre d'épilogue dans la cause de Domitia, sa femme, qui plaidoit contre son frere Enobarbus pour quelque léger intérêt. Car après avoir beaucoup parlé des liens du sang, qui devoient les unir ensemble, & des biens de la fortune dont ils étoient abondamment pourvus tous deux : *Croyez-moi, ajouta-t-il, il ne vous manque rien moins à l'un & à l'autre, que ce qui fait le sujet de votre différent.*

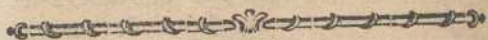
Mais que l'on ne s'imagine pas, come quelques uns, que l'exorde & la péroraison soient les seuls endroits où l'on mette de la passion & du sentiment. Quoiqu'il y en faille plus qu'ailleurs, on ne laisse pas d'en mêler aussi dans les autres parties du discours; peu à la vérité, parce que l'orateur doit se réserver principalement pour la fin. Car c'est alors ou jamais, qu'il est permis d'ouvrir tous les trésors de l'éloquence. Si nous avons contenté aux autres endroits, c'est-là que nous començons à nous rendre maîtres de l'esprit des juges. Tous les écœuils, tous les détroits sont passés. Rien ne nous empêche plus de vo-

guer, pour ainsi dire, à pleines voiles. Et come l'amplification fait une bone partie de la péroraïson, nous pouvons alors embellir notre stile, en employant les termes & les pensées les plus magnifiques. Enfin il en doit être d'un plaidoyer, come des tragédies & des comédies des anciens, où le spectateur ne se trouvoit jamais plus intéressé, plus ému, que lorsque la pièce aloit finir.

Dans les autres points du discours, l'orateur traitera chaque passion, selon que le sujet la fera naître. Car s'il m'en croit, il n'exposera jamais une chose horrible ou pitoyable, sans exciter dans l'ame des juges un sentiment conforme; & quand il s'agira de la qualité d'une action, à chaque preuve il pourra ajouter un sentiment. Mais s'il plaide une cause qui soit chargée d'incidents ou de faits, il sera dans la nécessité de faire plusieurs épilogues. C'est ainsi que dans l'acufation de Verrès, Cicéron donne des larmes, & aux Citoyens romains que Verrès avoit fait crucifier, & à Philadammus, & à plusieurs autres qu'il avoit sacrifiés à son avarice ou à ses ressentiments.

Il y en a qui apelent ces épilogues des parties de péroraïson. Pour moi je crois que ce sont plutôt des especes que des parties. Car le terme d'épilogue & de péro-

raison, marque assez que c'est ce qui met come le comble ou la fin à un discours.



CHAPITRE II.

Des différentes sortes de sentiments, & coment on peut les exciter.

QUOIQUE la péroration soit, pour ainsi dire, le couronnement du plaidoyer, & que je n'aie pu me dispenser de parler des sentiments qui en font la meilleure partie; je n'ai pourtant pu renfermer sous une seule espece tout ce qu'il y a à dire sur un si vaste sujet, & je ne l'ai pas même dû. Il nous reste donc à traiter le point le plus difficile, & en même temps le plus propre à nous faire avoir une favorable issue des causes que nous entreprenons. C'est d'apprendre à manier l'esprit des juges & à le tourner, ou plutôt à le métamorphoser come il nous plaît. J'en ai touché quelque chose dans le chapitre précédent, come j'y étois obligé. Mais le peu que j'en ai dit, a plus servi à faire connoître ce qu'il falloit faire, qu'à montrer la maniere dont on pouvoit l'exécuter.

Il faut donc à présent reprendre cete matiere de plus loin, & l'examiner jus-

ques dans son principe. Car come je l'ai remarqué, les sentiments doivent être répandus dans tout le plaidoyer; & leur nature n'est point si simple qu'on la puisse traiter en passant. Je ne fais même s'il y a rien de plus grand & de plus important dans tout l'art oratoire. En éfet un esprit médiocre, avec le secours des préceptes & de l'expérience, suffit pour les autres parties, & peut même en tirer un avantage considérable. Certainement on voit beaucoup de gens qui sont assez habiles à inventer des raisons & des preuves, & même à les déduire. Pour moi, à dire vrai, je ne les méprise pas. Mais jusqu'à présent je ne les ai crus bons qu'à instruire les juges, & à faire que rien ne leur échape: dignes, si l'on veut, de servir de maîtres & de modeles à ceux qui veulent seulement passer pour diserts.

Mais de savoir ravir & enlever les juges; leur donner telle disposition d'esprit que l'on veut; les enflamer de colere ou les attendrir jusqu'aux larmes, voilà ce qui est rare. C'est néanmoins par-là que l'orateur domine, & ce qui assure à l'éloquence l'empire qu'elle a sur les cœurs. Car pour les arguments, ils naissent ordinairement du fond de la cause, & le bon droit en a toujours le plus pour lui. De sorte que

quiconque a gagné par leur moyen , peut seulement croire qu'il avoit besoin d'un avocat.

Mais lorsqu'il faut faire violence à des juges , & détourner leur esprit de la vue d'une vérité qui nous est contraire , c'est-là proprement le triomphe de l'orateur. Voilà ce que les parties ne peuvent nous apprendre , & ce qui ne se trouve point dans leurs mémoires. Car les preuves & les moyens font , à la vérité , penser aux juges que notre cause est la meilleure ; mais les sentiments font aussi qu'ils souhaitent qu'elle soit telle ; & dès qu'ils le souhaitent , ils ne sont pas éloignés de le croire. Si-tôt , en effet , qu'ils comencent à entrer dans nos passions , & à être portés de haine ou d'amitié , d'indignation ou de crainte , ils font de notre affaire la leur propre. Et come les amants jugent mal de la beauté , parce que l'amour les aveugle ; de même un juge plein du trouble où on l'a jeté , discerne mal le vrai. Le torrent l'entraîne & il se laisse aler. Aussi n'y a-t-il que l'arêt qui témoigne l'effet que les arguments & les témoins ont produit sur son esprit : au-lieu que s'il est vivement touché des sentiments qu'on lui inspire ; sans qu'il sorte de son siege , sans qu'il se leve , il est aisé de voir quel sera son jugement.

Est-ce que l'arêt n'est pas déjà prononcé, lorsqu'on le voit tout à-coup fondre en larmes, come il arive quelquefois dans ces admirables péroraïsons qui toucheroient les cœurs les plus durs ? Que l'orateur tourne donc tous ses éforts de ce côté-là, & qu'il s'atache particulièrement à ce point, sans lequel tout le reste est mince, foible & ingrat: tant il est vrai que les sentiments sont l'ame & la force d'un plaidoyer.

Or, selon ce qu'en ont écrit les anciens, il y a deux sortes de sentiments. L'un est apelé par les Grecs (*πάθος*) d'un nom que nous pouvons rendre par celui d'affection de l'ame ou de passion. A l'égard de l'autre, je crois que nous n'avons point de terme qui puisse l'exprimer; mais nous l'apelons *les mœurs*, (*ἦθος, ἥθικη*), & delà cete partie de la philosophie que l'on nome la morale. Cependant, à considérer la chose en elle-même, il me semble que nous n'entendons pas tant les mœurs en général, qu'une certaine propriété de mœurs. Car le mot de mœurs signifie généralement toutes les habitudes de l'ame. C'est pourquoi des écrivains plus circonspects, ont mieux aimé expliquer ces termes par rapport à la volonté, que de s'atacher scrupuleusement à leur interprétation.

Ils distinguent donc aussi deux sortes de sentiments. Mais ils disent que les premiers sont plus vifs & plus animés ; les seconds plus réglés & plus doux : les uns pleins d'agitation , les autres tranquilles & paisibles : les uns faits pour commander , les autres pour persuader : ceux-là pour agiter , pour troubler les cœurs , & ceux-ci pour les adoucir & les gagner. Quelques savants ajoutent que les premiers ne sont pas de durée , & j'avoue que cela est ordinairement vrai. Mais je crois pourtant qu'il y a certains discours qui veulent de la passion depuis le commencement jusqu'à la fin. Du reste on convient que si ces premiers sont plus forts & plus impétueux , les seconds ne demandent pas moins d'art , & qu'ils sont plus d'usage. Ils embrassent un bien plus grand nombre de causes : & à certain égard , on peut dire même qu'ils les embrassent toutes. Car l'orateur ne peut rien traiter qui ne regarde l'honête ou l'utile ; ce qui est à faire ou à éviter. Or tout cela se rapporte aux mœurs.

Quelques-uns ont cru que de savoir louer , recommander , excuser , étoit proprement le partage des mœurs. Je ne disconviens pas que ces trois devoirs ne soient de leur ressort ; mais il ne sont pas les seuls. Je dis plus , & j'ajoute que les

passions & les mœurs sont quelquefois de même nature, sans autre différence que celle du plus & du moins; come, par exemple, l'amour & l'amitié. L'amour est une passion; l'amitié fait partie des mœurs. Quelquefois aussi elles sont opposées. Ainsi dans les péroraïsons, la passion émeut les juges, & les mœurs les adoucissent.

Cependant il nous faut tâcher de développer l'idée de ce terme, d'autant plus que de lui-même il ne la fait pas concevoir assez nettement. Il me semble donc * que ce que l'on entend par mœurs, & ce qui est le plus conforme à la notion que nous en atendons de ceux qui se mêlent de définir ce mot, est en général un caractère de bonté, non-seulement doux & honête, mais prévenant & humain, qui paroisse aimable & charmant à l'auditeur. Et la perfection consiste à le si-bien marquer, que tout semble suivre de la nature des choses & des personnes; en sorte que les mœurs soient peintes au naturel, & se reconnoissent dans le discours de l'orateur,

* Je crois que les comentateurs se sont trompés à cet endroit, apliquant à l'orateur en particulier, ce qui est en général. Et ce qui me le persuade, c'est qu'ensuite Quintilien vient aux mœurs de l'orateur, & qu'il diroit deux fois la même chose, si ma remarque n'avoit lieu.

come dans un miroir qui auroit la force de nous les représenter.

Or il faut sans doute établir ce caractère de bonté entre les personnes qui, par les liaisons qu'elles ont entr'elles, sont particulièrement obligées de le garder, toutes les fois qu'elles ont à souffrir les unes des autres, à pardonner, à faire satisfaction, à exhorter ou à reprendre; afin qu'il ne s'y mêle jamais ni aigreur, ni colere, ni haine.

Mais autre est pourtant la conduite d'un pere avec son fils, d'un tuteur avec son pupile, d'un mari avec sa femme: autre est celle d'un vieillard envers un jeune homme qui perd le respect à son égard, & d'un homme de condition envers son inférieur qui l'insulte. Car les premiers dans les démêlés qu'ils ont entr'eux, marquent beaucoup de tendresse pour ceux mêmes dont ils se plaignent, & ne les rendent odieux que par-là. Les seconds ne sont pas obligés aux mêmes égards. Ceux-ci peuvent sentir de la colere, & ceux-là sont pénétrés de déplaisir & de douleur. Ces caractères sont à-peu-près de même nature.

Mais il y en a dont l'espece est différente: par exemple, le premier mouvement d'un enfant qui a fait une faute, c'est

de demander pardon; & celui d'un jeune homme qui comence à être maître de lui, c'est de justifier ses passions & son libertinage. Ce qui donne quelquefois lieu à l'orateur d'employer la dérision, même avec un peu de chaleur. Mais la dérision naît de bien d'autres causes, & le caractère dont je parle, produit un sentiment qui lui est plus particulier; c'est le déguisement que nous exprimons par de feintes satisfactions, par des prières & par des paroles ironiques qui présentent un sens & en renferment un autre.

Delà aussi naît souvent dans l'orateur un sentiment de soumission qui est plus fort que tous ceux-là, & plus propre à exciter la haine de l'auditeur contre ceux qui, nous devant du respect, s'élèvent au dessus de nous; en ce que notre soumission est un reproche secret de leur violence & de leur emportement. Car en leur cédant, nous marquons assez combien ils sont insupportables & fâcheux. Et ces orateurs qui ne savent pas dissimuler, qui sont si libres, & si emportés dans leurs invectives, entendent mal leur intérêt. Ils ne songent pas que l'envie a plus de force que les injures; car l'envie que nous suscitons à notre adversaire, le fait haïr: mais les injures que nous lui disons, nous rendent odieux nous-mêmes.

Reste maintenant un autre caractère, qui est celui que nous devons garder avec nos amis, & qui tient presque le milieu entre les deux principaux que j'ai marqués; exigeant de nous plus que le dernier & moins que le premier.

On peut aussi fort bien entendre par mœurs, ces peintures que les déclamateurs font quelquefois des homes, lorsqu'ils les représentent grossiers, avares, timides, superstitieux, selon les sujets qu'ils traitent. En effet, leur discours s'accordant avec ces portraits faits d'après nature, de cete union il résulte que les caractères & les convenances sont observés; ce qui fait les mœurs.

* Enfin tout cela demande un orateur qui soit lui-même bon & humain. Car s'il doit donner, autant qu'il peut, ces vertus à sa partie même; à plus forte raison doit il les avoir, ou faire croire qu'il les a. Par ce moyen il se rendra infiniment utile, & la bone opinion que l'on aura de sa personne, fera un préjugé pour sa cause. De fait, tout orateur qui en plaidant paroît un méchant home, ne peut qu'il ne plaide mal. Car il dira des choses qui répugneront à la justice & à la bienséance. Autrement il auroit le caractère & les mœurs qu'il doit

* Ceci confirme la note précédente.

avoir ; or nous supposons qu'il ne les a pas. C'est pourquoi dans les causes qui ne comporteront pas de grands mouvements, notre maniere de plaider doit être douce & honête, sans jamais rien dire d'impérieux, rien même de fort élevé. Contentons nous de mettre dans tout ce que nous disons de la justesse, de l'agrément & de la vraisemblance. Ainsi le genre médiocre est celui de tous qui convient le mieux aux mœurs.

Il en est tout au-contraire de l'autre espece de sentiments que nous nomons les passions. Marquons, en un mot, la différence des uns & des autres. Les premiers sont une imitation de la comédie, & les seconds une image de la tragédie. Cete dernière espece est, en effet, toute occupée à faire naître la haine, la crainte, la colere, l'indignation ou la pitié. Or de quels lieux on peut tirer ces grands mouvements, c'est ce qui est connu de tout le monde, & ce que j'ai expliqué en traitant de l'exorde & de la péroration.

Je ferai seulement remarquer qu'il y a deux sortes de craintes, l'une que nous ressentons, & l'autre que nous faisons ressentir : come deux sortes de haine & d'envie, l'une que nous prenons, l'autre que nous excitons en autrui ; à quoi il se trouve plus de difficulté pour l'orateur. Car il y a

des choses qui sont atroces par elles-mêmes, le paricide, le meurtre, l'empoisonnement. Mais il y en a d'autres qui ne le sont pas, & qu'il faut peindre come si elles l'étoient.

Pour cela, tantôt nous comparerons nos maux avec d'autres qui sont fort grands, & nous ferons voir que les nôtres les surpassent. C'est ce que fait Virgile, par ces paroles qu'il met dans la bouche d'Andromaque. (En. l. 3.)

*Plus heureuse cent fois & plus digne d'envie,
Toi qui sacrifiée aux manes du vainqueur
Sous les murs d'Ilion as vu trancher ta vie,
Dont le cours n'auroit fait qu'acroître ton malheur.*

Car si le sort de Polyxene fut cruel, combien celui d'Andromaque fut-il plus rigoureux? Tantôt nous pourons exagérer l'injure qu'on nous a faite, de manière qu'une autre qui seroit beaucoup plus légère, paroisse néanmoins insupportable. Si vous n'aviez fait que le fraper, pourriez-vous vous excuser & vous défendre? vous avez fait plus, vous l'avez blessé.

Mais cete maniere de grossir les objets fera plus amplement expliquée, lorsque nous parlerons de l'amplification. Cependant je me contente d'avoir fait observer que le but de l'orateur dans l'usage des passions, n'est pas seulement de représen-

ter les choses atroces ou pitoyables telles qu'elles sont ; mais aussi de charger celles qui semblent mériter moins d'attention ; come, quand nous disons qu'une parole injurieuse est moins pardonnable qu'un coup, & qu'il est plus aisé de souffrir la mort que l'infamie. Car la force de l'éloquence ne consiste pas tant à pousser les juges, dans des sentiments où la nature d'une action les conduit d'elle-même, qu'à produire & à créer, pour ainsi dire, ces mêmes sentiments, lorsque le sujet les refuse, ou qu'ils semblent au dessus de sa portée. C'est-là proprement cete véhémence du discours, (*déclaris*), qui fait éгалer & même surpasser la noirceur & l'indignité des faits qu'elle expose : qualité si nécessaire à l'orateur, & dans laquelle Démostène a excélé sur tous les autres.

Si je voulois m'en tenir simplement aux préceptes que l'on a coutume de donner, je pourois mettre fin à ce chapitre ; n'ayant rien omis de tout ce que j'ai pu lire ou apprendre qui m'ait paru raisonnable. Mais j'ai dessein d'ouvrir, pour ainsi dire, le sanctuaire du lieu où nous sommes entrés, en montrant ce qu'il renferme de plus caché : conoissance que ie dois, non aux maîtres, mais à mon expérience & à mes réflexions,

Autant donc que j'en puis juger, le grand secret pour toucher les juges, c'est que nous soyons touchés nous-mêmes *. Car toujours envain, & quelquefois même ridiculement, imiterons-nous la tristesse, l'indignation & la colere, si nous y conformons seulement notre visage & nos paroles, sans que notre cœur y ait part. Et quelle autre raison est-ce qui fait que les personnes affligées s'écrient d'une manière si touchante, dans les premiers transports de leur douleur; & que nous voyons quelquefois les gens les plus grossiers parler éloquament dans la colere, si ce n'est cete force de sentiment, & cete vérité de mœurs qui les inspire ?

Voulons-nous donc exprimer les passions avec vraisemblance ? Revêtons-nous, s'il faut ainsi dire, de l'intérieur de ceux pour qui nous parlons, & qui souffrent véritablement. Soyons animés des mêmes mouvements, & que toujours notre discours parte d'une disposition d'esprit, telle que nous la voulons faire prendre aux juges. Pense-t-on en effet que ce juge puisse s'attrister d'une chose qu'il ne verra lui-même

* Quintilien n'avoit pas oublié que Cicéron & Horace avoient dit la même chose avant lui. Mais en donnant un précepte que la nature inspire, & que tous les maîtres ont donné, il le rend neuf par la manière pathétique dont il le traite.

conter avec indifférence, ou qu'il se mette en fureur, lorsque moi qui l'y excite, je ne sens rien de semblable; ou qu'il verse des larmes, quand je plaiderai devant lui avec des yeux secs? Cela ne se peut, on n'est échauffé que par le feu, ni humecté que par ce qui est humide; & nule chose ne donne à une autre la couleur qu'elle n'a point elle-même. Il faut donc que ce qui doit faire impression sur les juges, en fasse premièrement sur nous, & que nous soyons touchés avant que de songer à toucher les autres. Mais comment serons-nous touchés? car ces mouvements ne sont pas en notre puissance: C'est aussi ce que je vais essayer d'expliquer.

Les Grecs se servent ici d'un terme (*φανασία*) que nous ne pouvons guere rendre que par celui d'*Imagination*. Or par le moyen de cete faculté qui est en nous, les images des choses éloignées frappent notre ame, come si ces choses mêmes étoient présentes, & que nous les eussions devant les yeux. Quiconque concevra bien ces images, réussira parfaitement à exciter les passions. Aussi dit-on quelquefois qu'un home a beaucoup d'imagination, (*ευφανασιωτόν*), lorsqu'il représente vivement & au naturel, l'air, la voix, & l'action des personnes; & c'est ce

que nous ferons aisément quand nous voudrons. Car si dans l'oïfiveté de nos esprits, parmi les chimères dont ils se repaissent quelquefois, & qui sont come d'agréables songes que nous faisons en veillant, si dis-je, ces mêmes images nous poursuivent tellement, que nous nous croyions voyager, naviger, donner des batailles, haranguer des peuples, avoir des richesses immenses, & en disposer à notre gré, avec autant de plaisir que si cela étoit effectif & réel; pourquoi ne mettrions-nous pas à profit ce vice de notre imagination & ces erreurs?

Si j'ai à parler d'un home qui a été assassiné, ne pourai-je point me figurer tout ce qu'il est à croire qui s'est passé en cete occasion? Ne vèrai-je point l'assassin attaquer un home à l'improviste, lui mettre le poignard sous la gorge; celui-ci saisi de frayeur, crier, supplier, faire de vains efforts pour se défendre, & enfin tomber percé de coups? Ne vèrai-je point son sang qui coule, la pâleur qui est sur son visage, ses yeux qui s'éteignent, sa bouche qui s'ouvre pour rendre le dernier soupir? A quoi nous servira encore l'évidence ou l'illustration*, qui ne semble pas tant dire une

* C'est ainsi que Cicéron rend le mot grec *εὐαγγελία*.

chose, que la montrer. D'où naîtront ces sentiments dans notre ame, come si nous étions présents à la chose même? N'est-ce pas de cete force de l'imagination, que sont sorties ces beles peintures dont Virgile est tout plein? Celle, par exemple, de la mere d'Eurialus, qui en aprenant la mort de son fils, (En. l. 9.)

*Immobile soudain succombe à la douleur;
Tout lui tombe des mains, & l'aiguille & l'ouvrage.*

Celle du malheureux Pallas, dont on s' imagine voir le sein, (En. l. 11.)

Percé de part en part d'une large blessure.

Celle encore du cheval de ce guerrier, honteux, ce semble, de survivre à son maître, (En. l. 11.)

*Que l'on voit marcher nu, sans parure & sans
armes,
Et de ses tristes yeux verser de grosses larmes.*

& tant d'autres. Le même poëte n'a-t-il pas divinement exprimé les regrets d'un home qui meurt dans une terre étrangere, lorsqu'il dit qu'Anthor en mourant, (En. l. 10.)

*Tourne les yeux au ciel, & se sent revenir
Pour sa chere Patrie un tendre souvenir.*

Mais où il sera besoin d'exciter la compassion, croyons & persuadons-nous bien,

que c'est à nous-mêmes que les maux dont nous parlons sont arrivés. Soyons pour un moment ceux que nous disons avoir souffert des traitements si durs, si cruels, si indignes. Ne plaidons point leur cause comme la cause d'autrui ; mais entrons dans leur douleur. De la sorte, ce que nous dirions pour nous, si nous étions en pareil cas, nous le dirons pour eux-mêmes. J'ai vu souvent des comédiens, après avoir joué un rôle triste & touchant, sortir ayant encore les larmes aux yeux long-temps après qu'ils avoient quitté le masque. Si donc en récitant les écrits d'un autre, la prononciation peut intéresser jusques-là, quel effet ne produirons-nous point, nous qui devons penser comme nous parlons, pour être véritablement touchés du danger où sont nos parties ?

Et non-seulement au bareau, mais même aux écoles, je veux que l'on se passionne ainsi, & que l'on regarde les sujets sur lesquels on s'exerce, comme des réalités. D'autant plus que l'on y fait moins le personnage d'avocat que celui de plaideur. Car on y parle comme un homme qui a perdu ses enfants, ou qui a fait naufrage, ou qui est en risque de perdre la vie. Or à quoi sert de jouer ces rôles, si l'on n'en prend les sentiments ? Voilà ce que je n'ai pas

cru devoir cacher au lecteur, & dont l'effet est si prodigieux, que moi-même, tel que je suis, ou que j'ai été (car je puis bien me citer, & je crois m'être fait quelque réputation au barreau) que moi-même, dis-je, on m'a vu souvent lorsque je plaidois, non-seulement répandre des larmes, mais changer de visage, pâlir, & ressentir une douleur peu différente de la plus vraie & de la plus sincère.



CHAPITRE III.

Du rire.

NOUS avons maintenant à parler d'un sentiment tout contraire, qui en faisant rire les juges, dissipe cete tristesse & cete pitié dont ils étoient saisis, leur cause souvent d'utiles distractions, soulage aussi leur esprit, le délasse, & le ranime contre la fatigue & le dégoût des affaires.

S'il y a un talent rare & d'un usage difficile, c'est celui-là; je n'en veux point d'autre preuve que l'exemple même des deux plus grands orateurs qu'il y ait jamais eu, & qui ont tenu tous deux l'empire de l'éloquence, l'un chez les Grecs, & l'autre chez les Romains. Car la plupart conviennent que ce talent a manqué entièrement

à Démostène , & qu'il a été excessif en Cicéron. Certainement on ne peut pas dire que Démostène l'ait négligé. Ses bons mots qui sont en très petit nombre , & qui ne répondent nulement à la supériorité qu'il avoit en tout le reste , montrent clairement que ce genre d'esprit tourné à la plaisanterie , ne lui a pas déplu ; mais que la nature le lui avoit refusé.

Quant à Cicéron on lui a toujours reproché qu'il affectoit trop de faire rire au barreau , come hors du barreau. Pour moi , soit que j'en juge bien , soit que je sois un peu aveuglé par la passion que j'ai pour ce grand home , je trouve en lui une raillerie fine & délicate , qui a je ne fais quoi d'honête & qui sent son bien , dont j'avoue que je suis charmé. Car dans le commerce du monde & dans la conversation , il a dit mille choses très plaisantes , & nul orateur n'a été si agréable , ni si réjouissant dans l'altercation , & dans l'interrogation des témoins. Ces allusions mêmes qu'il fait au nom de Verrès , & ces pointes que nous trouvons un peu froides , ne lui doivent pas être imputées. Il ne s'en sert qu'après les autres , & il les rapporte seulement come un témoignage de la voix publique ; en sorte que plus elles paroissent triviales , plus il est à croire qu'elles ne sont point

de son invention, & que c'étoient en éiet des plaifanteries qui étoient dans la bouche du peuple.

Mais je voudrois que celui qui nous a doné le recœuil de ses bons mots, soit Tyron son afranchi, soit un autre, quel qu'il soit enfin, se fût un peu moins laissé aler au plaisir de grossir le volume; qu'il eût plutôt marqué son jugement à faire choix des choses, que son zele à les ramasser toutes. Ce livre seroit moins exposé à la critique, qui, même encore en l'état qu'il est, doit le respecter, ainsi que les divers ouvrages de ce merveilleux génie, où il est peut-être aisé de trouver quelque chose à retrancher, mais non pas à ajouter.

Or ce qui fait qu'il est si difficile de réussir en ce genre, c'est que tout mot qui tend à faire rire, a d'ordinaire je ne sais quoi de boufon, & que la boufonerie est toujours basse; que souvent même on l'exprime d'une manière vicieuse exprès & à dessein; que d'ailleurs il fait rarement honneur à celui qui le dit, & qu'il est presque toujours pris diversement de ceux qui l'entendent; parce que l'on n'en juge point par une regle certaine & invariable, mais par je ne sais quel sentiment qu'il produit en nous, dont il n'est guere possible de rendre raison. Car je ne pense

pas que perſone ait encore bien expliqué ce que c'eſt que le rire, quoique pluſieurs l'aient tenté. Nous voyons qu'il eſt provoqué, non ſeulement par une parole ou par une action, mais auſſi quelquefois par le toucher; outre cela, que des objets d'eſpeces toutes différentes l'excitent également. Car ce n'eſt pas ſeulement de choſes ſpiritueles ou agréables que nous rions, mais de celles que la folie, que la colere, que la peur fait dire ou faire. Et la raiſon pourquoi il eſt ſi aisé de ſe méprendre en fait de plaifanterie, c'eſt que de la bone à la mauvaiſe, le pas eſt gliffant, & que le ridicule eſt tout près du rire. Cicéron en éfet a fort judicieuſement remarqué que le ridicule a toujours pour fondement quelque défaut ou quelque vice. Si nous ſavons le découvrir finement en autrui, c'eſt raillerie: ſi en voulant faire rire des défauts d'autrui, nous découvrons les nôtres, c'eſt ſotiſe.

Or bien que le rire paroiffe avoir quelque choſe de frivole, & de plus convenable à un bouffon qu'à un orateur, je ne fais pourtant s'il y a rien dont la force ſoit ſi impérieuſe, & à quoi il ſoit plus difficile de réſiſter. Car ſouvent il éclate malgré nous, & non ſeulement il force le viſage & la voix à l'exprimer, mais il ébranle

tout le corps par la violence de ses mouvements. D'ailleurs il fait souvent changer de face aux affaires les plus sérieuses, & il a une vertu toute particuliere pour mettre tout d'un coup fin à la haine & à la colere. Témoins ces jeunes Tarentins, qui dans la chaleur & la liberté du vin, s'étant dit confidamment tout ce qu'ils pensoient de Pyrrhus, & le lendemain se voyant trahis & obligés de rendre compte à Pyrrhus même de leur entretien, qu'ils ne pouvoient nier ni excuser, se sauverent par une plaisanterie qui leur vint fort à propos à l'esprit. Car l'un d'eux prenant la parole : « Vraiment, Seigneur, dit-il, si notre » bouteille ne nous eût manqué, nous eussions bien fait pis. Nous vous aurions » tué ». Par cete plaisante hardiesse, l'accusation se tourna en risée, & le crime s'évanouit.

Je ne dirai pas que tout ce qui concerne le rire ne dépend aucunement de l'art; vu que cete matiere comporte en éfet quelques observations, & que les Grecs & les Latins nous en ont donné des préceptes. Mais j'ose assurer du-moins qu'elle dépend encore plus de la nature & de l'ocasion. Quand je dis de la nature, ce n'est pas parce qu'il y a des personnes plus ingénieuses & plus propres les unes

que les autres à faire rire ; car cela même pourroit être aidé de l'art. Mais je veux dire qu'il y en a qui en raillant & en badinant, ont je ne fais quoi de si naturel, & mettent tant de graces dans leurs manieres, que les mêmes choses seroient à beaucoup près moins agréables, si elles étoient dites par d'autres. A l'égard de l'ocasion & des rencontres, elles font d'un si grand secours, que nous voyons non-seulement les gens les plus ignorants, mais même les plus grossiers, faire des reparties très plaissantes & très salées à quiconque se les atire. Car pour le dire en passant, ces sortes de choses réussissent toujours mieux dans la repartie.

Mais une raison qui rend encore la pratique de tout ceci fort difficile au bareau, c'est qu'on ne s'y exerce pas, & qu'il n'y a point de maîtres qui en donent des leçons. Car à table & dans les entretiens familiers, on trouve assez de gens qui savent lancer des traits de plaisanterie, parce que cela s'apprend dans l'usage & le commerce du monde. Mais cete raillerie fine & délicate qui convient à l'orateur, est fort rare, & tout ce que l'on peut faire, c'est de l'emprunter des conversations. Cependant rien n'empêcheroit qu'aux écoles on n'inventât des sujets dans ce goût-là,

& qu'on fit travailler les jeunes gens , tantôt sur des causes qui seroient semées de traits vifs & piquants , tantôt sur des endroits détachés qui en seroient susceptibles aussi , afin de leur doner insensiblement cete sorte d'esprit. Ces disputes mêmes enjouées & badines qui font l'amusement de la jeunesse , durant certains jours qui sont consacrés au plaisir & à la joie * , auroient leur utilité , si elles étoient mêlées de quelque chose de raisonnable & de sérieux ; au-lieu que faute de cela , c'est simplement un passe-temps de jeunes gens qui se réjouissent.

Dans la matiere que nous traitons , on se sert ordinairement de plusieurs noms pour exprimer , ce semble , la même chose. Cependant si l'on examine tous ces noms les uns après les autres , on trouvera qu'ils ont chacun leur signification particulière.

Ainsi par notre mot d'*Urbanité* (*Urbanitas*) il me paroît que nous entendons une politesse de discours , qui dans les termes , dans la maniere de les mettre en œuvre & de les prononcer , dans le son de la voix , enfin dans l'air dont on accompagne ce que l'on dit , fait sentir un goût délicat , joint à une secrete teinture d'éru-

* Il entend les Saturnales & les Bacchantales.

dition prise dans le comerce des gens de lettres ; quelque chose , en un mot , dont le contraire est la grossièreté.

Par *agrément* (*venustum*) on entend ce qui est dit avec grace & d'une manière galante.

Nous disons dans l'usage ordinaire qu'un mot est *salé* (*salsum*) pour signifier un mot qui fait rire , & qui a en même temps je ne fais quoi de piquant. Je dis dans l'usage ordinaire , parce que dans le vrai , quoique tout mot qui fait rire doive être salé , il n'est pas nécessaire que tout ce qui est salé fasse rire. Aussi quand Cicéron dit que tout ce que nous apelons salé , est proprement du goût Attique ; ce n'est pas par la raison que de tous les peuples , celui d'Athenes étoit le plus porté à rire ; & lorsque Catule * en parlant d'une femme fort grande , dit que dans cete masse de chair , il n'y a pas le moindre grain de sel , il ne veut pas dire qu'il n'y ait rien de risible. Je crois donc que le sel du discours est ce qui en fait l'affaisonnement naturel , ce qui est directement opposé à *Inspide* , & qui se fait sentir secrètement à l'esprit , come le sel matériel au palais ; en un mot ce qui réveille l'auditeur , & qui sert à l'oraison de préservatif contre l'ennui. Et

* *Nulla in tam magno est corpore mica salis. Catul.*

come les viandes où le sel domine un peu, mais sans excès, ont par-là même une pointe qui pique le goût & qui fait plaisir, de même ce sel de l'esprit qui assaisonne le discours d'un orateur, excite notre attention, & nous donne, s'il faut ainsi dire, une soif de l'entendre.

Je ne pense pas que notre *Facetum* soit seulement pour les choses qui font rire. Horace n'auroit pas employé ce terme (a), come il fait, pour exprimer le caractère de Virgile. Je crois donc qu'il signifie plutôt une élégance achevée. Et Brutus s'en est servi en ce sens, come Cicéron le témoigne dans une de ses lettres (b); ce qui s'accorde parfaitement avec l'expression d'Horace.

Le mot de *Plaisanterie* (*Jocus*) comprend tout ce qui est opposé au sérieux. Promettre, feindre, intimider, tout cela est quelquefois plaisanterie.

Le terme de *Raillerie* (*Dicacitas*) est un terme générique qui s'applique à toutes ces espèces. Néanmoins, à proprement parler, il me semble que ce terme signifie une parole mordante, accompagnée d'un

(a) ————— *molle atque facetum*
Virgilio annuerunt gaudentes rure Camena.

Sat. 10. Liv. 1.

(b) *Næ illi pedes sunt faceti, ac deliciis ingredienti molles.*

rire malin. C'est pourquoi on dit que Démostène a eu l'urbanité en partage, mais nullement la raillerie. Dans ce chapitre-ci, il ne s'agit que de ce qui est propre à faire rire. Aussi les Grecs l'ont-ils intitulé come nous *du rire* (περι γελοίου).

Cete matiere, au-reste, ainsi que tout genre d'oraison, est en premier lieu composée de choses & de mots. Quant à la pratique, elle est fort simple. Car les sujets du rire se prennent ou d'autrui ou de nous-mêmes, ou de ce qui tient le milieu entre deux. D'autrui, en bien des manieres : on blâme, on réfute, on rabaisse, on élude, on rétorque. De nous-mêmes, quand ce que nous disons de nous est risible, par un certain air d'absurdité qu'il a d'abord. Car les mêmes choses qui seroient des sotises, si nous les laissions échaper sans y penser, se font recevoir agréablement, lorsqu'elles sont feintes & dites à dessein. De ce qui tient le milieu entre deux ; ce sont choses, qui, come dit Cicéron, ne touchent proprement ni nous ni les autres, & qui consistent, par exemple, à tromper l'attente de l'auditeur, à prendre un mot tout autrement que l'on ne sembloit devoir faire, &c.

En second lieu, le rire naît ou des paroles ou des actions. Les actions qui ont

quelque ridicule, sont quelquefois toutes graves & toutes sérieuses. Par exemple, le consul Servilius Isauricus ayant, en s'asseyant, rompu la chaise curule de Célius, alors Préteur, celui-ci en présenta une qui étoit soutenue par des couroies. Le ridicule étoit en ce que l'on savoit que ce consul avoit autrefois reçu les étrivieres de son pere. Quelquefois aussi ce sont des actions éfrontées, come l'aventure de cete boëte que Célius dona à Clodia, & dont Cicéron (*orat. pro Calio*) parle avec tant de retenue. Car celles-ci ne conviennent, ni à l'orateur, ni à aucun home sage.

Et ce que je dis des actions doit s'entendre aussi du geste & du visage, qui certainement contribuent à faire rire, mais jamais tant que lorsqu'ils en semblent être le plus éloignés. Car c'est-là l'excélence de la plaifanterie. Mais bien que ce sérieux done de la grace aux choses qui se disent, & qu'elles deviennent plus risibles & plus réjouissantes par cela même, que celui qui les dit ne rit point; il y a pourtant une manière d'y ajuster ses yeux & son visage, laquelle est très agréable, quand on peut y garder de la modération.

A l'égard des paroles qui font rire, elles sont ou libres ou enjouées, come la plupart des choses que disoit Galba; ou ofen-

santes, come certains traits qui échapoient à Junius Bassus ; ou rudes & brusques , à la maniere de Cassius Sévérus ; ou douces & polies , tel étoit le caractère de Domitius Afer. Il importe extrêmement où , & dans quele occasion l'on se sert des unes & des autres. A table & dans la conversation , les paroles libres sont familières aux petites gens ; celles qui marquent seulement de la gaieté & de la bone humeur , conviennent à tout le monde.

Mais que nos jeux soient innocents , & gardons-nous de cete manie , d'aimer mieux perdre un ami qu'un bon mot. Au bareau je conseillerois plutôt une raillerie douce & honête ; non pourtant qu'il ne soit permis d'employer la plus dure & la plus piquante contre la partie adverse , puisque l'on peut acuser ouvertement une persone , & même demander sa tête en justice. Mais il ne s'ensuit pas qu'il faille insulter aux malheureux. Il y a toujours de l'inhumanité à le faire , soit parce qu'ils sont souvent moins criminels que malheureux , soit parce que tel qui leur insulte , est peut-être menacé lui-même d'un malheur semblable.

Il faut donc premièrement considérer qui est celui qui parle , de quoi il parle , dans quele cause , devant qui , & contre

qui il parle. Quant à l'orateur, il ne lui sied jamais de faire rire par des grimaces & des contorsions, come feroit un pantomime ou un bouffon. Les plaisanteries grossieres qui regnent dans le bas comique, ne conviennent pas non plus à son caractère. Pour l'obscénité, elle doit être bannie, je ne dis pas seulement de ses expressions, mais du sens qu'elles renferment.

Qu'il respecte toujours le lieu où il parle, & qu'il sache que si l'éfronterie se montre par-tout, il est quelquefois plus à propos de fermer les yeux pour ne la pas voir, que de s'y atacher pour la combattre. De plus, comé je veux qu'il égaye son discours par une raillerie fine & délicate, aussi ne veux-je point qu'il paroisse en rien l'affecter. C'est pourquoi il se gardera bien d'être plaisant toutes les fois qu'il pourroit l'être, & il saura perdre un bon mot, pour ne pas s'exposer à rien dire qui soit indigne de lui.

Mais que dans une cause où il s'agit d'exciter l'indignation ou la pitié, un orateur fasse le plaisant, soit qu'il accuse ou qu'il défende, c'est ce qui révolte également. Il y a même des juges qui sont si sérieux & si graves, pour ne pas dire de si mauvaise humeur, qu'à peine peuvent-ils souffrir que l'on songe jamais à les faire rire.

Il arrive aussi quelquefois que nous croyons ne blesser que notre adversaire, & que par contre-coup nous blessons ou notre partie, ou les juges. Et l'on voit des gens tellement possédés de l'envie de faire rire, qu'ils ne sacrifieroient pas une raillerie, quand même elle devroit retomber sur eux. Témoin Longus Sulpitius qui étant fort laid, & plaidant contre un homme qui l'étoit aussi, & à qui l'on contesloit sa liberté, ne put s'empêcher de lui reprocher sa laideur, & de dire qu'il n'avoit seulement pas la figure d'un homme libre. Sur quoi Domitius Afer le regardant; *Cela est-il bien sérieux*, lui dit-il, & le croyez-vous ainsi, que quiconque a le malheur d'être laid, ne puisse pas être libre? Il faut prendre garde encore que ce que nous disons en ce genre, ne soit trop hardi, ou insolent, ou hors de place & de saison, ou enfin recherché & prémédité; car de rire aux dépens des malheureux, j'ai déjà dit ce que j'en pensois.

J'ajoute qu'il y a des magistrats d'un tel poids, & dont le caractère imprime tant de respect, que de s'émanciper avec eux est une chose odieuse, & qui ne fait jamais d'honneur à un avocat. Pour nos amis, je le répète, ils nous doivent être sacrés. Mais un conseil qui regarde tout le monde

en général, c'est de ne jamais s'ataquer à gens qu'il est dangereux d'offenser, de crainte qu'il ne s'ensuive ; ou des inimitiés mortelles, ou une humiliante satisfaction. Evitons aussi ces railleries malignes & piquantes qui blessent toute une nation, tout un corps, ou qui choquent le goût & la profession d'un grand nombre de personnes. Un honête homme fait rire & plaisanter avec décence. Pas un mot ne lui échape qui puisse intéresser son honneur & sa dignité. C'est mettre la qualité de plaisant à trop haut prix, que de la vouloir acquérir aux dépens de la probité.

De dire maintenant plus en détail d'où se tirent les choses qui excitent le rire, & dans quels lieux il les faut chercher, c'est ce qui n'est pas si aisé. Si nous voulons parcourir toutes les especes, ce ne sera jamais fait, & nous prendrons bien de la peine inutilement. En effet, les lieux qui fournissent à la raillerie & aux bons mots, sont en aussi grand nombre que ceux d'où nous tirons ce que nous apelons des pensées, & ce sont tous les mêmes. Car l'un & l'autre dépendent également de l'invention & de l'élocution. Sous celle-ci je comprends, non-seulement les mots, mais les figures.

Je dirai donc seulement en général,

que ce que nous entendons ici par le rire, naît, ou des défauts corporels de celui dont nous nous moquons, ou des défauts de son esprit, desquels on juge par ses paroles & par ses actions; ou de choses qui sont hors de sa personne, & qui ont pourtant rapport à lui. Car toute la censure qui se peut faire des hommes est renfermée dans ces trois chefs. Et cete censure est sérieuse ou plaisante, selon qu'elle est touchée gravement, ou d'une manière légère & badine. Or on tourne ces défauts en ridicule, tantôt en les montrant à découvert, tantôt par un conte & un récit agréable que l'on en fait; souvent aussi par un seul trait qui les marque.

Mais il arrive rarement que l'on ait occasion de les exposer aux yeux de l'auditeur d'une manière aussi sensible que fit autrefois C. Julius. Il avoit affaire à Helmius Mancina qui l'étourdissoit par son bruit & ses clameurs. A la fin lassé, *Si vous n'y prenez garde*, lui dit-il, *je ferai voir qui vous êtes*. Celui-ci l'en ayant défié, il montra du doigt une enseigne de boutique qui étoit l'écu de Marius, sur lequel on avoit peint un Gaulois de figure hideuse, & l'on trouva qu'effectivement c'étoit la ressemblance d'Helmius.

Les récits donent sur-tout un beau

champ à l'éloquence & à l'adresse de l'orateur, parce qu'il y feint telles circonstances qu'il lui plaît. Il n'y a qu'à se souvenir de celui que fait Cicéron de Cépafius & de Fabritius dans son oraison pour Cluentius; & de la manière dont M. Célius raconte la dispute que Lélius & son Colleague eurent ensemble, causée par l'impatience qu'ils avoient l'un & l'autre de se rendre à leur département.

Mais ces récits demandent beaucoup de graces & de gentillesse, particulièrement dans ce que l'orateur y met du sien. Voici, par exemple, come Cicéron tourne la fuite de Fabritius. « Ce grand orateur » (il parle de Cépafius, qui avoit entre- » pris la défense de Fabritius); ce grand » orateur croyant dire des merveilles, & » s'aplaudissant de l'heureux éfort qu'il » avoit fait pour trouver ces paroles, *Re- » gardez, Messieurs, ce que c'est que la for- » tune des homes, regardez les divers acci- » dents auxquels ils sont exposés, regardez » la vieillesse du malheureux Fabritius.* » Après avoir bien répété ce *regardez*, qu'il » trouvoit sans doute fort beau, il s'avisa de » regarder lui-même; mais Fabritius n'y » étoit plus, & tenant sa cause pour per- » due, il s'étoit retiré de l'audience, sans » que persone s'en fût aperçu, » &c. Voilà

ce que j'apele orner un récit ; car de tout cela il n'y avoit rien de vrai , finon que Fabritius étoit sorti de l'audience.

De même l'endroit que j'ai cité de Célius est agréable d'un bout à l'autre , mais sur-tout la fin. « De quele manière il avoit
 » passé, si c'étoit sur un vaisseau ou sur
 » une barque de pêcheur, c'est ce que per-
 » sone ne pouvoit dire. Les Siciliens qui
 » sont naturellement plaisants , disoient
 » qu'il avoit trouvé-là à point nommé , un
 » Dauphin qui l'avoit porté sur son dos
 » come un autre Arion ».

Cicéron croit que la gentillesse sert proprement à raconter , & la raillerie ou la dicacité , come il l'apele , à donner du ridicule par des traits vifs qui semblent échapper. Quoi qu'il en soit , il faut avouer que Domitius Afer s'entendoit admirablement bien à faire ces sortes de récits. Ses oraisons en sont pleines. Mais il ne s'entendoit pas moins bien à dire de bons mots , come on le voit par le recueil de ceux que nous avons de lui.

Il faut rapporter encore à ce genre une manière dont parle Cicéron , & qui ne consiste , ni dans ces gentilleses , ni dans aucun trait de raillerie , mais dans une action de quelque durée , propre à faire sentir le ridicule d'une personne. Par exem-

ple, Brutus, dans l'acufation de Cn. Plan-
cus, qui avoit L. Crassus pour avocat,
comit deux lecteurs pour lire deux pieces,
par lesquelles il paroiffoit que Crassus s'é-
toit manifestement contredit, en difant fur
l'affaire de la province Narbonoife tout
le contraire de ce qu'il avoit dit au fujet
de la loi Servilia. Que fit Crassus ? Il co-
mit à son tour trois perfonnes pour lire le
comencement de trois dialogues de Bru-
tus le pere, par où l'on voyoit que l'un
avoit été composé à Piverne, l'autre à
Albano, & le troisieme à Tivoli. Sur
quoi Crassus demandoit qu'étoient deve-
nues ces riches poffeffions. Or Brutus
avoit tout vendu ou aliéné ; & ces fortes
de gens étant en mépris parmi nous, Bru-
tus se trouva par-là tourné en ridicule &
couvert de confusion.

Il y a auffi des apologues & des hiftoi-
res qui viennent quelquefois au fujet, &
qui se racontent avec beaucoup de graces.
Mais il faut avouer que les traits de raille-
rie & les bons mots ont je ne fais quoi de
plus court & de plus vif. On s'en fert éga-
lement, soit pour ataqquer, soit pour se
défendre. Car il ne se dit rien de la part
de l'agresseur qui ne puisse avoir lieu dans
la réplique. Cependant il y a des traits qui
semblent plutôt faits pour la repartie, &

que la colere décoche auffi fort souvent. Il y en a d'autres qui viennent plus naturellement dans l'altercation ou dans un interrogatoire.

J'ai déjà dit que les bons mots se tirent d'une infinité de lieux. Mais je dois avertir ici que ces lieux ne conviennent pas tous à l'orateur. Ainsi quant à l'équivoque, je ne puis approuver ces mots ambigus, dont l'obscurité captieuse tend un piège à l'esprit, & qui se souffriroient au plus dans une Atellane*; ni ces grossièretés si ordinaires aux gens de la lie du peuple, qui d'une équivoque font une injure; ni même ces sortes de plaisanteries qui portent sur un mot à double sens, telles qu'il en a échappé quelquefois à Cicéron, je dis dans la conversation & non pas en plaidant, come je l'ai déjà remarqué. Par exemple, lorsque voyant un home qu'on disoit être fils d'un cuisinier, & qui demandoit à quelqu'un son suffrage pour une charge qu'il briguoit. *Je vous donnerai le*

* Les Atellanes étoient une espece de comédie pleine de bons mots & de railleries, mais de ces railleries où l'esprit a le plaisir de deviner. D'ailleurs si honêtes que par une exception qui leur est fort glorieuse, c'étoient les seules chez les Romains que l'on pût jouer sans devenir infâme. Elles furent apelées ainsi du nom de la ville d'*Atella* où elles prirent naissance.

mien aussi, lui dit-il, & j'y mettrai toute la sauce (a).

Ce n'est pas que je condane tous les mots à double entente ; mais rarement ils réussissent, à moins qu'ils ne soient soutenus par les choses mêmes. C'est pourquoi je ne reconois plus Cicéron, quand voulant se moquer de Servilius Isauricus, qui avoit le visage tout gâté de petite vérole, il lui dit : *Je ne comprends pas comment votre pere, qui étoit l'homme du monde le plus uni, a pu nous laisser un fils si inégal.* Et au contraire il équivoque fort heureusement, lorsqu'il dit que Milon, interrogé à quelle heure Clodius avoit été tué, répondit, *un peu tard.* Il ne faut que ce mot là seul pour montrer que le genre de raillerie dont nous parlons n'est pas entièrement à rejeter.

Au-reste, un terme équivoque signifie, non-seulement plusieurs choses, mais quelquefois aussi de toutes contraires à celles qu'il semble signifier (b). Ainsi Néron,

(a) *Ego quoque tibi jure favebo.* Le mot est encore plus plaisant dans le Latin, à cause de la double équivoque, qu'il n'est pas possible de rendre en notre langue.

(b) Cicéron, au second livre de l'orateur, dit : *Neronianum vetus in furace servo, nulli apud se plus fidei haberi, nihil ei neque occlusum, neque obsignatum esse.* J'ai rapporté ce passage, afin que l'on ne prene pas le Néron, dont il est ici parlé, pour l'Empereur Néron.

parlant d'un esclave qu'il avoit & qui étoit un voleur, disoit que c'étoit celui de tous ses domestiques à qui on pouvoit le plus se fier, & qu'il n'avoit jamais eu rien de fermé ni de caché pour lui. Cete ambiguïté va même quelquefois jusqu'à l'énigme; tele est la raillerie que fait Cicéron de la mere de Plétorius.

Il y a une manière de qualifier les choses, qui les rabaisse & les rend ridicules en même temps. Mais pour l'ordinaire, cela est aussi froid que les allusions qu'on fait aux noms des personnes, en y ajoutant ou en changeant quelques lettres pour leur faire signifier quelque chose. Car je vois qu'un certain Acisculus fut nommé Pacisculus, aparament à cause d'un faux contrat qu'il avoit fait; qu'un autre qui avoit nom Placidus fut apelé Acidus, parce qu'il avoit l'humeur aigre; & que l'on disoit Tollius au-lieu de Tullius, parce que ce Tullius avoit été surpris déroband quelque chose. Mais encore une fois ces plaisanteries-là sont mauvaises, si elles ne roulent plutôt sur les choses que sur les noms. Domitius Afer en savoit bien faire la différence. Car voyant un orateur qui se donoit un mouvement extraordinaire en plaidant, qui aloit & venoit dans la tribune, qui jetoit ses bras à droite & à gauche,

gauche, tantôt abaissoit sa robe & tantôt la relevoit; il dit assez plaisamment qu'il ne pouvoit pas dire si cet home-là plaidoit une affaire, mais qu'il voyoit bien qu'il étoit fort affairé. En éfet, ce terme d'affairé est plaisant par lui-même, & renferme un ridicule.

Une aspiration que l'on ôte ou que l'on ajoute à un nom, done souvent lieu à une plaisanterie, à la vérité froide & triviale d'ordinaire, mais qui quelquefois aussi ne laisse pas de passer. Et il en est de même en général de tous les sens que l'on s'amuse à tirer des noms propres. Cicéron a dit sur Verrès beaucoup de choses qui n'avoient pas d'autre fondement. Mais du moins il les raporte come venant d'autrui, & non come ses propres pensées. Par exemple, quand il dit que le seul nom de Verrès devoit bien faire juger que cet home étoit né pour tout balayer*, tout ramasser; qu'il feroit plus de mal à Hercule que le sanglier d'Erymanthe ne lui en avoit jamais fait; que Sacerdos ne méritoit pas de porter un tel nom, puisqu'il

* *Verrere* signifie balayer. *Verrès* est un mot Latin qui signifie un Verrat. Delà ces allusions. Le prédecesseur de Verrès en Sicile s'apeloit Sacerdos, & come *Sacerdos* signifie un sacrificateur, Cicéron joue sur le mot.

avoit laissé après lui un si dangereux animal.

Cependant le hasard fait quelquefois que ces allusions sont assez heureuses ; come ce que dit Cicéron dans l'oraison pour Cécina , en parlant contre un témoin qui se nommoit Phormion , *Vous voyez, Messieurs, que ce Phormion n'est ni moins noir, ni moins présomptueux que celui de Térence.*

Mais certainement ces jeux d'esprit ont plus de sel & plus de grace , lorsqu'ils sont pris dans la nature des choses , come , par exemple , dans la ressemblance d'une personne avec quelque vilain objet. Il paroît même que ceté maniere étoit assez du goût des anciens. Car je trouve qu'il y a eu un (a) Lentulus qu'ils apeloient par dérision Lentulus Spinther , & un (b) Scipion qu'ils avoient surnomé Sérapiion. Non-seulement ces similitudes ou comparaisons se tirent des homes , mais encore des bêtes & même des choses inanimées. Junius étoit un petit home noir , sec & tout courbé , Publius Blessus disoit que c'étoit un crochet de fer ; & ce genre de raillerie est fort à la mode aujourd'hui.

(a) Parce qu'il ressembloit à un boufon qui portoit ce nom.

(b) C'étoit le nom d'un vil esclave auquel il ressembloit.

Tantôt la comparaison est toute simple, & tantôt elle tient de la parabole. Par exemple, Auguste voyant un soldat qui lui donoit un placet en tremblant : *Hé quoi ! mon ami*, lui dit-il, *il semble que tu présentes une piece de monnaie à un éléphant*. Il y a des choses qui sont vraisemblables, & dont tout le plaissant consiste dans cete vraisemblance. Vatinius avoit un procès criminel, & s'effuyoit le visage avec un mouchoir blanc à l'audience. Calvus, qui étoit son acusateur, lui reprocha que cela ne convenoit point à la posture modeste & humiliée dans laquelle il devoit paroître : *Et je mange aussi du pain blanc*, lui dit Vatinius.

Le raport d'une chose avec une autre done aussi quelquefois lieu à des applications, ou si l'on veut, à des fictions fort ingénieuses & fort agréables. Par exemple, au triomphe de César les villes qu'il avoit prises étoient représentées en ivoire, & portées avec beaucoup de pompe. Quelques jours après on acorda les honeurs du triomphe à Fabius Maximus, & les villes qu'il avoit conquises n'étoient qu'en bois. Chrysispe dit que c'étoient les étuis de celles de César. Un gladiateur en poursuivoit un autre & ne le frapoit point. Pédon dit, *Vous vèrez qu'il le veut prendre vif*. La com-

paraïson se joint très bien avec l'équivoque, come dans ce mot de Galba à un home qui jouoit à la paume négligeamment & par maniere d'aquit: *A voir come tu cours après, on te prendroit pour une créature de César* *. Car ici le terme de *courir après* est équivoque, & la nonchalance étoit égale de part & d'autre. Je ne m'étendrai pas plus au long sur cet article. Il fufit qu'on entende ce que je veux dire. On remarquera seulement que tous ces genres de plaisanterie sont souvent mêlés ensemble, & que le meilleur est ordinairement celui qui est le plus composé.

Après le lieu des semblables fuit le lieu des difsemblables, qui se traite de la même maniere. En voici un exemple. Auguste voyant un chevalier romain qui, en prenant le divertissement des spectacles, buvoit & mangeoit, lui envoya dire que pour lui, quand il vouloit dîner, il aloit à son logis: *C'est qu'il ne craint pas de perdre sa place*, répondit le chevalier.

Le lieu des contraires nous fournit plus d'une espece de bons mots, come on verra par les exemples que j'en vas rapporter. Auguste ayant ignominieusement cassé un

* C'est que les créatures de César, sans se donner beaucoup de mouvement, étoient sûres de réussir dans la poursuite des charges.

jeune officier, come celui-ci tâchoit de le fléchir, & lui disoit : mais, Seigneur, que pourai-je dire à mon pere ? *Mon ami*, lui répondit Auguste, *vous direz à votre pere que j'ai eu le malheur de vous déplaire.* Un ami de Galba le prioit de lui prêter son manteau. *Je ne puis*, lui dit Galba, *je garde aujourd'hui ma chambre.* C'est qu'en éfet il y pleuvoit de tous côtés. Un home que je ne nommerai pas par respect pour lui, disoit à un autre, *Vous êtes plus pail-lard qu'un eunuque.* Dans tous ces exemples l'auditeur est trompé, & trompé par une raison tirée des contraires.

Je serois infini si je voulois ramasser tous les bons mots des anciens, & mon livre deviendrait un recueil semblable à ceux que l'on en a faits. Come ce n'est pas mon intention, je dirai seulement ici qu'il en est de même des autres lieux qui servent aux arguments. Ainsi Auguste employa la définition, lorsque voyant deux pantomimes qui gesticuloient l'un après l'autre à l'envi, il dit qu'il lui sembloit voir en l'un un home qui vouloit danser, & en l'autre un home qui l'interrompt. Galba employa la division, lorsqu'il répondit à quelqu'un qui lui demandoit son manteau : *S'il ne pleut pas, vous n'en avez que faire ; s'il pleut, je m'en servirai.* Enfin, tout ce

qu'il y a de lieux , genre , espece , différences , propriétés , conjugués , adjoints , antécédents , conséquents , cause , effets , comparaison du plus au moins , du moins au plus , d'égal à égal , tous ces lieux sont sans cesse ouverts aux bons mots & à la raillerie.

Il n'y a point de figure du discours qui n'y soit aussi fort propre. Est-ce que l'hyperbole n'exprime pas une infinité de choses très plaisantes ? Par exemple , ce que dit quelque part Cicéron de Memmius , *Qu'en passant sous l'arc de triomphe de Fabius , il s'étoit cogné la tête à la voûte* , parce que cet home étoit fort grand. Et ce que disoit Oppius de la famille des Lentulus , *Que c'étoit une race de lentilles* , parce qu'ils étoient tous petits , & leurs enfants encore plus petits. Pour l'ironie , elle fait presque un genre de raillerie à part , je dis même lorsqu'elle semble approcher le plus de la vérité. Par exemple , celle dont Afer se servit si à propos contre Didius Gallus qui , après avoir brigué un gouvernement avec beaucoup de chaleur , & l'ayant obtenu , se plaignoit come si on l'eût contraint de l'accepter : *Courage* , lui dit Afer , *faites quelque chose pour l'amour de la République*. Celle encore dont usa Cicéron lorsqu'on lui anonça

la mort de Vatinius, de laquelle pourtant on disoit qu'il n'y avoit point de nouvele certaine. *Je jouirai cependant*, dit-il, *par provision*. Le même, pour faire entendre que Célius acusoit mieux qu'il ne défendoit, avoit coutume de dire par allégorie, que ce Célius avoit la main droite fort bone, mais la gauche fort mauvaise.

Les figures de pensées ne sont pas moins faites pour la raillerie; & quelques-uns même distinguent les différentes sortes de bons mots par la différence de ces figures. Car on interroge, on affirme, on doute, on menace, on souhaite, on dit certaines choses come inspirées par la pitié, & certaines autres come dictées par la colere; & tout cela devient plaisanterie quand la feinte y a part. Il est vrai que sans le secours de ces figures, on peut aisément relever une sottise; car elle est toujours ridicule par elle-même. Mais de la relever agréablement, & d'en faire une raillerie ingénieuse, cela dépend de ce que nous y ajoutons, & du tour que nous y donnons. Par exemple, Tityus Maximus demanda sotement à Carpathius, qui sortoit du théâtre, s'il avoit vu la piece. Carpathius rendit sa question encore plus sote en lui répondant, *Non, j'ai joué à la paume dans l'Orchestre*.

La réfutation se traite auffi quelquefois en riant. Car elle confifte à nier, à reprendre, à défendre, à éluder, à mépriser ou à rabaisser ce qui s'est dit ; & tout cela est susceptible de raillerie. On reprend une personne, tantôt ouvertement, par exemple, Vibius Curius se faisant beaucoup plus jeune qu'il n'étoit : *Je vois bien*, dit Cicéron, *que vous n'étiez pas né lorsque nous déclamions ensemble.* Tantôt en aquiesçant malignement à ce qu'elle dit. Fabia disoit qu'elle avoit trente ans. *Je le crois*, répondit Cicéron, *car il y en a bien vingt que je vous l'entends dire.* Tantôt en blâmant ce qui s'est dit à son désavantage, & en substituant à la place quelque chose encore de plus piquant. Domitia se plaignoit que Junius Bassus avoit porté l'invective jusqu'à dire qu'elle vendoit ses vieux fouliers. *J'ai tort*, reprit Junius, *je devois seulement dire que vous avez coutume d'en acheter de vieux.*

On se défend de même par une plaisanterie. Auguste reprochoit à un chevalier romain qu'il avoit mangé son patrimoine : *Je l'ai cru à moi*, répondit le chevalier.

Il y a plusieurs manieres de rabaisser ce que dit une personne ; tantôt c'est la vanité que l'on confond : par exemple, Pompo-

nus se vantoit à César d'avoir reçu une blessure au visage en combattant pour lui dans la sédition que Sulpitius avoit excitée : *Mon ami*, lui dit César, *une autre fois quand tu fuiras, ne regarde pas derrière toi*. Tantôt c'est un reproche qu'on détruit d'un seul mot. Quelques gens trouvoient à redire que Cicéron sexagénaire épousât une jeune fille, (c'étoit Popilia) : *Demain elle sera femme*, dit Cicéron. Ce mot me fait souvenir d'un autre que je rapporterai ici, seulement parce qu'il est dans le même genre. Curion étant vieux, toutes les fois qu'il plaidoit, començoit par faire des excuses de son grand âge ; & Cicéron disoit à ce sujet, *que l'exorde devenoit tous les jours plus facile pour Curion*. Tantôt enfin, c'est un éfet qu'une persone, pour se flater, attribue à une cause, & que nous attribuons malicieusement à une autre. Par exemple, Vatinius qui étoit fort gouteux, voulant faire croire qu'il començoit à se mieux porter, disoit qu'il faisoit déjà deux mille pas en se promenant : *C'est que les jours sont plus longs*, reprit Cicéron. Des ambassadeurs vinrent dire à Auguste, qu'une palme étoit crue sur son autel en leur pays : *Rien ne fait mieux voir combien vous êtes soigneux d'y faire des sacrifices*, leur répondit Auguste. Cassius Sévérus

rejeta le crime sur autrui par le moyen d'un bon mot. Car le préteur s'en prenant à lui de ce que ses amis avoient fait insulte à Lucius Varus, épicurien, & grand ami de César : *Je ne conois point ces gens-là*, dit-il, & vous vèrez que ce sont des Stoïciens.

On repousse une raillerie par une autre raillerie en plusieurs façons, & la plus agréable est celle qui joue sur le même mot. Suillius disoit à Trachalus, *Si cela est, vous alez en exil ; mais si cela n'est pas*, dit Trachalus, *j'en suis revenu*. On reprochoit à Cassius Sévérus que Proculéius lui avoit défendu sa maison. Il éluda en répondant : *A moi ? est-ce que j'y vas ?* On élude aussi une plaisanterie par une autre plaisanterie, & un mensonge par un autre mensonge. Les Gaulois avoient fait présent à Auguste d'un colier d'or qui pesoit cent livres. Dolabella lui dit en riant, mais aussi pour voir ce qui en seroit : *Mon Général, accordez-moi les honeurs du colier (a) ; J'aime mieux vous donner la couronne (b)*, lui dit Auguste. Quelqu'un disoit

(a) Pour récompenser la valeur des officiers de cavalerie qui avoient fait leur devoir à la guerre, on leur donoit un colier. C'étoit un colier d'or pour les étrangers, & un colier d'argent pour les Romains.

(b) C'étoit une couronne de feuilles de chêne que l'on donoit à ceux qui avoient sauvé un citoyen romain dans

en présence de Galba , qu'il avoit eu en Sicile une lamproie longue de cinq pieds pour cinq sous : *Cela n'est pas étonnant*, reprit Galba , *car elles sont si grandes en ce pays-là , que les pêcheurs s'en servent au lieu de cordages.*

Nous feignons quelquefois de passer condamnation sur une chose qu'on nous reproche , & cela tourne à notre avantage & n'est pas sans grace. L'exemple fera entendre ce que je veux dire. Afer plaidoit contre un afranchi de Claudius César. Un ami de cet afranchi & de même étofe que lui , s'écria : Hé quoi , toujours contre les afranchis de César ! *Toujours*, reprit Afer , *& je n'en suis pas plus avancé.* C'est une maniere qui revient à celle-ci , que de ne pas relever une parole injurieuse , lorsqu'elle est manifestement fautive , & qu'elle donne lieu à une agréable repartie. L'orateur Philippe disoit à Catulus , *Qu'as-tu donc à aboyer ? Ce que j'ai*, reprit Catulus , *je vois un voleur ?*

De faire rire à ses propres dépens ; come j'ai déjà dit , c'est ce qui n'appartient qu'à un bouffon , & ce que l'on ne pardonne guere à un orateur. On le peut faire en autant de manieres qu'il y en a de plaisan-

un combat. Cela étoit fort honorable , mais peu utile , & c'est ce qui fait le bon mot d'Auguste.

ter sur autrui. Quoique ce défaut soit assez comun, je n'en dirai rien davantage. Mais un vice qui n'est pas moins indigne d'un honête home, encore qu'il fasse rire, c'est de dire des choses basses & honteuses, ou qui marquent de l'emportement, come je fais qu'il est arivé à quelqu'un de ma connoissance, qui, ofensé de ce qu'un home qui étoit fort au dessous de lui, perdoit le respect qu'il lui devoit: *Je te donnerai un soufflet, lui dit-il, & je t'apèlerai en justice, pour voir dire que tu as la tête plus dure qu'un âne.* Car on ne sait si ceux qui étoient présents devoient rire ou s'indigner.

Il reste encore un genre de raillerie qui consiste à surprendre, en donant aux paroles d'autrui un sens tout différent de celui qu'elles doivent avoir. Ces mots auxquels on ne s'attend point sont très plaisants, & l'on peut même s'en servir pour ataqer. Tel est celui-ci que raporte Cicéron: *C'est un home à qui il ne manque rien que du bien & de la vertu.* Ou cet autre de Domitius Afer: *C'est l'home du monde qui, pour plaider une cause, est le plus proprement vêtu.* Ou bien en alant au devant de la pensée de quelqu'un, come fit Cicéron au sujet de la mort de Vatinius, qu'on lui avoit dite faussement. Il rencontra son

afranchi & lui demanda , *Tout va-t-il bien ?* fort bien , dit l'afranchi. *Il est donc mort* , reprit Cicéron.

Mais rien ne donne tant matière à la plaisanterie que de savoir feindre & dissimuler. Il semble d'abord que ce soit la même chose. Il y a pourtant cette différence , que la feinte consiste à témoigner un sentiment ou une pensée que l'on n'a pas ; & la dissimulation à faire semblant de ne pas connoître le sentiment ou la pensée d'un autre. Par exemple , Afer entendant parler sans cesse de Celsina dans un procès , comprit que c'étoit une femme qui avoit beaucoup de crédit. Mais feignant de la prendre pour un home , *Qui est donc celui dont ils nous parlent tant* , dit-il ? Un témoin qu'on apeloit Sextus Annalis , ayant chargé par sa déposition une personne que Cicéron défendoit ; come l'accusateur pressoit Cicéron de répondre , & lui disoit , Hé bien ! qu'avez-vous à dire de Sextus Annalis ? Cicéron fit semblant d'être trompé par l'ambiguïté des termes latins , & de croire que c'étoit des annales d'Ennius que l'accusateur vouloit parler ; sur quoi il se mit à réciter quelques vers du sixieme livre. Et à dire le vrai , la maniere équivoque dont on s'explique , aide fort à ces méprises volontaires : ainsi Cécilius

étant consulté par un home qui lui disoit *, Je veux partager mon vaisseau, *vous le perdrez*, lui dit-il.

On détourne encore son esprit de la pensée d'une persone, en regardant les choses du côté par où elles n'ont rien que d'indifférent, & qui n'est pas le côté par lequel il semble qu'on les doive regarder. C'est ce que fit celui qui, interrogé ce qu'il pensoit d'un home que l'on avoit surpris en adultere, répondit que c'étoit un lourdaud. Une autre maniere assez semblable, est celle où l'on laisse deviner sa pensée. Tel est cet exemple que rapporte Cicéron. Un home pleuroit sa femme qui s'étoit pendue à un figuier : quelqu'un lui dit : *Je vous prie, donnez-m'en une greffe*. Car on entend ce que cela veut dire.

Et certainement tout l'art d'être plaisant ne consiste qu'à dire des choses qui sont vraies & justes, mais dans un autre sens que celui qu'elles présentent naturellement à l'esprit. Ce qui se fait en déguisant la pensée d'autrui, ou la nôtre propre, ou bien en disant une chose qui ne peut pas être. En déguisant la pensée d'autrui, come dans cete réponse de Juba à un passant qui se plaignoit que son cheval l'avoit éclaboussé, *Mon ami, est-ce que tu me crois*

* Il vouloit dire, *je veux prendre un associé*.

un hippocentaure (a)? La nôtre propre, come dans ces paroles de Cassius à un soldat qui aloit au combat sans épée: *Camarade, tu es bien fort à coups de poing.* Et dans ce mot de Galba, qui dans un repas s'étant aperçu qu'on servoit des soles dont le dessous étoit mangé: *Dépêchons, dit-il, on excroque notre soupé par dessous la table.* En disant une chose qui ne peut pas être, come dans la réponse de Cicéron à cet orateur, qui se donoit pour jeune & ne l'étoit pas.

Il y a de la feinte & de l'ironie tout à la fois dans une réponse de César à un témoin qui se plaignoit que l'accusé l'avoit blessé à un endroit que l'on ne nome point. Il étoit aisé de le tourner en ridicule, sur ce que l'accusé avoit particulièrement fait choix de cete partie de son corps. Mais César aima mieux lui dire: *Tu avois un casque & une cuirasse, où voulois-tu qu'il te blessât?* Cependant de toutes les feintes la meilleure est celle que nous employons contre une personne qui veut elle-même feindre avec nous. Domitius Afer avoit fait son testament depuis longtemps; (b) & un home de guerre qui

(a) Monstre fabuleux que l'on feint avoir été demi-home & demi-cheval.

(b) Cet endroit est si obscur, & peut être si fort corrompu, que j'ai cru ne devoir pas tant prendre garde aux mots qu'à la pensée de l'auteur.

s'étoit lié d'amitié depuis peu avec lui, espérant que s'il faisoit un autre testament, il lui doneroit quelque chose, lui en présenta un par lequel il partageoit son bien entre ses amis. Sur quoi il le consultoit si son officier seroit content, & s'il n'auroit pas sujet de se plaindre d'avoir été oublié. *Laissez votre testament come il est*, lui répondit Afer, *vosre officier est trop généreux, & cete pensée l'ofense.*

Mais de toutes les plaisanteries, les plus agréables sont celles qui ofensent le moins, & qui sont les plus aisées à digérer, come, par exemple celle-ci. Afer ayant plaidé pour un home qui ne l'étoit seulement pas venu remercier, & qui un jour au bareau évitoit ses yeux avec beaucoup de soin : *Alez lui dire que je ne le vois pas*, dit-il à un de ses gens. Son maître-d'hôtel ne lui rendoit pas bon compte de l'argent qu'il lui avoit doné pour la dépense de sa maison, & avec cela il avoit l'insolence de lui dire qu'il ne mangeoit pas seulement du pain, & ne buvoit que de l'eau : *Mangez tout vosre saoul, & comptez mieux*, lui dit Afer. Une raillerie qui épargne son home a aussi beaucoup d'agrément & de douceur. Quelqu'un demandoit à Afer son sufrage pour une charge qu'il briguoit, & lui disoit : *J'ai*

toujours été serviteur de votre maison ; Afer , au-lieu de le nier , come il le pouvoit avec raison , aima mieux répondre d'un ton ironique , Je le crois , & cela est vrai.

Il y a quelquefois des occasions où l'on parle contre soi-même d'une manière qui fait rire , & qui réussit ; comme il y en a où ce qui ne seroit pas bon à dire d'une personne absente , se dit fort bien d'elle en sa présence. Par exemple , un soldat importunoit Auguste pour une chose qu'il ne pouvoit pas raisonnablement lui acorder ; & Martian venoit en même temps dans le dessein de lui faire une priere aussi déraisonnable : Auguste qui s'en défia dit au soldat : « Mon camarade , je ne ferai pas » plus ce que tu me demandes , que ce que » va me demander Martian ».

Des vers bien placés ont encore beaucoup de grace , sur-tout si l'aplication qu'on en fait est un peu envelopée , come dans celui-ci ,

Pour un si grand danger , il falloit un Ulysse :

que Cicéron apliqua à Accius , home fin & artificieux , qui lui étoit suspect dans une cause. Tantôt on raporte ces vers come ils sont , & l'aplication en est si aisée , qu'Ovide a fait un poëme entier

contre les mauvais poètes , en n'employant que des vers du poëme de Macer. Tantôt on y change quelque mot ; ainsi au-lieu de dire , *dont tout le bien est la sagesse* , Cicéron disoit , *dont l'héritage est la sagesse* , en parlant d'un home que l'on avoit toujours regardé come un home sans esprit , tant qu'il avoit été sans bien ; & que l'on consultoit par préférence aux autres , depuis une riche succession qui lui étoit venue. Tantôt à l'imitation de certains vers qui sont connus de tout le monde , on en fait où l'on garde la même mesure & la même cadence , qui est ce que nous apelons *parodie*. Enfin les proverbes , quand on s'en sert à propos , ont aussi leur agrément. Un home connu par sa méchanceté étoit tombé dans l'eau , & prioit un passant de l'en tirer : *A d'autres , mon ami , je te conois* , lui répondit le passant.

Il y a un air d'érudition à prendre des traits de raillerie dans l'histoire ou dans la fable. Cicéron intérogeoit un témoin dans le procès de Verrès ; & come ce témoin disoit beaucoup de choses qui chargeoient Verrès , je n'entends pas ces énigmes-là , dit Hortensius : *A quoi sert donc le Sphinx qui est chez vous* , reprit Cicéron ? C'est qu'en éfet Verrès lui avoit donné un Sphinx d'airain qui étoit d'un fort grand prix.

A l'égard de certaines réponses qui semblent avoir je ne fais quoi de niais, elles ne diferent de celles qui sont véritablement sotes & niaises, que parce qu'elles affectent de le paroître. On se moquoit d'un home de ce qu'ayant à faire emplete d'un chandelier de table, il l'avoit pris trop bas, *Il servira pour dîner*, dit-il. Et parmi ces réponses, celles qui semblent le plus hors de propos, sont justement les meilleures. On demandoit à un esclave de Dolabella, si on pouvoit l'acheter en sûreté, & si son maître ne le reclameroit pas. *Sa maison est vendue* *, répondit-il. Une parole injurieuse trouve quelquefois sa place & réjouit l'auditeur par la surprise qu'elle lui cause. L'acufateur d'Hispon disoit qu'il l'avoit aculé deux fois en justice ; *Et deux fois tu as menti*, lui dit Hispon. Un lieutenant général demandoit à Fulvius si le testament qu'il produisoit étoit signé : *Et la signature n'en est pas contrefaite*, répondit Fulvius ; parce que cet officier passoit lui-même pour home de mauvaise foi.

Voilà queles sont les sources les plus ordinaires de la plaisanterie, autant que j'en puis juger par tout ce que l'expérience & les maîtres m'en ont appris. Mais il faut

* C'est-à-dire, il ne possède plus rien au monde, il n'a ni maison ni gens.

se souvenir de ce que j'ai déjà dit plusieurs fois, qu'il y a autant de façons de dire une chose en riant, qu'il y en a de la dire sérieusement; & que la personne, le temps, le lieu, le hasard enfin, dont la variété est infinie, donnent mille occasions à l'un comme à l'autre. Aussi, bien-loin d'épuiser la matière, je ne l'ai touchée qu'autant qu'il falloit pour ne la pas omettre. Et quant à la pratique ou à la manière de railler, ce que j'en ai dit est aussi fort peu de chose, mais absolument nécessaire.

Domitius Marsus, qui a traité en écrit vain fort exact, de ce que nous apelons *Urbanité*, ajoute beaucoup de choses qui, non-seulement sont différentes de celles dont je viens de parler, mais qui conviennent à quelque genre de discours que ce soit, même au plus sérieux: lesquelles étant dites avec élégance, font plaisir à l'esprit par les graces qui les accompagnent. Or ces choses, selon lui, apartiennent à l'*urbanité*, & cependant ne font pas rire.

Car ce n'est pas du rire qu'il a écrit, mais de l'*urbanité*, perfection qu'il attribue singulièrement à notre ville, & qu'il prétend n'avoir été connue des Romains que tard; depuis que pour dire Rome, on a dit simplement & par excellence, *la Ville*; le terme d'*urbanité* venant du mot Latin

qui signifie *Ville* *. Et voici come il la définit : *L'urbanité est une certaine qualité renfermée dans la précision & la brièveté des paroles, également propre à plaire & à toucher, & dont on se sert, soit en attaquant, soit en se défendant, selon que le demande chaque personne & chaque chose.* C'est lui doner tous les avantages qui peuvent convenir à l'oraison. Car de la sorte, elle comprend les personnes & les choses. Or la perfection de l'éloquence ne consiste qu'à dire ce qu'il faut touchant les unes & les autres.

Mais je ne fais pas pourquoi il renferme cete qualité dans la brièveté & la précision. Cependant peu après il distingue une autre sorte d'*urbanité* qui est particuliere aux récits, & qu'il définit en ces termes, suivant, come il croit, le sentiment de Caton : *Celui-là, dit-il, aura l'urbanité en partage, qui dira souvent de bons mots, qui fera des reparties agréables, & qui, soit dans la conversation, soit à table, soit dans les cercles & les compagnies, soit enfin dans les discours publics & les harangues, saura dire à propos des choses plaisantes & qui réjouissent l'auditeur. Et la matiere du rire sera tout ce que l'orateur dira en ce genre.* Si nous recevons

* *Urbanitas ab Urbe.*

ces définitions , toute parole bien dite & qui aura cet air d'urbanité sera un bon mot.

Après cela il ne faut pas s'étonner si cet auteur distingue trois sortes de bons mots, les uns sérieux , les autres plaisants , les autres qui tiennent le milieu entre ces deux ; puisque cete division convient généralement à tout ce qui est bien dit. Mais je crois , pour moi , qu'il y a des plaisanteries que l'urbanité ne permet pas même de rapporter. Car , à mon sens , cete urbanité consiste en ce que les choses que nous disons soient telles qu'on n'y puisse remarquer rien de choquant , rien de grossier ou de plat , rien d'étranger , ou qui sente la province , ni dans la pensée , ni dans les termes , ni dans la prononciation , ni dans le geste ; de maniere qu'il la faut moins chercher dans un bon mot que dans tout l'air du discours , s'il est permis de parler ainsi , come chez les Grecs l'atticisme est une certaine délicatesse qui sent l'esprit & le goût particulier d'Athenes.

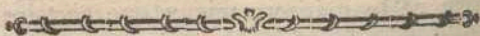
Cependant , pour ne pas rapporter le jugement de ce savant home seulement à demi , j'ajouterai qu'il distingue encore trois sortes de choses sérieuses qui ont ce caractère d'urbanité : les unes honorables , les autres injurieuses , & les troisiemes qu'il apele moyenes. Pour exemple des

premieres, il cite ce que Cicéron dit à César dans l'oraison pour Ligarius : *Vous, César, qui n'oubliez rien, si ce n'est les injures.* Pour exemple des secondes, ce qu'il écrit à Atticus au sujet de César & de Pompée : *Je vois bien qui je dois fuir, mais je ne vois pas qui je dois suivre.* Et pour exemple des troisiemes, qu'il met au rang des apophtegmes, il cite encore ces paroles de Cicéron : *Que la mort ne sauroit jamais être dure & fâcheuse pour un home de courage ; ni prématurée pour un home consulaire ; ni malheureuse pour un home sage.* J'avoue que toutes ces choses sont parfaitement bien dites ; mais pourquoi il leur attribue particulièrement ce caractere d'urbanité, c'est ce que je ne vois pas.

Que si, contre mon sentiment, on le cherche dans un beau mot, plutôt que dans tout l'air du discours, je crois que rien ne le méritera mieux que certains traits qui, sans faire rire, sont néanmoins dans le genre de ceux qui font rire. Par exemple, celui-ci, *Que Pollion étoit un home de toutes les heures*, pour dire qu'il étoit également propre aux plaisirs, aux sciences & aux affaires. Et ce qui a été dit d'un savant qui parloit de tout admirablement bien sur-le-champ : qu'il avoit toute la richesse de son esprit en argent comptant.

Et ce mot de Pompée que raporte Mar-
sus, & qui fut dit à Cicéron lorsqu'il té-
moignoit se défier de son parti : *Passèz
dans le camp de César, & vous me crain-
drez.* Car ce mot eût paru plaisant, si un
autre que Pompée l'eût dit, ou si lui même
l'avoit dit dans un autre esprit & dans une
autre occasion. L'on peut ajouter encore
ce que Cicéron écrivoit à Cérélia en lui
rendant compte pourquoi il souffroit si pa-
tiamment la domination de César : *Il faut
avoir le cœur de Caton ou l'estomac de Ci-
céron.* Car ce mot d'estomac tient un peu
de la plaisanterie.

Voilà ce que j'ai cru devoir faire remar-
quer. Si mes réflexions ne sont pas justes,
du-moins ne tromperont-elles pas le lec-
teur, qui a la liberté de suivre celui des
deux sentiments qui lui paroîtra le meil-
leur.



CHAPITRE IV.

De l'altercation.

IL semble que je ne devrois traiter ce
chapitre qu'après avoir fini tout ce qui re-
garde un discours que l'on prononce de
suite. Car si nous suivons l'ordre des cho-
ses, l'altercation n'a lieu qu'après les
autres.

autres. Cependant come elle consiste uniquement dans l'invention; qu'elle ne peut avoir besoin de la disposition; que les ornements de l'éloquence lui sont peu nécessaires; & que la mémoire & la prononciation ne lui sont pas même d'un fort grand secours, je crois qu'elle ne sera pas mal placée ici.

D'ailleurs, avant que de passer à la seconde partie des cinq que je viens de nommer, il est bon de ne pas laisser derrière nous un article qui dépend absolument de la première. Si les autres écrivains ont négligé d'en parler, c'est qu'ils ont cru qu'il suffisoit d'être parfaitement instruit dans les autres points, pour ne pas ignorer de quelle manière il faut se conduire en celui-ci. Il ne s'agit, en effet, que d'attaquer ou de soutenir, de faire une objection à propos, ou de la réfuter; & l'un & l'autre ont été suffisamment enseignés dans cet ouvrage; parce que tout ce qui sert à établir nos preuves dans une plaidoirie continuele & suivie, ne sauroit manquer d'avoir la même utilité dans ce dernier genre d'action qui est court, interrompu & coupé. Les choses qui s'y disent ne sont pas d'une autre nature; mais elles s'y traitent autrement, à savoir, par demandes & par réponses: manière que j'ai aussi expliquée

assez au long dans le chapitre des témoins.

Mais d'un autre côté, quand je fais réflexion que je veux doner à mon ouvrage toute l'étendue qu'il doit avoir, & que l'orateur ne peut être parfait, s'il ne réussit dans l'altercation come dans tout le reste; je crois que nous ne ferons pas mal d'employer quelque temps à examiner un point, qui en plusieurs occasions contribue infiniment à nous faire avoir l'avantage. Car il est vrai que dans les affaires dont la question roule sur la qualité du fait, ou sur sa définition; dans celles mêmes où l'on est d'accord du fait; dans celles encore où le fait est inféré des conjectures par le moyen des preuves artificielles, on ne se sert que d'un genre de discours suivi & non interrompu, où par conséquent l'altercation n'a point de part. Mais dans les causes où l'on emploie des preuves naturelles, soit qu'elles y entrent seules, ou qu'elles soient mêlées avec celles de l'art (& ces sortes de causes se présentent souvent) non-seulement la contestation a lieu, mais elle est fort échauffée; & c'est là qu'il faut dire que la victoire ne se remporte qu'à la pointe de l'épée.

C'est alors, en effet, que l'orateur doit incessamment rapeler ses principaux moyens, les bien remettre en la mémoire

des juges , exécuter tout ce qu'il a promis durant le cours de son action , & détruire toutes les faussetés que son adversaire a eu la témérité d'avancer. En un mot , un juge n'est nule part plus attentif qu'en cet endroit. Et ce n'est pas sans raison que quelques-uns , même avec des talents médiocres , se sont acquis la réputation de bons avocats par l'avantage de la dispute.

Cependant plusieurs , contents d'avoir prêté un ambitieux ministère à leurs parties , sortent aussi tôt de l'audience , suivis d'une foule de flatteurs qui les comblent de louanges ; tandis que lâches déserteurs , ils laissent à de moindres avocats , & souvent même à de petits praticiens , le soin de soutenir un choc fort rude & fort douloureux. C'est pourquoi nous voyons qu'ordinairement dans les causes privées , les uns sont només pour l'action principale , & les autres pour l'éclaircissement des preuves. Pour moi , je crois que s'il faut partager ces emplois , le dernier est incontestablement le plus nécessaire ; & j'ai honte de dire , mais il est pourtant vrai , que ces praticiens sont plus utiles aux parties que ces grands avocats. Du-moins , cet abus respecte encore les jugements publics , où l'huissier apele tout haut le principal acteur come les autres , afin

qu'il ait à répondre aux difficultés, & à se charger de la contestation.

Or pour y réussir, il faut sur-tout un esprit prompt & facile, beaucoup de présence & de fermeté de jugement. Car il ne s'agit pas de penser, mais de parler, de repliquer sur-le-champ, & d'avoir, s'il faut ainsi dire, la main toujours prête pour soutenir, ou pour parer le coup que l'on nous porte. Ainsi, bien que l'orateur ne puisse satisfaire à pas un de ses devoirs, s'il ne possède parfaitement sa cause, il semble pourtant que celui-ci demande une connoissance encore plus exacte des personnes, des temps, des lieux, des dates, & des pieces; sans quoi fort souvent nous sommes réduits à nous taire, ou à prêter honteusement l'oreille à ceux qui nous suggerent des réponses, & qui le font d'ordinaire par pure envie de parler: d'où il arrive que nous avons quelquefois sujet de rougir de notre sotte crédulité. Il y a même des personnes qui prennent à tâche de nous mettre en colère, & qui témoignent n'être jamais satisfaits de ce que nous disons; à dessein de faire croire aux juges que nous évitons la difficulté, & qu'il y a dans la cause un mal caché que nous n'osons approfondir.

C'est pourquoi j'estime que le sang-froid

est une qualité très nécessaire à qui veut avoir l'avantage dans la dispute. Car nule passion n'est si ennemie de la raison que la colere ; nule autre n'est capable de nous jeter si loin hors de notre sujet. C'est elle qui nous fait dire des injures basses & grossieres, qui nous en atire de la part des autres, & qui par-là excite l'indignation des juges. Il vaut donc mieux avoir de la modération, & quelquefois même de la patience. Car il ne faut pas toujours se faire un devoir de réfuter toutes les objections ; il y en a qu'il faut négliger ou tourner en ridicule. Et la plaisanterie n'est jamais plus de saison ; elle inspire aux juges une secrete haine contre notre adversaire, & le couvre de confusion.

Mais si quelqu'un ose troubler la dispute, c'est alors qu'il faut montrer qui nous sommes. Car il y a des audacieux qui prennent plaisir à nous étourdir par leurs clameurs, qui nous coupent la parole, & qui remplissent l'audience de bruit & de tumulte. Come je ne conseille à personne de les imiter, je veux aussi que l'on sache leur résister avec force, & réprimer leur audace. Pour cela on s'adressera souvent aux Juges, sur-tout à ceux qui président, & on les priera d'interposer leur autorité, afin que chacun ait la liberté de parler à

son tour. Vouloir se piquer de douceur & d'honêteté en ces rencontres, qu'on ne s'y trompe pas, c'est foiblesse, c'est imbécilité.

Une autre qualité qui est d'un grand secours dans la dispute, c'est la subtilité d'esprit, qui certainement ne vient point de l'art, il faut l'avouer; car la nature ne reçoit point d'enseignement. Cependant on peut l'aider; & si quelque chose en est capable ici, c'est d'avoir toujours devant les yeux le point dont il est question, & que nous avons à prouver. Un orateur qui ira ainsi droit au but, & qui ne perdra jamais son dessein de vue, ne fera point une querelle de la contestation. Il ne consumera point en injures & en invectives, des moments précieux qu'il doit ménager pour sa cause. Et si l'adverse partie n'en fait pas de même, il en tirera avantage. Rarement serons-nous au dépourvu, si nous avons le soin de méditer à loisir, & de prévoir les difficultés qu'on nous peut faire.

Les maîtres ont pourtant acoutumé de conseiller une ruse, qui est de ne faire qu'effleurer certaines preuves dans le plaider, afin de les produire soudain dans l'altercation, & d'en acabler l'adversaire: ce qu'ils comparent à ces sorties que font

les assiégés dans une place de guerre, ou à une embuscade d'où une troupe sort tout-à-coup pour fondre sur l'ennemi, à l'heure qu'il y pense le moins. Mais cela n'est bon à pratiquer que lorsque ces preuves sont de telle nature, qu'on n'y peut répondre sur-le-champ, & qu'avec un peu de temps on le pourroit. Car pour celles qui sont véritablement bones & solides, il faut les saisir d'abord & les employer tout le plutôt que l'on peut, afin de les rebatre plus long-temps & plus souvent.

Je ne crois pas qu'il soit besoin de recommander à l'orateur de ne point rendre la dispute aigre ou pointilleuse, come il arive parmi les femmes & parmi la canaille. Ces criailleries sont, à la vérité, fort incommodés à la partie adverse; mais elles sont encore plus insupportables aux juges. C'est mal-entendre aussi ses véritables intérêts, que de s'opiniâtrer long-temps contre la raison & contre l'impossibilité de vaincre. Car où on ne peut s'empêcher d'être vaincu, le plus avantageux est de céder; parce que s'il y a plusieurs points contestés, la bone foi que nous marquerons en nous relâchant sur l'un d'eux, nous acréditera pour les autres. Que s'il n'y a qu'un seul point, & que nous l'abandonions, l'honnête pudeur qui paroîtra en nous, portera

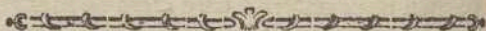
du-moins les juges à nous être moins rigoureux. En éfet, de défendre avec opiniâtreté fa faute, fur-tout quand on la connoît, c'est une seconde faute qui est pire que la premiere.

Mais dans le fort de la dispute, il y a beaucoup d'adresse & de conduite à leurer l'adversaire, & à lui faire concevoir de fausses espérances, sur quoi il triomphe come s'il avoit cause gagnée. C'est pourquoy nous feindrons habilement de n'avoir pas certaines pieces; car il ne manquera pas de les demander avec importunité; il les traitera lui-même de pieces décisives, croyant qu'elles nous manquent effectivement, & sera bien étonné lorsque, contre son atente, nous viendrons à les produire; outre que par-là elles aquerront une autorité encore plus grande. Nous pourons aussi lui acorder quelques-unes de ses demandes, afin que cela lui serve come d'appas, qu'il s'en amuse, & ne songe point à d'autres choses qui seroient d'une plus grande conséquence. Quelquefois nous lui proposerons deux partis, entre lesquels il ne puisse faire qu'un mauvais choix; ce qui réussit bien mieux dans l'altercation que dans le plaidoyer; parce que dans celui-ci nous répondons nous-mêmes, & que là nous tenons notre adversaire par sa propre confession.

Il est sur-tout d'un habile homme de voir queles sont les choses qui font impression sur les juges, & queles sont celles qu'ils ne goûtent pas. Nous le conoîtons souvent à leur visage, à une parole, ou à un geste qu'ils laisseront échaper. Alors ce sera à nous d'insister sur les raisons qu'ils approuvent, & d'abandonner adroitement celles qui ne leur plaisent pas. C'est ainsi qu'en usent les médecins; car ils cessent ou continuent de donner leurs remèdes, selon qu'ils voient que la nature les refuse ou les agrée. Mais si nous avons trop de peine à nous débarasser d'une question, ce qu'il nous restera à faire, sera de tâcher de donner le change, de passer à une autre question, & d'y attirer, s'il est possible, toute l'attention des juges. Car aux occasions où nous ne pouvons bien répondre, quel expédient peut-il y avoir, que de jeter notre adversaire dans le même embarras? C'est pourquoi, come j'ai dit ailleurs, il faut souvent faire diversion. Que l'on consulte le chapitre des témoins. Il ne difere de celui-ci que par la qualité des personnes. Là c'est un combat de l'orateur avec des témoins, & ici c'est un combat de l'orateur avec d'autres orateurs.

Mais il est bien plus aisé de s'exercer à ce dernier; car nous pouvons, & cela est

même très utile , nous pouvons avec un ami , compagnon des mêmes études , prendre un sujet de controverse , soit feint , soit réel , & soutenir le pour & le contre , come dans l'altercation. Enfin je ne veux pas même , que l'orateur ignore dans quel ordre il doit proposer chaque preuve. Il en usera donc à cet égard de la même maniere qu'aux arguments , dont nous avons dit qu'il falloit choisir les plus forts , pour les distribuer au commencement & à la fin , parce que les uns disposent les juges à nous croire , & que les autres les déterminent à prononcer en notre faveur.



CHAPITRE V.

Du jugement & du dessein.

AP R È S avoir parlé de la contestation , & en avoir dit tout ce que mes foibles lumieres m'ont pu suggérer , j'aurois incontinent passé à la disposition , qui suit naturellement dans l'ordre des choses , si ce n'étoit que quelques-uns placent le jugement immédiatement après l'invention ; & qu'ils trouveroient étrange que je n'en traitasse pas ici ; quoiqu'à mon avis ce sujet soit tellement mêlé & confondu dans toutes les parties de cet ouvrage , qui est

inséparable des pensées & même des mots qui le composent ; outre qu'à dire vrai, je ne pense pas que cete qualité s'aquiere plus que le goût & que l'odorat. Ainsi tout ce que nous pouvons ici, c'est de montrer sur chaque chose ce qu'il faut faire, & ce qu'il faut éviter, afin que ces observations servent de regle au jugement. Car pour les préceptes que l'on donne, entre autres de ne point tenter de prouver l'impossible ; d'éviter les arguments qui nous sont contraires, ou qui sont comuns aux deux parties ; de n'user jamais d'aucune expression qui soit obscure ou vicieuse, tout cela est si évident, qu'il le faut rapporter aux sens qui n'ont pas besoin d'enseignement pour faire leurs fonctions.

A l'égard du dessein, je crois qu'il differe peu du jugement, si ce n'est en ce que celui-ci sert dans les choses qui se manifestent elles-mêmes, & celui-là dans celles qui sont cachées ou douteuses, ou qui n'existent pas même encore ; que celui-ci est le plus souvent certain, & que celui-là est un raisonnement tiré de loin, qui d'ordinaire pese plusieurs choses & les compare ensemble, renfermant en soi l'action d'inventer & de juger tout à la fois. Encore ne peut-on guere s'arrêter à ces notions générales. Car souvent le dessein se

détermine par une circonstance imprévue qui se rencontre dans le temps que nous devons plaider une affaire. En effet, ce n'est pas sans beaucoup de dessein que Cicéron aima mieux abréger en plaidant contre Verrès, que de risquer à voir tomber le jugement de cete cause dans l'année * qu'Hortensius devoit être consul.

Certainement on peut dire que le dessein tient le premier rang dans toutes les actions du bareau. C'est lui qui regle ce qu'il faut dire & ce qu'il faut taire ; s'il est plus à propos de nier le fait ou de le défendre ; en quel cas l'exorde est nécessaire , & quelle sorte convient le mieux ; si la narration peut nous être utile, & quel tour il lui faut doner ; lequel des deux est le plus avantageux de prendre d'abord pour fondement, la rigueur du droit, ou la simple équité ; l'ordre qu'il faut garder dans un plaidoyer ; queles couleurs il sied mieux d'employer ; si l'on doit parler avec fermeté ou avec douceur, ou même d'une maniere humble & soumise , &c. Mais aussi nous avons doné des préceptes sur toutes ces choses , à mesure que l'ocasion

* Cicéron acusoit Verrès, & Hortensius le défendoit. Il étoit donc d'une extrême conséquence à Cicéron, que cete fameuse cause ne trainât pas jusqu'au temps qu'Hortensius devoit être fait consul.

s'en est présentée, & nous continuerons dans la suite. Cependant je vais rapporter quelques exemples qui feront sentir ce que je veux dire au défaut de l'art, dont on ne peut tirer ici que fort peu de lumieres.

On loue le dessein de Démosthène (a) en ce que cet orateur ayant à conseiller la guerre aux Athéniens, à qui elle avoit mal réussi jusqu'alors, il entreprit de leur montrer qu'ils n'avoient encore rien fait qui fût conduit avec prudence. Par-là il imputoit ce mauvais succès à leur négligence qu'ils pouvoient aisément réparer. Au-contraire, s'il leur eût dit qu'ils n'avoient manqué en rien, ils n'eussent pu raisonnablement concevoir de meilleures espérances pour l'avenir. Le même orateur craignant de choquer le peuple d'Athènes, s'il lui reprochoit sa nonchalance & sa lâcheté, prit le parti de détourner le discours sur la gloire de ses ancêtres (b), qui pour affermir leur liberté avoient gouverné la république avec un courage que rien n'avoit été capable d'ébranler. C'étoit lui dire des choses qu'il écoutoit avec plaisir, & il étoit naturel, qu'approuvant une conduite si louable, il fût touché de re-

(a) Olynt. 2.

(b) Olynt. 3.

pentir d'en avoir tenu une toute opposée.

Quant à Cicéron , son oraison pour Cluentius vaut seule une infinité d'exemples. Car quel dessein admirerons-nous le plus en lui ? ou de l'exposition qu'il fait d'abord pour ôter toute créance à une mere qui parloit contre son fils , & dont le témoignage étoit extrêmement à redouter ; ou de ce qu'il tourne contre la partie adverse le soupçon qu'on avoit que Cluentius eût corrompu les juges , plutôt que de nier le fait , à cause de l'infamie publique & notoire de ce jugement, come il s'en explique lui-même : ou de ce que dans une affaire fort odieuse , en dernier lieu il s'autorise de la loi , genre de défense qui eût fort déplu aux juges , s'il l'eût employé d'abord , & sans toutes ces précautions ; ou de ce qu'enfin il proteste lui-même que s'il s'en sert , c'est contre le gré de Cluentius.

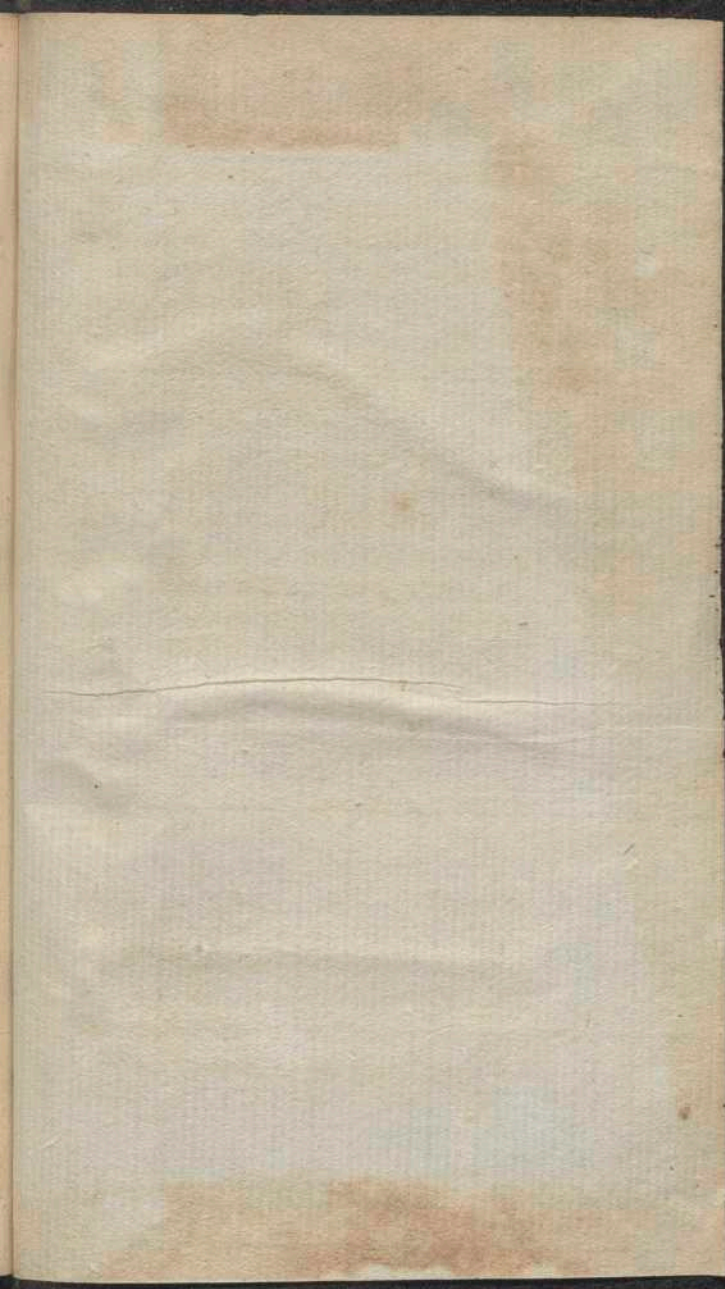
Que dirai-je de son oraison pour Milon ? Le dessein n'en est-il pas admirable depuis le commencement jusqu'à la fin ? Lorsqu'il ne raconte le fait qu'après avoir détruit tous les préjugés qu'on avoit conçus contre Milon ; lorsqu'il fait retomber sur Clodius toute la haine & la noirceur d'un assassinat prémédité , bien qu'en effet

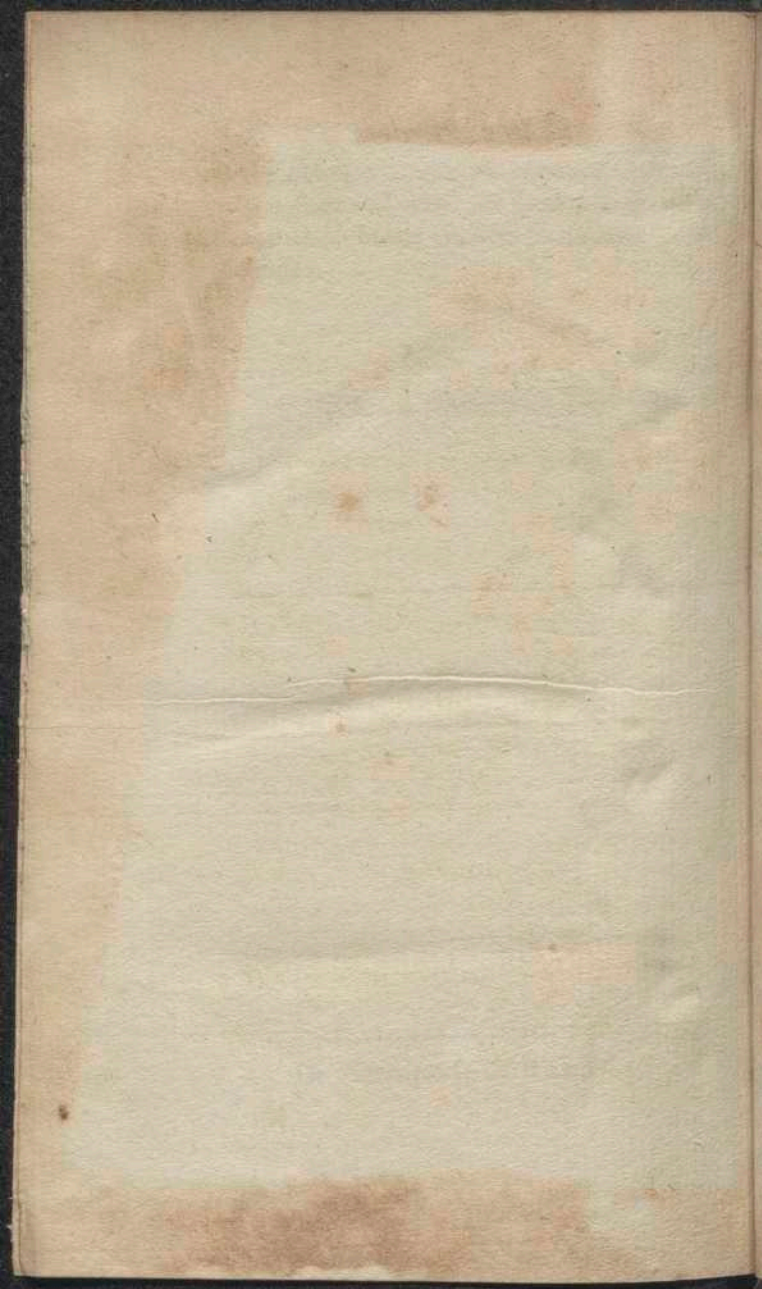
leur combat ne fût qu'une rencontre ; lorsqu'il loue cete action come avantageuse à la république , & que néanmoins il ne laisse pas croire que Milon ait jamais eu volonté de la comettre ; lorsqu'il ne met dans la bouche de Milon, ni prieres, ni rien d'indigne d'un home de courage, mais qu'il emploie tout cela lui-même & come de lui.

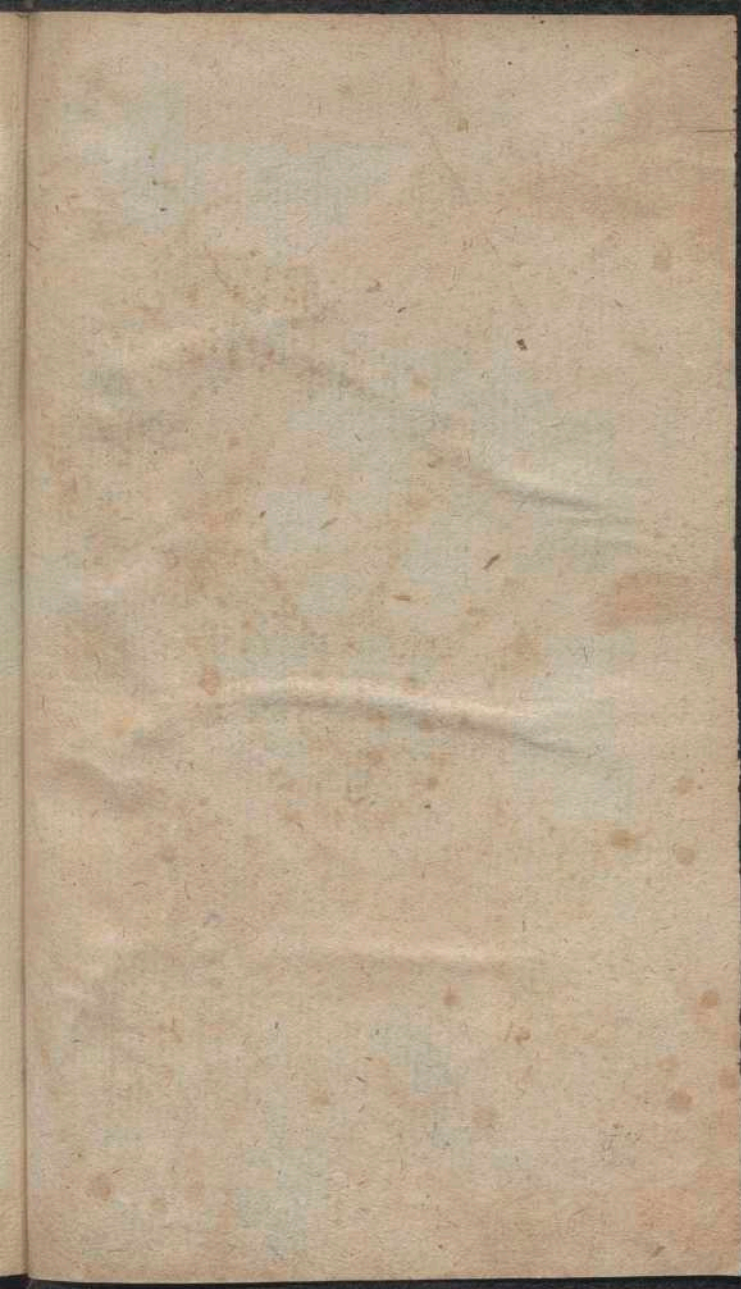
Je ne finirois point, si je voulois rapporter tous ces endroits & une infinité d'autres : come il renverse l'autorité du témoignage de Cotta ; come il se met au même cas que Ligarius, & rend la cause de celui-ci, & la siene propre, toutes pareilles : come il sauve Cornélius par la noble hardiesse de confesser tout. Je me contente donc d'ajouter ici que, non-seulement dans l'art de parler, mais dans toutes les actions de la vie, rien n'est plus nécessaire que le jugement & le dessein ; qu'en vain sans cete base, enseigne-t-on les sciences & les arts ; que le jugement fait plus sans les préceptes, que les préceptes ne font sans le jugement ; qu'enfin c'est à lui qu'il appartient d'acomoder le discours au temps, au lieu & aux personnes. Mais parce que cete matiere est fort étendue, & qu'elle tient

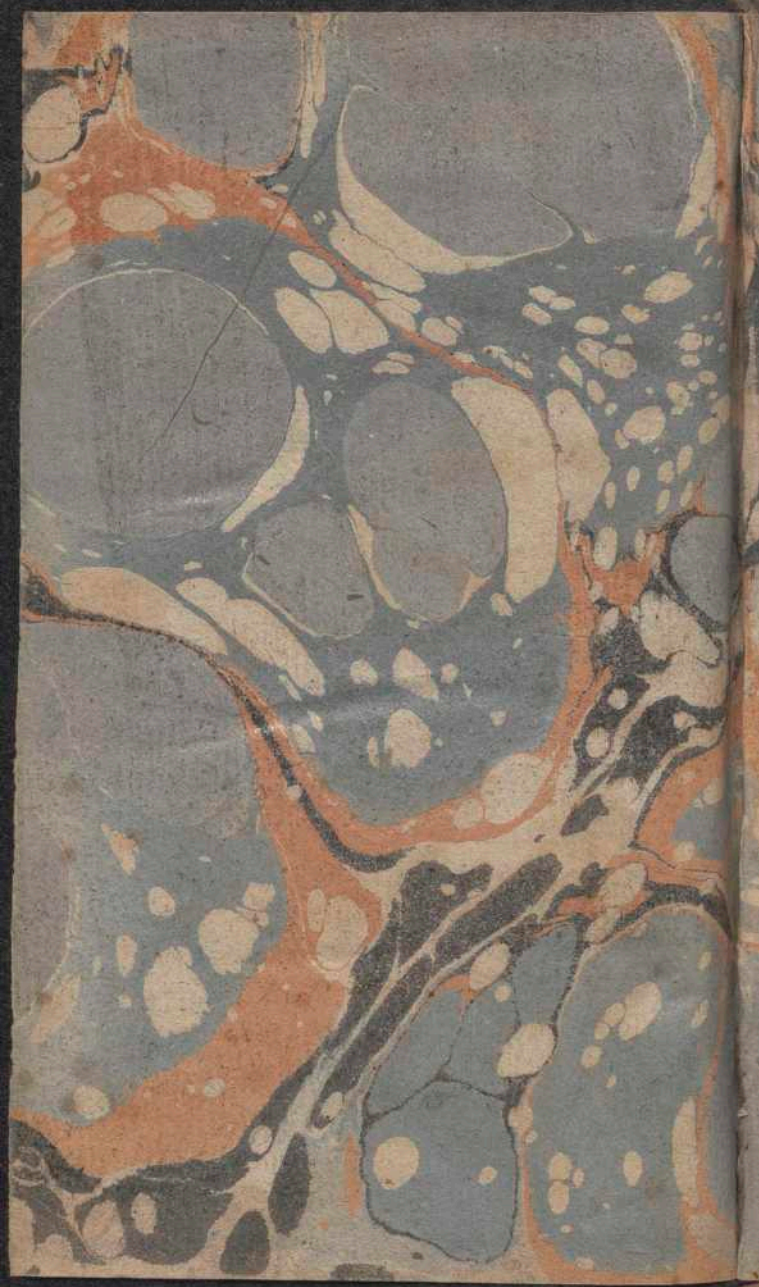
à l'élocution , elle trouvera encore sa place , quand nous en ferons à la manière de parler de chaque chose avec convenance.

Fin du second Volume.

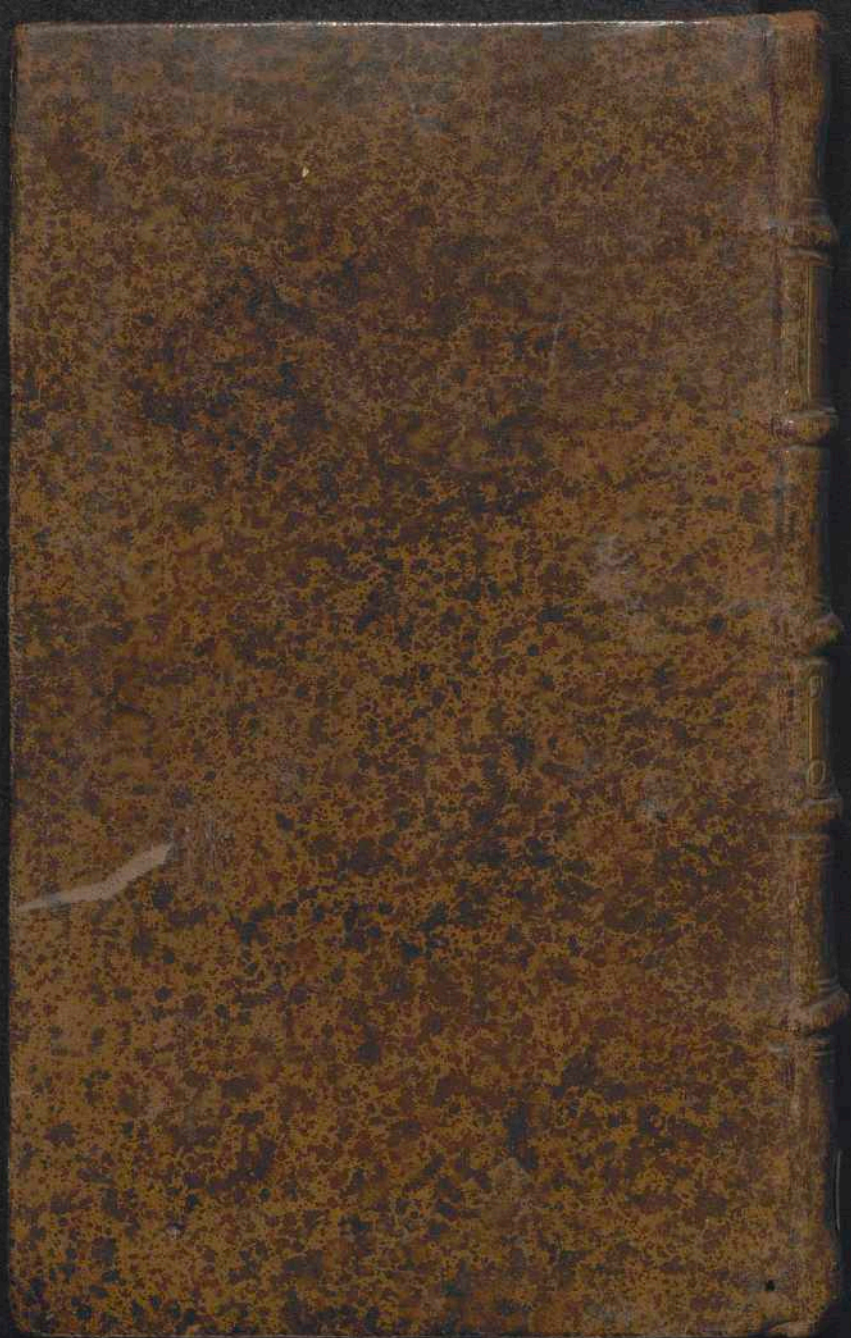












QUINTILII

